



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Bureau du maire

Commission de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles

Déposé le : 18 octobre 2016

No : CAPERN-099

Secrétaire : Stéphani

SEC.COM.23SEP'16 13:

Le 21 septembre 2016

Madame Stéphanie Pinault-Reid  
Secrétaire de la commission de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles  
Direction des travaux parlementaires  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.19  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Mémoire sur le projet de loi n° 106 — Loi concernant la mise en œuvre de la  
Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives**

Madame,

Nous donnons suite par la présente à la lettre que nous vous avons adressée le 19 août dernier et dans laquelle nous soulignons l'importance pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, compte tenu de la proximité du gisement Old Harry de l'archipel madelinot, de prendre part à l'exercice de consultations particulières et d'auditions publiques sur le projet de loi n° 106 et d'être sur la liste des organisations entendues, si des consultations autres que celles tenues en août ont lieu.

Il était mentionné dans cette lettre que nous vous ferions parvenir un mémoire sur ce projet de loi une fois que le conseil de la Communauté maritime en aurait autorisé le dépôt et l'envoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Vous trouverez sous ce pli le mémoire rédigé par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de même que la résolution qui autorise son envoi. Dans ce document, en plus de formuler une appréciation générale du projet de loi n° 106, la Communauté maritime des Îles rappelle l'historique des faits liés à l'enjeu des hydrocarbures sur l'archipel et fait part de ses constats et de ses recommandations quant à ce projet de loi.

Nous aimerions que vous portiez ce document à l'attention du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, et du président de la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, M. Sylvain Pagé. Les Îles-de-la-Madeleine sont situées en plein cœur du golfe du Saint-Laurent. Cette position géographique du territoire fait en sorte que les attentes et les inquiétudes exprimées par la communauté madelinienne sont fortes quant aux conditions à établir pour garantir la protection du milieu marin des Îles-de-la-Madeleine. La situation est la même quant aux conditions pour le milieu terrestre du territoire, notamment en raison de la nappe phréatique, une ressource essentielle et fragile du milieu. Les

... 2

enjeux de ce projet de loi et de la politique énergétique qui en découlera sont tellement importants pour un territoire maritime et insulaire comme le nôtre qu'il est primordial que la voix des Îles-de-la-Madeleine soit entendue dans ce processus de consultation menée par le gouvernement.

Comme les neuf annexes intégrées au mémoire sont volumineuses, nous vous indiquons ci-après les liens Internet à partir desquels vous accéderez à l'information, au cas où cela vous soit utile.

- Annexe 1 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-M%C3%8EM-%C3%89ES-Hydrocarbures-2015\\_avec-annexes-2.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/M%C3%A9moire-M%C3%8EM-%C3%89ES-Hydrocarbures-2015_avec-annexes-2.pdf)
- Annexe 2 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Mémoire\\_Municipalité-des-Îles\\_Bape-DM23.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Mémoire_Municipalité-des-Îles_Bape-DM23.pdf)
- Annexe 3 <http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Rapport-Forum-hydrocarbures-avril-2011-Version-courte.pdf>
- Annexe 4 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2015-03-Politique\\_energetique\\_mars\\_2015\\_sans\\_annexe.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2015-03-Politique_energetique_mars_2015_sans_annexe.pdf)
- Annexe 5 Non disponible sur le site de la Municipalité
- Annexe 6 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/pv\\_agglo\\_14\\_02\\_11.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/pv_agglo_14_02_11.pdf)
- Annexe 7 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2016-01-26\\_Document-de-consultation.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2016-01-26_Document-de-consultation.pdf)
- Annexe 8 <http://fqm.ca/blog/2016/08/17/memoire-de-fqm-projet-de-loi-no-106-loi-concernant-mise-oeuvre-de-politique-energetique-2030-modifiant-diverses-dispositions-legislatives/>
- Annexe 9 [http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/pv\\_MIM\\_13\\_03\\_12.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/pv_MIM_13_03_12.pdf)

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à ce dossier d'importance pour l'archipel madelinot et du suivi que vous saurez assurer auprès du ministre Arcand et du président de la commission, M. Pagé.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Le maire et président de la Communauté maritime  
des Îles-de-la-Madeleine,

JL/or

Jonathan Lapierre

p. j. Mémoire sur le projet de loi n° 106  
Résolution n° CM1609-721

c. c. M. Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

SEC.COM.23SEP'16 13:48

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 septembre 2016, à la mairie.

CM1609-721

## Dépôt et adoption du mémoire – Projet de loi 106

---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu public le projet de loi 106 : *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 106 constitue un recul sur la question du rôle et des compétences des municipalités et des MRC sur l'aménagement de leur territoire en ce qui concerne le développement de la filière des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT la tenue de consultations particulières sur ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signifié sa volonté d'être entendue, mais n'a pas été invitée à participer à ces consultations;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime tient à exprimer ses inquiétudes et son opinion sur ce projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte le mémoire concernant le projet de loi 106 – *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* du gouvernement du Québec tel qu'il a été déposé séance tenante;

que ce mémoire soit transmis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 20 septembre 2016

Jean-Yves Lebreux, greffier

# MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI N° 106

---

Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030  
et modifiant diverses dispositions législatives

Septembre 2016

Présenté par le conseil de la Communauté maritime  
des Îles-de-la-Madeleine

 **Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
Rappel historique .....	2
Constats et recommandations.....	5
Conclusion .....	10
Résumé des recommandations.....	11
Annexe I.....	12
Annexe II.....	95
Annexe III.....	173
Annexe IV .....	206
Annexe V .....	232
Annexe VI .....	232
Annexe VII .....	234
Annexe VIII .....	237
Annexe IX .....	286

## Introduction

Depuis son lancement au printemps 2014, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine suit et participe activement au Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures. En juin dernier, la Communauté maritime prenait connaissance du projet de loi n° 106 : *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* édictant, notamment, la toute première loi devant encadrer le développement des hydrocarbures au Québec.

À la suite de la publication de ce projet de loi, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite saluer la démarche du gouvernement du Québec, mais reste toutefois très étonnée et déçue du processus choisi par le gouvernement afin de mener des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 106. En effet, malgré l'importance des enjeux liés aux hydrocarbures sur l'archipel (approvisionnement et consommation d'énergie), l'augmentation constante du trafic maritime au large des côtes et la très grande proximité entre le site Old Harry et l'archipel madelinot, la Communauté maritime n'a pas été invitée à participer aux consultations devant la commission et sa demande de participation est restée lettre morte. Très peu d'intervenants ont d'ailleurs été appelés à y participer. En plus d'avoir été écartée des consultations se tenant pendant l'été, l'échéance du 19 août laissait très peu de temps à la Communauté maritime pour réagir, via un mémoire à déposer à la commission. Par ailleurs, cette formule restreinte de consultation détonne avec les orientations privilégiées par le MERN dans son tout récent livre vert, en matière d'acceptabilité sociale.<sup>1</sup>

Également, la Communauté maritime des Îles accuse une déception à l'égard de ce premier projet de loi sur les hydrocarbures au Québec qui constitue un recul sur plusieurs plans, notamment le rôle et les compétences des municipalités sur l'aménagement de leur territoire et le respect de la vie paisible des citoyens.

En plus de formuler une appréciation générale du projet de loi, la Communauté maritime des Îles présente, dans ce document, un rappel historique des faits liés à l'enjeu des hydrocarbures sur l'archipel ainsi que ses constats et ses recommandations en lien avec le projet de loi n° 106.

---

<sup>1</sup>Le livre vert sur les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale (2016) : <https://mern.gouv.qc.ca/5310/>.

## Rappel historique

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent implique la prise en compte d'enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. En effet, la question du développement des hydrocarbures résonne sur l'archipel depuis plusieurs années et suscite maintes préoccupations dans la communauté. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projets. Nous parlons ici de l'industrie de la pêche et celle du tourisme, les deux piliers de l'économie locale, et des paysages et de l'environnement marin, tous des éléments qui définissent notre mode de vie insulaire. Par ailleurs, ces préoccupations sont collectives et reviennent constamment dans les propos tenus lors des différentes consultations qui se sont déroulées sur notre territoire depuis plus de 10 ans.

Rappelons que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a participé à trois EES<sup>2</sup> et aux différentes consultations du BAPE<sup>3</sup> menées sur le thème des hydrocarbures, a été l'instigatrice d'un Forum interprovincial sur cette question<sup>4</sup> et a participé activement aux consultations devant mener à la prochaine politique énergétique du gouvernement du Québec en déposant un mémoire<sup>5</sup> et en obtenant une consultation particulière par visioconférence en septembre 2015. À l'issue de l'ensemble de ces consultations et travaux, la position actuelle du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine en lien avec le développement de la filière des hydrocarbures est la suivante :

### Milieu terrestre

En faveur de la mise en place d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée et que les conditions suivantes soient remplies :

- ✓ Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine (adoption d'un cadre législatif provincial donnant aux municipalités le pouvoir d'adopter et d'appliquer leur propre réglementation en matière de protection de l'eau potable);
- ✓ Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;

---

<sup>2</sup> EES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (2015) Voir annexe 1; EES sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (ÉES2) (2013); EES du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (2012). Voir annexe I.

<sup>3</sup> BAPE sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et à l'exploitation gazière (2013). Voir annexe II.; BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (2004).

<sup>4</sup> Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Rapport du Forum - *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières* (2011). Voir annexe III.

<sup>5</sup> Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, *Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques de la Politique énergétique du Québec 2016-2025* (2015). Voir annexe VI.

- ✓ Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).<sup>6</sup>

## Milieu marin

En faveur du maintien du moratoire en place interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent jusqu'à ce que les conditions suivantes soient remplies :

- ✓ Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;
- ✓ Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- ✓ Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- ✓ Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- ✓ Approfondissement des connaissances sur le golfe du Saint-Laurent et sur les impacts d'un éventuel déversement, notamment en saison hivernale, lorsqu'un couvert de glace recouvre le Golfe;
- ✓ Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent.<sup>7</sup>

Par ailleurs, une suite d'événements a démontré la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbures ou de contamination de sites :

**À l'été 2013** : Découverte de plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM avait déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Après plusieurs reports consécutifs de la société, les travaux de décontamination ont été terminés à l'aube de la saison touristique de 2015.

---

**À l'été 2014** : L'épave du Corfu Island, située sur la dune de l'Ouest, a subi des fuites de mazout. En 2016, l'épave provoque toujours des écoulements récurrents. Malgré la pression de la Communauté maritime et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.

---

**En septembre 2014** : Un bris du pipeline d'Hydro-Québec a occasionné un déversement de 100 000 litres de diésel dans le port de Cap-aux-Meules. À ce jour, la décontamination et la limitation d'accès au port se poursuivent toujours.

---

<sup>6</sup> Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1009-173 (2010). Voir annexe V.

<sup>7</sup> Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1402-030 (2014). Voir annexe VI.

L'ensemble de ces évènements jumelé à notre forte dépendance aux énergies fossiles – les Îles-de-la-Madeleine étant alimentées en énergie électrique par une centrale thermique au mazout – a d'ailleurs incité la Communauté maritime à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale visant à réduire nos émissions de GES et à créer des opportunités de développement économique. À ce sujet, une consultation publique a lieu en mars dernier et des consultations de groupes ciblés sont en cours. Il est légitime de penser que le caractère particulier des Îles en fait un endroit propice pour explorer de nouvelles avenues tant sur le plan de l'innovation technologique que social en matière de production et de consommation énergétique, dans le domaine des énergies renouvelables<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Document de consultation – Une stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine, Commission consultative sur les enjeux énergétiques (2016). Voir annexe VII.

## Constats et recommandations

Bien que le projet de loi n° 106 aborde la Loi sur Transition énergétique Québec, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a choisi de se concentrer et d'analyser plus spécifiquement la portion concernant la Loi sur les hydrocarbures.

Toutefois, en ce qui concerne les éléments abordés dans la première partie du document gouvernemental, la Communauté maritime endosse les recommandations énoncées dans le mémoire<sup>9</sup> déposé par la Fédération québécoise des municipalités en août dernier, notamment celles demandant la mise en valeur des régions du Québec dans le développement des énergies renouvelables.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ne rejette pas le projet de loi n° 106. Elle est toutefois d'avis qu'il est essentiel que toutes activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures soient encadrées par une loi qui ait fait l'objet de consultations et d'une véritable acceptabilité sociale des différents acteurs concernés, en plus d'être cohérente avec les réalités d'aujourd'hui. Enfin, bien que la Communauté maritime ne se positionne pas contre l'exploitation des hydrocarbures, elle réitère que les conditions pour y arriver sont très sévères et qu'aucun compromis sur la protection environnementale de notre territoire ne sera accepté.

Enfin, il est nécessaire que le développement de cette industrie soit bien balisé par le gouvernement et ne se fasse pas au détriment de la population ni de l'environnement. Dans cet ordre d'idées, la Communauté maritime des Îles tient à présenter ses constats ainsi que les recommandations suivantes au MERN relativement au projet de loi n° 106.

### Municipalités

Depuis 1979, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de réglementer ou encore d'interdire des usages, des constructions ou des ouvrages dans certaines zones, de façon à atténuer les nuisances, les risques et les conflits d'usage sur les territoires. Cependant, dans le projet de loi n° 106, le secteur des hydrocarbures échappe complètement à cette planification territoriale. Même en étant soumises à la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans leurs opérations, les entreprises gazières et pétrolières ne sont pas tenues de respecter les règlements municipaux relatifs à l'environnement malgré le fait que le risque environnemental et les effets négatifs des nuisances seront bien réels dans ces communautés. En effet, le projet de loi n° 106 aura préséance sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de planification, ceci ayant pour effet de rendre inutiles les outils de zonage municipaux face à cette industrie et de réduire de façon significative le pouvoir de négociation des municipalités. Les municipalités disposent donc d'un pouvoir nettement insuffisant en ce qui a trait à l'encadrement et à l'aménagement de l'industrie des hydrocarbures.

---

<sup>9</sup> Fédération québécoise des municipalités, Mémoire de la FQM sur le projet de Loi n° 106 – Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives (2016) Voir annexe VIII.

Dans cette optique, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande que le gouvernement du Québec garantisse que le développement des hydrocarbures se fasse conformément aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC. Par ailleurs, il est bon de rappeler que la Communauté maritime s'est vu confier par le gouvernement, en 2014, la gestion des terres publiques de l'archipel. À la suite de cette délégation, la Communauté maritime a su concerter et rallier ses partenaires autour d'un projet de mise en valeur des terres publiques dans le respect des règles établies par le territoire.

#### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec élimine la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC.

De plus, selon le modèle de gouvernance qui régit l'industrie des hydrocarbures, les acteurs territoriaux participent très peu au processus de planification, d'élaboration, de décision et de suivi des projets. De cette façon, les municipalités n'ont pas la possibilité de soustraire certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures afin de concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Afin de pallier ce recul majeur en matière d'aménagement du territoire, la Communauté maritime souhaite que le projet de loi sur les hydrocarbures soit amendé afin de permettre aux MRC de soustraire certains de ses territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.

#### Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ces responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par les MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.

Les articles 25 et 52 du projet de Loi sur les hydrocarbures prévoient que le titulaire d'une licence d'exploration ou de production doit former un comité de suivi afin d'impliquer la communauté locale dans le projet. À cet effet, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite que les membres de ce comité de suivi soient nommés par les municipalités afin d'assurer l'implication des communautés et l'acceptabilité sociale de tout projet.

#### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec désigne les municipalités où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit pour nommer les représentants du comité de suivi.

### **Environnement**

Selon le rapport du BAPE sur *Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière*, publié en 2013, les conditions géologiques et pédologiques des Îles-de-la-

Madeleine font en sorte que toutes les nappes phréatiques sont considérées comme vulnérables. Tout comme les menaces provenant de l'activité humaine et des changements climatiques, un déversement d'hydrocarbures aurait pour effet de rendre les nappes phréatiques impropres à la consommation humaine. Comme l'archipel ne compte aucune autre source d'eau potable pouvant remplacer ces nappes phréatiques en cas de contamination, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande que des mesures de protection particulières soient mises en place pour assurer la protection des sources d'eau potable de l'archipel, considérées comme irremplaçables et vulnérables à la contamination par les diverses activités humaines réalisées en surface. Aucun compromis n'est possible quant à la protection des nappes d'eau souterraines de notre territoire insulaire.

À cet effet, la Communauté maritime a adopté un règlement<sup>10</sup> visant à protéger l'eau potable déterminant une distance séparatrice minimum à respecter entre les sources d'eau et puits artésiens et de surface sur le territoire et toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau. Par contre, comme la réglementation gouvernementale a préséance sur ce règlement, tout porte à croire qu'un projet de développement des hydrocarbures pourrait se réaliser à proximité des sources d'eau potable. La Communauté maritime réitère donc l'importance que le gouvernement se dote d'un cadre législatif donnant aux municipalités le pouvoir d'adopter et d'appliquer avec préséance leur propre réglementation en matière de protection de l'eau potable.

De plus, comme les gisements d'hydrocarbures du Québec ne sont pas conventionnels, les techniques d'extraction (fracturation hydraulique, forages horizontaux, nettoyage à l'acide) présentent des risques majeurs pour l'eau potable, la santé publique et le développement des communautés. Pour ces raisons, la Communauté maritime des Îles demande que ces méthodes de forage, dites non conventionnelles et présentant un fort risque pour les populations locales, soient proscrites sur notre territoire, compte tenu de la fragilité de nos sources d'eau potable.

#### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec mette en place des dispositions réglementaires et des politiques appropriées pour protéger l'unique source d'approvisionnement en eau potable que représente l'eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine, par exemple en proscrivant les méthodes de forage non conventionnelles, et qu'il donne aux municipalités le pouvoir d'adopter et d'appliquer leur propre réglementation en matière de protection de l'eau potable.

Malgré la bonification de la garantie devant couvrir la fermeture et la restauration des sites d'exploration et de production d'hydrocarbures, ces dispositions s'appliquent seulement aux nouveaux projets. Comme l'existence d'anciens sites ayant besoin de réhabilitation pose une problématique majeure sur l'archipel, la Communauté maritime demande que les Fonds de garantie de restauration puissent être sollicités pour les anciens sites d'exploration et d'exploitation. Par ailleurs, comme les coûts de ces actions sont souvent plus élevés qu'anticipés, la Communauté maritime veut s'assurer que le Fonds permette d'assumer ce qu'il en coûte réellement une fois les travaux complétés.

---

<sup>10</sup> Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, règlement no° 2013-13 (2013). Voir annexe IX

De plus, la Communauté maritime des Îles considère qu'il est impératif que chaque compagnie se dote d'un plan rigoureux de fermeture et de restauration des sites d'exploration et de production. Par ailleurs, ces plans devraient à la fois être soumis au gouvernement et aux municipalités afin que des suivis sérieux soient effectués. De telles règles permettraient d'éviter une situation comme celle de la découverte de plusieurs sites contaminés par la SOQUEM aux Îles en 2013 et permettraient aux autorités de disposer de mécanismes de suivi adaptés lors des opérations de restauration, comme celle relative à l'épave du Corfu Island.

#### Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec inclue dans le Fonds de garantie la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, exige un plan rigoureux de fermeture et de restauration des sites et que ce plan soit soumis aux partenaires.

### **Société**

Comme les retombées susceptibles d'être générées par l'industrie des hydrocarbures pour les municipalités d'accueil sont non négligeables, ces dernières doivent s'assurer d'en tirer profit, non seulement pour compenser les nuisances qu'elles subissent, mais également pour constituer de véritables opportunités de développement économique pour ces collectivités. Cependant, dans le présent projet de loi, le mécanisme de partage des redevances n'est pas encore fixé. Il est donc difficile, pour l'instant, d'établir si les municipalités retireront un réel bénéfice économique et une compensation suffisante ou non, alors qu'elles en subiront tous les risques. De là l'importance de clarifier dès le départ, dans le projet de loi, les redevances versées aux municipalités

Bien qu'un programme de partage des redevances soit déjà en place pour les ressources naturelles du MERN, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande que le gouvernement bonifie cette redevance pour les municipalités d'accueil, afin de pallier les inconvénients et les risques avec lesquels ces municipalités devront composer avec la présence de l'industrie des hydrocarbures sur leur territoire. Le modèle de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, selon lequel la vente de l'énergie produite s'ajoute aux redevances fixes versées aux municipalités d'accueil, serait d'ailleurs une bonne avenue à explorer.

#### Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec prévoit dans la loi n° 106 un programme de partage des redevances qui assure un bénéfice économique réel et une compensation suffisante aux municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances et des risques qu'elles subissent.

### **Citoyens**

Il est convenu, dans le projet de loi n° 106, que si le titulaire d'une licence de production ou de stockage ne réussit pas à négocier une entente avec le propriétaire ou le locataire pour avoir accès au

territoire visé par cette licence, il peut pour l'exécution des travaux, acquérir ces droits réels ou ces biens par expropriation. Une telle disposition menace la sécurité juridique et la libre jouissance des biens des citoyens et va à l'encontre des compétences d'aménagement qu'ont les municipalités.

#### Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec permette aux compagnies pétrolières et gazières d'explorer et d'exploiter les hydrocarbures uniquement dans les zones désignées dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC.

### **Milieux marins**

Les milieux marins sont des lieux très riches en biodiversité et abritent des écosystèmes qui sont très fragiles aux impacts que pourraient avoir les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. Force est de constater qu'en ce qui concerne les milieux marins, le projet de loi n° 106 présente un cadre beaucoup moins restrictif que le projet de loi n° 49 qui concerne la portion du Golfe revendiquée à la fois par le Québec et le Canada. Ainsi, les portions du Golfe régies par le projet de loi n° 106, par exemple l'estuaire, la Baie-des-Chaleurs, les lagunes des Îles-de-la-Madeleine et quelques baies comme celle de Gaspé, disposeront d'une protection plus faible que les eaux protégées par le projet de loi n° 49, et ce, que l'on parle de responsabilité financière en cas de déversement, de durée de licence d'exploration ou d'actions immédiates à prendre en cas de déversement. Il est caricatural de penser que toutes ces eaux ne bénéficieront pas du même niveau de protection puisqu'elles se croisent avec les courants. Ceci porte à croire que l'encadrement de l'exploitation pétrolière en milieux marins a été oublié du projet de loi n° 106, ce que la Communauté maritime des Îles considère comme inacceptable.

L'économie locale des Îles-de-la-Madeleine repose sur des ressources renouvelables et est tributaire de la qualité de l'environnement. Cet environnement est une composante essentielle de notre développement économique et de notre qualité de vie. De plus, la fragilité du territoire et sa position géographique en plein cœur du Golfe rendent le territoire très vulnérable. Vu le manque manifeste de connaissances sur les hydrocarbures en milieux marins<sup>11</sup> et des conséquences possibles de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur ceux-ci, la Communauté maritime doit connaître la totalité des risques liés au développement des hydrocarbures pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent avant que des démarches ne soient entamées.

#### Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec maintienne le moratoire en place interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent et qu'il amalgame les lois afin que l'ensemble des milieux marins du Golfe dispose du même niveau de protection.

---

<sup>11</sup> ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (2015) Voir encore annexe I.

## Conclusion

Depuis longtemps, l'énergie fait partie de l'histoire, de la fierté et des grandes réussites du Québec. Ces succès au plan énergétique ont notamment été rendus possibles par le rôle essentiel des régions ressources et par un aménagement réfléchi du territoire. L'énergie constitue un secteur économique porteur et lorsqu'elle est bien exploitée, elle peut permettre à un territoire de disposer de leviers intéressants pour assurer son plein développement économique. Toutefois, le développement de l'industrie des hydrocarbures, avec les risques qu'il comporte, ne peut se faire à n'importe quel prix. Elle doit tout d'abord respecter l'environnement, être planifiée sur le long terme, avoir des retombées réelles et profiter aux générations futures, surtout quand on parle du milieu marin.

Les municipalités ont démontré qu'elles sont en mesure de planifier l'aménagement de leur territoire dans une optique de développement durable. C'est pourquoi il est essentiel qu'elles participent activement à l'encadrement du développement de la filière des hydrocarbures. Il est nécessaire de définir un partage des responsabilités entre les gouvernements et les autorités municipales afin de permettre une cohabitation harmonieuse de l'industrie des hydrocarbures et des autres utilisations du territoire.

Depuis les dernières années, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine travaille avec les partenaires de développement et les citoyens, à la mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025, une planification stratégique visant à baliser le développement de notre communauté pour les dix prochaines années. De cette démarche découle également le processus d'élaboration d'une stratégie de transition énergétique pour le territoire qui sera adoptée avant la fin de 2016. Ces exemples démontrent bien la volonté de la communauté de prendre en main son développement. Cependant, pour que les efforts fournis portent ses fruits, nous devons pouvoir compter sur des partenaires et des autorités gouvernementales travaillant de concert avec notre communauté pour que nous puissions, ensemble, continuer de bâtir l'avenir.

La Communauté maritime réitère l'importance d'encadrer toute activité d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures par une loi respectant les compétences des municipalités sur l'aménagement du territoire et rappelle que compte tenu la vulnérabilité du territoire, aucun compromis sur la protection environnementale n'est acceptable. Le gouvernement du Québec a reconnu par la voie d'un décret adopté en mai 2016 le caractère particulier de l'insularité et nous demandons que celui-ci soit pris en compte dans l'élaboration de la Loi sur les hydrocarbures.

## Résumé des recommandations

### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec élimine la préséance de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC.

### Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ces responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par les MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.

### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec désigne les municipalités où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit pour nommer les représentants du comité de suivi.

### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec mette en place des dispositions réglementaires et des politiques appropriées pour protéger l'unique source d'approvisionnement en eau potable que représente l'eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine, par exemple en proscrivant les méthodes de forage non conventionnelles, et qu'il donne aux municipalités le pouvoir d'adopter et d'appliquer leur propre réglementation en matière de protection de l'eau potable.

### Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec inclue dans le Fonds de garantie la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, exige un plan rigoureux de fermeture et de restauration des sites et que ce plan soit soumis aux partenaires.

### Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec prévoit dans la loi n° 106 un programme de partage des redevances qui assure un bénéfice économique réel et une compensation suffisante aux municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances et des risques qu'elles subissent.

### Recommandation 7

Que le gouvernement du Québec permette aux compagnies pétrolières et gazières d'explorer et d'exploiter les hydrocarbures uniquement dans les zones désignées dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC.

### Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec maintienne le moratoire en place interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent et qu'il amalgame les lois afin que l'ensemble des milieux marins du Golfe dispose du même niveau de protection.

## ANNEXE I

---

EES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (2015)

# MÉMOIRE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

---

sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures

Novembre 2015

Présenté par le conseil d'agglomération  
des Îles-de-la-Madeleine



## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	1
1. Bref rappel historique.....	2
2. Constats de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.....	4
3. Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.....	5
4. Faits saillants et commentaires sur la synthèse des connaissances.....	6
5. Faits saillants et commentaires sur les résultats du plan d'acquisition de connaissances additionnelles.....	7
<b>Annexes</b> .....	10
1. Résolution A1009-173, adoptée en 2010 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ...	11
2. Résolution A1402-030, adoptée en 2014 – conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ...	12
3. Mémoire – Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2).....	14
4. Rapport du Forum - Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières.....	25
5. Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine – Politique énergétique du Québec 2016-2025.....	57

# Introduction

---

Depuis son annonce en mai 2014, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine suit, dans la mesure de ses moyens, la démarche menée par le gouvernement du Québec relativement à son plan d'action sur le développement des hydrocarbures. C'est donc avec plaisir que nous avons accueilli la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de tenir une consultation publique sur le territoire madelinot permettant ainsi à la population et aux organismes de s'exprimer sur l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures.

D'entrée de jeu, il nous faut cependant préciser que notre institution ne détient ni l'expertise ni les ressources humaines nécessaires à la maîtrise du contenu de ce volumineux document de consultation ainsi que des 64 études complémentaires qui s'y rattachent. De surcroît, le court délai entre la publication des documents et la présente consultation publique ne nous permet pas une réflexion approfondie sur l'ensemble de la documentation.

C'est dans ce contexte que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine présente ici une appréciation générale de la démarche de l'évaluation environnementale stratégique ainsi qu'un rappel de ses prises de position au fil des différentes consultations liées à ce dossier et menées ces dernières années.

## 1. Bref rappel historique

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. En effet, la question du développement des hydrocarbures résonne sur l'archipel depuis plusieurs années et suscite maintes préoccupations dans la communauté. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projets. Nous parlons ici de l'industrie de la pêche et du tourisme, les deux piliers de notre économie locale, de nos paysages, de notre environnement marin tous des éléments qui définissent notre mode de vie insulaire. Par ailleurs, ces préoccupations reviennent constamment dans les propos tenus lors des différentes consultations qui se sont déroulées sur notre territoire depuis plus de 10 ans.

Rappelons que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a participé à deux EES<sup>1</sup> et aux différentes consultations du BAPE<sup>2</sup> menées sur le thème des hydrocarbures, a été l'instigatrice d'un Forum interprovincial sur cette question<sup>3</sup>, et plus récemment, a participé activement aux consultations devant mener à la prochaine politique énergétique du gouvernement du Québec en déposant un mémoire<sup>4</sup> et en obtenant une consultation particulière par visioconférence en septembre dernier. À l'issue de l'ensemble de ces consultations et travaux, la position actuelle du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine en lien avec le développement de la filière des hydrocarbures est la suivante :

### Milieu terrestre

En faveur de la mise en place d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée et que les conditions suivantes soient remplies :

- Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine;
- Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;
- Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).<sup>5</sup>

### Milieu marin

En faveur du maintien du moratoire en place interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent jusqu'à ce les conditions suivantes soient remplies :

- Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;
- Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> EES du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador (2014); EES2 sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (2013). Voir annexe 3.

<sup>2</sup> BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques le golfe du Saint-Laurent (2004); BAPE sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique (2013).

<sup>3</sup> Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Rapport du Forum - *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières* (2011). Voir annexe 4

<sup>4</sup> Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, *Mémoire - Politique énergétique du Québec 2016-2025* (2015). Voir annexe 5.

<sup>5</sup> Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1009-173 (2010). Voir annexe 1.

<sup>6</sup> Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1402-030 (2014). Voir annexe 2.

Par ailleurs, une suite d'évènements récents a démontré la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbures ou de contamination de sites :

- ▲ À l'été 2013, découverte de plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM a déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Après plusieurs reports consécutifs de la société, les travaux de décontamination ont été terminés à l'aube de la saison touristique de 2015.

---

- ▲ À l'été 2014, l'épave du Corfu Island, située sur la Dune de l'Ouest, subit des fuites récurrentes de mazout. Malgré la pression de l'Agglomération et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.

---

- ▲ En septembre 2014, un bris du pipeline d'Hydro-Québec occasionne un déversement de 100 000 litres de diesel dans le port de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec vient tout juste d'entamer la réparation de l'oléoduc et la décontamination se poursuit toujours.

L'ensemble de ces évènements jumelé à notre forte dépendance aux énergies fossiles – les Îles-de-la-Madeleine étant alimenté en énergie électrique par une centrale thermique au mazout – nous a d'ailleurs incités à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale visant à réduire nos émissions de GES et à créer des opportunités de développement économique. Il est légitime de penser que le caractère particulier des Îles en fait un endroit propice pour explorer de nouvelles avenues tant sur le plan de l'innovation technologique que sociale en matière de production et de consommation énergétique, dans le domaine des énergies renouvelables<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir Annexe 5 : Mémoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine - Politique énergétique du Québec 2016-2020.

## 2. Constats de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

À la lumière de l'ensemble des études rendues publiques par le gouvernement en lien avec son évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, l'Agglomération des Îles fait état des constats suivants :

- La plupart des objectifs tels qu'identifiés par le gouvernement pour cette évaluation environnementale stratégique<sup>8</sup> n'ont pas été atteints, notamment :
  - On ne connaît pas le potentiel en hydrocarbure exploitable pour le secteur d'Old Harry. Ce dit potentiel demeure théorique et fragmentaire.
  - Il y a encore des recherches à effectuer sur les meilleures pratiques et les conditions d'exploration en milieu marin, notamment en eaux profondes et en périodes de glace.
  - Il semble y avoir une grande inadéquation entre les risques environnementaux identifiés et les mesures d'atténuation proposées.
  - L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale n'est pas encore disponible et la population madelinienne n'a pas eu l'occasion de participer à cette étude ni au chantier parallèle mené par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
  - La mise à jour du cadre législatif et réglementaire n'est pas réalisée.
- Les conditions essentielles identifiées par le conseil d'agglomération dans l'éventualité d'un développement de la filière des hydrocarbures en milieu marin n'ont pas été remplies notamment :
  - L'analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent n'est pas réalisée.
  - Il n'y a pas d'entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures.
  - Les mesures d'intervention et la préparation des intervenants advenant tout déversement sont encore insuffisantes.
  - Les mécanismes de consultation et de participation des populations côtières n'ont pas encore été identifiés et mis en place pour faire participer la population madelinienne.
  - Le réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux n'a pas été réalisé.

Enfin, nous notons que le cas d'exploration et d'exploration en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine a complètement été écarté. L'Agglomération en comprend qu'il n'y a pas d'intérêt ni de projet pour ce type de développement. Et finalement, fait assez surprenant, il y a eu adoption des lois miroirs avec le gouvernement fédéral concernant la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent avant même de recevoir les recommandations du rapport final de la présente EES.

---

<sup>8</sup> Document de consultation, p.13.

### 3. Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

L'Agglomération souhaite que les instances prennent acte des recommandations suivantes :

- ↪ Maintenir le moratoire en cours sur l'exploration et sur l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent.
- ↪ Procéder à la mise du pied, sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, du centre d'expertise spécialisé dans les interventions d'urgence environnementale maritime tout en mettant à profit l'expertise locale et en maximisant les retombées économiques dans le milieu.
- ↪ Réaliser une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et permettre une évaluation des impacts socioéconomiques du développement de la filière des hydrocarbures sur les industries du tourisme et de la pêche et des effets d'un éventuel déversement sur celles-ci.
- ↪ Réaliser un véritable examen de l'acceptabilité sociale du développement de la filière des hydrocarbures sur l'archipel et faire participer activement la communauté madelinienne.
- ↪ Obtenir une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures.
- ↪ Poursuivre les études et la recherche sur les domaines qui affichent encore clairement une lacune en termes de connaissance :
  - Valider les besoins en cas de déversements, les mesures environnementales appropriées, l'analyse des courants, l'évaluation des contraintes liées à la présence de glace, les mesures d'évacuation, le verglas et la visibilité, l'épaisseur de la banquise et sa distribution, les meilleures pratiques en eaux profondes, le risque géologique du secteur Old Harry, etc.
  - Rechercher une solution adaptée en matière de redevance en tenant compte du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs accordés au milieu municipal et des moyens dont disposent les municipalités.
  - Effectuer des tests de mobilisation et de récupération advenant un déversement dans le Golfe.
  - Étendre le projet pilote de Transports Canada sur l'élaboration d'un Plan d'intervention localisé pour les déversements d'hydrocarbures (PIL) au secteur géostratégique particulier que constitue le Golfe.

## 4. Faits saillants et commentaires sur la synthèse des connaissances

En avril dernier, le gouvernement a publié une synthèse des connaissances<sup>9</sup> pertinentes existantes constituant une revue de littérature. Voici quelques commentaires généraux concernant cette portion de l'EES en lien avec les enjeux du territoire des Îles-de-la-Madeleine :

- Le choix de présenter la synthèse des connaissances par thèmes et sous-thèmes plutôt que par régions ou par secteurs géographiques particuliers, rend difficile l'appropriation de l'information en lien avec les enjeux spécifiques à notre territoire. Le choix de cette formule engendre les mêmes problèmes tout au long de l'EES (Synthèse, p.3).
- La synthèse identifie des lacunes importantes sur les meilleures pratiques dans les milieux marins particulièrement dans le Golfe en raison de son écosystème particulier, des forts courants et de la présence de glace (Synthèse, p.21).
- Même s'il affiche un bon bilan sécuritaire, le transport maritime d'hydrocarbures implique un potentiel de graves conséquences environnementales et socioéconomiques en cas déversement majeur. La présence de glace augmente les délais d'intervention et le risque d'accident (Synthèse, p. 30).
- Le développement de la filière hydrocarbures peut engendrer des effets socioéconomiques majeurs, notamment : altération de la qualité des paysages ou des sites patrimoniaux, changements sur la valeur foncière des propriétés, conflits d'usage avec l'agriculture, la pêche/aquaculture/chasse aux phoques et le tourisme, etc. (Synthèse, p.38). Les mesures d'atténuation semblent insuffisantes en regard de l'importance des inconvénients.
- Un déversement en milieu marin engendrerait des impacts plus graves sur l'environnement. Deux études distinctes identifient le Golfe comme un des secteurs les plus à risque de déversement et, dans celle de Transports Canada, on suggère d'adapter des mesures de préparations spécifiques à chaque zone (Synthèse, p.49). Le golfe du Saint-Laurent devrait constituer l'une de ces zones spécifiques.
- Il demeure des lacunes majeures concernant la préparation des municipalités face à un déversement d'hydrocarbures. De plus, la capacité d'intervention de 10 000 tonnes de la Société d'intervention maritime de l'Est du Canada (SIMEC) est nettement insuffisante (Synthèse, p.52).

Bref, ces différentes études illustrent d'importantes lacunes au niveau des connaissances (écosystème du Golfe, meilleures pratiques en milieu marin, retombées économiques, effets sur la valeur foncière, la capacité d'intervention et le rôle des différents intervenants).

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures – Évaluation environnementale stratégique - synthèse des connaissances (synthèse) : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf>

## 5. Faits saillants et commentaires sur les résultats du plan d'acquisition de connaissances additionnelles

Le 28 octobre dernier, le gouvernement rendait publiques plusieurs études additionnelles visant à obtenir des connaissances supplémentaires sur la filière des hydrocarbures et à combler certaines lacunes identifiées à l'étape précédente. Toutefois, certaines études d'importance majeure pour notre communauté n'étaient pas terminées et ne le sont toujours au moment de rédiger ce mémoire :

### CHANTIER ENVIRONNEMENT

- Les milieux biophysiques et les impacts potentiels d'exploration en milieu terrestre n'ont pas été caractérisés aux Îles-de-la-Madeleine contrairement à Anticosti, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie (DDC<sup>10</sup>, p.22, p.67). Pour l'Agglomération, ceci indique qu'il n'y a pas d'intérêt d'exploration en regard des hydrocarbures en milieux terrestres aux Îles-de-la-Madeleine.
- L'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures en mer émet des rejets quotidiens pouvant avoir des impacts sur l'écosystème. (DDC, p.97). L'Agglomération appuie la recommandation des scientifiques d'obtenir des connaissances additionnelles sur le rejet d'eaux usées en milieu marin.
- Les installations pour l'exploration et l'exploitation en mer engendrent des risques de conflit d'usage entre les activités pétrolières, le transport maritime et l'ensemble des activités liées à la pêche. Ces activités augmentent le risque de collision des navires (DDC, p.98). En considérant l'augmentation majeure du transport maritime dans le Golfe<sup>11</sup> et l'importance de la pêche dans ce secteur, la cohabitation de tous ces usages semble difficilement conciliable.
- Alors que Corridor Resources 2013 et Genivar 2011 confirmaient que ces installations en mer pouvaient avoir des impacts sur la biodiversité, on apprend que les effets d'un déversement en mer pourraient avoir des effets à long terme de plus de 10 ans sur l'environnement et l'écosystème marin et rendre les opérations de nettoyage plus ardues.

### CHANTIER ASPECTS TECHNIQUES

- Contrairement aux structures du Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, il y a absence d'informations sur les risques géologiques reliés au secteur Old Harry. Ces risques géologiques, éléments inhérents à la nature du terrain, peuvent menacer l'environnement, la sécurité des personnes et des biens et empêcher une récupération des hydrocarbures (DDC, p.116). Étant donné que le site de Old Harry est situé sur une faille et dans un environnement unique où se rencontrent plusieurs courants, l'Agglomération est d'accord pour dire que le principal facteur de risque est l'absence de connaissance à ce sujet (DDC, p.170, GTEC06).

---

<sup>10</sup> Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures – Évaluation environnementale stratégique - document de consultation (DCC) : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf>

<sup>11</sup> Radio-Canada, *Pétroliers : le trafic des navires de brut pourrait doubler sur le Saint-Laurent*  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/09/22/001-croissance-transport-petrole-fleuve-saint-laurent-navires-quebec.shtml>

- On dénote un manque de connaissances sur l'environnement physique du golfe du Saint-Laurent pour améliorer la sécurité des personnes, des biens et la protection de l'environnement. L'Agglomération appuie la conclusion des auteurs sur la nécessité d'obtenir d'autres études approfondies notamment sur les besoins en cas de déversements, les mesures environnementales appropriées, l'analyse des courants, les contraintes liées à la présence de glace, les mesures d'évacuation, les meilleures pratiques en eaux profondes, etc. (DDC, p.157 et 159).

## CHANTIER ÉCONOMIE

- Le potentiel économique du gisement Old Harry est théorique, fragmentaire et aucun développement commercial n'est envisagé (DDC, p.190-196). Par ailleurs, il n'y a pas eu d'évaluation des impacts possibles du développement des hydrocarbures sur les industries motrices des Îles-de-la-Madeleine tels la pêche et le tourisme et sur leurs importantes retombées économiques.
- Contrairement à Anticosti et en Gaspésie, il n'y a pas d'estimation relative à la création d'emplois aux Îles-de-la-Madeleine pour le secteur d'Old Harry (DDC, p.212).
- Malgré l'annonce d'un programme de subventions dans le nouveau Pacte fiscal (100 M\$ sur 4 ans) tenant lieu de redevances pour les projets d'exploitation de ressources naturelles, la question des redevances en lien avec le développement des hydrocarbures est peu détaillée. Il serait souhaitable, le cas échéant, de suivre la recommandation afin de trouver une solution adaptée à la réalité québécoise qui tient compte du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs accordés au milieu municipal et des moyens dont disposent les municipalités (DDC, p.217).

## CHANTIER SOCIÉTÉ

- Les Îles-de-la-Madeleine constituent une aire extrêmement sensible en raison de ses nombreuses zones d'intérêt écologique et biologique. Malgré une superficie restreinte, c'est la MRC qui présente les plus grands écarts de sensibilité par rapport à l'ensemble du territoire. Parmi les zones vulnérables figurent les lagunes des Îles, l'Île Brion, le plateau madelinien, etc. (GENV34, GSOC01 p.123).
- L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures n'est pas rendue disponible (DDC, p.310). Qui plus est, aucune consultation en lien avec le chantier sur l'acceptabilité sociale ne s'est tenue sur l'archipel madelinot. Les demandes de rencontres sur ce thème ont reçu une fin de non-recevoir. Impossibilité également de contribuer au chantier via le dépôt de mémoire. Cet exercice a été mené en parallèle à la présente EES menée par le MERN. Il en résulte un manque de participation majeure de notre communauté sur l'enjeu de l'acceptabilité sociale, malgré l'importance fondamentale de celui-ci sur les questions touchant les hydrocarbures.
- L'Agglomération prend acte du rôle des municipalités dans la filière des hydrocarbures : élaborer une planification intégrée de territoire, structurer la demande et négocier avec le promoteur afin d'optimiser bénéfice communauté, adopter des mesures d'urgence et de surveillance, gérer la question de l'eau potable, consulter la population et prendre position en fonction des préoccupations et des attentes (DDC, p.313, GTVN03).

## CHANTIER TRANSPORT :

- Concernant le transport marin des hydrocarbures, les recommandations de l'Institut maritime du Québec prouvent l'ampleur du travail encore à faire : mieux définir le rôle des municipalités, améliorer le régime d'indemnisation, inclure un processus de remise en état complète, bonifier les programmes de recherche sur les impacts de déversements, et que le gouvernement du Québec s'implique dans l'élaboration de Plan d'intervention localisé (PIL) afin d'adapter l'intervention aux réalités spécifiques des milieux (DDC, p.244).
- Pour ce dernier point, Transports Canada mène actuellement un projet pilote limité entre Montréal et Anticosti afin d'élaborer un Plan d'intervention localisé pour les déversements d'hydrocarbures<sup>12</sup>. Comportant une approche axée sur les risques et reflétant les conditions locales d'un secteur géographique, comme les sensibilités environnementales et l'activité maritime, il serait hautement pertinent d'étendre le projet au secteur du golfe du Saint-Laurent.

## CHANTIER GESTION DE DÉVERSEMENT :

- Selon les études, les conséquences d'un déversement accidentel dans l'écosystème du Golfe seraient considérables, car peu contrôlable en raison de la profondeur des eaux, de la présence de glaces et de forts vents. Les impacts d'un déversement sur la faune et la flore sont peu étudiés en milieu froid. Les impacts sur les algues, les mollusques, les poissons et les oiseaux peuvent perdurer pendant plus de 10 ans (DDC, p.256).
- À la suite de l'EES2 (Genivar 2011), deux constats ont été faits relativement aux mesures d'urgence en milieu marin à savoir, la capacité d'intervention déficiente (constat 5) et les lacunes dans les connaissances (constat 8). Selon les auteurs, il demeure des lacunes majeures sur ces points dont : l'arrimage entre les intervenants, l'insuffisance du Régime de préparation d'indemnisation relativement au transport d'hydrocarbures en hiver, l'absence de critère de performance des intervenants (quantité à récupérer, délai mobilisation) (DDC, p.267, GENV29).
- La participation des municipalités n'est pas clairement définie. Il arrive que la Garde côtière canadienne délègue des responsabilités aux municipalités sans dédommagement (DDC, p.270, GENV29).
- Selon un sondage sur la perception des municipalités face à leurs responsabilités en situation déversement, il est suggéré de : mieux faire connaître le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, d'appuyer les municipalités dans leur PIU, d'étendre le projet pilote de Transports Canada visant à faire un Plan d'intervention localisé (PIL) entre Montréal à Anticosti (DDC, p.270, GENV29).

---

<sup>12</sup> Transports Canada, Sécurité des pétroliers et prévention des déversements, Projet pilote  
<http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu-4100.htm#pilote>

## Annexes

1. Résolution A1009-173, adoptée en 2010 – conseil d’agglomération des Îles-de-la-Madeleine
2. Résolution A1402-030, adoptée en 2014 – conseil d’agglomération des Îles-de-la-Madeleine
3. Mémoire – Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d’Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)
4. Rapport du Forum - Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières
5. Mémoire de l’Agglomération des Îles-de-la-Madeleine – Politique énergétique du Québec 2016-2025



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 septembre 2010, à la mairie.

**A1009-173**

## **Exploration et exploitation du gaz naturel en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine**

---

- CONSIDÉRANT les droits d'exploration gazière accordés par le gouvernement du Québec à l'entreprise Gastem pour une période de 10 ans sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
- CONSIDÉRANT les intentions de Gastem de procéder à des forages exploratoires aux Îles-de-la-Madeleine dès cet automne;
- CONSIDÉRANT l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes de la population de l'archipel face aux enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation des ressources gazières en milieu terrestre et d'impliquer la communauté dans le processus décisionnel;
- CONSIDÉRANT le besoin d'information des citoyens sur les technologies de forage et les impacts d'éventuelles opérations de forage sur l'environnement, en particulier sur la nappe phréatique;
- CONSIDÉRANT le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le gouvernement du Québec sur le cadre de développement de l'industrie des gaz de schistes dans les basses-terres du Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT les similitudes entre les techniques de forage, les impacts possibles et les inquiétudes citoyennes face l'exploration des gaz de schistes et le forage pour le gaz naturel conventionnel;
- CONSIDÉRANT QUE le principe de l'acceptabilité sociale doit être au cœur des décisions de développement de la filière énergétique gazière dans l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE portant sur les gaz de schistes au projet de forages gaziers sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

que conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des Ressources naturelles et de la Faune d'inclure les représentants des Îles-de-la-Madeleine au sein des instances de concertation qu'ils pilotent sur la question des gaz de schistes;

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 20 septembre 2010

Jean-Yves Lebreux, greffier



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 février 2014, à la mairie.

**A1402-030**

**Exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent –  
Renouvellement de la position du conseil d'agglomération**

---

- CONSIDÉRANT Les démarches menées au cours des dernières années par le conseil d'agglomération avec les partenaires du milieu rassemblés au sein de la table de concertation sur les hydrocarbures;
- CONSIDÉRANT les positions exprimées par le conseil concernant le projet d'exploration et d'exploitation sur le site Old Harry, soit par les résolutions, du 8 juin 2010 (A1006-112), du 12 avril 2011 (A1104-074), du 16 août 2011 (A1108-139) et du 24 janvier 2012 (A1201-007);
- CONSIDÉRANT QUE deux manifestes et une déclaration syndicale ont été publiés récemment à l'égard des exploitations des hydrocarbures sur le territoire québécois, soit le « *Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole* », le « *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole* » et une déclaration intersyndicale « *Exploration et exploitation des hydrocarbures en sol québécois* »;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la population locale à connaître la position du nouveau conseil d'agglomération à l'égard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT la nécessité de rappeler les préoccupations du milieu quant à ce projet, nommément :
- l'importance des enjeux environnementaux et socio-économiques liés à toute éventuelle exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pour les communautés maritimes et insulaires;
  - l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes des populations côtières et d'impliquer les communautés locales dans les décisions qui s'imposeront quant aux enjeux environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières en milieu marin;

- la fragilité du territoire des Îles-de-la-Madeleine et de son économie basée sur l'exploitation des ressources marines et le tourisme;
- l'absence d'un cadre légal permettant de régir l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- les lacunes documentaires dans l'état des connaissances mises en évidence par l'étude environnementale stratégique (EES2) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, en ce qui a trait à la capacité d'intervention en cas de déversement accidentel, à l'encadrement réglementaire en termes d'enjeux environnementaux et aux connaissances biologiques du milieu;
- l'absence d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et l'incertitude sur les retombées économiques possibles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine réaffirme l'exigence que ces préoccupations légitimes trouvent réponse avant la levée du moratoire existant sur le développement d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 17 février 2014



Jean-Yves Lebreux, greffier



**Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

## **Évaluation environnementale stratégique**

---

*sur la mise en valeur des  
hydrocarbures dans les  
bassins d'Anticosti, de  
Madeleine et de la baie des  
Chaleurs (EES2)*

**Commentaires**

---

Présentés par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Janvier 2012

## Introduction

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. C'est dans cette optique que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine présente ici une appréciation d'ordre général de l'évaluation environnementale stratégique, ne prétendant pas détenir de connaissances scientifiques pointues sur le sujet.

L'explosion de la plateforme Deepwater Horizon en 2010 et ses conséquences sur les collectivités touchées a soulevé bien des réactions partout au pays, y compris ici aux Îles-de-la-Madeleine où l'éventuelle mise en valeur des hydrocarbures dans le Golfe, un espace sept fois plus petit que le golfe du Mexique, semble imminente. Les impacts de cette catastrophe sur les communautés côtières américaines ont tôt fait de rappeler aux Madelinots les risques que pose ce genre d'entreprise.

C'est principalement le danger d'un déversement accidentel qui effraie. Après tout, c'est un mode de vie que l'on met dans la balance. Est-il nécessaire d'ailleurs de rappeler que l'économie locale des Îles-de-la-Madeleine et celle des autres collectivités côtières reposent depuis des générations sur des ressources renouvelables et sont tributaires de la qualité de l'environnement. Cet environnement est une composante essentielle de notre développement économique et de notre qualité de vie. C'est pourquoi la communauté des Îles-de-la-Madeleine se questionne tout d'abord sur le bien-fondé du développement de l'industrie pétrolière, d'autant plus que la fragilité du territoire et sa position géographique, en plein cœur du Golfe, exposé à tous vents, rendent le territoire très vulnérable. La population veut également mieux connaître les risques liés à un tel développement de même que les retombées économiques positives qu'elle pourrait en retirer, le cas échéant.

Bien que le mandat confié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la présente EES ne couvre pas cet aspect du dossier, la question de la pertinence d'exploiter ou non cette ressource est fondamentale et devrait faire l'objet d'une vaste consultation publique.

Aux Îles-de-la-Madeleine, on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent depuis un certain temps déjà. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve et Labrador et du Québec à quelque 80 km de l'archipel. Ce prospect est convoité par les deux provinces qui en sont chacune partiellement propriétaires.

En juin 2010, voyant le dossier de l'exploitation pétrolière sur le site de Old Harry prendre de plus en plus forme, et consciente des réactions populaires quant aux impacts de la catastrophe du golfe du Mexique, la municipalité des Îles et le Comité de travail sur les hydrocarbures ont cru en la pertinence de réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent pour discuter ensemble de leurs préoccupations respectives face aux questions liées aux hydrocarbures. En avril 2011, les Îles-de-la-Madeleine ont ainsi été l'hôte d'un Forum d'envergure sous le thème *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières*. Ce forum a été un espace de rencontre et d'échange pour une centaine de personnes provenant des communautés côtières des quatre provinces atlantiques et du Québec. Il s'est amorcé là une discussion sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux relatifs à d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

À l'issue de ce Forum, les intervenants présents se sont entendus pour dire qu'il existe un faux sentiment d'urgence et que : « *le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet. (...) Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'évaluation environnementale stratégique doit être maintenu et le processus d'EES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent* ».

L'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures, produite par GENIVAR, vise quatre objectifs. L'agglomération des Îles-de-la-Madeleine exprime ici ses commentaires et ses préoccupations en regard de ces objectifs et des éléments qui en découlent.

### **Objectif 1**

***Impliquer les communautés côtières et insulaires, les communautés autochtones concernées ainsi que l'ensemble de la population québécoise dans le processus de réalisation de l'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.***

Le rapport préliminaire présenté à la population est hautement technique et devient rapidement rébarbatif au non-initié. Il est donc peu propice à l'implication populaire. Il en est de même du court délai alloué entre la diffusion de ce volumineux document et le début des consultations publiques. Nous nous permettons donc de douter de la capacité à atteindre adéquatement l'objectif d'impliquer réellement les communautés et de recueillir convenablement leurs préoccupations. Nous saluons toutefois la décision de la firme d'élargir la consultation en ligne en permettant le dépôt de mémoires, et celle du gouvernement d'avoir prolongé la période de consultation. Par ailleurs, il est à souhaiter que le bilan des consultations et des mémoires reçus sera rendu disponible au grand public.

### **Objectif 2**

***Mieux comprendre le contexte environnemental, social et économique qui caractérise les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.***

Dans sa forme actuelle, l'évaluation environnementale stratégique ne permet pas une compréhension adéquate des diverses composantes de la zone d'étude puisqu'elle met l'emphase sur les enjeux environnementaux en laissant pour compte les considérations sociales et économiques.

#### **2.1 L'image de la région : un enjeu important**

Le profil socio-économique misérabiliste qui ressort de l'analyse des données statistiques n'est pas fidèle à la réalité et doit être nuancé et précisé davantage. Il est à craindre que face à une région

dépeinte comme étant dépourvue économiquement, l'exploitation gazière et pétrolière apparaisse rapidement et artificiellement plus acceptable.

À cet égard, le taux de chômage élevé doit être interprété en regard de l'activité économique essentiellement saisonnière des Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci s'articule autour de deux axes majeurs : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. Plus encore, la notoriété de l'archipel, et son attractivité, reposent essentiellement sur la qualité de vie unique qu'on y retrouve, ce qui ne se quantifie pas ou difficilement.

Un bilan migratoire positif depuis 2001 chez les 25-44 ans et une hausse de la population globale depuis 2006 prouve cet état de fait. Madelinots d'origine ou d'adoption s'installent, diplômés en poche; ils créent de nouvelles entreprises, prennent la relève et s'engagent socialement. Bref, ce nouveau dynamisme est prometteur pour la croissance et l'avenir de l'archipel. Ainsi, grâce aux différentes mesures prises localement, la tendance à la baisse observée depuis 1996 s'est renversée en 2006. La situation s'améliore et l'Institut de la statistique du Québec prévoit une croissance de 3,5 % jusqu'en 2031 pour les Îles-de-la-Madeleine.<sup>1</sup>

## 2.2 L'amélioration des connaissances nécessite des recherches plus approfondies

Nous estimons qu'un véritable travail de compréhension exige que l'on poursuive les évaluations par des études plus approfondies. Le mandat actuel de GENIVAR se limite à colliger les données déjà existantes. Or, un certain nombre de lacunes ont quand même été relevées dans l'état des connaissances et il est impératif de combler ces déficiences avant de pouvoir prétendre prendre une décision éclairée.

## 2.3 Les zones sensibles

La catégorisation du Golfe en zones plus ou moins sensibles, telles que délimitées dans le rapport préliminaire, a suscité beaucoup de réactions. Selon les intervenants du secteur des pêches, il faut ici user de prudence, car plusieurs zones jugées de faible sensibilité le sont à cause de manque de données. Par exemple, un des éléments utilisés pour déterminer certaines zones sensibles est la concentration des activités de pêche. Or, certaines zones où l'activité de pêche est moindre, ou même inexistante parce qu'il s'agit de zones de reconstitution ne sont pas prises en compte alors qu'elles ne sont pas moins importantes. Leur contribution et leur valeur doivent aussi être considérées dans l'identification des zones sensibles.

Bien que nous souscrivions entièrement au fait d'identifier automatiquement la zone côtière comme zone de forte sensibilité, celle-ci ne devrait pas, selon nous, se limiter à une profondeur de 20 mètres.

---

<sup>1</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*, « Îles-de-la-Madeleine ».

Cette définition est contestée et doit être revue puisqu'elle est arbitraire. Lors des consultations publiques, la possibilité de considérer la zone côtière à une profondeur supérieure à 20 mètres a été évoquée. Ainsi, il nous semble important de modifier la présente définition de façon à établir la zone côtière comme s'étendant de 0 à 50 m.

Par ailleurs, la segmentation du Golfe ne constitue pas, selon nous, une approche appropriée. L'étude devrait plutôt viser à mieux comprendre l'ensemble de l'écosystème que constitue le Golfe. À ce propos, il est nécessaire d'inclure Sydney Bight, soit « l'entrée du Golfe », dans l'évaluation environnementale, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème.

De plus, le rapport présente une superposition simple des zones de sensibilité et de contraintes sans pondération ou priorisation. Il est prévu que cela se ferait à la suite des consultations, c'est-à-dire que le choix des zones de grande sensibilité se ferait collectivement. Nous suggérons fortement que les discussions se poursuivent avec les pêcheurs et les experts du ministère des Pêches et des Océans afin de pousser plus loin la réflexion sur l'identification des niveaux de sensibilité.

L'étude de faisabilité sur l'éventuelle création d'une aire marine protégée annoncée récemment permettra certainement d'améliorer les connaissances du milieu. Cette étude s'échelonnera sur deux ans. Il serait important que les informations recueillies soient mises à profit dans le processus de décision.

#### 2.4 Valeur de la mer aux Îles-de-la-Madeleine

Seules les valeurs marchandes ont été retenues dans l'évaluation environnementale. En 2002, la Technopole maritime du Québec commandait une étude sur la valeur économique des industries associées au domaine maritime au Québec<sup>2</sup>. Il est bon de s'y référer.

L'étude classe les industries maritimes en deux groupes : le premier, englobe les activités qui utilisent la mer ou le fleuve comme ressource et qui dépendent de la qualité du milieu naturel (la pêche commerciale, la mariculture, la transformation de la biomasse marine et le tourisme maritime). Ces industries sont tributaires des ressources naturelles comme l'eau, les ressources halieutiques, le paysage et sont donc sensibles à la détérioration de l'environnement. Le second regroupe des activités qui ne sont pas affectées par la qualité du milieu naturel (le transport maritime des passagers ou des marchandises, l'activité portuaire et la construction navale).

---

<sup>2</sup> TECHNOPOLE MARITIME DU QUÉBEC, *Estimation de la valeur économique des industries associées au domaine maritime au Québec*, Université du Québec à Rimouski, 2002, p.i-ix.

L'étude de la valeur économique de ces industries repose sur les valeurs marchandes du milieu marin. Ainsi, les valeurs non marchandes, par exemple les valeurs d'existence des mammifères marins, n'ont pas été incluses. De même, la valeur foncière du littoral ou des berges n'a pas été considérée. Par conséquent, toutes les facettes de l'économie maritime n'ont pas été explorées.

Ainsi, selon cette étude de la Technopole maritime, « *certain services rendus par la mer ne sont pas considérés par le marché. C'est le cas, entre autres, de sa contribution dans la régulation des gaz atmosphériques, de sa valeur culturelle, etc. Ainsi, la valeur économique de la mer est sous-estimée. Certains travaux tendent à montrer que si on inclut les aspects non marchands, la mer a une valeur considérable. Les Îles-de-la-Madeleine peuvent être un cas assez typique. Par exemple, on peut faire l'hypothèse que le tourisme aux îles est essentiellement maritime, ce qui n'est pas le cas en Gaspésie. De plus, étant donné l'exiguïté du territoire, la plupart des activités sur les îles pourraient être qualifiées de maritimes.* »

### **Objectif 3**

***Permettre la prise de décision éclairée et l'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière en milieu marin.***

L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe Saint-Laurent. Nul ne le répètera assez : bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues.

#### 3.1 L'approche écosystémique

Toutes les parties d'un écosystème sont liées. Telle que le préconise l'approche écosystémique, il est impératif de tenir compte de chacune des parties et de leurs interactions dans les écosystèmes. Les espèces sont non seulement interdépendantes entre elles, mais également avec l'ensemble de leur écosystème.

#### 3.2 Compatibilité

Les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques de l'économie de notre collectivité. Globalement, les emplois dans le secteur des pêches occupent près de 30 % de la population active, ce qui représente un peu plus de 2 100 emplois (près de 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs et quelque 1100 travailleurs d'usine) une proportion qui est beaucoup plus importante que dans les autres régions du Québec maritime.

Les retombées directes s'élevaient à 80 M\$ en 2007.<sup>3</sup> Quant à la production maricole commerciale aux Îles elle s'élève à 175 tonnes métriques en 2011. Les cinq entreprises maricoles des Îles créent trente à trente-cinq emplois directs.

L'industrie touristique est devenue la deuxième en importance dans l'économie locale après le secteur de la pêche. Plus de 31 M\$ ont été dépensés aux Îles par les touristes en 2010, et ce, excluant les coûts de transport<sup>4</sup>. Cette industrie génère quelque 1 400 emplois directs et indirects, en grande majorité saisonniers et à temps plein, répartis dans un peu plus de deux cents entreprises sur le territoire. Plus d'une centaine d'entreprises bénéficient des retombées indirectes et 60 % d'entre elles seraient en difficulté sans l'apport de l'industrie touristique<sup>5</sup>.

Le développement d'une nouvelle industrie non renouvelable, telle que celle de la mise en valeur des hydrocarbures, devra inéluctablement être compatible avec le maintien et le développement des activités économiques existantes.

### 3.3 La capacité d'intervention en cas de déversement

L'EES a mis en lumière de graves lacunes quant à la capacité, même actuelle, d'intervenir adéquatement en cas de déversement accidentel. En effet, les mesures d'intervention sont nettement insuffisantes : capacité de 15 000 tonnes alors que certains navires commerciaux qui sillonnent le Golfe aujourd'hui transportent jusqu'à 150 000 tonnes. Pour plusieurs des intervenants qui se sont exprimés lors des consultations organisées par GENIVAR, le renforcement du cadre des mesures d'urgence devrait figurer en tête de liste des actions recommandées considérant que notre capacité d'intervention doit, dès aujourd'hui, être revue et bonifiée, avant même l'avènement d'une nouvelle industrie.

Le doute persiste quant à la faisabilité de récupérer du pétrole déversé en présence d'un couvert de glaces. Il est donc primordial que l'EES démontre qu'il existe des méthodes de récupération efficaces des hydrocarbures dans ces conditions hivernales et de surcroît, en considérant la dynamique des courants dans le Golfe. Il est aussi important de définir qui portera la responsabilité des mesures d'urgence. Qui en assurera le financement dans le contexte d'un territoire partagé par plusieurs provinces? Car bien qu'il soit louable de vouloir s'inspirer des meilleures lois au monde, encore faut-il s'assurer qu'elles soient appliquées.

---

<sup>3</sup> PECHES ET OCÉANS CANADA (2010). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique 2009*.

PECHES ET OCÉANS CANADA (2010). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil des secteurs maritimes 2009*.

<sup>4</sup> TOURISME ÎLES DE LA MADELEINE, *Journée annuelle du tourisme 2010*, « Sondage de fin de séjour 2010 ».

<sup>5</sup> MUNICIPALITÉ DES ÎLES DE LA MADELEINE, *Politique-cadre de développement touristique*, 2006.

## Objectif 4

***Permettre d'assurer une gestion responsable et durable des Bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, de même que de l'ensemble du milieu marin.***

### 4.1 Les principes du développement durable

Nous recommandons en premier lieu le principe de précaution : « *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* » (Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement , 1992).

En ce sens, l'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu des différentes politiques en cours au ministère des Pêches et des Océans. En effet, une série d'indicateurs préétablis permettent de donner ou non le feu vert à une exploitation durable de la ressource d'une part et, d'autre part, de fixer le niveau d'exploitation possible en regard de la capacité de support de la biomasse. Cette approche, jumelée aux différents avis scientifiques des chercheurs, est un des moyens disponibles pour mieux encadrer l'exploitation des ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent. En plus de l'approche de précaution, d'autres outils ont également été développés : plan de gestion intégré – cadre d'analyse du risque écologique- cadre pour la pêche durable, etc.

D'autre part, bien qu'il existe depuis 1997 un moratoire sur le développement des hydrocarbures dans la partie québécoise du Golfe, rien à l'heure actuelle n'empêche Terre-Neuve d'autoriser un premier forage dans sa partie du Golfe. Il est donc nécessaire d'élaborer une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures. L'évaluation et la révision des mesures de contingence sont également primordiales. À ce sujet, le principe n° 8 de la *Loi sur le développement durable* stipule que « *les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci* ». Nous souscrivons à ce principe et exigeons qu'il soit respecté.

Par ailleurs, nous avons constaté de graves lacunes en ce qui a trait à l'intégration, au rapport préliminaire, des 16 grands principes du développement durable, ceux-là mêmes qui doivent guider l'évaluation environnementale stratégique dans une perspective de développement durable. Dans l'EES2 certains principes sont évoqués, mais ne sont pas véritablement pris en compte dans l'analyse d'éventuelles activités de mise en valeur d'hydrocarbures. Par exemple, pour n'en citer qu'un, le principe d'équité et de solidarité sociale qui stipule que les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle est pratiquement absent de l'étude.

De plus, GENIVAR a carrément fait fit de l'un d'eux : le principe de production et de consommation responsable pourtant très important si l'on veut atteindre un objectif de gestion responsable et durable.

#### 4.2 Les Offices extracôtiers

Il est selon nous nécessaire d'entreprendre une révision du modèle actuel des Offices extracôtiers. En ce sens, il faudra voir à impliquer davantage les communautés côtières par la présence de représentants au sein des Offices. Il faudra également voir à favoriser la transparence et à éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis.

#### 4.3 Les compensations

Il doit y avoir révision à la hausse des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. La limite obligatoire établie à 30 millions de dollars est nettement insuffisante.

#### 4.4 Les redevances

Tel que stipulé dans le rapport, nous sommes d'avis que les mécanismes de redevances doivent être soigneusement et prioritairement planifiés. Actuellement, les redevances vont à la province là où la ressource est exploitée. Mais peu importe lequel des gouvernements bénéficierait des revenus générés par l'exploitation d'une ressource gisant dans le sous-sol du Golfe, les enjeux, eux, demeurent partagés par les cinq provinces limitrophes. Il faudra donc définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité de certaines communautés côtières et insulaires, comme la nôtre, des lieux d'exploration ou d'exploitation et du niveau de risques encourus.

Pour plusieurs, l'exemple de Terre-Neuve prouve les bienfaits économiques de développer l'industrie pétrolière. Par contre, bien que les redevances aient permis à la Province d'effacer sa dette, il en est souvent autrement pour les petites communautés qui n'en trouvent pas leur compte. L'augmentation du coût de la vie n'est pas synonyme d'augmentation de la richesse collective. Il serait, selon nous, intéressant de documenter plus en détail ce phénomène.

## Conclusion

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se fait ici le porteur des préoccupations et des inquiétudes de la population en regard de l'arrivée éventuelle d'une nouvelle industrie dans le golfe du Saint-Laurent. Ces préoccupations traduisent notre angle d'analyse. L'introduction d'une nouvelle industrie ne peut être acceptable que dans la mesure où celle-ci peut se faire sans compromettre les activités sur lesquelles reposent notre économie et notre mode de vie : la pêche et le tourisme. À cet égard, nous considérons que ce volet n'est pas suffisamment documenté et considéré dans le rapport préliminaire.

C'est pourquoi, avant de prendre une position définitive quant au développement de la filière gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est d'avis que le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'EES2 doit être maintenu et que le processus d'EES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

En ce sens, le conseil d'agglomération a déjà adopté une résolution qui stipule ceci :

### Extrait de la résolution du 8 juin 2010 :

« ....Que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent;

Que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- Réexamen des cadres législatifs fédéral et provinciaux;
- Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »

mai 2011



Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine

## Rapport du Forum (version allégée)

### FORUM

Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent :  
préoccupations des communautés côtières



Îles-de-la-Madeleine, les 8 et 9 avril 2011

par : Catherine Chevrier-Turbide

*avec la collaboration de Gabrielle Landry*

## AVANT-PROPOS

Les hydrocarbures - source d'énergie considérable – sont exploités à travers le monde. Gaz, huile et pétrole sont extraits des sous-sols et transformés, à des fins de consommation diverses. L'essence, un dérivé bien connu, est très en demande, car elle alimente encore la plupart de nos moteurs, produisant des quantités phénoménales d'énergie – et de pollution - par combustion.

Bien que notre mode de vie soit très lié à l'utilisation des hydrocarbures, on sait que les réserves s'amenuisent. À force d'avoir vidé les grandes réserves mondiales, il est maintenant courant de forer et d'exploiter les hydrocarbures dans des endroits de moins en moins accessibles et de plus en plus fragiles : forage en Arctique, forage en haute mer, dans les golfes et les estuaires.

Au Canada, les hydrocarbures sont extraits principalement des sables bitumineux. Toutefois, depuis plusieurs années, certains ont le regard tourné vers le golfe du Saint-Laurent, dans l'Est du pays. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. Connu sous le nom de Old Harry, le prospect est donc convoité par les deux provinces voisines qui en sont chacune partiellement propriétaires. Peu importe le gouvernement qui bénéficierait des revenus générés par l'exploitation de cette ressource, les enjeux, eux, demeurent partagés par les 5 provinces riveraines.

Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a un certain temps qu'on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent, notamment du projet Old Harry, situé à 80 km des Îles-de-la-Madeleine. En 2004, la compagnie Corridor Resources qui détient des droits d'exploration sur ledit prospect, a procédé à des levés sismiques au-dessus de la portion québécoise du prospect Old Harry, provoquant un flot de questionnement au sein de la population madelinienne quant aux impacts environnementaux des ondes sonores produites lors des levés sismiques. À la suite d'audiences menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un moratoire a été décrété jusqu'en 2012 sur toute exploration ou exploitation des hydrocarbures dans la portion québécoise du Golfe. Toutefois, après une certaine accalmie, les questions du forage dans le Golfe sont récemment revenues dans l'actualité madelinienne lorsque Corridor Resources a obtenu une licence d'exploration par forage, du côté terre-neuvien, cette fois-ci.

Créée en 2008, sous l'égide de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Table de concertation sur les hydrocarbures regroupe les acteurs locaux. La Table qui a pour mandat de favoriser les échanges de l'information ayant trait aux hydrocarbures, a lancé l'idée d'organiser un événement interprovincial pour aborder le dossier « Old Harry ». Comme les eaux du golfe du Saint-Laurent touchent 5 provinces et sont divisées en autant de territoires, il apparaissait important qu'une démarche de concertation autour du Golfe soit amorcée de manière à partager les préoccupations vis-à-vis l'installation ou l'exploitation d'une plate-forme pétrolière dans le Golfe, particulièrement à l'endroit de la dynamique du Golfe et des économies des communautés côtières.

Dans ce contexte, pour avoir voix au chapitre du développement de la filière gazière et pétrolière, il était souhaité d'initier une première forme de concertation des communautés côtières du pourtour du Golfe. Les Îles-de-la-Madeleine, situées au cœur même du Golfe et à proximité du prospect Old Harry, apparaissaient comme endroit tout désigné pour un tel Forum, où discuter des préoccupations quant à l'arrivée possible de l'industrie pétrolière dans les économies locales qui reposent majoritairement sur la pêche, sur le tourisme et sur la qualité de l'environnement.

C'est dans cette optique que le Forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » des 8 et 9 avril 2011 a été organisé. Cet événement a constitué une première occasion de réunir à un même endroit des représentants municipaux, des organismes environnementaux, des associations de pêcheurs et des associations touristiques.

# **SOMMAIRE DES TRAVAUX DU FORUM**

## PRINCIPES

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches et de la Loi sur les Océans.
- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution : une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.
- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.
- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique, connue sous le nom de l'ÉES, doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.
- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin

## RECOMMANDATIONS

Des principes nommés précédemment découlent les recommandations suivantes:

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe. Cette approche doit être véhiculée auprès de nos gouvernements respectifs;
- Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe, tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et, si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;
- Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, à favoriser la transparence et éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis;
- Établir des mécanismes et se donner les moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe.
- Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et le niveau de risques encourus.

# **SYNTHESE DES ATELIERS**

## Thème 1

### Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis

#### Bilan des échanges

Les **enjeux** reliés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont nombreux. Chaque secteur semble avoir des préoccupations propres, mais en général, les enjeux majeurs sont similaires pour les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'environnement et sont associés aux éléments suivants : perte des ressources halieutiques, perte de la biodiversité et perturbations du milieu. La notion de ressource renouvelable (long terme) versus une ressource non renouvelable (court terme) suscite des questionnements. Il y a une crainte tangible qu'un secteur soit remplacé par un autre.

Peut-on concilier le développement de la pêche et du tourisme avec celui des hydrocarbures? A-t-on raison de craindre à la dégradation des secteurs économiques traditionnels et au remplacement de ceux-ci par une nouvelle industrie imposante? La cohabitation des différents usages du golfe du Saint-Laurent est-elle possible? Beaucoup de questions et de préoccupations. Le sentiment de fausse urgence véhiculé par le promoteur, et souvent les politiciens, est partagé par tous. La nécessaire approche intégrée du golfe Saint-Laurent fait l'unanimité. Le Golfe est un écosystème unique et partagé. Il faut donc se parler, se concerter, s'entendre.

D'un point de vue socioéconomique, certaines retombées ont été mentionnées, notamment les retombées indirectes provenant de l'industrie pétrolière, la réduction de la dépendance à l'importation d'hydrocarbures et la possibilité de traduire en services les revenus générés par la filière pétrolière. Beaucoup de doutes persistent cependant quant aux bénéfices réels pour les communautés côtières versus les risques encourus.

Les **défis** auxquels feront face les communautés côtières, en regard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont tout aussi multiples. Afin de répondre aux interrogations des intervenants du secteur de la pêche, le MPO devrait effectuer une revue des impacts potentiels sur les pêcheries et se prononcer en faveur ou en défaveur du développement de la filière pétrolière dans le Golfe. Le gouvernement fédéral est aussi interpellé pour la création d'une aire de protection marine. Le déclenchement d'une commission d'examen par rapport aux impacts des projets pétroliers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent est réclamé par tous. Au plan de la législation, un travail de mise à niveau des cadres réglementaires entourant les projets pétroliers a été mentionné comme nécessaire ainsi qu'une révision des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. De tels développements doivent-ils être confiés strictement au secteur privé? On a plutôt tendance à croire que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient être plus présents tant dans la propriété (actionariat) que dans la gestion des projets. Il a été proposé de prendre exemple sur d'autres modèles, particulièrement celui de la Norvège.

Pour les communautés côtières, il semblait clair qu'une coalition devait être créée et qu'un effort de gestion intégrée du Golfe devait être mis de l'avant, entre les communautés côtières, mais aussi entre les cinq provinces riveraines (QC, TNL, NB, NÉ et IPE), afin de déterminer les orientations souhaitées, les modes de gestion et de partage d'information. Parallèlement, il semblait essentiel de faire une mise à niveau entre les cinq provinces quant à l'information nécessaire à un positionnement stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe.

## Thème 2 Préoccupations quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et ses ressources

### Bilan des échanges

Nonobstant le développement des hydrocarbures dans le Golfe, les communautés côtières ont beaucoup de préoccupations. Des efforts soutenus sont consentis pour le maintien de la qualité de vie, de la qualité des ressources halieutiques et de l'image de marque touristique. L'amélioration de l'état de santé des ressources halieutiques et maricoles, la préservation de la biodiversité, l'acquisition d'information, la coordination et la cohérence des actions entre les secteurs, et le développement des secteurs économique et social sont au cœur de ces préoccupations.

Il est clair que le projet pétrolier qui se dessine à l'horizon accentue les préoccupations. Quant à savoir de quel ordre elles sont amplifiées, il y a divergence d'opinion. Il a été soulevé que, de prime abord, il y a un urgent besoin d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe et de documenter les impacts de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries, sur le tourisme, sur l'environnement et sur la dynamique socioculturelle et économique des communautés côtières du Golfe, afin d'établir un positionnement sur l'acceptabilité sociale de tels projets. Ceci pourrait se traduire par le déclenchement d'une Commission d'examen du gouvernement fédéral à travers la Loi fédérale sur les évaluations environnementales.

Par ailleurs, il a été relevé que le développement de projets pétroliers comporte des risques à tous les niveaux de l'exploration à l'exploitation et qu'il faut éviter que leur mise en valeur ne détourne l'attention du développement d'énergies renouvelables. Il faut donc s'affranchir du faux sentiment d'urgence et demander davantage de transparence aux gouvernements et aux compagnies dans ce dossier. Il faut prendre le temps de vérifier quels sont les effets additifs, les justifications à la base des projets, et revoir les modes de redistribution des revenus, les législations entourant l'industrie pétrolière (dont les Offices) et les montants de compensation. Les communautés côtières ont démontré qu'elles souhaitent prendre davantage part aux processus et avoir un poids dans les décisions ayant trait aux « où, quand, comment, pourquoi » de l'apparition de la filière pétrolière dans le Golfe. Elles ont aussi démontré le besoin de développer une « culture Golfe » pour mieux réfléchir les enjeux et faire une analyse des bénéfices versus les risques encourus et ce, en fonction du développement durable.

Ce développement durable est, pour certains, incompatible avec les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, une ressource non-renouvelable qui s'exploite à court terme en hypothéquant l'environnement et la biodiversité. Des doutes sont aussi amenés quant au risque de nuire voire négliger les économies locales qui reposent actuellement sur des ressources renouvelables (pêche et tourisme). Certains assurent que le risque est trop important et que le jeu n'en vaut pas la chandelle, qu'il faut plutôt prévoir l'après pétrole dès maintenant en investissant dans les ressources renouvelables.

Une autre option a fait surface en regard du développement durable: poser des conditions au développement des hydrocarbures pour en faire une industrie aussi près que possible du développement durable. Entre autres, ceci passerait par l'établissement d'une législation solide avec une vision de développement à long terme qui prend en considération les générations futures. La création d'un fonds des générations, à partir duquel seraient financés des programmes sociaux, le développement des meilleures méthodes de recyclage et d'efficacité énergétique, la recherche sur les ressources renouvelables et les énergies alternatives, serait aussi intéressant et permettrait une transition acceptable à la fin de l'exploitation du gisement d'hydrocarbures.

## Thème 3

### Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

#### Bilan des échanges

Lors de cet atelier, les participants se sont mis d'accords sur le besoin de revoir les structures et les fonctions des Offices. En tant que tels, les Offices sont considérés comme une force, car la mise en place d'une structure est nécessaire à la gestion des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. L'idée de l'assurance d'une compensation en cas de problèmes a aussi été perçue comme un élément positif quoique le montant obligatoire (30M\$) soit considéré comme étant beaucoup trop faible. Finalement, l'ouverture du gouvernement fédéral à déléguer aux provinces des responsabilités en matière de gestion des hydrocarbures a été soulignée comme intéressante, bien que son cadre comporte plusieurs lacunes.

Les faiblesses des Offices qui ont été identifiées sont nombreuses. Il a notamment été soulevé le manque de transparence et d'imputabilité. Un conflit d'intérêt semble apparent en ce sens qu'ils appliquent la réglementation sur la sécurité et l'environnement en même temps qu'ils délivrent les permis d'exploration et d'exploitation. Il y a donc un manque d'indépendance et le besoin d'une structure externe et impartiale pour veiller à la sécurité des travailleurs et de l'environnement, hors du champ d'influence des émetteurs de permis. Il a aussi été reproché aux Offices déjà existants de ne jamais freiner de projet, mais bien de mettre en place leurs conditions d'acceptation. On souhaite donc la présence de représentants du public ou des communautés côtières au sein des Offices. Les acteurs réunis au Forum ont aussi soulevé l'impression que les revenus générés visaient davantage à répondre aux besoins des gouvernements à travers l'Office, plutôt que de répondre aux besoins des communautés. Un manque a aussi été rapporté en terme d'expertise environnementale tant pour ce qui est du suivi environnemental à chaque étape des projets que pour ce qui est de la réalisation d'évaluations environnementales rigoureuses. De même, il semble manquer d'harmonisation entre les méthodes de consultation des différents offices.

Ces constats amènent une remise en question le modèle actuel des Offices, suggérant l'idée d'établir un seul office pour l'ensemble du Golfe. Cependant, qu'il y ait un ou plusieurs offices ne constitue pas un problème en soi. L'important c'est qu'ils se parlent entre eux et qu'ils harmonisent leurs structures dans l'intérêt public, à l'intérieur d'un cadre réglementaire et légal, où les décisions prises sont issues de la concertation des parties. Les paramètres qu'il semble essentiel d'harmoniser et de clarifier sont : la réglementation sur les permis, la sécurité de l'environnement, les mécanismes de consultation, les droits et limites territoriales. En marge de ceci, il a aussi été suggéré d'avoir un office fédéral avec certains pouvoirs (sécurité et environnement) ainsi que d'autres offices provinciaux avec juridiction pour les revenus, par exemple.

En ce qui concerne la place des communautés côtières dans la prise de décisions, il est clair qu'elle devrait se situer à plusieurs niveaux : dans les instances décisionnelles (dont les Offices), dans la définition des mécanismes de consultation et de prise de décision et finalement dans les mécanismes de concertation et de collaboration autour du Golfe. Par ailleurs, il a été entendu qu'une place pour les Premières nations devait être considérée en amont des projets et tout au long des étapes de réalisation.

Les moyens proposés pour y arriver sont divers, mais il s'est dégagé des consensus quant à l'ouverture d'un siège pour les communautés côtières au sein des Offices et quant au développement d'un mécanisme de concertation intra Golfe, afin de faire voix commune. Il a été suggéré que la représentativité des communautés côtières passe par les élus municipaux qui auraient aussi un devoir de transfert de l'information à leur population et aux secteurs concernés ainsi qu'un devoir de consultation aux moments opportuns. Les décideurs devraient tenir compte des savoirs locaux. Il a été conseillé de se baser sur des modèles de participation qui ont fait leurs preuves (ex : BAPE, ACEE).

Pour ce faire, deux conditions facilitantes seraient nécessaires : fournir aux communautés les ressources et les moyens d'intervenir dans la prise de décision et donner suffisamment de temps aux représentants pour vulgariser et

partager les informations relatives au développement des projets, et ce, dès le départ, s'assurant d'un même niveau de connaissance du dossier et des enjeux pour tous.

Enfin, lors de cet atelier, les participants pouvaient amener des suggestions quant aux changements qu'ils souhaitaient voir apparaître au sein des Offices. Entre autres, il a été suggéré que les offices considèrent le Golfe comme un seul système écologique devant être géré pour le bien de l'ensemble.

Il a été fortement recommandé de réviser la structure des Offices pour en extraire le potentiel de conflits d'intérêts : séparer les fonctions et responsabilités en matière de sécurité, d'environnement et d'émission de permis, scinder les systèmes de gestion et de communication à l'intérieur des Offices et avoir davantage de transparence. On recommande aussi d'y joindre des membres nommés en fonction des différentes préoccupations (pêche, tourisme, environnement, communautés) ce qui pourrait être intéressant dans la prise de décision.

Bien entendu, harmoniser les méthodes de consultation semblait nécessaire de même qu'éclaircir les questions des limites territoriales pour éviter la confusion.

Au plan du financement, il s'est avéré que la répartition des redevances devait se faire en fonction du risque encouru, qu'un fonds de compensation devait être créé à partir des revenus pétroliers et que la mise sur pied d'un bureau provincial des revenus pourrait voir à la bonne redistribution des capitaux.

# ORGANISATION DU FORUM

## DÉMARCHE ET COMITÉS

Le Forum réalisé à l'initiative de la Table de concertation sur les hydrocarbures et sous le leadership de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait 4 objectifs :

1. Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures
2. Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique
3. Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels
4. Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes

Un sous-comité a été formé pour encadrer l'organisation du Forum. Ce comité de pilotage était constitué de sept personnes provenant des organismes suivants :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3)
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (1)
- Comité ZIP des Îles (1)
- Attention Fragiles (1)
- Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) (1)

À l'automne 2010, Catherine Chevrier-Turbide a été engagée comme chargée de projet par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour une durée de 8 mois, avec le financement du Fonds d'aide au développement du territoire (FADT). Entrée en fonction en octobre, la chargée de projet s'est jointe au comité de pilotage. Ils ont aussitôt commencé à élaborer les composantes du Forum à travers des rencontres mensuelles, puis hebdomadaires, au fur et à mesure que la date de l'événement se rapprochait.

Peu à peu la forme et le contenu du Forum se sont précisés. Conscients que les économies des communautés côtières se ressemblent et reposent principalement sur les activités de pêche et de tourisme et sur l'environnement, les représentants invités étaient issus de ces mêmes sphères : municipal, environnemental, touristique et des pêcheries en provenance des cinq provinces cibles : Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse.

Il avait été décidé que le Forum :

- Se déroulerait les 8 et 9 avril 2011, pour faciliter le transport maritime
- Serait un événement bilingue (anglais et français), par nécessité de rejoindre les acteurs de 5 provinces. Une traduction simultanée serait donc de mise.
- Serait un événement sur deux jours où le jour 1 serait consacré à la mise à niveau des connaissances et présenterait des conférences ayant trait aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, alors que le jour 2 serait consacré au travail en ateliers et chercherait à dégager des consensus à travers les voix des communautés côtières en regard de l'implantation de l'industrie pétrolière dans le Golfe.
- Serait un Forum sur invitation
- Serait ouvert au grand public (citoyens) pendant les conférences du jour 1
- Mènerait à la production d'un document des actes du Forum, à la suite de l'événement
- Permettrait de mettre en ligne le contenu des conférences sur le site du Forum
- Permettrait de produire une courte production vidéo synthèse du Forum

Ce Forum, à travers les conférences de neuf experts du Canada et de la Norvège, permettrait notamment de :

- présenter le golfe du Saint-Laurent et ses richesses en mettant en évidence l'importance d'une gestion intégrée des ressources et de l'habitat;
- de présenter l'encadrement légal (des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral) concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- de comparer les approches légales « canadienne » et « provinciale » avec celles d'autres pays comme les États-Unis et la Norvège;
- de présenter et de vulgariser l'information technique sur les projets pétroliers;
- de documenter les retombées positives et négatives pour les communautés locales ;
- d'examiner les possibilités de coexistence avec les activités liées notamment à la pêche, au tourisme et une éventuelle aire marine.

## PROGRAMME

Dès décembre 2010, le Forum a été annoncé auprès des invités ciblés. En février 2011, les invitations formelles ont été lancées et une période d'inscription de plusieurs semaines a été ouverte. L'événement a aussi été annoncé dans les médias locaux et nationaux, de même qu'à travers les médias des provinces maritimes et atlantiques. Un site web a aussi été créé via le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce dernier servira de lieu d'échange d'information post-Forum.

### Programme



#### Jeudi 7 avril 2011 (Château Madelinot)

20 h 00 Cocktail d'ouverture

---

#### Ouverture du Forum

#### Vendredi 8 avril 2011 (Centre récréatif de l'Étang-du-Nord)

8 h 00 Accueil, inscription

8 h 30 Allocution d'ouverture

#### L'ÉTAT DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

8 h 45 Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, Lyne Morissette, Institut des sciences de la mer (ISMER), Québec

9 h 30 Période de questions

#### LA QUESTION LEGALE

9 h 40 La réglementation sur les hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve et au Labrador, Max Ruelokke, Office Canada-Terre-Neuve pour les hydrocarbures extracôtiers, Terre-Neuve

10 h 25 Période de questions

10 h 35 Pause café

10 h 45 Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, Gilles Côté, consultant, Québec

11 h 30 Période de questions

#### LES ASPECTS TECHNIQUES DU FORAGE EXTRACÔTIER

11 h 40 Old Harry : exploration responsable et potentiel économique pour l'Est du Canada, Dena Murphy, Corridor Resources, Nouvelle Écosse

12 h 25 Période de questions

12 h 35 Dîner sur place

13 h 30 L'expérience pétrolière norvégienne, Ole Gunnar Austvik, Lillehammer University College, Norvège

14 h 15 Période de questions

## LES RETOMBÉES ET LES RISQUES SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- 14 h 25 Exploitation pétrolière et gazière : perspectives d'une vie communautaire durable, Peter R. Sinclair, Memorial University, Terre-Neuve
- 15 h 15 Période de questions
- 15 h 25 Pause café, réseautage
- 15 h 35 Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière extracôtière : implication pour les écosystèmes, Gail Fraser, York University, Ontario
- 16 h 20 Période de questions
- 16 h 30 Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures, Richard Desgagnés, Ogilvy Renault, Québec
- 17 h 15 Période de questions
- 17 h 30 Fin des travaux
- 18 h 00 Rencontre conviviale, formule 5 à 7  
(Galerie bar Spectacle Aux Pas Perdus)
- 19 h 00 Souper libre
- 

### Samedi 9 avril 2011 (Château Madelinot)

- 8 h 30 Café matin
- 8 h 45 Mot de bienvenue

### LE CAS D'UN MORATOIRE : LE BANC GEORGES

- 9 h 00 Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière, Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association, Nouvelle Écosse
- 9 h 45 Période de questions

### ATELIERS

- 10 h 00 – 12 h 00 Travail en ateliers \*
- 12 h 00 – 13 h 30 Dîner sur place
- 13 h 30 - 14 h 30 Travail en ateliers\*
- 14 h 30 Pause café, réseautage
- 15 h 00 Plénière
- 17 h 00 Clôture et Point de presse
- 19 h 00 Banquet de clôture (Château Madelinot)

#### \*Thèmes des ateliers :

Thème 1 : Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis.

Thème 2 : Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources.

Thème 3 : Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

# CONFÉRENCES



**Lyne Morissette**  
**Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent**

### Présentation de la conférencière

Mme Morissette est membre de la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Après avoir complété deux post doctorats, l'un en écologie théorique (University of Guelph) et l'autre en modélisation écologique des mammifères marins (Arizona State University), elle est maintenant chercheure-stagiaire postdoctorale à l'Institut des sciences de la mer (ISMER), un centre de recherche de Pêches et Océans Canada, associé à l'UQAR.

Ses domaines de prédilection en recherche sont, entre autres, l'écologie marine et aquatique, l'océanographie biologique, les pêcheries et les mammifères marins. Elle cherche à dégager une compréhension globale de la structure, du fonctionnement et de la gestion des écosystèmes marins au moyen de la modélisation, afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Ses recherches portent également sur la réduction de la biodiversité des écosystèmes et sur les variations observées en matière d'abondance et de distribution des espèces, en raison des pressions anthropiques.

### Résumé de la présentation

La biodiversité est un terme à la mode. Tout le monde s'entend pour dire qu'elle est importante, mais pourquoi ? Que connaît-on de la biodiversité, en particulier, dans nos océans ? Dans le golfe du Saint-Laurent ? Ce domaine de la biologie qu'on appelle la biodiversité doit retenir davantage notre attention, car de plus en plus d'études montrent clairement que l'exploitation à outrance de nos ressources altère le niveau de vie et de santé de l'être humain. Il a également été montré que les «services offerts par un écosystème sain» peuvent atténuer les impacts des catastrophes naturelles, et que la biodiversité est la base fondamentale de la santé de ces services.

Sachant que les politiciens, les économistes et le public appuient souvent leurs décisions sur la «valeur» des choses, peut-on et doit-on assigner une valeur à une espèce, à un habitat ou à un écosystème pour les protéger ? Comment peut-on apprécier ou estimer la valeur de la biodiversité ? La conférence s'attardera à mieux définir la biodiversité, particulièrement dans le Golfe du Saint-Laurent, son rôle, ses impacts et à dresser un portrait du travail restant à accomplir pour mieux la préserver écologiquement.



**Sean Kelly, Responsable des relations publiques  
Régime de réglementation des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador**

#### Présentation du conférencier (M. Ruelokke)

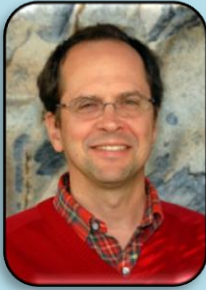
Originaire de Grand Bank, Terre-Neuve, Max Ruelokke est actuellement président et chef de la direction de l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).

Max Ruelokke est diplômé de l'Université Memorial de Terre-Neuve et du Technical College de Nouvelle-Écosse (maintenant partie de l'Université Dalhousie) où il a complété un baccalauréat en génie (civil).

M. Ruelokke est un ingénieur professionnel avec une grande expérience dans le pétrole et le gaz extracôtiers. Il a achevé des travaux en mer en lien avec le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère du Développement et du Tourisme dans le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et a été sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la technologie au sein du même gouvernement. Ses promotions et nominations dans le secteur privé comprennent : cofondateur et Vice-Président de Hydrospace Services maritimes, président et chef de la direction de Marystown Shipyard Limited, Bull Arm Site Corporation, et directeur général de l'AGRA-Brown & Root et AOC Brown & Root Canada Limitée.

#### Résumé de la présentation

Monsieur Ruelokke décrira les principaux éléments du régime de réglementation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Il abordera divers sujets touchant notamment le rôle et les responsabilités de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, les évaluations environnementales et les différentes autorisations et approbations que les exploitants doivent obtenir avant d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation au large des côtes.



**Gilles Côté, consultant**

**Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**

### Présentation du conférencier

Monsieur Côté possède une formation multidisciplinaire en droit, en environnement, en géographie et en développement régional. Ses projets de recherche au niveau de la maîtrise et du doctorat ont porté sur les processus décisionnels en environnement, particulièrement les dispositifs d'évaluation des impacts sur l'environnement, la participation du public et l'application d'approches multicritères d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts.

Monsieur Côté a participé à plusieurs recherches universitaires d'envergure. La plus récente, à l'Université du Québec à Rimouski, portait sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens et a été publiée en 2009. Mentionnons également sa collaboration au projet pilote sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du territoire Atikamekw en 2005.

Depuis 2006, Monsieur Côté travaille comme expert-conseil en environnement. À ce titre, il a contribué à la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement portant notamment sur des projets d'aménagements hydroélectriques réalisés au Québec et à l'étranger. Il a également participé à l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe Saint-Laurent dont les résultats ont été rendus publics l'automne dernier.

### Résumé de la présentation

Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont assujetties aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* L.C. 1992, ch. 37 (LCÉE). L'objectif de la présentation consiste à expliciter les principales composantes de cette loi : les conditions d'application, la portée des études à réaliser selon le type de projet, les dispositifs de participations du public.

Mais dans un premier temps certaines notions afférentes à l'évaluation environnementale seront définies : les notions d'impact sur l'environnement, d'impact cumulatif, évaluation d'impact stratégique. Également, la démarche d'évaluation environnementale sera placée dans son contexte institutionnel. Les principales étapes des procédures publiques seront présentées.



**Dena Murphy et Paul Durling**  
**Old Harry: exploration responsable et potentiel économique pour l'est du Canada**

#### Présentation de la conférencière (Mme Murphy)

Après avoir complété une maîtrise en géochimie organique à l'Université de Victoria, en 1994, et une maîtrise en gestion marine à l'Université Dalhousie en 1996, Dena Murphy a travaillé avec SNC-Lavalin à Halifax en tant que consultant en environnement pour les projets de pétrole et de gaz tels que les projets *Sable Offshore Energy* et *Maritimes & Northeast Pipeline*.

De 1998-1999, elle a travaillé avec Pêches et Océans Canada à l'Institut océanographique de Bedford à titre d'agent de la *Stratégie sur les océans*. Puis, elle a travaillé pour l'Association canadienne des producteurs de pétrole, à Halifax à titre d'analyste des politiques et a été impliqué dans la gestion d'un large éventail de questions face à l'industrie pétrolière et gazière.

De 2001-2006, elle a travaillé avec Marathon Petroleum Canada ULC à Halifax comme coordonnatrice de l'Accord Canada atlantique HSE, pour la gestion des questions de santé, de sécurité et d'environnement pour les opérations extracôtières de la côte Est. Tout en travaillant avec Marathon, Mme Murphy a également effectué un contrat à Houston, Texas, et travaillé sur des projets terrestres et extracôtiers en Afrique de l'Ouest. Elle a rejoint Corridor en juin 2006 en tant que gestionnaire de la Santé, Sécurité et de l'Environnement.

#### Résumé de la présentation

Corridor a récemment soumis une description de projet auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers dans le but d'être autorisé à forer un puits d'exploration au sein du prospect Old Harry. Ce dernier se situe à quelque 80 km ONO du Cap Anguille, Terre-Neuve et Labrador. Ce puits sera foré sous l'exigeant processus réglementaire canadien et Corridor entend procéder de manière à prioriser la protection des travailleurs et de l'environnement. Une évaluation environnementale exhaustive sera complétée afin d'identifier les impacts potentiels et de prévoir des mesures d'atténuation appropriées permettant de protéger l'environnement. Corridor propose de forer le puits d'exploration à l'intérieur des limites du PP 1105 entre le milieu de 2012 et 2014. Old Harry représente une importante structure géologique du Golfe du St-Laurent qui pourrait contenir des ressources en hydrocarbures significatives. Cela représente un important potentiel économique pour l'est du Canada et le développement du projet pourrait avoir des retombées économiques majeures au bénéfice des économies locale, régionale et nationale.



**Ole Gunnar Austvik**  
**L'expérience pétrolière norvégienne**

### Présentation du conférencier

Ole Gunnar Austvik est professeur d'économie politique à l'Université de Lillehammer, en Norvège, où il est aussi directeur de recherches. Il détient un doctorat en philosophie et une maîtrise en sciences économiques de l'Université d'Oslo. Il est également titulaire d'un MPA en économie politique de la John F. Kennedy School (Université Harvard).

M. Austvik a précédemment travaillé pour le bureau de la statistique de Norvège et l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI) et il occupe actuellement un poste de professeur adjoint en énergie pétrolière à la Norwegian School of Management (BI) à Oslo.

M. Austvik est également l'auteur de nombreux articles et livres dans les domaines de l'économie politique internationale, de l'économie du pétrole et de l'intégration européenne. Il travaille actuellement à un rapport commandé par le gouvernement norvégien pour évaluer l'impact de l'Espace économique européen (UE) sur les intérêts norvégiens en matière d'hydroélectricité et de pétrole.

### Résumé de la présentation

L'exposé décrit comment l'État norvégien a pris en charge dès les années 1970 la gestion de son industrie pétrolière, à la fois comme producteur, organisme de réglementation et législateur, en plus d'en assumer les risques politiques et économiques. En tant qu'entrepreneur et propriétaire actif des gisements, l'État définit les objectifs sociaux des activités d'exploitation conformément à ses « dix commandements ». En plus de créer sa propre société pétrolière, la Statoil, la Norvège a pris certaines mesures interventionnistes pour assurer le développement et contrôler l'évolution de son secteur pétrolier sur les plans industriel et démocratique, et maximiser les retombées grâce à la propriété directe et à un système d'imposition élevée. Tous les projets ont été menés et développés en collaboration avec le secteur pétrolier mondial et les syndicats, en tenant compte des changements au sein des partis politiques à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le fonds souverain de la Norvège atteint 600 milliards de dollars américains, ce qui en fait l'un des États les plus riches au monde et l'industrie pétrolière extracôtière se classe parmi les plus concurrentielles sur la scène internationale. L'exposé présente la structure organisationnelle du modèle pétrolier norvégien, et décrit le jeu d'équilibre entre les enjeux économiques, industriels, environnementaux et politiques, ainsi que les défis qui pourraient se poser dans l'avenir.



**Peter R. Sinclair**  
**Exploration pétrolière et gazière : perspectives pour la viabilité des collectivités**

### Présentation du conférencier

Professeur-chercheur en sociologie à l'Université Memorial de Terre-Neuve, M. Sinclair s'intéresse particulièrement à la sociologie contemporaine, environnementale et politique. En marge de ses tâches de professeur et de superviseur d'étudiants des cycles supérieurs, il a participé à plusieurs groupes de recherche interdisciplinaires sur les enjeux sociaux et environnementaux des communautés rurales de Terre-Neuve et de l'Alabama.

Après avoir travaillé sur les impacts sociaux des catastrophes écologiques (effondrement des stocks de morue dans les années 1990), il se penche maintenant sur les questions relatives à la pêche, aux ressources forestières et au développement de l'industrie pétrolière. Il tente de comprendre comment s'organise le quotidien des communautés dans un contexte historique, physique et environnemental, et en fonction de leur environnement immédiat.

M. Sinclair est également l'auteur du livre *L'énergie au Canada*, publié en juillet 2010 par les presses de l'Université Oxford.

### Résumé de la présentation

Tout en reconnaissant les avantages potentiels de l'exploration pétrolière et gazière en matière d'emploi et de revenus versés aux autorités régionales, cet exposé propose un tour d'horizon des projets d'exploitation réalisés dans l'est et le nord du Canada. L'expérience démontre que les divers paliers de gouvernement doivent se montrer vigilants à l'égard des problèmes qui touchent les collectivités et mettent leur viabilité en danger. Nous y décrivons le long combat mené – avec un certain succès – par Terre-Neuve-et-Labrador contre le gouvernement fédéral et les grandes sociétés pétrolières afin que la province tire avantage des activités déployées sur son territoire. Nous y verrons qu'à l'échelle locale, les intérêts des pêcheurs ont été manipulés et ignorés autour du site de construction de la première plateforme de forage en mer. La situation complexe des communautés autochtones face au développement du Nord canadien et les problèmes sociaux que soulève l'exploitation des sables bitumineux y seront également abordés. À des échelles différentes, ces cas font état des difficultés auxquelles se heurtent les populations en situation de marginalité et de relative impuissance. Nous verrons enfin comment les leçons du passé peuvent être mises à profit dans l'élaboration d'un plan d'action et d'une politique pour l'exploration pétrolière et gazière aux Îles de la Madeleine.



**Gail Fraser**

**Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière en mer : conséquences pour les écosystèmes**

Présentation de la conférencière

Gail Fraser est professeur agrégé à la Faculté d'études environnementales de l'Université York. Elle a un baccalauréat en biologie de l'Université du Minnesota, une maîtrise en zoologie de North Dakota State University et un doctorat de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Ses recherches portent sur l'écologie des oiseaux aquatiques nicheurs, la gestion de la faune et les politiques environnementales et la gestion de l'extraction de pétrole extracôtier, dans le cadre de l'examen des impacts des activités pétrolières extracôtières sur la faune.

Spécifiquement à l'Atlantique Nord-Ouest, Mme Fraser a mené des recherches sur le guillemot de Brünnich, le puffin des Anglais et les pétrels cul-blanc; a publié plusieurs articles critiquant les évaluations environnementales faites dans le cadre de l'industrie pétrolière extracôtière, de suivi des évaluations environnementales et l'accès à l'information concernant les données sur les rejets de polluants provenant des installations pétrolières extracôtières. Mme Fraser fournit régulièrement des commentaires sur les documents d'évaluation environnementale des projets pétroliers et gaziers.

Résumé de la présentation

L'extraction pétrolière en mer comporte plusieurs étapes et, de ce fait, les impacts sur l'environnement marin peuvent revêtir de multiples formes. Certains impacts, comme la modification du comportement des organismes, sont ressentis à court terme tandis que d'autres, la réduction de la biodiversité, vont se manifester à plus long terme. J'examine les répercussions écologiques des levés sismiques, de la pollution ordinaire et des déversements accidentels sur les poissons, les mammifères marins et les oiseaux de mer. Les levés sismiques entraînent généralement quatre types de répercussions : variation dans la distribution, ralentissement de la croissance et de la reproduction, masquage de la communication et interférence dans l'interaction prédateur-proie.

Nous étudierons les trois principales sources de pollution associées à l'exploitation et à la production de pétrole : déblais et fluides de forage, eau produite et brûlage de gaz à la torche (pollution légère). Les décharges de déblais de forage à base d'eau modifient la quantité et la diversité des organismes benthiques locaux. L'eau produite a fait l'objet de recherches exhaustives et pourtant, très peu d'études parlent de ses effets même sublétaux sur les poissons et les macro-invertébrés. Parmi l'abondante documentation sur les impacts environnementaux des déversements, je me pencherai plus particulièrement sur les leçons tirées du déversement de l'Exxon Valdez en mars 1989 et la situation déficitaire des stocks de hareng. Le manque d'information sur les effets des hydrocarbures aux différentes étapes de la vie de cette espèce constitue l'un des principaux obstacles à l'établissement du lien entre la cause (le déversement de pétrole) et l'effet (le déclin de la pêche). La collecte et la gestion de données de qualité avant le début des travaux d'exploitation sont donc essentielles pour comprendre les effets potentiels des déversements sur le milieu marin.



**Richard L. Desgagnés**  
**Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures**

#### Présentation du conférencier

Avocat et chef de l'équipe Transport chez Ogilvy Renault, M. Richard L. Desgagnés s'intéresse particulièrement aux litiges commerciaux en matière de transport. Il a travaillé entre autres sur des dossiers de pollution marine, de litiges liés aux sinistres maritimes et aériens, de litiges portant sur des contrats de charte-partie, de litiges en responsabilité du fabricant, d'assurance et d'insolvabilité ainsi que sur une foule d'autres cas de litiges commerciaux.

En plus de plaider régulièrement devant les tribunaux civils du Québec et les cours fédérales du Canada, M. Desgagnés est intervenu devant des tribunaux d'arbitrage et a acquis une expertise en procédures accessoires à des procédures d'arbitrage. Il se spécialise notamment dans la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales rendues à l'étranger contre des parties privées et des États étrangers ainsi qu'en matière d'immunité des États.

Dans le cadre de ses fonctions, il a été appelé à plaider devant la Haute Court de Hong Kong (Court of First Instance et Court of Appeals), devant la Court of Final Appeal de Hong Kong et à la Cour royale de l'Île Jersey de même que devant la United States Court of Appeals for the Eleventh Circuit.

#### Résumé de la présentation

Le forage en haute mer est encadré par un régime législatif qui peut, à première vue, paraître complexe en raison de différents paliers gouvernementaux qui sont impliqués ainsi que les différents types d'équipement qui peuvent être utilisés pour effectuer le forage et le stockage des hydrocarbures. La présentation portera sur les mécanismes prévus pour l'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures. Le type de dommages qui peuvent être réclamés, les parties qui peuvent être tenues responsables et les limites de responsabilité seront entre autres examinés.



**Denny Morrow**  
**Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploitation gazière et pétrolière**

### Présentation du conférencier

De formation universitaire en enseignement (Université de Dalhousie) et en gestion des affaires (Université Acadia), M. Morrow s'intéresse depuis longtemps au secteur des pêches. Il a notamment été coordinateur du Fisheries Regional Industrial Training Committee, en Nouvelle-Écosse. Il est, depuis 1996, directeur général de Nova Scotia Fish Packers Association. Entre 1998 et 2008, M. Morrow a coprésidé la Coalition Norigs 2, puis présidé la Coalition Norigs 3, formée d'associations de pêcheurs, de représentants de l'industrie de la pêche et de communautés autochtones. Cette coalition a joué un rôle actif dans le processus ayant mené à l'imposition d'un moratoire sur le Banc Georges, c'est-à-dire une interdiction de pratiquer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans cette région de l'Atlantique. Ce moratoire a été signé conjointement par la Nouvelle-Écosse et les États-Unis en 1997 et renouvelé en 2010 pour devenir permanent.

M. Morrow, qui oeuvre depuis longtemps dans le secteur des pêches de l'Atlantique, étudie actuellement l'augmentation des populations de phoques gris et son impact sur l'industrie de la pêche et les stocks de poisson de fond.

### Résumé de la présentation

Le banc Georges est un immense haut-fond qui s'étend sur plus de 40 000 km<sup>2</sup> au large du plateau continental de la côte est de l'Amérique du Nord. La partie du banc appartenant au Canada couvre environ 7 000 km<sup>2</sup>. Les 80 % restants, qui bordent au sud la péninsule du cap Cod, relèvent de la juridiction américaine. La Commission géologique du Canada estime que la partie canadienne du banc pourrait contenir quelque 60 millions de barils de pétrole et 1,3 milliard de pieds cubes de gaz naturel.

Le banc Georges est un lieu exceptionnel, certains aspects comme sa productivité, sa biodiversité et son biotope marin en font même un endroit unique au monde sur le plan biologique. Il sert toute l'année de frayère et de pouponnière pour les espèces marines. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la pêche est la principale source d'emploi et de revenu. La production d'espèces telles que le pétoncle, les poissons de fonds, le homard, le thon et l'espadon contribue à l'équilibre économique de la région depuis plus de 200 ans.

Sous les pressions d'une coalition réunissant des associations de pêcheurs et d'usines de traitement de fruits de mer, des groupes environnementaux et des collectivités autochtones, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi établissant un moratoire de 22 ans interdisant toute exploration et exploitation pétrolière et gazière dans la partie canadienne du banc Georges jusqu'en 2022. Le moratoire vise également des zones sensibles et productives sur les versants du banc ainsi que la partie du chenal nord-est situé à l'embouchure de la baie de Fundy.

# ATELIERS

## DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Les ateliers visaient à permettre aux représentants des différents secteurs d'activité (municipal, touristique environnemental et des pêcheries) issus des communautés côtières au pourtour du Golfe, de cibler des orientations et d'identifier des pistes de collaboration, par rapport à leurs préoccupations sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Plus spécifiquement, les objectifs des ateliers étaient de :

- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels sur les préoccupations des communautés côtières en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations communes des communautés côtières découlant de leurs préoccupations respectives ;
- Dégager les orientations prioritaires souhaitées par les communautés côtières en la matière.

Trois thèmes ont fait l'objet des ateliers:

- Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : défis et enjeux;
- Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources;
- Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision.

En ce qui a trait au fonctionnement des ateliers, les 6 groupes ont d'abord été répartis sous les 3 thèmes (2 groupes par thème). Tous les ateliers ont fonctionné simultanément. Au bout d'une heure, les groupes restaient en place, alors que les animateurs et les secrétaires changeaient de salle pour présenter à nouveau le thème auquel ils étaient attitrés. Il en était ainsi une seconde fois, afin que chaque groupe ait abordé les 3 thèmes mentionnés ci-haut. Les animateurs et les secrétaires d'atelier ont couvert 3 fois le même thème et ils ont côtoyé 3 groupes différents.

Le temps en ateliers a été ainsi réparti :

- Présentation de chacun, tour de table (5 minutes)
- Mise en contexte (5 minutes)
- Discussion autour des questions des ateliers (35 minutes)
- Synthèse (5-7 minutes)

Afin de faciliter les interactions, les échanges s'effectuaient en groupe de 10 à 15 personnes issues des différents secteurs d'activités présents au Forum (municipalités anglophones, francophones et autochtones, environnement, tourisme et pêcheries).

Par ailleurs, étaient présents aux ateliers certains observateurs-invités (organisations, institutions, gouvernements, scientifiques), dont le rôle était circonscrit à celui d'expert/référence si le besoin s'en fait sentir. La répartition devait idéalement être le reflet de la participation au Forum. De plus, comme il s'agissait d'un événement bilingue, la plupart des groupes fonctionnaient en français et un groupe fonctionnait uniquement en anglais.

Une synthèse du contenu des ateliers a été faite sur place avec les secrétaires de chaque thème. Ces trois synthèses thématiques ont ensuite été présentées et bonifiées lors de la plénière, en fin de journée, le samedi 9 avril 2011.

# CONCLUSION

## CONCLUSION ET SUIVI

À la lumière du forum « Exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières », les objectifs de départ ont été atteints.

- Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures;
- Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique;
- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes.

Le forum s'est clôturé sur une note très positive. L'initiative et l'organisation de cet événement ont été saluées, entre autres, pour la qualité et la variété de l'information véhiculée et pour la pertinence et la richesse des échanges que cela a suscités. Participants comme conférenciers ont dit avoir trouvé l'événement tout à fait à-propos dans le contexte actuel.

Soucieux de l'état actuel et futur de cet écosystème partagé entre cinq provinces, les congressistes sont arrivés à trouver plusieurs points de convergence, confirmant du même coup le succès de l'événement. Parmi ceux-ci on peut noter :

- La nécessité d'une approche de gestion intégrée du plan d'eau unique et riche que constitue le golfe du Saint-Laurent;
- Le dépôt d'une demande auprès du ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'entité déjà responsable de la gestion des ressources halieutiques au pays, afin qu'il établisse l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe, qu'il réalise une revue des impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe sur les pêcheries et qu'il se prononce sur la question;
- Le dépôt d'une demande de renvoi auprès du ministère fédéral de l'Environnement et de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour la mise sur pied d'une commission d'examen, tel que le prévoit la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le travail amorcé au Forum n'est en fait qu'un début. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour développer une « pensée Golfe » solide et durable afin que soient considérées les préoccupations des communautés côtières face à l'industrie pétrolière. Du travail demeure à toutes les échelles et dans chaque province autour du Golfe.

## SUIVI DU FORUM

Considérant qu'il y a un profond besoin d'acquiescer davantage d'information avant de se positionner en accord ou en désaccord quant à d'éventuels forages exploratoires de Corridor Ressources ou de tout autre projet de développement pétrolier dans le Golfe, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a acheminé, au lendemain du Forum, une demande de renvoi à une Commission d'examen aux autorités concernées et invite les autres régions et représentants d'institutions ou d'organisations à faire de même.

# REMERCIEMENTS

## REMERCIEMENTS

Le forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » est le fruit de six mois de travail d'organisation et de concertation. Comme cet événement n'aurait pu être réalisé sans la participation de plusieurs personnes et organismes du milieu des Îles-de-la-Madeleine. Nous tenons à les remercier.

### Les organismes membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures

#### Milieu politique

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

#### Milieu socioéconomique

- Corporation Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Association québécoise de l'industrie de la pêche
- Le Bon Goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu environnemental

- Comité ZIP
- Attention Fragîles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu institutionnel

- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

#### Autres

- Un citoyen coopté par les membres de la Table

**Le comité de pilotage du Forum**, l'entité d'orientation du Forum, ayant comme membres des acteurs locaux issus de la Table de concertation sur les hydrocarbures, afin de voir à l'organisation du Forum :

Gabrielle Landry, coordonnatrice de l'équipe de développement, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Jeannot Gagnon, directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Joël Arseneau, maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Claude Richard, agent régional, Conférence régionale des élus  
Yves Martinet, directeur, Comité ZIP des Îles  
Danielle Giroux, présidente, Attention Fragîles  
Guglielmo Tita, directeur, CERMIM  
Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

**Les bénévoles** qui ont prêté main forte pour la préparation des ateliers, la préparation des documents et la réalisation du Forum.

Arthur Miousse, animateur d'atelier  
Claude Richard, animateur d'atelier  
Hélène Chevrier, animatrice d'atelier  
François Turbide, animateur d'atelier  
Stéphanie A.-Bussièrès, animatrice d'atelier  
Ginette Arseneau, animatrice d'atelier  
Irene Novaczek, animatrice d'atelier  
Guglielmo Tita, animateur d'atelier  
Isabelle Cummings, secrétaire d'atelier  
Marilyn Champagne, secrétaire d'atelier  
Mélanie Poirier, secrétaire d'atelier  
Anne-Marie Boudreau, secrétaire d'atelier  
Véronique Déraspe, secrétaire d'atelier  
Marie-Ève Giroux, secrétaire d'atelier  
Karen Turriff, secrétaire d'atelier  
Josiane Doyle, à l'accueil

Elena Haratsaris, communications  
Raphaëlle Dancette, étudiante à l'UQAR  
Anne Dumont, étudiante à l'UQAR  
Valérie Desrochers, étudiante à l'UQAR  
Clément Helsly, étudiant à l'UQAR  
Frankie Jean-Gagnon, étudiant à l'UQAR  
Agnès Baran, étudiante à l'UQAR  
Nesrine Baziz, étudiante à l'UQAR  
Aurélié Sarrabezolle, étudiante à l'UQAR  
Gabrielle Oronato, étudiante à l'UQAR  
Geneviève Trudeau, étudiante à l'UQAR  
Andrée-Anne Gagnon, étudiante à l'UQAR  
Anne Fauré, étudiante à l'UQAR  
Matsanga Lévesque-Kombila, étudiante à l'UQAR

**Les partenaires financiers**, sans qui l'événement n'aurait pas eu lieu

### Partenaires majeurs



**Mme Nathalie Normandeau**,  
Vice-première ministre

Ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune  
Ministre responsable du Plan Nord  
Ministre responsable de la région Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine  
Ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent



### Autres partenaires



# Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques de la Politique énergétique du Québec 2016-2025



## Préambule

---

En 2013, la communauté madelinienne a participé activement aux travaux de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en déposant un mémoire et en collaborant avec le gouvernement lors d'une audience particulière tenue, chez nous, aux Îles-de-la-Madeleine. Aux dires de la Ministre de l'époque, des commissaires et des divers intervenants, cette audience, tenue sur place, s'avérait nécessaire puisqu'elle a permis d'identifier plusieurs particularités énergétiques propres à l'archipel madelinot et que le portrait national n'aurait été complet sans ces informations. Nous croyons que le gouvernement a alors reconnu ainsi le caractère singulier de la situation énergétique des Îles-de-la-Madeleine. C'est donc sous cet angle spécifique que nous aborderons les différents enjeux dans ce présent mémoire.

Depuis ces dernières consultations, des développements majeurs sont intervenus, dans l'archipel madelinot, sur le plan énergétique. La société d'État Hydro-Québec a annoncé la prolongation de la durée de vie de la centrale thermique jusqu'en 2035 et a confirmé la relance du projet de couplage éolien/diésel dont les démarches évoluent rapidement. De plus, un continuum d'enjeux et de récentes problématiques liées aux hydrocarbures soulèvent inquiétudes et réflexions dans le milieu : le bris du pipeline d'Hydro-Québec dans le port de Cap-aux-Meules en septembre dernier, la découverte d'anciens puits contaminés appartenant à la SOQUEM à l'été 2013, le développement d'un terminal pétrolier qui intensifierait le trafic maritime d'hydrocarbure au large de l'archipel, pour ne nommer que ceux-ci. D'autre part, les initiatives locales sur le plan énergétique sont vivantes, multiples et en constant développement.

En bref, ces nouvelles données auront un impact considérable sur l'avenir énergétique des Îles, et nous le croyons, sur la stratégie et le bilan énergétique national. En conséquence, **ce mémoire constitue une mise à jour de celui déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en 2013.**

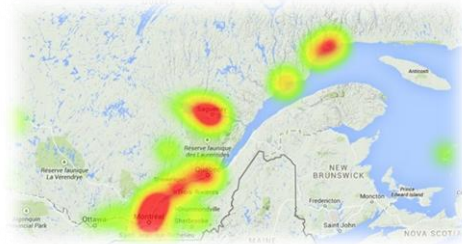
1.	Introduction.....	3
2.	Portrait général de l'archipel .....	4
3.	Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique .....	6
4.	Historique des enjeux .....	7
4.1	L'approvisionnement énergétique de l'archipel.....	7
4.2	La géothermie.....	8
4.3	L'éolien .....	8
4.4	Gestion des matières résiduelles .....	10
4.5	Les hydrocarbures .....	11
5.	Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats.....	15
6.	Vers une Stratégie énergétique territoriale.....	18
6.1	Mise en contexte.....	18
6.2	Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités .....	19
6.3	Les orientations de la stratégie énergétique .....	19
7.	Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.....	20
8.	Conclusion.....	23
	<b>Annexe 1 .....</b>	<b>24</b>
	<b>Bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine .....</b>	<b>24</b>
	<b>Annexe 2 .....</b>	<b>25</b>
	<b>Rapport sur la Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne .....</b>	<b>25</b>
	<b>Annexe 3 .....</b>	<b>26</b>
	<b>Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine - Un défi de développement durable ...</b>	<b>26</b>
	<b>Annexe 4 .....</b>	<b>27</b>
	<b>Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine - Rapport synthèse final .....</b>	<b>27</b>
	<b>Annexe 5 .....</b>	<b>28</b>
	<b>Argumentaire pour l'implantation d'un centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures .....</b>	<b>28</b>
	<b>Annexe 6 .....</b>	<b>29</b>
	<b>Plan d'action pour la réduction des GES de l'Agglomération des Îles .....</b>	<b>29</b>

## 1. Introduction

---

Les Îles-de-la-Madeleine font, comme l'ensemble du Québec, face à des défis importants sur le plan énergétique. Mais plus que partout ailleurs au Québec, la réalité insulaire, la discontinuité physique du territoire et la nature de l'économie influencent depuis toujours nos choix et notre bilan énergétique. La présence essentielle de transporteurs maritimes et aériens, l'axe économique dominant et énergivore que constituent la pêche et le tourisme et la présence de la plus grande centrale thermique d'Hydro-Québec sur le territoire démontrent notre pétrodépendance.

La collectivité madelinienne est bien consciente de son apport considérable à la production de GES et du sérieux de la question alors qu'elle subit aussi, de façon plus immédiate que la plupart des communautés du Québec, les impacts des changements climatiques et de l'érosion accélérée des berges.



Localisation des émissions de gaz à effet de serre des usines québécoises. Photo : Thomas Gerbet

Éveillée à ces enjeux et prête à travailler avec ses citoyens et les différents partenaires concernés à la recherche de solutions durables, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine juge important d'exprimer ses commentaires dans le cadre des présentes consultations qui doivent aboutir à l'adoption d'une nouvelle Politique énergétique québécoise.

Nous sommes donc heureux de pouvoir inscrire nos commentaires dans le cadre de la démarche panquébécoise de réflexion sur les enjeux énergétiques et nous suggérons fortement à la Commission de réserver un espace dans son rapport final pour traiter de façon plus spécifique des questions relatives aux réseaux autonomes et plus précisément du contexte insulaire madelinot.

Dans le présent mémoire, nous concentrons principalement le propos sur les efforts récents des autorités locales afin de développer une plus grande autonomie énergétique, la fiabilité des approvisionnements, la réduction de l'empreinte écologique, l'innovation, l'essor économique et l'emploi local.

## 2. Portrait général de l'archipel



Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, à quelque 215 km de la côte gaspésienne, 90 du Cap-Breton, 160 de Terre-Neuve et 105 de l'Île-du-Prince-Édouard. Elles se révèlent ainsi plus près des provinces maritimes que des côtes québécoises. En fait, l'archipel madelinot constitue en quelque sorte une extension du territoire québécois, lui

ouvrant droit et accès aux ressources marines et sous-marines que recèle ce vaste plan d'eau qu'est le Golfe.

Pourtant, la faible superficie terrestre de l'archipel, quelques 200 km<sup>2</sup>, témoigne très mal de son importance stratégique au plan territorial, car sa localisation permet au Québec de plaider juridiction sur plus de 50 % de la superficie du golfe du Saint-Laurent.

L'archipel est composé de deux municipalités, celle des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Île, qui comptent respectivement 96 % et 4 % de la population; celles-ci regroupées au sein de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine comptant 12 484 habitants (francophone à 95 %)<sup>1</sup>.

L'activité économique des Îles-de-la-Madeleine est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'articule autour de deux axes majeurs tributaires des saisons : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. De par la nature de leurs activités respectives, comportant toutes deux une part importante liée au transport, ces deux industries sont énergétiquement consommatrices et fortement dépendantes des ressources pétrolières.

Essentiellement routier, le transport intra-insulaire comporte également une desserte maritime pour L'Île-d'Entrée. Le réseau routier est composé de plus de 300 km de routes, dont 107 km sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec. Le parc automobile est très important. Selon les données 2011 de la Société d'assurance automobile du Québec, on recense quelque 10 485 véhicules immatriculés sur le territoire, dont 45 % (4 612) sont des camions légers (pick-up). La faible densification de l'habitat et l'étalement de la population sur le territoire contribuent significativement à cette situation.



<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec (données de 2014) :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/demographie/demo\\_gen/pop\\_age11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/demographie/demo_gen/pop_age11_mrc.htm)

Les Îles-de-la-Madeleine sont reliées au continent par plusieurs dessertes maritimes et aériennes. La principale liaison maritime entre l'archipel et le continent (Île-du-Prince-Édouard), opérée sur une base annuelle par le Groupe CTMA (traversier MV Madeleine), est assurée par un traversier dont la fréquence des voyages varie selon les saisons. Le transport de marchandises (en moyenne 30 000 tonnes/an) se fait de port à port à partir de Montréal, de Matane ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce type de transport est assuré à la fois par les trois navires du Groupe CTMA, soient le MV Madeleine, le MV Voyageur et le MV Vacancier. Ce dernier offre par ailleurs, depuis 2002, une croisière estivale entre Montréal, Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ce qui contribue à augmenter l'achalandage touristique par son offre variée de croisières thématiques.

En ce qui a trait au transport aérien, l'archipel est desservi par deux transporteurs. Air Canada Jazz, à raison de deux vols quotidiens (trois en été), assure une partie importante des vols commerciaux réguliers entre les Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Québec et Montréal. Le Dash-8 100 de 37 places est le plus souvent utilisé, bien que le Dash-8 300 de 50 places le soit aussi. Depuis quelques années, Pascan Aviation inc., transporteur régional, offre des vols quotidiens vers Bonaventure, Mont-Joli, Québec et Saint-Hubert avec des appareils de 4 à 46 sièges selon les saisons et l'achalandage.

De plus, depuis le printemps 2010, un service de transport interurbain par autocar est maintenant disponible à partir des Îles-de-la-Madeleine vers Québec. Il est offert, par la compagnie Autobus Les Sillons, en autocar de luxe de façon hebdomadaire, de 8 à 10 mois par année.

L'alimentation électrique est assurée sur le territoire par deux centrales thermiques au mazout. Celle de Cap-aux-Meules, d'une puissance installée de 67,2 mégawatts et dont la consommation annuelle se chiffre à tout près de 40 millions de litres de mazout lourd (bunker), alimente la presque totalité de l'archipel. La fin de la durée de vie utile de cette centrale construite en 1991, initialement prévue pour 2023, a été récemment prolongée jusqu'en 2035. La seconde centrale thermique, fonctionnant au mazout léger et dotée d'une capacité de 1,2 mégawatt, dessert L'Île-d'Entrée.

Le déficit d'opération de sa centrale thermique principale est une préoccupation pour Hydro-Québec depuis nombre d'années. Chaque kilowattheure produit creusant l'écart, la société d'État favorise depuis longtemps la réduction de la consommation électrique résidentielle. Pour ce faire, Hydro-Québec a lancé divers incitatifs afin de réduire la pression sur les moteurs de la centrale en favorisant, notamment, le chauffage au mazout. Nous détaillons ces mesures et leur importance un peu plus loin dans ce document.

Cette mise en contexte sommaire illustre donc la totale **dépendance de notre territoire à l'égard des hydrocarbures**.

### 3. Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique

---

L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine adhère pleinement à cette démarche consultative proposée par le gouvernement québécois. Elle salue aussi ses initiatives énergétiques et la gamme de programmes et incitatifs destinés à créer un Québec plus efficace et écoresponsable. Toutefois, le portefeuille et l'agenda énergétique québécois actuels offrent certes davantage d'options que ne peut se le permettre notre territoire. Voici quelques exemples d'obstacles à plus d'efficacité en énergie aux Îles-de-la-Madeleine :

- ▲ Le Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEE), seul programme local et permanent d'Hydro-Québec sur l'archipel, n'encourage qu'une seule énergie : le mazout.
- ▲ Les différents programmes temporaires d'Hydro-Québec sont souvent peu prévisibles, limités dans le temps et non synchronisés avec les besoins de la population madelinienne.
- ▲ Les différents programmes gouvernementaux de financement en efficacité énergétique sont standardisés partout au Québec sans bonification ni modulation pour les réseaux autonomes.
- ▲ Certains programmes de financement en efficacité énergétique impliquent le recours à des professionnels certifiés. Ces ressources sont peu ou pas présentes aux Îles.

Bref, notre différence est effectivement trop grande par rapport aux autres régions québécoises pour que nous soyons considérés au même titre que celles-ci dans l'actuelle démarche globale du gouvernement et commande une réflexion particulière et des solutions qui le sont tout autant.

Consciente de ces enjeux et forte de plusieurs initiatives au plan de son avenir énergétique qui seront détaillées dans ce mémoire, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils afin d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Nous croyons que l'archipel madelinot peut devenir un modèle en la matière si le gouvernement et la société d'État Hydro-Québec consentent à œuvrer ensemble à atténuer les impacts négatifs liés à l'insularité et à valoriser les atouts propres au territoire madelinot afin qu'il puisse devenir une vitrine autant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique.

## 4. Historique des enjeux

---

### 4.1 L'approvisionnement énergétique de l'archipel

Les Îles-de-la-Madeleine comptent pour la moitié de la clientèle des réseaux autonomes desservis par Hydro-Québec. La desserte de cette population pose pour la société d'État un défi considérable. Au fil des ans, Hydro-Québec a implanté diverses mesures pour réduire tant les coûts d'exploitation que l'énergie consommée. Ainsi, au début des années 1980, Hydro-Québec a lancé un vaste programme visant à améliorer l'enveloppe thermique des résidences (pose d'isolation, remplacement de portes et de fenêtres), et a incité à la conversion au chauffage à l'huile des résidences chauffées à l'électricité. La conversion lui a permis de porter à près de 50 % le parc résidentiel utilisant le mazout comme mode de chauffage. Toutefois, depuis, le bilan est demeuré à ce niveau, la plupart des nouveaux propriétaires préférant le chauffage électrique, comme ailleurs au Québec.

Autour de la centrale thermique, une chaleur considérable est dégagée et perdue puisque non récupérée. Des études et projets de récupération de l'énergie ont été menés à plusieurs reprises au cours des années pour tenter de valoriser cette chaleur. Ainsi, une étude menée dans les années 1970 sur l'implantation de serres pour la production de légumes chauffées par ces surplus de chaleur avait démontré la rentabilité du projet, mais ce dernier n'a jamais vu le jour, et ce, malgré une tentative renouvelée dans les années 2000. D'autre part, une étude a été réalisée en 1979 afin d'analyser la faisabilité d'implanter un réseau de chaleur pour alimenter l'ensemble des commerces, institutions et résidences situées dans le cœur du village de Cap-aux-Meules. Là encore, le projet n'a jamais pris son envol.

C'est au milieu des années 1980 qu'Hydro-Québec a étudié la possibilité de raccorder les Îles-de-la-Madeleine à son réseau continental par le biais d'un câble sous-marin. Devant l'ampleur des coûts, évalués alors à plus de 500 millions \$, la société d'État a choisi de procéder à la construction d'une nouvelle centrale thermique plus moderne et moins polluante. La fin de la durée de vie utile de celle-ci est fixée, à l'époque, aux alentours de 2024. Il importe ici de rappeler que, devant l'ampleur des coûts de production de l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement du Québec a, au printemps 1996, adopté un décret modifiant le règlement 642 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions d'application. Cette modification consistait à offrir aux abonnés des réseaux autonomes, dont les Îles-de-la-Madeleine, l'électricité au même prix qu'à l'ensemble du Québec jusqu'à concurrence de 30 kWh par jour, ce qui couvre les besoins de base des abonnés. Pour éviter que l'électricité ne serve au chauffage de l'eau et de l'espace, un prix dissuasif aurait été appliqué si la consommation quotidienne d'un client avait dépassé ce seuil en sus des frais de branchement supplémentaires<sup>2</sup>. Devant l'opposition ferme manifestée alors par la collectivité

---

<sup>2</sup> Correspondance de M. Guy Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles à M. Benoît Arseneau, préfet de la MRC des Îles-de-la-Madeleine, mai 1996.

madelinienne, le gouvernement a choisi de retirer cette mesure et de recourir, encore une fois, à des incitatifs favorisant l'utilisation du mazout aux fins de chauffage des espaces et de l'eau.

Plus récemment, de 2007 à 2010, Hydro-Québec s'est associée à la Municipalité dans la mise en œuvre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Le programme a permis de réaliser des visites personnalisées des clients afin de leur offrir des conseils pratiques leur permettant de diminuer leur facture d'électricité, en plus de recevoir des produits écoénergétiques. Pour chaque questionnaire complété par un client, Hydro-Québec a versé 30 \$ à la Municipalité lui permettant de réaliser un projet collectif sur son territoire. Plus de 40 000 \$ ont ainsi été amassés afin de concevoir un mémorial aux marins disparus, dont l'installation a été réalisée à l'automne 2014.

Constat fait de la pétrodépendance de l'archipel et de la fragilité de son approvisionnement énergétique, la communauté a entrepris diverses démarches pour explorer des alternatives viables.

## 4.2 La géothermie

Entre 2002 et 2005, dans le cadre d'une recherche visant à approfondir les connaissances relatives aux eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, la Municipalité a confié un mandat quant à la faisabilité de l'utilisation de la géothermie dans les édifices municipaux. Bien que révélant un certain intérêt sur le plan du potentiel énergétique, l'étude (Annexe 3 du présent document) concluait alors que l'installation de systèmes géothermiques n'était pas rentable, ou marginale, eu égard aux édifices municipaux ciblés soient, le Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert, l'aréna Wendell-Chiasson et la caserne de Cap-aux-Meules. Toutefois, le coût du carburant ayant largement fluctué depuis, il y a certes lieu de remettre à jour cette évaluation. L'implantation toute récente d'un système utilisant la géothermie répondant aux besoins énergétiques du Musée de la Mer pourrait être indicateur à cet égard.

## 4.3 L'éolien

C'est en 1977 que se manifeste pour une première fois l'intérêt d'Hydro-Québec envers le potentiel éolien des Îles-de-la-Madeleine. En effet, c'est à cette époque qu'Hydro-Québec, avec la collaboration du Conseil national de recherches Canada (CNRC) et de l'Institut de recherche électrique d'Hydro-Québec (IREQ), a procédé à l'installation d'une éolienne expérimentale à axe vertical de 230 kW sur le site de La Cormorandière. Le projet a toutefois été abandonné et cette éolienne n'est plus en fonction.

Puis, cinq ans plus tard, « (...) en réponse à l'invitation que lui faisait la Régie de l'Énergie dans une décision rendue en 2003 à l'effet de réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diésel aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec a exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien (production de quelque 350 kW) à L'Île-d'Entrée. Au printemps 2005, devant l'opposition ferme des résidents de l'île, Hydro-Québec a choisi

d'abandonner ce projet. C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socioéconomique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel. »<sup>3</sup>

C'est ainsi que les défis liés aux impératifs d'aménagement du territoire et à la production d'énergie ont mené à la tenue en 2007 d'une consultation publique sur le développement éolien en sol madelinot. Cette dernière se voulait l'occasion d'entendre le point de vue de la population, ses préoccupations, ses attentes et permettre ainsi, par le biais des recommandations qui en découleraient, d'établir les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine.

Les audiences de la Commission de consultation sur le développement éolien ont confirmé une adhésion de la population madelinienne à un éventuel projet éolien qui viendrait réduire notre consommation d'énergie fossile actuelle. Toutefois, les participants recommandaient que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine soit le maître d'œuvre du développement local de l'énergie éolienne et assume un leadership dans ce dossier. De plus, la Commission avait alors recommandé que parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, l'Agglomération se dote d'une stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix énergétiques. En 2010, à la faveur d'un appel d'offres communautaire dans le secteur éolien, l'Agglomération des Îles a joint les rangs de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le 10 mai 2013, le gouvernement du Québec procédait à l'annonce d'un nouvel appel d'offres totalisant 800 MW, desquels 300 MW sont réservés afin de permettre aux municipalités des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de présenter des projets de nature collective. La Régie a ainsi l'opportunité de réaliser de nouveaux parcs éoliens sur le territoire et chacune des six MRC impliquées au sein de cette Régie tirera donc profit de cette nouvelle annonce, selon le principe de redistribution des richesses aux populations.

En ce début d'année 2015, Hydro-Québec et la Municipalité des Îles annoncent la relance du projet de couplage éolien/diésel de la centrale thermique. Le chantier a dépassé la phase expérimentale et consiste en la mise en place de 3 éoliennes d'une puissance de 9 MW dans la lagune à l'est des Îles. La Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est sollicitée techniquement et financièrement dans ce projet d'envergure. Une partie des frais négociés pourrait être assumée par Hydro-Québec qui bénéficie de ce chantier pour augmenter la durée de vie de sa centrale de 2 à 3 ans.

**Considérant les retombées intéressantes du potentiel éolien pour notre région, nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement du Québec à poursuivre dans cette voie.**

---

<sup>3</sup> Rapport sur la consultation publique sur le développement éolienne aux Îles-de-la-Madeleine (2007) : [http://www.muniles.ca/images/Upload/3\\_services\\_municipaux/7\\_developpement\\_milieu\\_et\\_amenagement\\_territoire/6\\_publications/rapport\\_final\\_commissaires\\_\(eolienne\).pdf](http://www.muniles.ca/images/Upload/3_services_municipaux/7_developpement_milieu_et_amenagement_territoire/6_publications/rapport_final_commissaires_(eolienne).pdf)

#### 4.4 Gestion des matières résiduelles

La problématique de la gestion et de l'élimination des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine n'est pas sans lien avec la question énergétique et pose un problème complexe en milieux insulaires. Pour l'archipel madelinot, cadre réglementaire de plus en plus exigeant, faible superficie terrestre et vulnérabilité de la nappe phréatique écartant le recours à l'enfouissement sanitaire, fluctuation des volumes due à la présence touristique estivale, absence de masse critique en regard du coût des infrastructures de traitement et de conditionnement, éloignement des marchés de récupération et de recyclage et enfin coûts de transport élevés, tous ces facteurs contribuent à la complexité de cette gestion. La présence d'un incinérateur dans l'archipel du début des années 1990 jusqu'en 2008 constituait un poste de consommation d'électricité et de mazout important pour l'Agglomération tout en étant aussi une source supplémentaire d'émission de gaz à effet de serre dans l'archipel.

Les bris successifs de l'incinérateur et la nécessité d'un réinvestissement massif dans sa réfection ont motivé le conseil d'agglomération à le démanteler en 2008 pour se tourner vers l'exportation des matières résiduelles. Cette mesure, destinée à stabiliser les coûts de gestion des déchets à court et moyen terme, était accompagnée d'une démarche de recherche et de développement visant la mise en place éventuelle d'un système de traitement des déchets ultimes dans l'archipel. C'est ainsi que l'Agglomération a confié un mandat de recherche technologique au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), un projet qui comporte un volet d'innovation sociale en matière de réduction, réutilisation, recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles.

Le rapport du CERMIM sur un nouveau procédé d'élimination des matières résiduelles reposant sur le couplage d'un système de biométhanisation à un système de gazéification et de vitrification au plasma a été déposé en juillet 2013. Les conclusions de l'étude (voir annexe 4) permettent d'estimer la puissance nominale de production électrique des matières résiduelles à 300 kW, laquelle production d'énergie verte permettrait de générer des crédits de carbone en diminuant la consommation de la centrale thermique d'Hydro-Québec, pourvu que la société d'État accepte d'en acheter la production. La revente d'électricité à Hydro-Québec par l'Agglomération de même que le tarif négocié sont des facteurs clés pour garantir la faisabilité du projet.

Mentionnons par ailleurs que le CERMIM travaille à l'élaboration d'un projet de valorisation énergétique du bois de construction, de rénovation et de démolition pour la valorisation des déchets organiques des usines de transformation des produits de la mer. Le Centre de recherche coordonne également une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur à biomasse (bois de construction, rénovation et démolition) pour des bâtiments institutionnels situés à Havre-aux-Maisons. À la fin de l'année 2014, l'Agglomération a fait l'acquisition d'un broyeur à bois. Livrée aux Îles dans les prochaines semaines, cette machine permettra le broyage du bois et des matériaux secs entreposés au Centre de gestion des matières

résiduelles (CGMR). Le bois ainsi broyé en copeaux pourra être inséré au compost afin d'en améliorer la qualité.

**Force est de constater que les pistes de valorisation énergétique des matières résiduelles sont bien réelles, avantageuses sur le plan environnemental et bien documentées, mais nécessiteront un engagement et une collaboration étroite d'Hydro-Québec pour leur mise en œuvre.**

#### 4.5 Les hydrocarbures

11

En parallèle, il est évident que les projets d'exploration gazière dans le sous-sol madelinot et d'exploration pétrolière sur le site Old Harry confirment l'importance d'accélérer notre réflexion quant à l'obligation de réduire notre consommation et de définir la stratégie à adopter pour encadrer et veiller sur ces développements.

Les premiers travaux remontent aux années 1960, menés par la Société acadienne de recherche pétrolière, consortium formé de Texaco et de SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière). En 1999, Corridor Ressources relance les recherches avec un puits exploratoire sur la Dune-du-Nord, mais en vain.

Rappelons qu'en « novembre 2002, le *Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec* était rendu public. L'exploration sismique et le forage du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent avaient alors soulevé beaucoup d'inquiétudes chez les groupes environnementaux, la communauté scientifique, et les industries de la pêche et du tourisme. Le gouvernement du Québec avait alors accepté de tenir des audiences publiques en 2004, mais seulement sur la première phase d'un tel développement, soit les levés sismiques. En 2004, le BAPE concluait que ces levés sismiques pouvaient avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, de même que sur les pêches et le tourisme. Il recommandait entre autres que soient identifiés les aires à protéger pour préserver les habitats essentiels des espèces d'intérêt, zones qui pourraient comprendre tout l'estuaire et de grandes parties du Golfe. Le rapport soulignait aussi l'importance de débattre de l'ensemble des enjeux du développement des hydrocarbures du Saint-Laurent, en incluant les communautés insulaires et côtières. »<sup>4</sup> Les recommandations du BAPE ont donc mené à un moratoire sur l'exploration sur la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. La question a toutefois refait surface dans l'actualité en 2008 en raison de l'octroi à l'entreprise Gastem d'un permis d'exploration gazière en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine, suivi de la décision du gouvernement du Québec d'entreprendre une étude environnementale stratégique (ÉES) sur la mise en valeur des hydrocarbures. À cela s'est ajouté le projet de forage exploratoire de la firme Corridor Ressources sur le site Old Harry, dans la portion terre-neuvienne du

---

<sup>4</sup> Source : [meteopolitique.com](http://meteopolitique.com)

Golfe, à 80 km des côtes des Îles. Ainsi, depuis quelques années, un large débat sur les hydrocarbures résonne sur l'archipel et suscite maintes préoccupations chez les citoyens. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projet. Puisque l'industrie de la pêche, le tourisme et l'environnement forment les assises de notre communauté au point de vue socioéconomique, cette inquiétude est compréhensible.

En 2011, à l'issue d'un Forum interprovincial sur les hydrocarbures organisé par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les participants ont défini plusieurs principes directeurs à prendre en considération concernant le développement des hydrocarbures en milieu marin :

- ✓ la reconnaissance des industries de la pêche et du tourisme comme porteurs de notre économie
- ✓ la nécessaire approche de précaution
- ✓ l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent
- ✓ l'obligation d'opter pour une approche intégrée, la non-urgence d'agir
- ✓ la présence de l'État, en termes de réglementation et comme garant du patrimoine
- ✓ la nécessité de définir les mécanismes de consultations des collectivités concernées

Quant à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre, la position du conseil d'agglomération a été exprimée lors des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement au cours de son passage dans notre archipel en juin 2013. Le mandat du BAPE portait sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. La tenue d'un BAPE avait d'ailleurs été réclamée par l'Agglomération des Îles pendant plus de deux ans. Au premier chef, la protection des nappes d'eau souterraine de l'archipel; à ce titre, aucun compromis n'est possible. Le conseil d'agglomération propose une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre et en y associant la collectivité. Il faudra définir un modèle qui prenne en compte la question de la pertinence de l'exploitation gazière et des conditions préalables à celle-ci, dont les effets sur l'environnement, l'acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes.

Par ailleurs, ces préoccupations reviennent dans les propos tenus au cours des différentes consultations qui se sont déroulées par la suite sur notre territoire, et plusieurs de ces éléments sont évoqués dans les différentes études menées sur la question. Tant le rapport de *l'Étude environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, Madeleine et de la baie des Chaleurs* (ÉES<sup>2</sup>) réalisée par la firme Génivar que celui déposé par la firme AMEC sur la mise à jour de *l'Étude environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador*, font état des plusieurs conditions à rencontrer avant d'aller de l'avant avec des projets d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Parmi les conditions préalables qui reviennent : acceptabilité sociale, globalité

du golfe du Saint-Laurent, connaissance adéquate du milieu récepteur, capacité d'intervention adéquate en cas d'évènement accidentel, etc. En ce sens, nous souhaitons également rappeler ici la résolution prise par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine le 8 juin 2010, résolution toujours en vigueur.

« [...] que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent et que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- a. Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;
- b. Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- c. Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- d. Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- e. Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »

Dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec paru en 2014, les commissaires reconnaissent la fragilité du golfe du Saint-Laurent et recommandent une concertation des cinq provinces côtières et du gouvernement fédéral pour établir, entre autres, un cadre intégré d'évaluation environnementale et de consultation en ce qui a trait à la filière pétrolière en mer.

En mai 2014, le gouvernement du Québec dévoile son plan d'action à l'égard du développement de la filière des hydrocarbures. Il prévoit poursuivre les démarches visant à ouvrir le golfe du Saint-Laurent à l'exploration pétrolière, notamment par le dépôt d'un projet de loi miroir. L'Agglomération se déclare surprise et inquiète de constater que le gouvernement fédéral et celui de Québec franchissent une étape de plus vers l'ouverture du golfe du Saint-Laurent à l'exploitation du pétrole avant même que le processus d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière des hydrocarbures au Québec ne soit terminé. Par ailleurs, le fait que nous ayons un réseau autonome d'approvisionnement électrique impose certes un cadre différent, une consommation de carburant supérieure. **Cette situation ne doit cependant pas être interprétée comme un prétexte que l'on pourrait être tenté d'utiliser afin de justifier l'exploitation inconditionnelle d'hydrocarbures terrestres ou extracôtiers.**

Une suite d'évènements récents a démontré l'évidence réelle de l'enjeu pour le milieu, la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbure ou de contamination de sites :

- ▲ À l'été 2013, un citoyen découvre plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM a déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Depuis, la société a effectué deux reports consécutifs des travaux de décontamination ce qui porte le début des travaux à l'aube de la saison touristique de 2015.
- ▲ À l'été 2014, l'épave du Corfu Island, située sur la Dune de l'Ouest, subit des fuites récurrentes de mazout. Malgré la pression de l'Agglomération et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.
- ▲ Encore plus près de nous, en septembre 2014, un bris du pipeline d'Hydro-Québec occasionne un déversement de 100 000 litres de diesel dans le port de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec attend les autorisations gouvernementales d'ici le printemps, tout juste avant le début de la saison de la pêche aux homards pour procéder à la réhabilitation du site.

À eux seuls, ces évènements récents mettent en lumière les lacunes actuelles<sup>5</sup> en matière de sécurité, d'expertise, d'intervention, et témoignent de la lourdeur administrative des procédés des différents paliers gouvernementaux en situation de problèmes liés aux hydrocarbures. L'éminence et la proximité de ces enjeux pressent la communauté à intervenir et à se doter des moyens nécessaires pour agir. Dans ce contexte, l'Agglomération travaille activement à l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure sur l'archipel<sup>6</sup>. Ce projet trouve également fondement en raison du projet de l'Oléoduc TransCanada Énergie-Est qui prévoit la mise en place de terminal pétrolier aux abords du Saint-Laurent ou dans les maritimes. Ces visées impliquent vraisemblablement l'augmentation du trafic maritime d'hydrocarbures au large des Îles-de-la-Madeleine. À l'heure actuelle, ces routes maritimes ne disposent peu ou pas de centre d'intervention à proximité. Les Îles-de-la-Madeleine, point québécois le plus près des provinces maritimes, constituent un pôle central géostratégique d'exception pour implanter une telle expertise en matière de prévention, de coordination, de transport en cas de déversement potentiel d'hydrocarbures.

**L'Agglomération sollicite le soutien du ministère dans la poursuite de l'excellence et de la précaution dans le domaine des hydrocarbures et son appui dans ce chantier à venir que constitue l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement sur son territoire.**

---

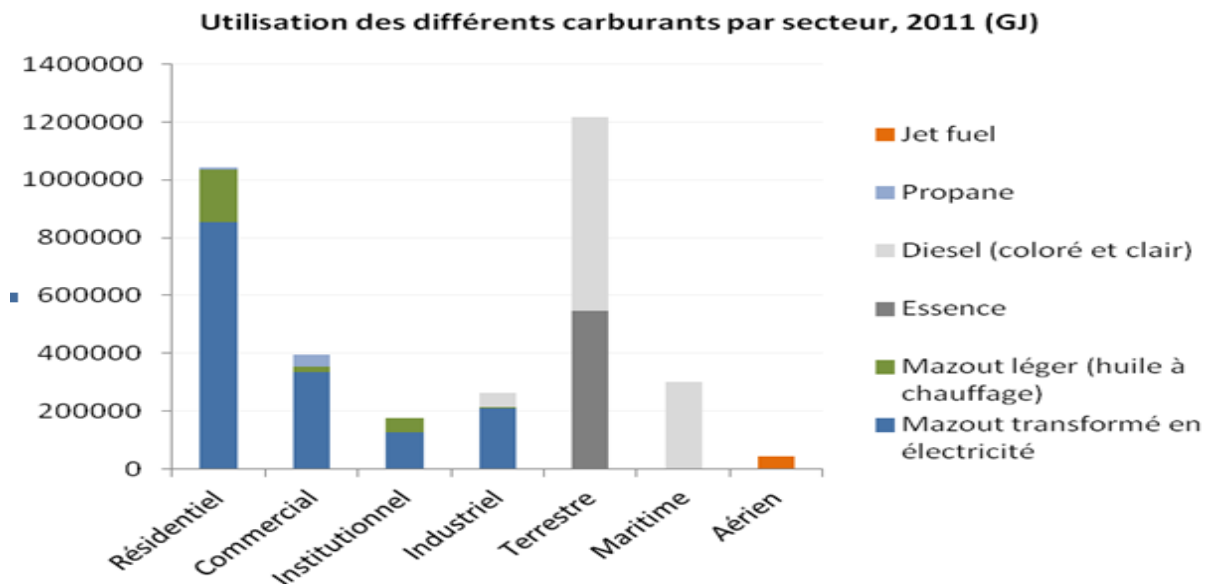
<sup>5</sup> Différentes études font état la faible capacité d'agir en cas de déversement. Voir notamment : BOURGÉAULT, Daniel et al, Numerical simulations of the spread of floating passive tracer released at the Old Harry prospect, <http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/5/054001/article> (mai 2014); DAVID SUZUKI, Le Saint-Laurent, artère pétrolifère?, [www.davidsuzuki.org/fr](http://www.davidsuzuki.org/fr) (février 2015).

<sup>6</sup> Voir l'argumentaire du Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en annexe 5.

## 5. Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats

Comme nous le verrons au chapitre 6, l'Agglomération a entrepris l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale. Or, préalablement à l'élaboration d'une telle stratégie, il était nécessaire de procéder à une cueillette d'informations qui servira à alimenter la réflexion sur les enjeux énergétiques. Nous avons donc documenté la consommation actuelle d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine sous les différentes formes utilisées sur le territoire (électricité, mazout, carburant) et selon les secteurs et les usages (résidentiel, commercial et institutionnel, industriel et transport) afin de procéder à la réalisation d'un bilan énergétique pour le territoire (Annexe 1 du présent document), mandat confié en mai 2012 à la firme *Dunsky, expertise en énergie*. Le bilan a certes permis d'identifier les secteurs les plus énergivores et de dessiner les tendances futures. Toutefois, le constat de notre pétrodépendance est apparu plus clair que jamais, tel que le démontrent les tableaux suivants :

15



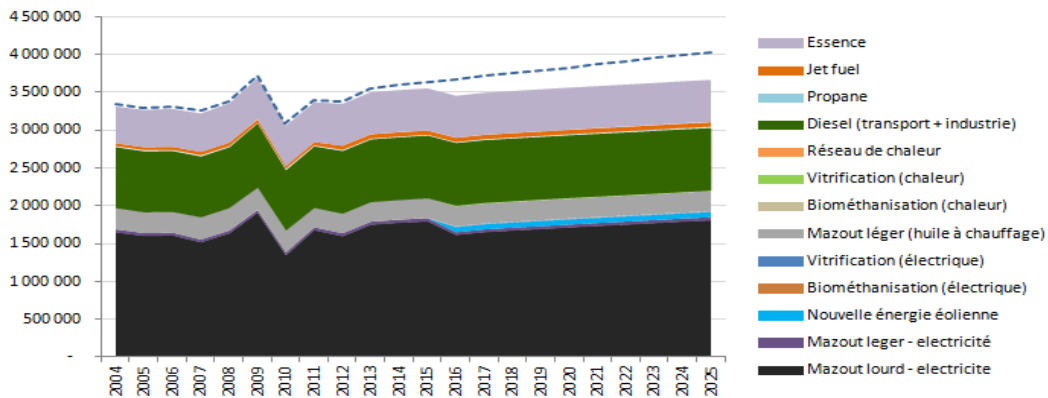
**Tableau 1** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

La production de l'électricité sur le territoire des Îles fait face à diverses contraintes. Malgré l'annonce de la prolongation de la durée de vie utile de la centrale thermique jusqu'en 2035, les groupes électrogènes devront être moins sollicités et, éventuellement, remplacés. Le bilan révèle que la conversion au mazout s'avère difficile chez la clientèle électrique malgré les incitatifs mis de l'avant par Hydro-Québec et que l'augmentation de la demande électrique occasionnera un dépassement de puissance au cours des prochaines années, rendant nécessaire une combinaison de diverses interventions. Parmi les interventions envisageables :

✓ **L'augmentation de la puissance des groupes électrogènes**

✓ **Le couplage éolien-diésel** : tel que mentionné précédemment, le projet est actuellement au stade d'analyse détaillée. L'implantation prévue pourrait être réalisée à l'horizon 2016-2017. L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est associée depuis le départ à ce projet initié par la société d'État. L'introduction d'énergie renouvelable permettrait de réduire la consommation d'hydrocarbures par les centrales thermiques du territoire madelinot et à ce titre, l'énergie éolienne représente la forme d'énergie renouvelable possédant le potentiel le plus significatif.

**Évolution de la demande énergétique 2004-2025 par carburant selon un scénario de jumelage éolien-diésel et l'introduction de bioénergie (GJ)**



**Tableau 2** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

✓ **La valorisation de la chaleur excédentaire libérée par la production d'énergie à la centrale** : ce qui représente le principal poste de consommation énergétique selon le récent bilan énergétique (voir le tableau 4 ci-après). Dans le cadre de cette opportunité inexploitée, Hydro-Québec affiche une ouverture à participer à un projet de valorisation de sa chaleur perdue.

**Principaux postes de consommation énergétique, 2011 (GJ)**



**Tableau 3** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

- ✓ **Le raccordement éventuel au réseau intégré** : ce scénario permettrait de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre et permettrait aux Îles-de-la-Madeleine de se positionner en deçà de la moyenne québécoise 2009 pour les émissions de GES. Toutefois, avec la prolongation de la durée de vie de la centrale, ce raccordement n'apparaît toutefois pas prioritaire, voir mis sur la glace, selon le plan d'approvisionnement actuel de la société d'État.

En interprétant les données fournies dans le bilan énergétique de Dunsky, l'Agglomération des Îles a mandaté le Centre de recherche en milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour réaliser un inventaire des émissions de GES et pour élaborer un plan d'action pour la réduction de ces émissions dans le cadre du programme Climat municipalités. L'inventaire corporatif et collectif des GES 2012<sup>7</sup> mène aux constats suivants :

- ✓ **L'inventaire corporatif** regroupe les émissions de GES de l'Agglomération qui sont réparties comme suit : bâtiments 72 %, véhicules municipaux 17 %, traitement des eaux usées 11 %.
- ✓ L'importance du secteur des bâtiments est attribuable à la source de production électrique des Îles-de-la-Madeleine, laquelle est une centrale thermique au mazout. À production d'électricité équivalente, elle émet 336 fois plus de GES que l'hydroélectricité. Autrement dit, allumer une ampoule aux Îles équivaut, en terme de GES, à en allumer 336 en Gaspésie.

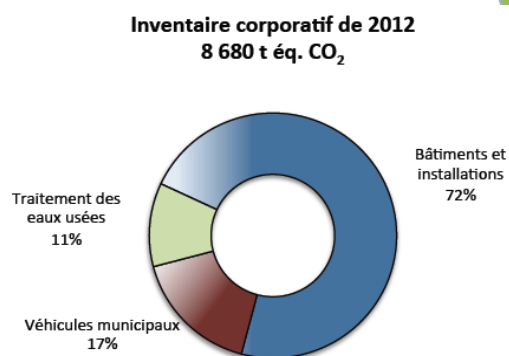


Figure 1 : Inventaire corporatif 2012 des émissions de GES de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

- ✓ **L'inventaire de la collectivité** regroupe deux principales sources d'émissions de GES, à savoir le transport routier et hors route de toute la population et la gestion des matières résiduelles.
- ✓ Le transport représente la majeure partie des émissions soit 95 % du total des émissions collectives. Le tiers des GES ont été émis par des camions légers (pick-up), environ 27 % par des automobiles et 15 % par les véhicules hors routes et le reste par les camions lourds et les autobus (environ 25 %).

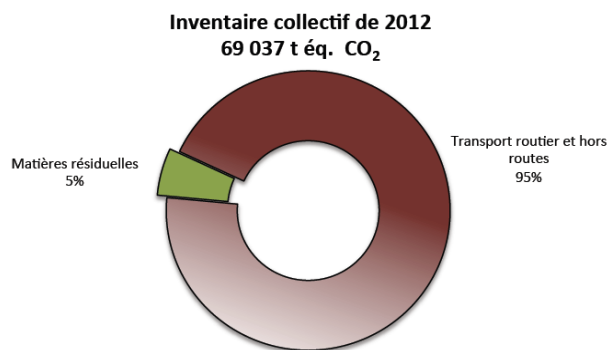


Figure 6 : Inventaire collectif 2012 des émissions de GES du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Le bilan énergétique de Dunsky et l'inventaire des émissions de GES mettent en évidence non seulement la pétrodépendance des Madelinots, mais également notre contribution significative à la production de gaz à effet de serre.

<sup>7</sup> CERMIM (2013). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*. Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, version modifiée le 8 avril 2014. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). iv, 36 p. + annexes.

Ces constats constituent néanmoins des outils forts pertinents pour orienter des actions précises en vue de définir une Politique énergétique nationale et une stratégie énergétique territoriale toutes deux cohérentes et répondant aux besoins de l'ensemble des populations concernées.

## **6. Vers une Stratégie énergétique territoriale**

### **6.1 Mise en contexte**

La commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE), constituée par résolution du conseil d'agglomération le 8 novembre 2011, a pour mandat de piloter une démarche devant mener à l'élaboration d'une première stratégie énergétique territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine. L'Agglomération a ainsi voulu réunir les représentants de divers secteurs d'activités de l'archipel et ainsi se doter d'un lieu d'échange et de réflexion quant à l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine et éventuellement proposer à la population un plan d'action permettant de réduire notre empreinte énergétique. En 2012, un mandat a été confié voulant que soit réalisé un bilan de consommation énergétique, dont nous vous avons présenté les grandes lignes. Ce bilan se veut l'étape préalable qui devrait permettre à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine de procéder dans un proche avenir à l'élaboration et la mise en œuvre d'une première stratégie énergétique. Le développement d'une stratégie énergétique territoriale fait effectivement partie des priorités de l'Agglomération depuis quelques années. Alors que plusieurs projets liés à la mise en valeur des ressources naturelles du territoire et à l'alimentation en énergie se confondent et se confrontent dans la communauté insulaire, l'Agglomération veut, tout comme le Québec, réfléchir à une vision d'avenir en matière énergétique. Le processus initié en 2011 vise donc à développer un consensus et une vision d'avenir en matière énergétique. Cette vision devra garantir l'approvisionnement à moyen et long terme du territoire, une plus grande autonomie, une réduction de notre empreinte écologique et des conditions de développement socioéconomiques favorables pour notre communauté. Par cette initiative, l'Agglomération réaffirme sa volonté de mener un débat profond et respectueux sur l'avenir énergétique de son territoire menant à des décisions éclairées par les autorités compétentes. Le « Rapport sur la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine » (Annexe 2 du présent document) déposé en juin 2007 avait d'ailleurs recommandé que l'Agglomération se dote d'une telle stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix en la matière. Dans cette foulée, l'Agglomération a donc confié à sa commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) le mandat d'enclencher la démarche devant mener à l'élaboration de notre future stratégie énergétique.

## 6.2 Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités

Parallèlement à ses travaux, désirent emboîter le pas et donner l'exemple, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action détaillé<sup>8</sup> (réalisé par le CERMIM) en vue de réduire ses émissions de GES dans le cadre du programme Climat municipalités. En résumé, quelque 34 actions envisagées sur 5 ans permettraient la réduction des émissions de 12,6 % par rapport aux émissions de 2012. Parmi les actions ciblées :

- ✓ réduction de fréquence de collectes des matières résiduelles
- ✓ regroupement des services municipaux
- ✓ conversion de tout l'éclairage public aux DEL
- ✓ réalisation d'audits énergétiques
- ✓ installation de coupe-moteur
- ✓ révision de la réglementation
- ✓ potentiel d'économies de près de 190 000 \$ sur la facture énergétique annuelle

Au niveau collectif, l'Agglomération entend réaliser 17 actions supplémentaires. Certaines d'entre elles permettront de poursuivre les efforts dans le domaine du transport actif tandis que d'autres cibleront le domaine de l'énergie tels le jumelage éolien-diésel et l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale.

## 6.3 Les orientations de la stratégie énergétique

Dans le cadre de la démarche Horizon 2025 (planification stratégique territoriale d'envergure<sup>9</sup>), le dossier de la stratégie énergétique est inscrit au nombre des priorités auxquelles il est convenu de travailler :

### **ACTION 46**

#### **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour les Îles**

« Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures et qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui devront guider notre réflexion. La stratégie qui en découlera comprendra des pistes d'actions, qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération, telles que l'analyse des différents scénarios d'utilisation des énergies (énergie renouvelable, gaz naturel ou autres), la réalisation du projet de couplage éolien-diésel, la sensibilisation à l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique, l'incitation au recours au transport collectif ou au covoiturage et, dans les cas spécifiques de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île, la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre générés dans le cadre de leurs activités (programme « Climat municipalités »). »

Par ailleurs, notre commission consultative sur les enjeux énergétiques a identifié 3 objectifs devant guider l'élaboration de cette stratégie énergétique territoriale. Ces objectifs ont été entérinés en septembre 2014 par voie de résolution par le conseil d'agglomération :

<sup>8</sup> CERMIM (2014). *Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*. Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). v, 48 p. + annexes.

<sup>9</sup> MUNICIPALITÉ DES ÎLES, Horizon 2025, Bâtir ensemble l'avenir, Un projet de territoire pour les Îles-de-la-Madeleine : [http://www.muniles.ca/projet\\_territoire\\_definition.html](http://www.muniles.ca/projet_territoire_definition.html) .

### 1. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie

- ✓ Développer une plus grande autosuffisance par le développement de sources d'énergie alternative;
- ✓ Assurer un approvisionnement en énergie stable et suffisant au développement socioéconomique des Îles.

### 2. Réduire notre empreinte énergétique

- ✓ Modifier nos habitudes de consommation actuelles afin de diminuer non seulement la quantité de gaz à effet de serre que nous générons, mais aussi les coûts financiers associés à nos pratiques actuelles;
- ✓ Privilégier les énergies renouvelables et la diversification des sources d'énergie.

### 3. Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

- ✓ Tenir compte de nos particularités et des options énergétiques plus limitées qu'ailleurs;
- ✓ Miser sur certaines de nos particularités, dont celle de notre réseau autonome en contexte insulaire, afin de positionner les Îles-de-la-Madeleine comme une vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique;
- ✓ Identifier des scénarios innovants, en tenant compte des opportunités de développement économique;
- ✓ Éviter que la situation actuelle ne freine le développement économique.

Pour que la stratégie énergétique atteigne ses objectifs, il est essentiel que les Madelinots souscrivent à la démarche. La stratégie pourrait comprendre, sans s'y limiter, quelques objectifs qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération telles : la mise en place d'objectifs communs avec Hydro-Québec, l'implantation de démonstrateurs d'énergies alternatives, l'évolution du Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ). Également, certaines initiatives permettront d'outiller le milieu en matière d'efficacité énergétique et de sensibiliser la population aux économies d'énergies.

Tout comme la démarche nationale actuelle, la stratégie territoriale devrait aboutir à la fin de l'année 2015. Toutefois, le temps venu, il nous apparaît **important de pouvoir compter sur l'accompagnement du gouvernement pour la complémentarité et la mise en œuvre de cette future stratégie, et cela, dans une approche de décentralisation**. Le « mur-à-mur » ne pouvant s'appliquer considérant le contexte madelinot.

## 7. *Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*

À l'heure actuelle, forte d'un bilan énergétique complet réalisé par la firme Dunsky, d'une commission consultative sur les enjeux énergétiques et d'un accompagnement technique du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils lui permettant d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Cependant, pour se faire, elle doit impérativement l'inscrire en cohérence avec la démarche nationale.

Lors d'une rencontre avec la société d'État Hydro-Québec en juillet 2014, l'Agglomération a soumis une liste de questions à la société afin de travailler sur les mêmes bases au sujet de l'avenir énergétique des Îles. Depuis, la société d'État a confirmé, nous le rappelons :

- ✓ Le prolongement de la durée de vie de la centrale thermique des Îles jusqu'à 2035.
- ✓ La suspension de ses recherches sur le raccordement au réseau provincial par câble.
- ✓ La relance du projet de couplage éolien/diésel en partenariat avec l'Agglomération.

L'Agglomération demeure en attente de plusieurs réponses d'Hydro-Québec sans lesquelles une stratégie énergétique territoriale serait incomplète, telles : son intention de poursuivre la collaboration dans le cadre des projets de valorisation énergétique des matières résiduelles en cours et à venir aux Îles-de-la-Madeleine, son ouverture à améliorer ses incitatifs pour l'utilisation de types de chauffage moins polluants et que ceux-ci soient étendus au secteur des affaires, sa position sur un éventuel scénario (gaz naturel, biomasse) comme source d'énergie, son point de vue sur l'installation de bornes électriques (en raison de la demande).

**En complément à ces demandes spécifiques destinées à Hydro-Québec, nous croyons que le gouvernement, dans le cadre de sa politique énergétique, doit :**

- ✓ Faire des Îles-de-la-Madeleine un laboratoire, un vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que sociale en matière de production et de consommation énergétique, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables : éoliens, géothermie, hydroliennes, biomasse, solaire;
- ✓ Accorder un statut particulier aux réseaux autonomes pour les programmes de financement en efficacité énergétique. S'assurer qu'ils soient bonifiés et synchronisés avec les besoins du milieu;
- ✓ Appuyer le développement et la consolidation du réseau de transport collectif implanté depuis trois ans dans la région et piloté par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Les Îles;
- ✓ Soutenir les initiatives de recherche et développement dans le domaine des pêches, notamment quant à l'utilisation d'engins de pêche plus performants, le recours à la traction éolienne des bateaux ou à la mise au point de bateaux et de système de propulsion moins énergivores;
- ✓ Soutenir la conversion des navires de la CTMA à des systèmes de propulsion moins énergivores ou leur remplacement par des navires plus performants, selon les orientations de l'entreprise;
- ✓ Permettre l'analyse des impacts d'une électrification des transports dans le contexte du réseau autonome de l'archipel et encourager le déploiement de bornes d'alimentation et de recharge;
- ✓ Retenir les recommandations de l'Agglomération quant à l'exploration des hydrocarbures :
  - i. Milieu terrestre :
    - Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine;
    - Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;
    - Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).
  - ii. Zones extracôtières
    - *Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures* : prise en compte de l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent et l'obligation d'opter pour une approche intégrée
    - *Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux* : non-urgence d'agir et présence de l'État, non seulement en termes de réglementation, mais aussi comme garant du patrimoine, responsable de la communauté et de définir les mécanismes de consultations des collectivités;
    - *Révision des mesures de contingence advenant un déversement* : approche de précaution;
    - *Mécanismes appropriés de consultation des populations côtières* : acceptabilité sociale;
    - *Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent* : reconnaissance de l'industrie de la pêche et du tourisme comme secteurs porteurs de l'économie.
- ✓ Appuyer l'Agglomération pour la mise en place d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Répondre à un besoin réel engendré par un niveau de risque de plus en plus élevé, par une grande vulnérabilité du milieu et par une faible capacité d'intervention, et ce, en considérant la position géostratégique d'exception des Îles-de-la-Madeleine.

En terminant, nous recommandons que le gouvernement du Québec tienne compte de nos particularités dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique énergétique. La vulnérabilité de notre approvisionnement énergétique, les options énergétiques plus limitées qu'ailleurs sur le territoire québécois commandent une attention particulière puisqu'il s'agit d'un contexte tout aussi singulier. D'autant plus que la vitalité de nos secteurs économiques moteurs repose sur la stabilité des ressources halieutiques et la qualité de l'environnement. **À ce titre, l'Agglomération réfère à la démarche en cours concernant la reconnaissance de l'insularité dans l'approche gouvernementale globale.**

En ce sens, nous réitérons qu'il serait important qu'une attention particulière soit apportée aux réseaux autonomes et plus précisément au contexte insulaire madelinot dans l'élaboration de la Politique énergétique du Québec **et qu'une consultation spécifique soit tenue sur l'archipel pour discuter de ces enjeux.**

## 8. Conclusion

---

Nous réitérons ici que l'Agglomération adhère pleinement à l'objectif de cette consultation qui consiste à développer une compréhension commune des défis et des opportunités en matière énergétique.

Depuis les dernières années, l'Agglomération des Îles est à pied d'œuvre et travaille avec les partenaires de développement et les citoyens, à la mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025, une planification stratégique visant à baliser le développement de notre communauté pour les dix prochaines années. Ensemble, nous avons imaginé les Îles-de-Madeleine de demain, ciblé les avenues souhaitables de leur



développement tant au plan économique, social et culturel, qu'environnemental. S'il est un constat qui se dégage de ce vaste chantier, c'est que nous faisons face au défi de la réduction de notre empreinte écologique dans un contexte de forte dépendance aux hydrocarbures. Cette question sera donc au cœur des priorités auxquelles nous entendons travailler au cours des prochaines années.

Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures, à une éventuelle augmentation du trafic maritime et pétrolier, qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui guident notre réflexion territoriale et qui devront s'arrimer dans l'approche provinciale.

Pour que nos efforts vers la prise en charge du milieu de son avenir énergétique portent ses fruits, et puisque nous ne contrôlons pas tous les outils et leviers qui nous permettront d'y arriver, nous devons donc pouvoir compter sur des partenaires et des autorités gouvernementales travaillant de concert avec notre communauté à la recherche de solutions durables pour que nous puissions, ensemble, continuer de bâtir l'avenir.

## ANNEXE II

---

BAPE sur les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et à l'exploitation gazière (2013)



**Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement du Québec**

**sur**

**Les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des  
ressources naturelles sur la nappe phréatique,  
notamment ceux liés à  
l'exploration et à l'exploitation gazière**

**par**

**le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

**18 juin 2013**

## Mise en contexte

C'est à titre de maire, mais également de président du conseil de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine que je soumets à votre attention le point de vue du conseil en regard du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, à savoir identifier les effets liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles sur la nappe phréatique, notamment ceux liés à l'exploration et à l'exploitation gazière sur notre territoire.

Il ne m'apparaît pas utile d'énumérer ici les rôles et responsabilités traditionnellement dévolus aux institutions municipales, liés pour l'essentiel à la dispensation de services à la propriété ou aux citoyens. Il me semble plutôt pertinent d'insister sur la mission plus large que reconnaissent les citoyens à l'institution municipale, c'est-à-dire d'agir comme garante d'un milieu de vie de qualité et garante également d'un cadre de vie socio-économique dynamique. C'est en ce sens que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, vu notre contexte d'insularité et l'éloignement des instances gouvernementales et régionales, est appelée à jouer rôle actif et particulier en assumant un leadership au sein de différentes tables ou comités de travail, comme la Commission consultative sur les transports touchant les liens avec le continent, la Commission consultative sur les enjeux énergétiques, la table de concertation sur les hydrocarbures, le Forum intersectoriel sur les ressources du territoire, et puis plus récemment, la Table de concertation sur l'Assurance-Emploi, et bien d'autres encore. C'est sur cette double responsabilité portant à la fois sur le milieu et le cadre de vie que vont surtout reposer les points de vue et préoccupations dont nous souhaitons vous faire part.

Vous comprendrez qu'à défaut d'un projet précis, sauf celui du forage potentiel d'un puits par la société Gastem, visant à déterminer la présence de gaz naturel sur notre territoire, nous considérons comme vaste le mandat qui vous est confié et couvrant l'ensemble des ressources naturelles. Nous ne croyons donc pas, considérant le délai qui vous est accordé, que ce mandat permettra de répondre adéquatement et de façon précise à toutes les questions ou préoccupations légitimes pouvant être soulevées à l'égard des possibles impacts qu'entraînerait l'exploitation de l'une ou de l'autre des ressources naturelles présentes sur notre territoire. C'est pourquoi nous nous limiterons à un bref survol de ces ressources et de leur rapport à l'eau pour ensuite nous attarder davantage aux considérations liées au projet d'exploration gazière.

## L'exploitation de ressources naturelles en regard des eaux souterraines

Le gravier, le grès et le sable

L'exploitation du gravier et du grès rouge se fait sur les noyaux rocheux et habituellement en amont des aires d'alimentation en eau potable. Il s'avère donc important de contrôler l'implantation de ces carrières dans ou à proximité des zones de recharge des puits municipaux.

En effet, l'enlèvement de la couche végétale combiné à l'excavation du terrain crée un chemin préférentiel pour tout type de contaminant de surface qui pourrait se retrouver au sein d'une carrière. Il est donc nécessaire de maintenir une distance sécuritaire entre la localisation d'une carrière, la zone de recharge et l'emplacement d'un puits.

L'exploitation du sable, parce qu'effectuée en milieu dunaire, se pratique à l'extérieur de la grande majorité des zones de prélèvement d'eau potable, lesquelles sont localisées sur les noyaux rocheux. Néanmoins, cette exploitation est susceptible d'entraîner des effets négatifs sur les quelques petits puits privés situés en zone dunaire.

#### La forêt

La forêt couvre aujourd'hui 23 % du territoire, alors qu'elle s'étendait sur 26 % en 1967 et 17 % en 1982. Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (précurseur de l'actuel ministère des Ressources naturelles) a instauré en 1988 un programme de reboisement, repris par la suite par la MRC et l'Agglomération, qui a permis de retrouver aujourd'hui une couverture forestière significative. Ce couvert forestier permettant la rétention d'eau et la recharge de la nappe phréatique en réduisant le ruissellement et l'évaporation, il est indéniable qu'une exploitation industrielle de la ressource forestière irait à l'encontre d'une protection de l'eau souterraine et plus encore si elle se pratiquait dans les aires d'alimentation des puits municipaux ou privés. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de reboisement massif des aires dénudées et autres zones d'intérêt, surtout dans les secteurs alimentant les puits d'eau potable.

#### Les mines

L'exploitation d'une mine, souterraine ou à ciel ouvert, peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau souterraine environnante, un peu de la même façon que peut entraîner l'exploitation des carrières ou sablières. Il est donc important d'interdire l'implantation de mines dans les aires d'alimentation des puits, tant municipaux que privés. À part le sel, exploité depuis 1982 par Mines Seleine, suite à des consultations publiques tenues par le Conseil consultatif de l'environnement – un peu l'ancêtre du BAPE –, les seuls minéraux connus sont la silice, le manganèse et la potasse, des minéraux qui, pour le moment, ne semblent pas représenter de potentiel exploitable ou, du moins, susciter un intérêt de la part de promoteurs.

Pour en revenir au sel, vu les profondeurs auxquelles est exploité le gisement, on n'a relevé jusqu'à ce jour aucun impact sur la nappe phréatique ou sur les puits individuels exploités sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île. Toutefois, son épandage sur le réseau routier de l'archipel pourrait à long terme constituer une source potentielle de contamination de la nappe souterraine, comme cela s'est produit, semble-t-il, à certains endroits. Ce risque devrait certes être éventuellement analysé plus en profondeur.

## Le vent, le soleil et les vagues

Un mot rapide ici pour mentionner que l'exploitation potentielle de ces ressources renouvelables que sont le vent, le soleil ou les vagues ne devrait causer aucun souci en regard des nappes d'eau souterraines.

## Le pétrole et le gaz

Bien qu'il y ait présomption de présence de pétrole en mer sur le site dit Old-Harry, situé à la frontière commune de Terre-Neuve et du Québec, l'éventualité tant d'un projet d'exploration que d'une éventuelle exploitation suscite une grande inquiétude<sup>1</sup> de la part de notre population. Et ces inquiétudes sont, à notre avis, fondées considérant les risques indéniables que ce projet entraîne à l'égard des ressources halieutiques dont dépend largement notre économie. Le présent mandat du Bureau d'audiences ne couvrant pas cette question, nous ne nous y attarderons pas.

Quant au gaz naturel, il n'est question, pour le moment, que du forage d'un seul puits exploratoire. Nous présumons que cet unique forage conventionnel ne devrait pas entraîner d'impacts d'une ampleur comparable à celle d'une éventuelle exploitation. Nous abordons toutefois cette phase exploratoire avec circonspection compte tenu de la vulnérabilité de nos nappes d'eau douce et de leur caractère irremplaçable. Nous sommes également préoccupés du fait que, selon notre compréhension, une découverte de gaz ou d'une ressource quelconque entraîne automatiquement le droit d'exploiter. Cet état de fait suscite de grandes préoccupations dans le milieu, non seulement eu égard à l'eau potable, mais également en raison des conséquences qu'entraînerait le développement d'une activité d'exploitation industrielle sur l'environnement et le patrimoine naturel.

Ces préoccupations tant à l'égard de l'exploitation gazière et pétrolière tant en milieu marin que terrestre sont une constante dans la démarche de concertation menée par l'Agglomération via la table de concertation sur les hydrocarbures depuis 2004. Cette table, dont le nom et le mandat ont évolué au fil des ans, regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques du milieu. Elle vise à favoriser la circulation de l'information, permettre le réseautage, faciliter la cohésion et, le cas échéant, l'élaboration de positions consensuelles sur les enjeux et les défis de développement liés aux hydrocarbures. (Voir en annexe 1)

## L'eau souterraine

Bien qu'étant au cœur du sujet du présent BAPE, l'idée d'exploiter l'eau souterraine comme une ressource naturelle commercialisable ou encore l'utilisation de celle-ci à grande échelle dans un procédé industriel quelconque engendre d'importantes préoccupations. Il est évident qu'une installation de ce genre qui exploiterait l'eau souterraine aux environs de puits privés ou publics

---

<sup>1</sup> Dans le cadre d'un sondage maison réalisé auprès de la population de l'archipel et auquel ont participé 920 personnes, 73,2 % des répondants ont signifié être « totalement en désaccord ou assez en désaccord » au projet d'exploitation du gaz et 78,4 % opposés au projet d'exploitation du pétrole en mer.

réduirait leur capacité de production. Nous ne croyons donc pas souhaitable l'exploitation de l'eau à de telles fins.

Les eaux souterraines sont en effet la seule source d'approvisionnement en eau potable pour la population des Îles-de-la-Madeleine. Vitales, elles sont aussi considérées comme vulnérables au sens de la réglementation québécoise régissant l'exploitation de l'eau; ce caractère est d'ailleurs bien illustré par la disposition particulière prévue au Règlement sur le captage des eaux souterraines, chapitre Q-2, r.6, qui établit que « tout projet d'exploitation d'eaux souterraines sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine est subordonné à l'autorisation du ministre ».

De nombreuses recherches en hydrogéologie ont été menées aux îles au fil des ans et permettent à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de disposer aujourd'hui d'un portrait clair de ses sources actuelles en eau potable et des zones d'exploitation potentielles.

De plus, la Municipalité a pris de nombreuses initiatives visant la protection et la bonne utilisation de cette ressource depuis l'implantation des réseaux d'aqueduc. Cela va, de 1984 avec un premier inventaire de la consommation dans les usines de transformation des produits marins, à l'installation de compteurs d'eau auprès des gros consommateurs vers la fin des années 1980, à l'implantation de 12 puits au milieu des années 1990. Ont suivi en 2001, l'adoption d'un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau, suivie en 2002 d'une recherche par Madelin'Eau visant à établir un état de situation sur les eaux souterraines et à délimiter les aires d'alimentation de nos puits actuels ainsi qu'à déterminer les zones propices au forage de puits futurs. Toutes ces démarches visant à procurer à nos citoyens une eau de qualité tout en veillant à respecter les débits d'exploitation sécuritaires. On trouvera en annexe 2 un portrait plus détaillé de ces diverses interventions.

Au-delà des mesures, au fil des ans, c'est davantage au quotidien que s'exerce cette gestion prudente de la ressource-eau. Un suivi journalier est exercé auprès de chacune des stations de pompage : un système de télémétrie permet de vérifier les débits pompés, les niveaux d'eau dans les puits et les réservoirs, le bon fonctionnement des appareils. Des comparaisons avec les années, les mois, les jours précédents permettent de déceler toute anomalie et réagir au besoin. Des échantillons d'eau sont prélevés chaque semaine et transmis à un laboratoire pour analyse. Les réseaux sont drainés périodiquement, le tout selon les bonnes pratiques recommandées. Par ailleurs, la réglementation de zonage prévoit des dispositions spécifiques quant aux usages à l'intérieur des aires d'alimentation des puits tandis qu'un cadre réglementaire s'applique à l'utilisation de l'eau par les citoyens. (Voir en annexe 3 le descriptif de ces diverses mesures ou interventions).

## Nos préoccupations et notre intérêt à l'égard de ce projet

Nos préoccupations et notre intérêt à l'égard de ce projet exploratoire sont de trois ordres, soit au plan environnemental, en fait plus précisément quant à l'eau potable, au plan socio-économique et enfin en regard de notre approvisionnement énergétique. Voyons donc tour à tour :

### Sur le plan de la protection de la nappe phréatique

Compte tenu de ce que nous venons d'illustrer quant à la fragilité et à la gestion de l'eau potable, nul ne doit être étonné de la préoccupation de l'institution municipale en regard d'un possible impact sur la ressource-eau potable de toute activité humaine en surface ou de toute industrie ou exploitation des ressources naturelles, et entre autres, de l'exploration ou d'une éventuelle exploitation gazière. La prise de conscience face à la fragilité de cette ressource vulnérable et irremplaçable qu'est l'eau souterraine aux îles-de-la-Madeleine déborde le cadre de l'institution municipale et est partagée par l'ensemble de la collectivité.

En ce sens, le conseil municipal partage entièrement les préoccupations qu'expriment ses citoyens face à une possible contamination de la ressource-eau par l'exploration ou par une éventuelle exploitation gazière. Compte tenu de la fragilité de cette ressource, aucun compromis ne peut nous apparaître acceptable. La science et la technique devront donc à cet égard contribuer à nous offrir toutes les garanties nécessaires avant que tout feu vert ne soit donné à un ou des forages. **Il nous apparaît parfaitement légitime d'exiger pour nous et pour les générations futures qu'on nous en convainque hors de tout doute.**

### Au plan du développement socio-économique

L'économie de l'archipel repose principalement sur la pêche et le tourisme, deux industries particulièrement fragiles et étroitement dépendantes de la qualité de notre environnement terrestre et marin. Bien qu'à priori le forage d'un puits exploratoire ne puisse vraisemblablement représenter une menace à l'endroit de ces deux industries-moteurs de notre économie, une éventuelle exploitation gazière ne doit absolument pas se faire au détriment de celles-ci. C'est là un risque que nous refuserons de courir. **Là aussi, nous demandons que l'on nous convainque de l'absence d'un tel risque.**

Par ailleurs, à cette étape-ci, à défaut d'un projet concret dont nous ne connaissons ni les tenants et aboutissants, ni l'ampleur, ni les impacts, nous sommes en droit de nous poser deux questions : pouvons-nous aujourd'hui fermer la porte à un projet d'exploration en lequel certains voient l'ouverture d'une nouvelle voie de diversification d'une économie? D'autre part, et question plus importante encore, dans quelle mesure, cette ressource – pour le moment hypothétique – qu'est le gaz, peut-elle vraiment contribuer à enrichir concrètement notre communauté, à la fois par ses retombées collectives et par les emplois qu'elle pourrait créer pour nos travailleurs?

## Sur le plan de notre approvisionnement énergétique

Les projets d'exploration de gaz naturel sur terre et de pétrole en mer ont ramené à l'avant-scène notre situation de totale dépendance à l'égard des énergies fossiles comme réponse à l'ensemble de nos besoins en électricité, en chauffage, en transport terrestre et maritime de même que pour la capture et la transformation des ressources halieutiques.

Cette situation de dépendance, l'opposition manifestée en 2005 par les citoyens de L'Île-d'Entrée à l'égard d'un projet éolien de 350kw envisagé par Hydro-Québec, ainsi que les débats entourant les projets de forage tant gazier que pétrolier ont motivé le conseil d'agglomération à prendre une part active dans le dossier énergétique. Ainsi, en 2007, le conseil a mandaté une commission afin de mener une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux îles-de-la-Madeleine. Celle-ci a été tenue en mars et le rapport final déposé en juin 2007. Les trois commissaires y recommandaient alors à l'Agglomération de se porter maître d'œuvre du développement éolien en s'associant à Hydro-Québec dans la mise en place d'un projet expérimental de couplage éolien diesel et à moyen terme de se doter d'une stratégie énergétique. Le rapport faisait également état des critères d'acceptabilité sociale à prendre en compte quant à un projet de développement éolien. On trouvera copie de ce rapport en annexe 4.

C'est dans la foulée de ce rapport qu'un an plus tard, un comité consultatif sur l'éolien a été créé et œuvre depuis, en partenariat avec Hydro-Québec, à la définition d'un éventuel projet de couplage éolien diesel, à cette différence près que son mandat a été élargi à l'élaboration d'une stratégie énergétique et que son nom a été modifié pour Commission consultative sur les enjeux énergétiques. Une première étape de la réalisation de ce mandat sera franchie sous peu avec le dépôt d'un inventaire de notre consommation énergétique. De façon préliminaire, nous déposons aujourd'hui, en annexe 5 au présent document, des tableaux tirés de ce rapport, comparant notre consommation totale d'énergie primaire par habitant avec la moyenne québécoise, de même que les tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant selon différents scénarios énergétiques, à l'horizon 2020. On y voit que la consommation totale d'énergie primaire per capita des Madelinots se compare à la moyenne québécoise, à cette différence près que notre consommation repose entièrement sur les énergies fossiles alors qu'au Québec, elle représente 55 % environ. Par ailleurs, on y constate que traduit en tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant, la moyenne québécoise se situe à environ 11 tonnes tandis que celle des Îles avoisine les 20 tonnes. En ce qui a trait aux scénarios considérés, un raccordement au réseau hydroélectrique québécois permettrait au Madelinot moyen de consommer moins d'hydrocarbures que le Québécois moyen. De plus, ce scénario aurait pour effet de réduire nos émissions per capita de plus de 50 %, amenant ainsi en 2020, les Madelinots en deçà de la moyenne québécoise. Les scénarios transitoires de cogénération à partir de la biomasse, de même que celui d'une conversion de la centrale thermique au gaz naturel sont en cours d'élaboration. Nous vous transmettrons au lendemain du 2 juillet, jour de son dépôt au conseil d'agglomération, copie de ce rapport.

On comprend aisément, à la lumière de ces informations, que nous devons nous interroger, à la fois comme société et comme individus, sur notre dépendance à l'égard des énergies fossiles, de même que sur l'émission de gaz à effets de serre dont nous sommes ainsi les générateurs. Tôt ou tard, notre collectivité sera amenée à faire ou à endosser des choix quant à son approvisionnement énergétique : maintien de la centrale thermique, cogénération, remplacement par un câble sous-marin, utilisation d'une énergie alternative moins génératrice de GES ou recours à des énergies vertes.

## En guise de conclusion

À cette étape-ci, celle de l'exploration gazière, le dilemme qui nous est posé comme société est le suivant : doit-on aller voir? Peut-on se permettre de ne pas aller voir? Et quels sont les risques réels que cette exploration implique? Bref, qu'implique le fait d'aller voir, ou celui de refuser d'aller voir? Dilemme d'autant plus déchirant que la logique actuelle soutenant l'encadrement de l'exploitation des ressources naturelles, dont les hydrocarbures, laisse peu de place à une participation des collectivités aux décisions qui affectent par la suite leur environnement naturel, leur cadre de vie, leur devenir socio-économique. C'est en sens qu'il nous apparaît nécessaire de dissocier de façon étanche la phase exploratoire de la phase subséquente d'exploitation. L'exercice actuel serait futile si la découverte entraînait automatiquement et sans réelle consultation, ni débat de société, une phase d'exploitation de la ressource.

En effet, la présence sur notre territoire de cette source d'énergie si elle s'avérait, soulèvera à ce moment-là la question de la pertinence de son exploitation et des conditions préalables à celle-ci, dont la connaissance éclairée de ses effets sur l'environnement, sur l'économie et sur l'emploi, l'évaluation de son acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes; bref, nous en appelons à une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre tout en y associant la collectivité.

À cette étape-ci, le conseil ne peut donc que souhaiter que les travaux du BAPE contribuent à mettre en lumière les risques que comportent les activités d'exploration gazière sur notre territoire. De plus, nous espérons que ce mandat permette d'identifier les gains et les pertes, sur le plan social, économique et environnemental, que pourrait entraîner l'exploitation éventuelle de cette ressource.

Pour terminer, permettez-nous quelques recommandations dont pourrait s'inspirer le Bureau d'audiences quant au cadre devant s'appliquer à l'exploitation des ressources naturelles sur notre territoire compte tenu des impacts potentiels sur la ressource-eau sur notre territoire.

La Municipalité demande au BAPE :

1. de recommander au gouvernement qu'en matière d'exploitation des ressources naturelles, et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'exploration et à l'exploitation gazière, aucun compromis ne soit acceptable en regard de l'eau potable;
2. de recommander au gouvernement du Québec de subordonner l'exploration gazière aux îles-de-la-Madeleine au résultat de la démarche d'élaboration de la stratégie énergétique entreprise par l'Agglomération des îles-de-la-Madeleine;

3. de proposer une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre et en y associant la collectivité. Un modèle qui prenne en compte la question de la pertinence de l'exploitation gazière et des conditions préalables à celle-ci, dont les effets sur l'environnement, l'acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes;
4. de recommander au gouvernement la dissociation totale de l'activité de forage exploratoire de la phase d'exploitation de la ressource gazière compte tenu entre autres de la vulnérabilité de nos ressources en eau potable ou, à défaut, de tenir un BAPE sur l'ensemble de la filière gazière en amont de tout forage.

La Municipalité demande également au BAPE :

1. de s'assurer de protéger davantage toute aire d'alimentation d'un puits municipal situé aux Îles-de-la-Madeleine tout en y ajoutant une zone tampon au pourtour de chacune de ces aires d'une largeur qu'elle déterminera à l'aide des spécialistes et d'y interdire toute activité d'exploration ou d'exploitation d'hydrocarbures;
2. de s'assurer d'interdire toute exploration et exploitation d'hydrocarbures dans les zones à fort potentiel d'alimentation en eau potable présentement sous-exploitées à savoir :
  - les zones 2, 3, 4 et 5 de l'île du Cap aux Meules, illustrées à la figure 26 de la page 61 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 2 – Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;
  - les zones 1, 2 et 4 de l'île du Havre aux Maisons, illustrées à la figure 29 de la page 70 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 3 – secteur hors Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;
  - les zones 3 et 4 de l'île du Havre Aubert, illustrées à la figure 12 de la page 32 du rapport du groupe Madelin'Eau intitulé « Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, Document 3 – secteur hors Île de Cap-aux-Meules », Décembre 2004;

3. de s'assurer d'interdire toute exploration et exploitation d'hydrocarbures sur des noyaux rocheux aux caractéristiques vulnérables, à savoir la l'île de la Grande Entrée, la Grosse Île, l'île d'Entrée, l'île au Loup, l'île Brion;
4. de s'assurer de ne pas permettre l'exploitation du gaz par fracturation ou stimulation hydraulique de même que les forages horizontaux sur l'ensemble du territoire des îles-de-la-Madeleine.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 avril 2011, à la mairie.

**A1104-074**

**Constitution de la table de concertation sur les hydrocarbures**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération désire mettre sur pied un lieu de concertation sur les enjeux et les défis de développement liés aux hydrocarbures sous le nom de « *table de concertation sur les hydrocarbures* »;

**CONSIDÉRANT QUE** la table de concertation a pour mission de regrouper les principaux acteurs socioéconomiques du milieu afin de favoriser la circulation de l'information, de permettre le réseautage, de faciliter la cohésion et l'élaboration, le cas échéant, de positions consensuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de la table de concertation sur les hydrocarbures sont les suivants :

- Partager l'information relative aux questions touchant les hydrocarbures;
- Analyser, réfléchir et discuter des enjeux et des situations problématiques particulières en lien avec ce dossier;
- Favoriser l'obtention d'information sur les hydrocarbures par l'invitation de promoteurs et d'autres interlocuteurs (intervenants gouvernementaux, experts techniques, environnementaux ou autres);
- Favoriser la compréhension des enjeux territoriaux en lien avec les hydrocarbures.

**EN CONSÉQUENCE,**

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la table de concertation sur les hydrocarbures soit formée de personnes et de délégués des principaux organismes socioéconomiques du milieu à raison d'un délégué par organisme, soit son président ou toute personne qu'il désigne pour le représenter selon le processus de nomination décrit plus loin. La présidence de la table sera confiée au président du conseil d'agglomération ou, en cas d'absence, à son substitut;

que ces personnes et organismes dûment constitués bénéficient d'une reconnaissance de la part de l'agglomération et de ses partenaires. Ces personnes et organismes sont :

#### Milieu politique

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

#### Milieu socioéconomique

- Corporation culturelle Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Représentant du secteur de la transformation
- Le Bon goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu environnemental

- Comité ZIP
- Attention Fragiles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu institutionnel

- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des Îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT)
- Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

#### Autres

- Un citoyen coopté par les membres de la table à partir d'une liste de candidats issue d'un appel public de candidatures lancé par l'agglomération.

La table peut également s'adjoindre ponctuellement, ou pour une période donnée, toute personne-ressource dont la présence est jugée pertinente.

Les membres de la table de concertation ne peuvent se faire remplacer. Si un membre est absent à plus de deux rencontres sans motifs valables, le président devra en aviser, par écrit, l'organisme concerné et demander qu'un nouveau membre soit désigné.

L'ajout d'institutions ou d'organismes doit faire l'objet de l'accord majoritaire des partenaires de la table.

### **Nomination des membres**

Les institutions ou les organismes désignent leur représentant par voie de résolution. Le processus de nomination des membres ou de renouvellement des mandats se fait de la façon suivante :

- Le secrétariat de la table de concertation sur les hydrocarbures demande, par écrit, aux différents institutions ou organismes de désigner une personne pour les représenter au sein de la table. Il en va de même pour les renouvellements de mandat ou la désignation de nouveaux membres.
- Les institutions ou organismes transmettent, par écrit, au secrétariat le nom de la personne désignée.
- Le président de la table annonce la nomination de la personne désignée.

### **Durée des mandats**

Les personnes désignées par les institutions ou organismes demeurent membres de la table tant et aussi longtemps qu'un avis de remplacement n'aura pas été déposé par les mandants. L'avis doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration de l'organisation concernée. Le citoyen coopté a un mandat d'une durée de deux ans.

### **Fonctionnement**

La table de concertation sur les hydrocarbures se réunit une à deux fois par année. D'autres rencontres peuvent avoir lieu si la situation l'exige ou sur demande du président.

Pour la réalisation de certains mandats, la table de concertation sur les hydrocarbures peut mettre sur pied des groupes de travail.

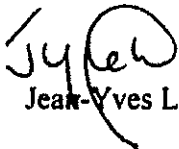
## Secrétariat

Le secrétariat de la table de concertation sur les hydrocarbures est assuré par l'équipe du développement du milieu du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

Le secrétariat soumet au président tout projet d'ordre du jour avant envoi et soumet à la table tout compte rendu de rencontre pour approbation finale. Le secrétariat veille à la transmission de l'information pertinente, à la bonne gestion de la documentation et des archives de la table, en plus d'assurer un suivi et de participer, si nécessaire, aux rencontres et aux travaux des groupes de travail mis sur pied par la table.

Cette résolution abroge la résolution n° R0401-020 adoptée le 13 janvier 2004 à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine relativement à la création d'un comité de travail sur l'exploration gazière et pétrolière.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 17 juin 2013



Jean-Yves Lebreux, greffier

## Annexe 2

Historique – gestion de l'eau par l'institution municipale aux Îles-de-la-Madeleine

Décennies 1960 et 1970 :

Installation de 5 réseaux d'aqueduc dans les municipalités de Cap-aux-Meules, Fatima, L'Étang-du-Nord, Havre-aux-Maisons et L'Île-du-Havre-Aubert;

Juin 1984 :

La M.R.C. des Îles produit un rapport sur la gestion de la ressource eau potable qui dresse, entre autres, l'inventaire de la consommation d'eau potable dans les usines de transformation des produits marins et propose diverses mesures à mettre en œuvre afin de réduire cette consommation;

1985 :

Les hydrogéologues Boucher et Sylvestre remettent un rapport sur les caractéristiques de l'hydrogéologie sur l'archipel, faisant état de la situation et émettant des recommandations quant à l'exploitation de l'eau potable des Îles-de-la-Madeleine. Une de ces recommandations porte sur la tarification de l'usage de l'eau souterraine en vue de décourager les abus, tandis qu'une autre suggère la mise en place de systèmes d'égouts dans les zones à forte densité de population;

Fin des années 1980 :

Les municipalités dotent les usagers majeurs de compteurs d'eau pour :

- 1) mesurer leur consommation d'eau;
- 2) encourager à la réduction du gaspillage d'eau;
- 3) facturer l'utilisation de l'eau.

Années 1980 :

Les municipalités entament des études pour ajouter de nouveaux puits aux réseaux existants afin de répartir le prélèvement et éviter une remontée de l'interface eau douce/eau salée. Les municipalités dotées de réseaux d'aqueduc commandent des études de faisabilité pour l'établissement de réseaux d'égouts dans les secteurs où sont situés les puits municipaux;

Années 1994 à 1996 :

Des réseaux d'égouts sanitaires sont installés à Havre-aux-Maisons (secteur Dune-du-Sud), à Fatima et à L'Étang-du-Nord (secteur La Vernière). Ces infrastructures viennent protéger les puits municipaux situés dans ces secteurs contre de possibles cas de contamination des eaux souterraines par les installations septiques de résidences isolées situées à proximité;

Années 1994 à 1998 :

12 nouveaux puits sont construits : 2 à Havre-aux-Maisons pour un total de 4; 2 à L'Île-du-Havre-Aubert pour un total de 4; 2 à Fatima pour un total de 6, et 6 à L'Étang-du-Nord, pour un total de 10. Sur l'île de Cap aux Meules, on se dote d'une régie intermunicipale de gestion de l'eau potable puisque l'eau ces trois municipalités est dirigée vers le même réservoir pour ensuite parvenir aux usagers;

2001 :

Les municipalités locales opérant des réseaux d'aqueduc, par le biais de la M.R.C, s'engagent dans un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau potable. Des instruments de mesure et de suivi sont installés, un programme de détection est mis en place pour déceler et réparer les fuites d'eau des réseaux et des compteurs permettent de mieux connaître l'utilisation d'eau des Madelinots. Ce programme est toujours en vigueur aujourd'hui.

Août 2001 :

Une période de 32 jours sans pluie s'abat sur les Îles. Le réseau d'aqueduc de l'île du Cap-aux-Meules est sous haute surveillance. On doit décréter une situation d'urgence en raison de cette pénurie. Les Madelinots prennent réellement conscience que l'on pourrait potentiellement, si l'on ne fait pas attention, manquer d'eau. Une nouvelle réglementation est mise en place par la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable de l'île centrale (REPIQ) des Îles.

En 2002 :

Dans le cadre du Fonds d'action québécois en développement durable, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine établit un partenariat avec le groupe Madelin'Eau pour produire une étude hydrogéologique exhaustive des nappes d'eau souterraine des Îles-de-la-Madeleine. Dans le rapport final, remis en décembre 2004, une série de recommandations sont énumérées pour chacun des réseaux d'aqueduc afin de s'assurer d'avoir encore de la bonne eau pour longtemps;

Au cours des années 2000 :

La Municipalité remplace plusieurs kilomètres de conduites d'eau, dans le but de respecter le fameux 1 % de remplacement annuel et afin de réduire les pertes d'eau dues aux fuites et aux bris qui surviennent dans certains secteurs. Ce programme se poursuit annuellement depuis.

En 2009 :

La Municipalité entame une recherche de sites potentiels pour l'installation de nouveaux puits à la fois en prévision des besoins futurs, mais aussi parce que la situation du réseau de l'île du Havre aux Maisons commande un ajustement à la hausse des débits disponibles. 9 nouveaux forages sont réalisés;

En 2013 :

Mise en service de 2 nouveaux puits à Havre-aux-Maisons et d'un nouveau réseau d'eau potable à Grande-Entrée, projet qui avait été mis de côté en 1974.

## Annexe 3

### Complément d'information – gestion de l'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine

Le présent document vise à faire état des différentes mesures réglementaires encadrant la gestion de l'eau potable et des procédures appliquées au jour le jour pour assurer la protection de nos approvisionnements en eau potable.

D'abord, sur le plan de l'encadrement réglementaire, à titre de municipalité centrale ou d'agglomération, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine gère le schéma d'aménagement, lequel prévoit les grandes affectations de sols. Au plan local, via son plan d'urbanisme et ses règlements de zonage, elle met en application des dispositions spécifiques relatives aux aires d'alimentation en eau potable. Elle dispose en outre de trois autres règlements relatifs à l'eau potable, soit le règlement 2002-33 relatif à l'utilisation de l'eau potable en situation de pénurie; le règlement 2003-15 concernant l'utilisation de l'eau potable par les usagers du réseau d'aqueduc de la Municipalité et enfin le règlement 2013-13 déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La Municipalité opère les stations de pompage de l'eau souterraine qui desservent à travers plusieurs réseaux de distribution quelque 85 % de la population des Îles-de-la-Madeleine. Ce sont plus de 8 000 000 de litres d'eau potable qui sont pompées journellement et distribuées aux usagers de nos réseaux d'eau potable.

Pour assurer la qualité de cette eau, un suivi serré est exercé quotidiennement par nos opérateurs, qui ont été formés pour cette fonction. Des échantillons d'eau sont prélevés chaque semaine et envoyés à un laboratoire indépendant pour analyse et transmission des résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Toute plainte relative à la qualité ou à la quantité de l'eau distribuée reçoit un suivi personnalisé rapide afin de déceler quelque anomalie que ce soit. Des équipes interviennent périodiquement sur le réseau pour drainer l'eau aux bornes d'incendie, réparer les bris d'aqueduc, entretenir les équipements, ajouter des raccordements aux nouvelles constructions, le tout en respectant les recommandations des bonnes pratiques.

Pour maintenir un état des lieux sain autour des puits municipaux, des inspections régulières sont effectuées à chacun des sites de prélèvement par nos opérateurs et nos inspecteurs municipaux pour s'assurer que l'utilisation du sol dans les aires de protection bactériologique et virologique respecte la réglementation en vigueur et puisse maintenir l'excellente qualité de l'eau souterraine des Îles-de-la-Madeleine.

Pour assurer un approvisionnement en quantité suffisante, un suivi quotidien est exercé auprès de chacune des stations de pompage. Ce suivi permet de vérifier le fonctionnement, la fluctuation du niveau des réservoirs et autres paramètres; toute cette information est acheminée via un système de télémétrie jusqu'à un téléavertisseur pour intervention ciblée lorsqu'une anomalie est décelée. Les débits, heures de pompage, niveaux dans les puits, la conductivité de l'eau sont le type d'information colligé toutes les 15

minutes. Une comparaison avec les jours, les mois et avec l'année précédente est réalisée pour valider les données et réagir selon les résultats. Les équipements dans les puits sont régulièrement inspectés, puis réparés ou remplacés afin de poursuivre un fonctionnement optimal des installations.

Pour réduire l'utilisation d'eau et éviter le gaspillage, la Municipalité a adopté plusieurs règlements entre 2002 et 2004 et participe de façon continue à un programme d'économie et de bonne gestion de l'eau potable. Un programme de détection de fuites permet d'effectuer des relevés directement sur le réseau afin de réparer des fuites d'eau qui ne sont pas visibles sur le sol. Parallèlement, une série de compteurs a été installée chez les usagers résidentiels, de même qu'auprès des industries, commerces et institutions de l'archipel. Au total, quelque 250 compteurs sont relevés aux 6 mois, parfois plus souvent, pour connaître l'utilisation d'eau des citoyens et des autres usagers. C'est à partir de ces données que l'on constate que le citoyen madelinot utilise, pour ses besoins résidentiels, quelque 408 litres d'eau par jour comparativement à 386 litres d'eau potable par jour pour les Québécois. C'est 6 % de plus. Une tarification au compteur est appliquée chez les usagers majeurs des Îles-de-la-Madeleine.

La Municipalité possède son plan d'intervention en eau potable, qui date de 2011, lequel mentionne l'état actuel des équipements et infrastructures, de même que les correctifs à apporter aux installations d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, accompagné des échéanciers et des évaluations financières des investissements à consentir.



**Rapport sur la Consultation publique sur le développement  
de l'énergie éolienne**

aux Îles-de-la-Madeleine

19 et 20 mars 2007



**Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

L'équipe d'Aménagement du territoire et de Développement du milieu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de son CLD ont organisé la consultation publique et réalisé les documents y afférents.

Jeannot Gagnon, directeur

Benoît Boudreau

Isabelle Cummings

Agnès Dupriez

Marie-Hélène Verdier

Îles-de-la-Madeleine, le 15 juin 2007

Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules  
Îles-de-la-Madeleine (Québec)

Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Rapport sur la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine.

Vous trouverez dans ce rapport des recommandations qui, nous le croyons, reflètent l'analyse des présentations et opinions que les citoyens nous ont livrées les 19 et 20 mars dernier, lors des consultations publiques ainsi que des mémoires qui ont été déposés dans le cadre de cet exercice. Nous espérons que ces recommandations permettront de guider le Conseil d'agglomération dans son approche face au développement de l'énergie éolienne sur le territoire madelinot.

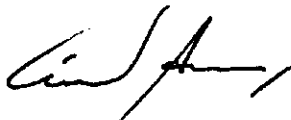
Nous tenons à remercier le Conseil d'agglomération pour la confiance qu'il a mis en nous ainsi qu'à souligner la qualité des interventions des madelinots.

En vous assurant de notre disponibilité pour vous rencontrer afin de discuter des conclusions de ce rapport, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

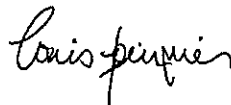
Les commissaires



Arthur Miousse



Léonard Aucoin



Louis Fournier

## TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE	
1.1. La petite histoire du développement de l'énergie éolienne au Québec	1
1.2. Le gouvernement du Québec et l'énergie éolienne	1
1.3. Hydro-Québec et l'énergie éolienne	1
1.4. Le rôle des municipalités et le cadre réglementaire	2
2. LE MANDAT	
2.1. Le contexte local	4
2.2. Les orientations préliminaires de la Municipalité	4
2.3. Le mandat et ses limites	5
3. LA MÉTHODOLOGIE	
3.1. Le processus d'information et d'invitation	6
3.2. Le déroulement	6
3.3. Les experts	6
3.4. Les participants	6
4. LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION	
4.1. Commentaires sur le processus de consultation	7
4.2. Synthèse des réponses aux questions soumises	7
4.2.1. Avantages d'un développement éolien aux Îles	7
4.2.2. Désavantages d'un développement éolien aux Îles	8
4.2.3. Préoccupations vis-à-vis l'intégration d'éoliennes dans le paysage	8
4.2.4. Critères d'emplacement et de types d'éoliennes	9
4.3. Autres commentaires des participants	10
4.4. Carence d'information	11
5. ANALYSE	
5.1. Introduction	12
5.2. Analyse	12
5.2.1. Oui au développement éolien, mais à certaines conditions	12
5.2.2. Une ouverture au compromis	13
5.2.3. De l'information à recueillir et des connaissances à parfaire	14
5.2.4. Des critères d'analyse à se donner	14
5.2.5. Un partenariat à développer	16
5.2.6. Une vision à long terme et une stratégie énergétique à mettre en place	16
6. RECOMMANDATIONS	
6.1. Recommandations en lien avec le mandat	17
6.2. Recommandations hors mandat	18
Documentation	20
Annexes	22

## **1. LE CONTEXTE**

### **1.1. La petite histoire du développement de l'énergie éolienne au Québec**

Si l'exploitation de l'énergie éolienne pour la production d'électricité débute à la fin du 19<sup>e</sup> siècle au Danemark et aux États-unis, ce n'est que récemment qu'elle apparaît au Canada. En effet, la disponibilité d'autres types d'énergie dont l'exploitation est moins complexe, comme l'hydro-électricité, en a retardé le développement.

En ce qui concerne le Québec, c'est aux Îles-de-la-Madeleine, puis à Kuujjuaq et Matane, que les premiers essais sont réalisés en 1975 par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Il faut ensuite attendre en 1998 pour qu'un premier parc de 76 éoliennes entre en production à Cap-Chat, et un deuxième de 57 éoliennes, à Matane. Aujourd'hui, le Québec possède 199 éoliennes et produit 212 mégawatts (MW) d'énergie dans six parcs situés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. On prévoit que 3 500 MW de puissance seront installés d'ici 2014.

### **1.2. Le gouvernement du Québec et l'énergie éolienne**

Le succès de ces expériences a amené le gouvernement du Québec à considérer l'énergie éolienne comme un créneau prometteur susceptible de générer des retombées profitables.

Aussi, en mars 2003, le gouvernement du Québec s'engage dans le développement de cette filière comme levier de revitalisation économique de la péninsule gaspésienne et adopte le *Règlement sur l'énergie éolienne et sur l'énergie produite avec de la biomasse*. C'est alors que la Régie de l'énergie recommande que le développement de cette énergie se fasse par appel d'offres. En outre, afin de maximiser les retombées économiques dans la région visée, un décret précisant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie est également adopté.

La stratégie énergétique du Québec de mai 2006 traduit la volonté du gouvernement d'assurer le développement du potentiel éolien dans le respect de l'environnement et des préoccupations de la population. Pour ce faire, une large place est faite à la contribution des municipalités régionales de comté (MRC) et des outils sont mis à leur disposition.

### **1.3. Hydro-Québec et l'énergie éolienne**

Société d'état du gouvernement du Québec, Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Elle exploite essentiellement des énergies renouvelables, surtout l'hydroélectricité et soutient le développement de la filière éolienne. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie et c'est à ce titre qu'elle a fait ses premiers pas en matière de production éolienne d'électricité.

C'est dans le cadre de la Politique énergétique du gouvernement du Québec qu'en mai 2003, Hydro-Québec s'engage dans le développement de cette filière énergétique par l'appel d'offres – prévu au Règlement – pour un bloc d'énergie éolienne lié à l'implantation des installations d'assemblage de turbines éoliennes au Québec à partir d'une capacité installée totale de 1 000 MW. Ainsi Hydro-Québec devient acheteur d'énergie éolienne produite par des promoteurs privés suivant des règles établies dans les appels d'offre. Les contrats sont attribués en octobre 2004.

En 2005, la société d'État double la mise dans son second appel d'offres et, au total, ce sont quelques 3 000 MW de puissance qui devraient être installés d'ici 2014, sans compter les 500 MW réservés aux autochtones et aux municipalités.

Ces 3 500 MW représentent presque 17 fois la production actuelle du Québec, générée par 199 éoliennes dispersées dans six parcs: Saint-Ulric, Matane, Cap-Chat, Murdochville (Mont-Copper et Mont-Miller) et Rivière-au-Renard.

#### **1.4. Le rôle des municipalités et le cadre réglementaire**

Les orientations gouvernementales en matière de développement durable de l'énergie éolienne reposent sur l'indispensable contribution de la MRC, rôle assumé ici par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine<sup>1</sup>. En effet, l'aménagement du territoire relevant de sa responsabilité en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est la MRC qui est la mieux placée pour déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne fondé sur la connaissance du potentiel éolien du territoire, les particularités du milieu et les préoccupations de la population (paysages, bruit, sécurité publique, faune). Pour connaître ces dernières, la MRC se doit d'une part de consulter la population et d'autre part de mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux afin de concilier leurs préoccupations respectives. Ces préoccupations pourront ainsi être intégrées dans le schéma d'aménagement adopté par la MRC.

Plus spécifiquement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confie aux municipalités régionales de comté (MRC) le mandat de fixer le cadre de l'aménagement de leur territoire respectif. Ceci se traduit par l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement lequel détermine les grandes orientations de la MRC à l'égard de son territoire, les grandes affectations du sol, identifie les zones de contraintes, les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique, planifie l'organisation du transport. Il peut inclure un document complémentaire établissant les règles à être respectées par les règlements d'urbanisme des municipalités (critères d'implantation et d'intégration architecturale, règles concernant l'affichage, normes applicables aux zones inondables ou aux zones d'érosion, etc.)

---

<sup>1</sup> La municipalité des-Îles-de-la-Madeleine, via son conseil d'agglomération, exerce les compétences relevant généralement des MRC.

Par ailleurs, la MRC dispose également d'un outil particulier, soit le contrôle intérimaire, qui lui permet, pendant le temps de réflexion nécessaire à l'élaboration, à la modification ou à la révision de son schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, de s'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies ou révisées. Il s'agit là d'un pouvoir exceptionnel qui permet au conseil de maintenir un gel sur l'aménagement et le développement de certaines parties ou de l'ensemble de son territoire pendant une période de temps limitée qui lui est nécessaire pour préciser le cadre qu'elle entend mettre en place à l'égard d'activités ou d'usages particuliers. Dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, la réorganisation municipale a conduit à la création de deux municipalités, celle de Grosse-Île et celle des Îles-de-la-Madeleine. Cette dernière étant reconnue comme municipalité centrale, c'est à elle que sont confiées certaines responsabilités couvrant l'ensemble du territoire de l'archipel et c'est donc, via son conseil d'agglomération<sup>2</sup> qu'elle remplit le mandat mentionné ci-haut et généralement confié à une MRC.

Outre ce mandat en matière d'aménagement du territoire qui permet au conseil d'agglomération de déterminer le cadre d'implantation et d'intégration d'éoliennes sur son territoire, une municipalité peut désormais exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen de l'énergie éolienne, seule ou avec une entreprise privée ou coopérative. La participation financière de la municipalité peut prendre la forme d'investissements de capitaux par voie d'actions au capital de la société créée, de parts au fonds commun d'une société en commandite, de parts au capital social d'une coopérative, etc. Sa participation financière est toutefois limitée au montant qui correspond au financement nécessaire à l'installation d'un parc de 50 MW.

---

<sup>2</sup> Le conseil d'agglomération est formé du maire de la municipalité de Grosse-Île, des 6 conseillers et du maire de la municipalité des Îles, ce dernier agissant comme président de ce conseil.

## **2. LE MANDAT**

### **2.1. Le contexte local**

Il eut été étonnant que le territoire de Îles-de-la-Madeleine, vu la qualité et la fréquence de ses vents, échappe à l'intérêt créé par la production d'énergie éolienne. D'ailleurs, depuis 2003, plusieurs promoteurs se sont manifestés auprès de la Municipalité signifiant leur intérêt à développer cette énergie sur l'archipel, que ce soit pour des projets de démonstration ou de production.

De son côté, Hydro-Québec, en réponse à l'invitation que lui faisait la Régie de l'Énergie dans une décision rendue en 2005<sup>3</sup> à l'effet de réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diésel aux Îles-de-la-Madeleine, a exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien (production de quelque 350 kW) à l'Île d'Entrée. Au printemps 2005, devant l'opposition ferme des résidents de l'Île, Hydro-Québec a choisi d'abandonner ce projet.

C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socio-économique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel. Désireux que l'arrimage entre les impératifs d'aménagement du territoire et la production d'énergie éolienne corresponde aux attentes de la communauté, les élus jugent donc important de connaître le point de vue de leurs citoyens. C'est par le biais d'une consultation publique qu'ils espèrent recueillir les préoccupations de la population et, grâce aux recommandations qui en découleront, établir les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles. La Municipalité des Îles a confié le mandat de cette consultation publique à une commission formée de trois commissaires choisis par elle : messieurs Arthur Miousse, président, Léonard Aucoin et Louis Fournier.

Ceux-ci ont été choisis pour leur crédibilité auprès de la communauté et tous trois issus de milieu professionnels différents<sup>4</sup> afin de représenter divers secteurs d'activités. En effet, le président, monsieur Arthur Miousse est issu du monde communautaire où il a œuvré pendant trois décennies au développement socio-économique de l'archipel alors que monsieur Léonard Aucoin s'est spécialisé en gestion de la santé, tant dans le réseau public que dans le secteur privé. Quant à monsieur Louis Fournier, après avoir œuvré comme économiste-conseil au sein de différents ministères et organismes publics, il s'est tourné vers le secteur privé.

### **2.2. Les orientations préliminaires de la Municipalité**

Considérant l'importance de retombées et des emplois générés par la centrale thermique de l'Étang-du-Nord, le conseil d'agglomération estime que l'exploitation du potentiel éolien de l'archipel doit se faire en complément à l'opération de la centrale thermique de l'Étang-du-Nord.

---

<sup>3</sup> Références : Régie de l'énergie, décision D\_2005-178, R-3550-2004, 2005 10 05

<sup>4</sup> cf Annexe 1, p 8.

Dans le même esprit, il ne souhaite pas, à court ou moyen terme, le remplacement de la production énergétique de la centrale par un approvisionnement au moyen d'un câble sous-marin. Cependant, les élus sont désireux de contribuer, en collaboration avec Hydro-Québec, à une réduction de coûts d'opération de cette centrale et des ses émissions atmosphériques, tout en prolongeant sa durée de vie.

### **2.3. Le mandat et ses limites**

Le mandat confié à la commission consiste donc en une réflexion sur le potentiel de production d'énergie éolienne strictement à des fins de consommation locale, c'est-à-dire soit en complémentarité à la centrale thermique de l'Étang-du-Nord, soit pour une auto-production devant répondre aux besoins d'une industrie ou d'une résidence ou dans un but de recherche et de développement.

Afin de contribuer à cette réflexion, la population était donc invitée à faire part de ses préoccupations quant à l'intégration d'éoliennes dans le paysage madelinot, à définir les critères devant servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes pouvant être implantées sur le territoire et enfin à identifier les avantages et désavantages d'un développement éolien aux Îles.

### **3. LA MÉTHODOLOGIE**

#### **3.1. Le processus d'information et d'invitation**

Trois semaines avant le début des audiences, une brochure informative<sup>5</sup> a été distribuée par la poste à tous les résidents de l'archipel. Outre des informations sur l'énergie éolienne, la brochure décrivait la démarche entreprise et les moyens d'y participer. Une annonce invitant toute la population a été publiée dans l'hebdomadaire Le Radar et des messages à la radio communautaire locale, CFIM, ont été diffusés dans les jours précédents les audiences.

#### **3.2. Le déroulement**

Les audiences ont eu lieu les 19 et 20 mars 2007, de 19h00 à 22h00, au Centre récréatif de l'Étang-du-Nord. Elles ont débuté par une introduction faite par le maire des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Joël Arseneau, afin de présenter la démarche entreprise par la Municipalité ainsi que les commissaires chargés de mener ces audiences.

Le commissaire présidant les audiences, monsieur Arthur Miousse, a informé les participants du mode de fonctionnement de prise de parole et de dépôt de documents.

#### **3.3. Les experts**

Les représentants d'Hydro-Québec, messieurs Éric Chainé et Daniel Banville, ont présenté aux participants le rôle de la société d'État ainsi que celui des différents intervenants dans le développement de la filière éolienne au Québec et, plus spécifiquement, en ce qui a trait à l'achat d'énergie éolienne. Ils ont aussi brossé un portrait des avantages et des contraintes de cette technologie.

#### **3.4. Les participants**

Le 19 mars, plus de soixante-quinze personnes ont assisté aux audiences. Certains d'entre eux étaient là à titre personnel. Un nombre sensiblement équivalent de personnes a également participé à la séance du lendemain, le 20 mars. Une vingtaine de mémoires ou opinions écrites ont été déposés par des citoyens et organismes du milieu. En outre, un compte-rendu des rencontres publiques est disponible en annexe 2.

---

<sup>5</sup> cf Annexe 1

## **4. LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION**

### **4.1. Commentaires sur le processus de consultation**

L'initiative prise par la municipalité de tenir une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine est accueillie très positivement par l'ensemble des personnes et organismes qui ont participé à l'exercice. Il ressort de cette consultation qu'il s'agit d'une première étape à franchir avant d'avancer dans cette avenue et d'être en mesure de mieux encadrer tout projet mis de l'avant. On salue donc l'initiative de la municipalité dans la mesure où elle permettra d'éviter que le milieu se «*fasse prendre vent d'bout*», à l'image de ce qui s'est passé dans certains développements éoliens dans les régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Cependant, plusieurs participants témoignent de leurs difficultés à prendre une part plus active dans la présente consultation, en raison l'absence de projet de développement éolien concret mais aussi d'un déficit d'information sur les diverses facettes du développement éolien qui aurait permis de mieux alimenter la discussion et les commentaires.

Enfin, certains commentaires recueillis sur le processus de consultation soulignent les délais trop courts entre l'annonce de cette consultation, sa tenue et la date pour le dépôt des mémoires. À cet effet, une période de préparation plus longue aurait permis à la municipalité d'étoffer davantage les documents de préparation et de mieux préciser les enjeux du développement pour le milieu madelinot ainsi que les intentions des différents acteurs, notamment Hydro-Québec.

### **4.2. Synthèse des réponses aux questions soumises**

#### **4.2.1. Avantages d'un développement éolien aux Îles**

Tant les organismes que les individus, qui ont fait connaître leurs opinions dans le cadre des consultations publiques, manifestent d'emblée leur intérêt à voir le milieu madelinot développer l'énergie éolienne.

Conscients du caractère très polluant de la centrale thermique actuelle, les participants font ressortir que tout projet éolien pouvant contribuer, peu importe à quelle hauteur, à diminuer notre consommation de mazout constitue un pas dans la bonne direction en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Qui plus est, le choix d'un développement éolien pour le milieu, même partiel, apparaît pour plusieurs comme une façon d'accroître notre sécurité d'approvisionnement énergétique, dans la mesure où cette forme d'énergie renouvelable n'est pas à la merci des fluctuations de marché que connaît le pétrole et, encore pire, de sa rareté ou son épuisement éventuel.

De plus, les participants voient dans le développement de l'énergie éolienne une possibilité pour l'archipel de se positionner comme « laboratoire » dans le couplage diesel-éolien compte tenu que la centrale thermique est la plus importante du réseau québécois de production électrique autonome. Cette hypothèse est vue aussi comme une façon de développer une expertise locale dans ce domaine, tout en permettant de maintenir et même développer les emplois reliés à la production et à la distribution de l'électricité dans l'archipel.

Des retombées économiques indirectes possibles sont aussi identifiées par le secteur touristique dans la mesure où un parc éolien bien intégré dans l'environnement insulaire peut constituer une attraction touristique comme c'est le cas à l'heure actuelle pour la centrale thermique.

Enfin, un des avantages perçus par les participants dans un développement éolien concerne l'opportunité qu'aurait le milieu de prendre en main un pan important de son développement, tant en ce qui touche l'aspect intégration du projet dans le milieu, qu'en ce qui a trait aux redevances financières et autres retombées économiques et sociales d'un éventuel projet éolien.

#### **4.2.2. Désavantages d'un développement éolien aux Îles**

Malgré certaines interrogations sur divers aspects du développement éolien, aucun participant n'a identifié des désavantages proprement dits quant l'implantation d'éoliennes, soit pour des fins de couplage à la centrale thermique, soit pour une production domestique, soit dans le but de faire de la recherche et du développement. Ainsi, qu'il s'agisse de la sécurité en matière d'approvisionnement des Îles en électricité, de la répercussion sur les emplois présentement offerts par Hydro-Québec et des impacts sur le paysage, les participants ont démontré une très grande ouverture à aller de l'avant dans du développement éolien local à « petite échelle », toujours à condition que la communauté madelinienne y soit associée de très près.. De plus, les participants ont suggéré des critères devant baliser tout projet en ce domaine.

#### **4.2.3. Préoccupations vis-à-vis l'intégration d'éoliennes dans le paysage**

Les préoccupations des participants ont porté largement sur l'emplacement possible d'éoliennes dans le « décor madelinot ». Ces préoccupations sont bien sûr alimentées par la grande sensibilisation des participants aux caractéristiques physiques et culturelles exceptionnelles du milieu, à ses fragilités et à l'exiguïté d'un territoire sans arrière-pays. Mais elles sont également influencées par la mauvaise presse entourant de nombreux projets de développement éolien conçus et mis de l'avant sans l'implication des communautés visées.

Tout d'abord, les participants ont cherché à définir la notion de paysage. La notion de paysage, dans son sens le plus commun, c'est-à-dire ce qu'on se plaît à nommer « carte postale » est d'abord la référence. De ce paysage, on dit « vouloir assurer sa préservation et sa pérennité », « ne pas le gruger davantage », « sans être dans notre cour, il est toujours dans nos fenêtres », etc. Mais, pour plusieurs, la notion de paysage s'étend aussi au milieu habité et au patrimoine. Et là encore, on redit que la préservation doit être de mise pour ne pas hypothéquer ce qui est peut-être moins visible à l'œil mais tout aussi important à préserver.

Malgré ces préoccupations, les participants adoptent une attitude constructive en identifiant justement des façons de concilier développement éolien et préservation du paysage. Cette approche qu'on peut appeler « de compromis » est ramenée à plusieurs occasions en cohérence avec le fait que, pour les participants, les avantages d'un développement éolien dans leur milieu l'emportent sur les inconvénients, particulièrement dans l'optique d'une production à petite échelle. En effet, selon les représentants d'Hydro-Québec présents lors de la consultation, un parc éolien dans un projet de couplage avec la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine pourrait compter tout au plus une demi-douzaine d'éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW. Cependant, ce compromis ne pourrait se concrétiser sans l'adoption des balises qui assureraient une intégration acceptable des éoliennes dans le paysage. Les critères d'emplacement des éoliennes seront présentés plus bas.

Appliquée à l'implantation d'éoliennes domestiques, cette notion de compromis fait appel, selon les participants, à une réglementation municipale s'inscrivant tout à fait dans ses champs de compétences en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, de façon plus large, on précise que le compromis évoqué en matière d'impact visuel dans le développement éolien local sera une réponse en lien avec nos besoins et nos habitudes de consommation qui nous ont aussi obligés à des compromis pour installer des poteaux électriques, des tours de communications, etc..

#### **4.2.4. Critères d'emplacement et de types d'éoliennes**

Les participants font état de critères d'emplacement et de choix du type d'éoliennes devant guider d'éventuels projets de développement d'énergie éolienne aux Îles. Comme mentionné plus haut, les participants sont prêts à certains compromis dans le cadre de projet de petite envergure, comme dans le cas d'un projet de couplage diesel-éolien.

De façon générale, les participants croient qu'il est possible de minimiser l'impact de la présence d'éoliennes dans le paysage. On préfère que les éoliennes soient concentrées plutôt qu'éparpillées et qu'elles soient éloignées le plus possible des zones d'habitation. La sécurité des résidents est aussi une priorité. Toutefois, on hésite entre des éoliennes de taille petite ou moyenne qui auraient moins d'impacts sur le paysage et des éoliennes de grande taille qui permettraient d'en réduire le nombre total.

Également, la présence d'éoliennes doit le moins possible entraver la pratique de certaines activités telle que la pêche ou la cueillette. On tient à ce que les sites plus sensibles du point de vue environnemental, ou possédant une valeur patrimoniale, soient protégés autant que possible.

Mais il est essentiel, pour les participants, que toute démarche soit pleinement transparente, c'est-à-dire que le projet soit bien expliqué et que la population puisse être consultée. Les projets spécifiques doivent être acceptés par la population.

Dans cette démarche d'identification des critères d'emplacement d'éoliennes, des participants sont allés jusqu'à cibler quelques sites : La Cormorandière et les terrains jouxtant la centrale thermique. Ces sites sont pour ainsi dire « déjà dévastés ».

Malgré les difficultés techniques, le manque de connaissance et le coût élevé des éoliennes « offshore », des participants souhaitent que cette piste soit explorée compte tenu de ses impacts apparents moins importants sur le paysage et le bruit.

Dans le cas des éoliennes domestiques leur implantation évoquée par certains participants est toujours, selon eux, conditionnelle à un encadrement strict par le biais d'une réglementation municipale qui inclurait les critères mentionnés précédemment.

### **4.3. Autres commentaires des participants**

Tout en se conformant au mandat reçu de la part de la municipalité, les commissaires laissent aux participants l'opportunité de s'exprimer sur des aspects autres que ceux se rapportant à des projets de « petite échelle » ou, plus spécifiquement, aux quatre questions soumises à la consultation. Cette ouverture a permis de recueillir des points de vue et commentaires tous aussi pertinents pour alimenter la réflexion dans ce dossier.

D'abord, à plusieurs reprises, les participants ont clairement fait savoir qu'il revient à la municipalité d'encadrer tout projet de développement d'énergie éolienne dans l'archipel. Cet encadrement souhaité par les participants devrait se faire en toute transparence, dans un objectif de réelle association de la communauté à ce développement. Qui plus est, on souhaite que la municipalité puisse, si possible, être partenaire dans un projet de couplage diesel-éolien ou à tout le moins s'assurer d'optimiser d'éventuelles redevances et autres retombées économiques pour le milieu.

Pour certains, il est important qu'un transfert des connaissances pertinentes à ce développement soit effectué par les réalisateurs de ces projets vers le milieu madelinot, afin que ce dernier puisse être un acteur de première ligne dans son développement.

Il est aussi fait mention que la réflexion qui s'amorce sur le développement éolien doit amener le milieu madelinot à réfléchir sur l'avenir énergétique des Îles de façon globale. La population doit se questionner sur ses besoins et sur ses habitudes de consommation énergétique. Cette démarche devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie

énergétique qui comprendrait une gamme de solutions, tant en matière de réduction de la consommation qu'en ce qui concerne la production ou l'importation (cf. câble sous-marin) d'électricité la plus respectueuse de l'environnement.

#### **4.4. Carence d'information**

Hydro-Québec a offert une présentation qui avait pour sujet le développement de l'énergie éolienne au Québec. Elle abordait de façon générale les développements récents et anticipés sur le territoire continental québécois. Aucun échange d'information n'était prévu quant à l'implantation de cette forme d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine.

La commission déplore le manque d'information tant sur les intentions d'Hydro-Québec relativement au développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine que sur la faisabilité technique du scénario le plus souvent proposé soit le couplage éolien-diésel.

Également, la commission a demandé à Hydro-Québec des données sur l'exploitation de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine que la société d'état s'est dite dans l'impossibilité de produire.

Cette carence d'information ne peut qu'influencer les conclusions et recommandations de ce rapport.

## **5. ANALYSE**

### **5.1. Introduction**

Le mandat de la consultation était donc limité au couplage éolien-diesel, aux éoliennes domestiques et aux projets de recherche et développement (R&D). Mais les témoignages entendus et les mémoires reçus par la Commission, bien que répondant aux questions posées dans le cadre du mandat, font aussi écho à des préoccupations et à un besoin de vision qui dépassent la limite du mandat et appellent une perspective plus globale et à plus long terme.

D'une part, l'absence de projet concret et la carence de connaissances précises sur l'énergie éolienne ont probablement contribué à cette approche plus conceptuelle du dossier de l'éolien par les participants. D'autre part, sur le plan stratégique et politique, il faut admettre qu'il est difficile de dissocier complètement le dossier du couplage éolien-diesel du dossier plus vaste de l'énergie éolienne, et de dissocier le dossier de l'énergie éolienne du dossier encore plus vaste de l'avenir énergétique des Îles.

Notre analyse et nos recommandations tenteront de faire la juste part de ces deux types de préoccupations, celles plus spécifiques de la Municipalité des Îles, dans le cadre du mandat confié à la Commission, et celles plus globales que nous avons vues émerger dans les mémoires et les témoignages des participants.

### **5.2. Analyse**

Plusieurs constats se dégagent de l'analyse des mémoires et des témoignages :

- La population est d'accord avec le développement éolien, mais à certaines conditions;
- Il existe une ouverture au compromis;
- De l'information est à recueillir et des connaissances sont à parfaire;
- La municipalité doit se donner des critères d'analyse;
- La municipalité doit développer des partenariats;
- Une vision à long terme et une stratégie énergétique est à mettre en place.

#### **5.2.1. Oui au développement éolien, mais à certaines conditions**

Il nous apparaît clair que les participants sont favorables au développement de l'énergie éolienne aux Îles, dans les limites du cadre proposé par la Municipalité, mais à certaines conditions :

- Que la population soit consultée, y inclus lors de projets spécifiques;
- Que la démarche soit transparente;
- Que le développement soit ordonné et son envergure contenue;

- Que la Municipalité des Îles (conseil d'agglomération) soit le maître d'œuvre de l'encadrement de ce développement;
- Que les critères d'emplacement des éoliennes tiennent compte, entre autres, des éléments suivants :
  - Respect du paysage;
  - Respect de l'environnement;
  - Respect de la qualité de vie des citoyens;
  - Respect de l'utilisation du territoire.
- Que les retombées économiques et autres profitent à l'ensemble de la communauté.

De plus, les participants, en très grande majorité, souhaitent que le développement de l'énergie éolienne soit intégré dans une politique énergétique globale qui tienne compte autant de la production que de la consommation.

### **5.2.2. Une ouverture au compromis**

Nous avons perçu une ouverture au compromis lors de ces audiences publiques. Les participants connaissent assez bien les avantages et les inconvénients généraux de l'énergie éolienne. L'énergie éolienne, énergie renouvelable, peut contribuer à réduire les gaz à effet de serre de la centrale thermique des Îles. Cette préoccupation écologique est ressortie clairement lors des audiences de la commission : il nous faut faire notre part comme collectivité, même si cet effort éolien ne pourrait compter que pour 10 à 20% de la production d'électricité aux Îles. En retour, il est apparu que les participants sont prêts à accepter certaines contraintes, visuelles ou autres, en autant qu'on les minimise le plus possible.

Sur le plan économique, la centrale thermique procure des emplois très bien rémunérés à près de 80 personnes. C'est un apport important à l'économie des Îles. Tout en appréciant cette contribution, les participants sont aussi conscients que les coûts de fonctionnement de la centrale sont largement déficitaires. Bien que l'on nous assure que la durée de vie de la centrale est d'au moins quinze ans additionnels, ils savent qu'Hydro-Québec étudie des scénarios alternatifs. Et, dans l'éventualité où un scénario de lien par câble avec le réseau principal coûterait moins cher que la situation actuelle, il serait tentant pour Hydro-Québec d'aller de l'avant et d'atteindre deux objectifs : diminuer ses coûts et réduire ses gaz à effets de serre. Les participants invitent donc la Municipalité à « voir venir » et à commencer à préparer l'avenir en conséquence.

Il est intéressant de souligner que l'existence d'un câble sous-marin de transport d'électricité changerait les perspectives de développement. Le développement de l'énergie éolienne aux Îles est présentement limité par son isolement qui rend impossible l'exportation de l'énergie produite. Un lien par câble avec le réseau continental permettrait d'envisager une production industrielle d'électricité par énergie éolienne qui dépasserait les besoins locaux et dont les surplus pourraient être exportés.

Bref, tant sur le plan écologique qu'économique, les participants ont démontré une ouverture au compromis.

### **5.2.3. De l'information à recueillir et des connaissances à parfaire**

Le domaine de l'énergie éolienne est complexe et en pleine croissance mondiale. Les technologies se développent à un rythme accéléré, de la petite éolienne domestique à la grande éolienne de 5 MW, en passant par l'éolienne offshore. Quant au couplage éolien-diésel, il en est encore à une phase de R&D. Des projets de couplage ont été réalisés avec succès dans de petits villages éloignés, en Alaska et en Australie. Il y a peu d'expériences de couplage éolien-diesel avec des centrales thermiques de l'envergure de celle des Îles. En plus des aspects techniques, il y a les aspects économiques, environnement et sociaux qui, eux aussi, requièrent des informations et une analyse sérieuse.

Du point de vue de la Municipalité des Îles, on ne possède pas toute l'information nécessaire pour définir des critères d'emplacement des éoliennes sur le territoire comme l'inventaire des milieux sensibles du point de vue environnemental, du paysage ou des zones de préservation patrimoniales.

Les participants aux audiences ont également fait état des limites de leurs connaissances en ce domaine. Ils ont demandé que la Municipalité des Îles se donne les moyens de se procurer toute l'information nécessaire tant pour se donner un cadre de développement balisé que pour choisir de façon éclairée les divers scénarios qui pourraient s'offrir à elle.

### **5.2.4. Des critères d'analyse à se donner**

Les participants souhaitent que la municipalité se dote rapidement d'une grille d'analyse de risques, avec des critères, qui lui permette d'analyser, et de comparer avec la situation présente, les projets spécifiques d'énergie éolienne qui pourraient lui être proposés. Ces critères peuvent être regroupés, par exemple, selon les catégories suivantes :

- **Critères de faisabilité techniques et économiques**
  - **Techniques**
    - Force du vent
    - Sel, sable, givre, glace, force des vagues (offshore)
    - Couplage éolien- diesel
    - Fiabilité
    - Constance
    - Faisabilité de l'offshore
    - Production domestique
  - **Économiques**
    - Coûts d'un projet éolien
    - Construction et aménagement du parc éolien

- Production de l'énergie
  - Transport de l'énergie
  - Couplage éolien-diesel
  - Offshore vs terrestre
  - Expertise
  - Entretien
  - Revenus d'un projet éolien
  - Revenus de construction (emplois)
  - Maintenance
  - Redevances
  - Recherche et développement
- **Critères relatifs à l'aménagement du territoire**
    - **Sociaux**
      - Acceptabilité sociale
      - Implication / consultation de la population sur les projets spécifiques
    - **Environnementaux**
      - Espèces fauniques et floristiques vulnérables
      - Faune ailée
      - Fonds marins (faune et flore) (offshore)
    - **Paysage et patrimoine**
      - Lieux et sentiers récréotouristiques
      - Lieux culturels ou patrimoniaux
      - Circuits panoramiques
    - **Protection de la qualité de vie**
      - Services de radiocommunication et de radiodiffusion
      - Sécurité aérienne
      - Accès au territoire public
      - Bruit

Le Gouvernement québécois a publié récemment des outils qui indiquent aux municipalités des éléments de réflexion pour la conception une grille d'analyse des critères d'emplacement d'éolienne ainsi qu'une marche à suivre. Le Ministère des Affaires municipales et des Régions a publié *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne (2007)* et *Le guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages (2007)*. En ce qui concerne le territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a produit le *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public (2005)*.

### **5.2.5. Un partenariat à développer**

Les audiences ont démontré, d'une part, la complexité du couplage éolien diesel et, d'autre part, le peu de savoirs et d'informations disponibles à ce sujet tant pour la population que pour les autorités municipales des Îles. Il y aurait donc lieu que la Municipalité des Îles développe un partenariat étroit avec, d'un côté, Hydro-Québec qui est le joueur-clé dans un tel dossier, et de l'autre côté, un organisme de recherche indépendant comme le *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes* (CERMIM). Un tel partenariat permettrait à la Municipalité des Îles de rassembler les données, informations et connaissances nécessaires à l'élaboration d'une vision et d'un cadre de référence en énergie éolienne, permettant ensuite d'évaluer les projets.

Il serait aussi pertinent que la municipalité développe un partenariat avec les organismes de développement économique des Îles pour s'assurer que les retombées économiques de tout projet accepté rejaillissent sur le milieu madelinot.

### **5.2.6. Une vision à long terme et une stratégie énergétique à mettre en place**

Malgré le cadre limité du mandat, il fut évident que les préoccupations des participants aux audiences publiques allaient au-delà de l'énergie éolienne. Plusieurs interventions se sont situées dans une optique de développement durable pour les générations futures. Le questionnement touchait tant la production que la consommation d'énergie. Peut-on produire de l'énergie aux Îles en diminuant le plus possible les gaz à effet de serre ? Peut-on modifier nos comportements de consommateurs et développer une attitude plus responsable en développant des mesures d'économie d'énergie et en diminuant notre consommation d'énergie?

Un tel questionnement est un appel aux autorités des Îles pour qu'elles se dotent d'une vision et d'une stratégie à long terme en matière énergétique.

## 6. RECOMMANDATIONS

### 6.1. Recommandations en lien avec le mandat

**Attendu que** les participants à la consultation publique se sont montrés favorables à un développement structuré de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine dans le respect des critères d'intégration au paysage, de protection de l'environnement, de maintien de la qualité de vie des citoyens et de l'utilisation du territoire;

**Attendu que** les participants désirent être consultés sur une éventuelle politique de développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que sur tout projet de réglementation ou d'implantation de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine;

**Attendu que** les participants ont identifié la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à titre de maître d'oeuvre dans le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, par sa capacité à défendre les intérêts des citoyens et à s'assurer des retombées économiques optimales;

**Attendu que** la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne possède pas toute l'information nécessaire pour juger de la faisabilité d'un projet et pour identifier l'emplacement d'un éventuel parc éolien;

**Attendu que** la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne possède pas l'expertise théorique et technique pour mener à bien l'élaboration d'une politique de développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine ou de tout projet dans ce domaine;

Nous recommandons :

1. Que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine saisisse l'ouverture manifestée par les participants à la consultation publique, au sujet d'un développement de l'éolien dans l'archipel, pour aller de l'avant dans cette voie tout en respectant les conditions et critères émis par les participants;
2. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine précise et fasse connaître ses orientations préliminaires en matière de développement local de l'énergie éolienne, le tout supporté par une stratégie de communication;
3. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'octroie la maîtrise d'oeuvre dans le dossier du développement local de l'énergie éolienne, tant dans les étapes exploratoires que dans les éventuels projets de développement dans ce domaine;
4. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine appuie son leadership dans le domaine du développement de l'énergie éolienne sur un comité aviseur local, représentatif des secteurs économique, environnemental, social et autres;

5. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine interpelle deux acteurs-clé, Hydro-Québec et le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), afin de les associer comme partenaires dans ce dossier et de se donner les moyens d'aller chercher l'ensemble des informations et connaissances pertinentes au développement local de l'énergie éolienne, pour l'aider à prendre les bonnes décisions dans ce dossier.
6. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine élabore une politique en matière de développement local de l'énergie éolienne. Cette politique devra s'appuyer entre autres sur les résultats de la consultation publique et les recommandations publiées par le ministère des Affaires Municipales et des Régions<sup>6</sup>;
7. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine se dote des outils nécessaires pour déterminer, dans un premier temps, la recevabilité des projets de développement d'énergie éolienne dans le cadre de la politique et, le cas échéant, pour les analyser au moyen d'un processus d'évaluation suivant des critères précis;
8. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invite Hydro-Québec à initier un premier projet éolien expérimental de couplage éolien-diésel pour l'archipel madelinot pour en évaluer la faisabilité, compte tenu 1) que le gouvernement québécois a mandaté Hydro-Québec pour intégrer l'énergie éolienne dans ses réseaux autonomes, 2) de l'importance des Îles-de-la-Madeleine dans l'ensemble du réseau autonome québécois et 3) de la nature incertaine de la technologie de couplage éolien-diésel;
9. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de sa politique, évalue les potentiels, limites, et risques liés à l'installation de petites éoliennes dans l'archipel pour la production d'électricité à des fins domestiques, de façon à pouvoir, si les résultats s'avèrent concluants, encourager et surtout encadrer l'implantation de ce type d'éoliennes.

## **6.2. Recommandations hors mandat**

10. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exige qu'Hydro-Québec lui fournisse toutes les informations concernant l'exploitation (données économiques, environnementales et durée de vie) de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine et lui fasse connaître ses projets concernant l'avenir de l'approvisionnement de l'archipel en électricité, afin que la municipalité puisse évaluer le tout, envisager et analyser les scénarios alternatifs et prendre position, de façon proactive;
11. Que, dans l'éventualité où le projet d'un câble sous-marin d'approvisionnement d'électricité refasse surface, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine analyse

---

<sup>6</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions. **Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne.** 2007.

Ministère des Affaires municipales et des Régions. **Le guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages.** 2007.

objectivement, à ce moment-là, les avantages et inconvénients d'une production industrielle d'énergie éolienne pour fins d'exportation.

12. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, se dote d'une stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix énergétiques. Cette stratégie énergétique devrait comprendre un état de situation (besoins actuels et réponses à y apporter), une estimation des besoins énergétiques à moyen et long terme, une identification des moyens à prendre pour réduire la consommation d'énergie, une exploration de toutes les sources d'énergie potentiellement utilisables pour le milieu et, enfin, des recommandations pour un développement énergétique respectant prioritairement les aspects suivants :

- sécurité d'approvisionnement;
- exigences environnementales-coûts de production;

13. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine applique à d'autres dossiers le processus de consultation publique, étant donné qu'il a été bien reçu par le milieu dans le présent dossier.

## DOCUMENTATION

Auteur	Titre
Jules Arseneau	
Louis-François Bélanger et Mario Doyle	Opinion sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Anne-Christine Boudreau	Intégration de l'éolien aux Îles-de-la-Madeleine : perspectives d'action politique en matière de développement durable
Georges Bouffard	
Angèle Brisson	
Chambre de Commerce des Îles	Développement de la filière éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, Rapport final, janvier 2006
M. Chenell	Île d'Entrée
Chevrier H (2005) (déposé par le CERMIM)	L'éolien ? Entre le faisable et le souhaitable
Comité local de réflexion sur l'énergie éolienne (2006) (déposé par le CERMIM)	Stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine : questions et enjeux
Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine	Document de réflexion dans le cadre de la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Myriam Cyr	
Élèves de secondaire V	
Jacques Gaudet	
Hélimax (déposé par le CERMIM)	Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec
Hydro-Québec (2007)	Les achats d'énergie éolienne par Hydro-Québec
Hydro-Québec (2007)	Auto production
Hydro-Québec (2007)	Tableau comparatif
Michel Leblanc	Des éoliennes aux Îles: tous pour un et un pour tous! (Opinion publiée dans l'hebdomadaire <i>Le Radar</i> , édition du 07 au 13 avril 2006)
Daniel Leclerc (2007)	Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine: Réflexions et questionnements

Ministère des Affaires municipales et des Régions (Qc)	Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'état
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Guide d'intégration des éoliennes au territoire
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public
Ministère des Ressources naturelles de la Faune (Qc)	L'éolienne, une énergie redécouverte
Ministère de l'Écologie et du développement durable (Fr)	Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens
Guillermo Tita (présenté au nom du CERMIM)	Éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine : Pourquoi, combien et où ?
Natalia Porowska	
Damien Turbide (2007)	Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine
Éloi Vigneau et Bruno Belli	

## **Annexe 1**

### **Brochure d'information distribuée à l'ensemble de la population**

Consultation publique



## Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine

19 et 20 mars 2007 – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord de 19h à 22h



Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine



Le développement de la filière éolienne fait l'objet de nombreux débats dans plusieurs régions du Québec. Avenue de diversification économique pour les uns, menace à la beauté du paysage et à la quiétude pour les autres, l'émergence de projets de production d'énergie éolienne aux quatre coins du Québec suscite le débat.

Malgré l'importance du gisement éolien de l'archipel, notre isolement géographique nous a disqualifié d'emblée de la mire des promoteurs intéressés à répondre aux premiers appels d'offres d'Hydro-Québec. Cet état de situation ne doit toutefois pas nous soustraire à un exercice de réflexion sur le potentiel de production d'énergie éolienne à des fins de consommation locale. Une première proposition soumise l'an dernier par Hydro-Québec aux résidents de L'Île-d'Entrée nous démontre au contraire l'importance d'établir ensemble les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles.

Faut-il le rappeler, notre approvisionnement en électricité provient d'une centrale thermique non seulement coûteuse, mais aussi utilisatrice de combustibles fossiles et, par conséquent, génératrice de gaz à effet de serre. Dans le contexte du virage éolien clairement appuyé par le gouvernement du Québec, il est à prévoir qu'Hydro-Québec envisage bientôt la possibilité d'un couplage éolien-diesel, de façon à réduire ses coûts et ses émissions atmosphériques, tout en prolongeant la durée de vie de cette centrale dont les retombées économiques sont substantielles pour l'archipel.

D'autres projets éoliens de plus ou moins grande envergure ont aussi été soumis à l'attention du conseil municipal depuis un an. Certains pensent à mener des efforts de recherche et de développement en énergie éolienne. À cela s'ajoute la production domestique ou pour la petite industrie dont l'essor est imminent.

Conscients de la fragilité de notre milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socio-économique, les élus municipaux souhaitent se donner un cadre de développement de l'éolien aux Îles en ciblant d'abord la production à petite échelle. Désireux que l'arrimage entre les impératifs d'aménagement du territoire et la production d'énergie éolienne corresponde à nos attentes comme communauté, il nous apparaît important de connaître votre point de vue.

Pour mener à bien cette consultation, nous avons nommé trois commissaires, messieurs Léonard Aucoin, Louis Fournier et Arthur Miousse, qui vous entendront et vous liront, pour ensuite remettre à la Municipalité les recommandations qui en découleront. Nous vous invitons à partager avec eux vos idées les 19 et 20 mars prochains afin de jeter ensemble les bases de développement de la filière éolienne chez nous, dans le respect du territoire et des aspirations de la collectivité.

Joël Arseneau  
Maire

# Du moulin à vent à l'éolienne

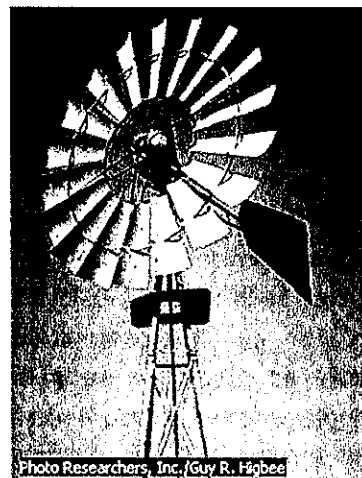
Très tôt, l'homme a pensé à utiliser la force du vent, d'abord pour propulser les bateaux à voile, et par la suite, avec les moulins à vent, pour mouliner le grain et pour irriguer ou drainer les terres agricoles.

L'éolienne dans sa forme actuelle, c'est-à-dire productrice d'électricité, est beaucoup plus récente. Elle fait sa première apparition à la fin du 19<sup>e</sup> siècle au Danemark et aux États-Unis.

Au Canada, l'industrie éolienne a mis plus de temps à se développer car la disponibilité d'autres types d'énergie, l'hydro-électricité par exemple, ne rendait pas cette exploitation nécessaire.

En ce qui concerne le Québec, c'est aux Îles-de-la-Madeleine, puis à Kuujuaq et Matane, que les premiers essais sont réalisés en 1975 par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Il faut attendre 1998 pour qu'un premier parc de 76 éoliennes entre en production à Cap-Chat, et un deuxième de 57 éoliennes, à Matane. Aujourd'hui, le Québec possède 199 éoliennes et produit 212 MW d'énergie dans six parcs situés en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. On prévoit que 3500 MW de puissance seront installés d'ici 2014.

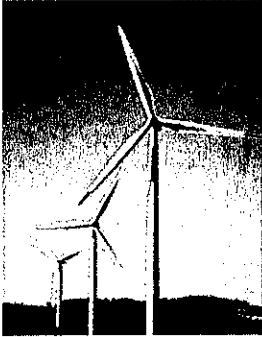


## **Saviez-vous que ?**

*La puissance totale d'énergie éolienne produite au Canada est de 1049 mégawatts. Cette quantité est suffisante pour alimenter 315 000 foyers ou l'équivalent de 0,46 % de la demande totale.*

---

## Mais de quoi s'agit-il ?



Bien que des appels d'offres d'Hydro-Québec soient en cours ailleurs au Québec et qu'un projet d'expérimentation ait été envisagé à L'Île-d'Entrée, les Îles ne sont pas actuellement incluses dans cette démarche québécoise de développement de l'énergie éolienne. Cependant, des promoteurs se sont intéressés à notre territoire, que ce soit pour des projets de recherche et développement (R&D) ou encore de production à grande échelle. Il est donc raisonnable d'envisager que prochainement des décisions devront être prises quant à l'utilisation de cette énergie inexploitée jusqu'ici.

Par la présente consultation, la Municipalité veut encadrer le développement à court et moyen terme de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, et ce uniquement afin de répondre à la demande locale en électricité dans le cadre d'un couplage éolien-diesel. Il n'est ici nullement question de production électrique à grande échelle pour fins d'exportation comme c'est le cas en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. La consultation porte également sur l'installation d'éoliennes domestiques ainsi que sur des projets de R&D.

### *Mais de quoi s'agit-il concrètement ?*

Il s'agirait d'implanter quelques éoliennes sur le territoire madelinot qui alimenteront notre réseau électrique lorsque les conditions de vent seront adéquates. Lorsque les vents seront trop faibles ou trop forts, la centrale thermique de L'Étang-du-Nord prendra le relais par ses moteurs restés en veille et ce sans coupure ni baisse de tension. C'est ce qu'on appelle un couplage éolien-diesel.

Le potentiel éolien de l'archipel est considérable puisque nos vents sont de 6,5 à 9 mètres par seconde. Bien des préjugés courent sur la qualité et la fiabilité de cette énergie. Or, même si les éoliennes ne peuvent pas garantir une alimentation constante, utilisées en source d'appoint, elles assurent une stabilité plus grande que bien d'autres formes de production d'électricité, surtout que les technologies actuelles en assurent la qualité.

---

### ***Qu'en est-il de la protection de notre milieu naturel ?***

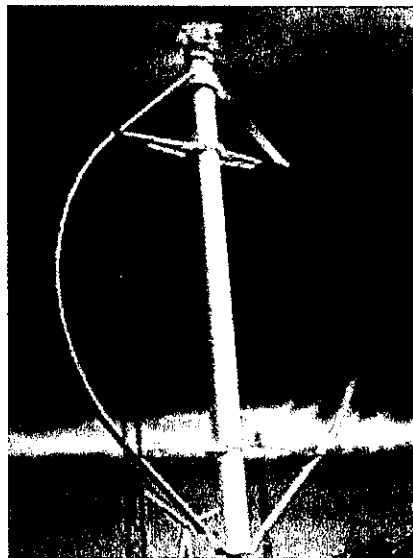
La plupart des personnes préoccupées par la protection de notre environnement prônent la construction de parcs éoliens car ils permettent de réduire l'émission des gaz à effet de serre, principale cause des changements climatiques qui d'ailleurs nous affectent directement aux Îles. Nous n'avons qu'à penser aux retards dans la formation des glaces et aux tempêtes plus fortes, qui fragilisent nos côtes et nos infrastructures routières.

Certains cependant sont inquiets des effets négatifs sur les oiseaux. Même si les recherches indiquent que ces effets sont minimes, le gouvernement du Québec a établi des règles visant à assurer la pérennité des espèces fauniques et de leur habitat. En outre, des rapports annuels sur la mortalité des oiseaux et chauves-souris permettent, le cas échéant, de faire les ajustements requis.

Les impacts les plus importants sont certainement ceux sur le paysage. En effet, si certains apprécient l'harmonie géométrique des éoliennes, d'autres considèrent qu'elles abîment le paysage. De nombreux aspects – l'emplacement, la répartition et le modèle des éoliennes – doivent être pris en considération afin de protéger nos paysages à titre de patrimoine naturel.

Des normes gouvernementales ont été établies ainsi qu'une gamme de mesures d'atténuation de leur impact visuel, pour guider l'implantation d'éoliennes et les intégrer dans nos panoramas.

Ce qu'il faut retenir donc, c'est que cette énergie inexploitée permettrait d'une part de réduire les émissions des gaz à effet de serre et d'autre part, en réduisant l'utilisation des moteurs de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, prolongerait la durée de vie de ceux-ci. Cette prolongation, loin de nuire aux emplois reliés à la production d'électricité, garantirait une bonne part d'entre eux pour les deux décennies à venir.



## Alors, quels seront les impacts sur notre développement économique ?

En plus d'assurer le maintien d'une bonne part des emplois de la centrale, l'entretien et la surveillance des éoliennes nécessiteront quelques employés. Bien sûr, lors de la construction, des entreprises locales participeront aux travaux et on peut espérer que l'une ou l'autre d'entre elles puisse participer à la fabrication des pièces d'éoliennes. En outre, l'entretien et le suivi du système de production couplée éolien-diesel permettra aux employés responsables de développer une expertise qu'ils pourront partager avec d'autres régions.

En ce qui a trait à l'industrie touristique, l'intégration des éoliennes dans le paysage est une condition *sine qua non* car la magie de nos paysages constitue l'un des attraits principaux de l'archipel comme destination touristique de marque.

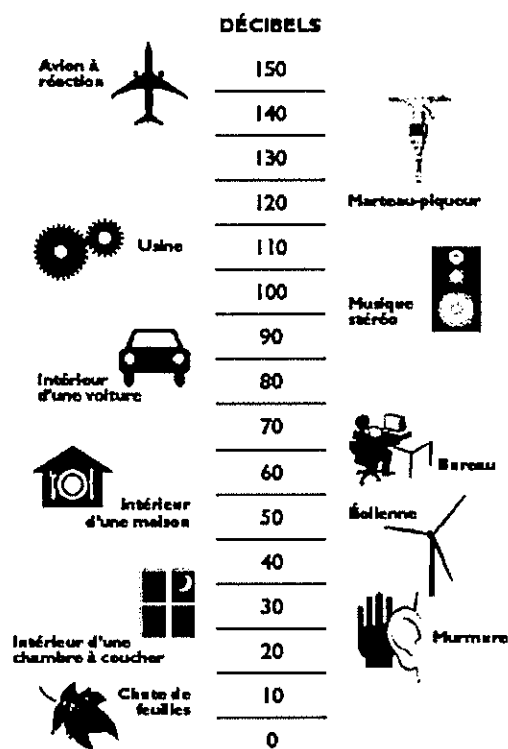
### Et, finalement, quels seront les effets sur notre qualité de vie ?

Seul impact que nous n'avons pas encore abordé, le son est une crainte importante pour les résidents des territoires visés par l'implantation d'éoliennes. En effet, certains considèrent qu'une éolienne est aussi bruyante qu'un avion. Dans les faits, le son émis par les éoliennes (aux alentours de 50) se compare plus à celui d'une automobile. Plus encore, perchées à plus de 300 mètres de hauteur, leur son dépasse à peine un chuchotement. Il faut cependant noter que, toutes concentrées en un seul lieu, elles sont évidemment plus bruyantes.

### En résumé

Les avantages	Les désavantages
Énergie propre	L'impact visuel sur nos paysages
Énergie renouvelable	Les oiseaux
Prolongation de la centrale thermique et de ses emplois	Le bruit

Pour plus d'information sur l'énergie éolienne, vous pouvez consulter, entre autres, le site d'Hydro-Québec au : [www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne](http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne) ou celui du Technocentre éolien : [www.eolien.qc.ca](http://www.eolien.qc.ca)



---

## La consultation

La mise en place d'éoliennes afin de pourvoir en partie à notre consommation locale d'électricité ne peut se faire sans tenir compte des préoccupations de la communauté madelinienne. Aussi, votre opinion est importante car elle va permettre de compléter l'information sur laquelle les décideurs se baseront pour faire des choix d'avenir pour l'archipel afin d'encadrer le développement de cette nouvelle forme d'énergie. C'est pour vous entendre que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine entreprend cette consultation. Citoyens ou organismes, vous pouvez nous faire part de votre opinion :

- Soit par écrit en quelques phrases ou sous forme de mémoire que vous pourrez déposer lors des séances de consultation ou envoyer à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine jusqu'au 23 mars 2007, avec la mention Consultation sur le développement éolien.
- En présentant votre opinion et vos idées aux commissaires qui entendront la consultation, les 19 et 20 mars prochains à 19h à 22h au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord;

Dans le cas d'un dépôt et d'une présentation de mémoire, il faut vous inscrire auprès de Mme Jeannette Arseneau, à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 986-3100.

Pour guider votre réflexion, voici quelques questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses :

*Question 1 : Quelles sont vos préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage madelinot ?*

*Question 2 : Quels critères devraient servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes devant être implantées sur notre territoire ?*

*Question 3 : Pour vous quels sont les principaux avantages d'un développement éolien aux Îles ?*

*Question 4 : Pour vous quels sont les principaux désavantages d'un développement éolien aux Îles ?*

## Les commissaires

Monsieur Léonard Aucoin, M. Ps, M.P.H.



Après des études de doctorat en psychologie, Léonard Aucoin a bifurqué vers la gestion de la santé. Il a mis sur pied l'un des premiers CLSC au Québec – celui des Îles-de-la-Madeleine – en 1973. Il a réalisé, en 1975, une fusion entre le CLSC, le CH et le CHSLD de sa région. Après une maîtrise en santé publique à l'Université de Berkeley, en Californie, il participe, en 1985, à la fondation de CGO, au sein du groupe CGI, pour faire du service-conseil en management de la santé qu'il quitte en 2000. Il assume alors les fonctions de vice-président de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux puis fonde le réseau InfoVeille Santé et vient d'accepter la présidence du Comité d'examen sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales.

Monsieur Louis Fournier, B. A., M. A.



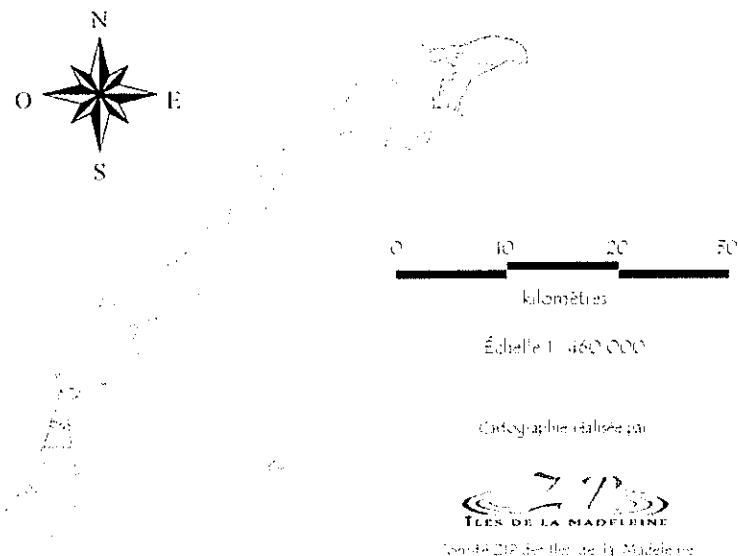
Après avoir complété un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, Louis Fournier occupe différents postes d'économiste-conseil des ministères de l'Énergie et des Ressources Naturelles, de celui des Finances, de celui de la Culture et des Communications puis, en 1996, à la Commission sur l'avenir du Québec, Côte-Nord. Dès 1996, il devient agent de développement industriel à la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ce jusqu'au moment où il accepte d'assumer l'administration de la Pharmacie Aline Richard affiliée à Jean Coutu. En outre, en 2000, il a veillé à la gestion de la Mission Kosovo de Pharmaciens sans frontières et l'année suivante, il occupait le poste de vice-président du magasin COOP de Havre-aux-Maisons.

Monsieur Arthur Miousse, B. A.



Détenteur d'un baccalauréat es Arts, Arthur Miousse a poursuivi ses études en sciences sociales et en communication à l'Université de Montréal. Ses premières années professionnelles se sont déroulées à l'Université de Montréal puis à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes. Au milieu des années 70, il se joignait à l'équipe d'implantation du CLSC des Îles où il fut tout d'abord agent d'information puis organisateur communautaire, poste qu'il occupa jusqu'en 2005. Durant ses trente années de travail consacrées à la communauté madelinienne, il a contribué principalement à outiller le milieu dans son développement socio-économique. Parallèlement, il a assumé diverses responsabilités au sein d'organismes locaux et régionaux, entre autres comme président du CRCO Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, et, plus récemment, du Conseil régional des partenaires du marché du travail. À la retraite active depuis deux ans, il poursuit certains engagements liés au développement organisationnel et communautaire.

## Principaux sites d'intérêts et aires protégées aux Îles de la Madeleine



## Annexe 2

### Compte-rendu des rencontres publiques

### **Première rencontre : mercredi 19 mars 2007**

#### 1. Ouverture par le maire de Îles, M. Joël Arseneau

19h07, Ouverture de la rencontre par Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine qui souhaite la bienvenue à cette très importante consultation sur le développement de la filière éolienne. Il explique que la municipalité, à travers son statut de conseil d'agglomération, possède une responsabilité concernant l'aménagement de son territoire et le développement local et économique, ce qui inclut donc le développement éolien. La consultation actuelle est mise en place afin de s'assurer que ce développement se fera de façon harmonieuse.

Il précise que le territoire comporte des particularités locales (territoire exigu) et qu'il faut se pencher là-dessus, être proactif pour que nous puissions répondre adéquatement aux promoteurs, sur la base de ce que souhaite ou non le milieu au plan du développement éolien. M. Arseneau effectue un bref retour sur le projet avorté de développement éolien à l'Île d'Entrée, lequel a été mis de côté car il ne répondait pas aux conditions de ce milieu.

Même si le potentiel éolien sur le territoire des Îles est grand, il y a une contrainte géographique et donc financière. À ce stade-ci, la municipalité veut regarder ce qui est envisageable à court et moyen terme. En ce sens, on parle tout d'abord de production pour les besoins locaux, entre autres par le biais d'un couplage éolien-diesel. L'un des buts de ce couplage est la sauvegarde d'emplois mais aussi la réduction des gaz à effet de serre. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler à l'implantation d'un cadre de développement de l'énergie éolienne aux Îles : Où? Quand? Comment? Des questions primordiales auxquelles il faut répondre avant que n'arrivent les projets.

C'est pourquoi la Municipalité met de l'avant cette consultation et a nommé les commissaires suivants pour entendre la population et faire rapport: Arthur Miousse, Louis Fournier et Léonard Aucoin.

Le maire souligne par ailleurs que le ministre du développement durable et de l'environnement, M. Béchar, dans une lettre transmise à la municipalité en réponse à une demande de cette dernière afin de rendre disponible des ressources du BAPE pour la présente consultation, a salué l'initiative de la Municipalité des Îles d'entreprendre cette démarche auprès de sa population.

Joël Arseneau souligne également la présence des deux représentants de Hydro-Québec, messieurs Éric Chainé (Service d'approvisionnement / Appels d'offres - Montréal) et Daniel Banville (conseiller aux relations avec le milieu- Rimouski) et les remercie de leur participation à la consultation. Il informe qu'un représentant du BAPE devait être présent mais fut malheureusement dans l'incapacité de le faire.

Joël Arseneau précise à l'assemblée que la Municipalité de Îles n'est pas là pour présenter un projet précis mais bien pour recevoir les commentaires, préoccupations et points de vue de la population quant à un éventuel développement de l'énergie éolienne sur le territoire.

Il souhaite une bonne soirée aux participants et laisse la parole aux commissaires.

## 2. Présentation des commissaires

Dans le cadre de la consultation, Arthur Miousse informe qu'il agira à titre d'animateur. Il précise que le but de la commission est de recevoir les commentaires et opinions du milieu, lesquels serviront à baliser le développement éolien aux Îles, selon les trois (3) secteurs actuellement visés : consommation locale, recherche et développement, éolienne domestique.

M. Miousse précise que la commission recevra les mémoires jusqu'au 23 mars prochain et qu'elle produira ensuite un rapport avec recommandations, lequel sera remis à la Municipalité des Îles.

Il informe l'assemblée du déroulement de la soirée et fait lecture de l'ordre du jour. M. Miousse explique le processus d'inscription pour les individus et organismes qui désirent prendre la parole et/ou déposer un mémoire et rappelle ensuite les quatre (4) questions en toile de fond de la présente consultation :

- Quelles sont les préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage?
- Quels sont les critères qui doivent servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes?
- Quels sont les avantages du développement éolien aux Îles?
- Quels sont les désavantages du développement éolien aux Îles?

Arthur Miousse rappelle qu'il n'y a pas de projets actuellement à l'étude et que la présente consultation vise exclusivement à baliser un éventuel développement pour répondre à la consommation locale.

## 3. Exposé d'Hydro-Québec sur le développement de l'énergie éolienne au Québec

M. Éric Chainé présente à l'assemblée un résumé du développement éolien au Québec au cours des dernières années. Son exposé est appuyé par une présentation visuelle (copie en annexe). En résumé, les principaux points abordés ont porté sur :

- Explications techniques (composantes d'une éolienne, caractéristiques, etc.)
- Historique du développement au Québec.
- Les avantages et désavantages de l'énergie éolienne.
- Les différents parcs éoliens actuellement sous contrat au Québec (Gaspésie).
- Un résumé des investissements actuels en éolien.
- Une synthèse des emplois créés en Gaspésie et dans la MRC de Matane.
- L'évolution des appels d'offre, les achats à venir et les processus de sélection d'Hydro-Québec (exigences, critères)
- Le rôle des différents intervenants dans le développement éolien au Québec (Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Production)
- Les rôles des acteurs de la filière éolienne (gouvernement du Québec, Régie de l'énergie, Municipalités et MRC)

Site Internet d'information sur le développement éolien :  
[www.hydroquebec.com/comprendre/éolienne/index.html](http://www.hydroquebec.com/comprendre/éolienne/index.html)

Site Internet pour les appels d'offre : [www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois](http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebecois)

### **Questions d'éclaircissement :**

M. Louis-François Bélanger, professeur à la Polyvalente des Îles, questionne M. Chainé sur les coûts de vente et les coûts de production dans un réseau autonome comme celui des Îles.

Le commissaire Léonard Aucoin, fait remarquer que la situation des Îles est très particulière et que la présentation de M. Chainé n'est pas exclusivement liée à un éventuel développement éolien aux Îles. Il ne s'agit donc pas de la même situation ni des mêmes particularités lorsqu'on parle de développement (besoins locaux avant tout et non éventuelle production pour exportation).

Léonard Aucoin questionne M. Daniel Banville sur les critères d'analyse d'Hydro-Québec lorsqu'un projet lui est présenté. M. Banville répond qu'Hydro-Québec tient toujours compte de 3 critères, lesquels guident l'évaluation : 1) que le projet soit bien accueilli par la population locale 2) qu'il soit acceptable au plan environnemental et 3) qu'il soit acceptable au plan économique.

M. Chainé informe l'assemblée qu'Hydro-Québec n'a actuellement pas de projet spécifique de couplage éolien-diesel pour les Îles-de-la-Madeleine, mais précise que la société d'État souhaite cependant aller de l'avant avec un projet pilote à l'intérieur de ses réseaux autonomes. Cependant, le lieu n'est pas encore déterminé.

Louis Fournier, questionne Éric Chainé concernant la micro-production (ex : panneaux solaires, petites éoliennes domestiques). Ce dernier précise qu'un programme d'auto-production est actuellement en vigueur et qu'il est disponible pour les Îles. Il s'agit d'un «mesurage net», c'est à dire une production qui ne sert qu'à écouler les surplus de production. Ce processus est élaboré pour les besoins du client et sert strictement sa consommation personnelle. Il précise que l'information est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec. Ce programme est disponible pour trois secteurs : résidentiel, agricole et commercial.

Maxime Arseneau questionne Hydro-Québec à savoir si les Îles (avec le réseau principal d'Hydro-Québec) peut faire l'objet d'un projet pilote puisque les Îles représentent à elles seules la grande majorité de l'ensemble des réseaux autonomes au Québec. M. Chainé répond que oui, les Îles pourraient faire l'objet d'un projet pilote.

Léonard Aucoin questionne M. Chainé concernant le processus d'appel d'offre, spécifiquement pour les Îles. Quel pourrait être ce processus éventuel? M. Chainé répond que tout est à l'évaluation actuellement. Il est cependant certain que la première initiative, la première étape importante, est celle que le milieu franchit actuellement, à savoir s'il est intéressé ou non par ce développement, s'il veut ou non des éoliennes sur son territoire. Cela rejoint donc les critères d'évaluation d'Hydro-Québec, tel que présenté précédemment.

4. Intervention du public (interventions orales, dépôt de mémoires, questions d'information)

Arthur Miousse nomme les membres de l'assemblée qui se sont inscrits et ont manifesté l'intérêt d'intervenir et précise qu'il doit s'agir d'une présentation résumée.

Arthur Miousse invite M. Anatole Chiasson à prendre la parole.

 **Comité ZIP des Îles (M. Anatole Chiasson)**

M. Chiasson déplore le court délai entre l'annonce et la tenue de la commission, mais salue l'initiative de la Municipalité de Îles et accueille positivement la démarche. Il présente ensuite un historique de l'organisme et explique le mandat et la mission du Comité ZIP.

M. Chiasson précise que l'organisme croit au potentiel constructif du développement éolien mais y voit également des préoccupations soulevées par les différents usagers du milieu et trouve important d'en faire part. Il explique toutefois qu'il n'est pas contre ce développement. Parmi les préoccupations, il y a celles relatives à l'absence actuelle d'encadrement juridique quant au développement éolien au Québec.

*Les points positifs du développement éolien selon l'organisme :*

- Diminution des gaz effet de serre
- Développement d'une énergie verte et durable
- Accroissement de la sécurité d'approvisionnement
- Prise en main de la communauté
- Développement d'une expertise locale
- Maintien d'emplois

*Les conditions à prendre en compte :*

- Favoriser l'inclusion de la communauté
- Faire preuve de transparence face à la communauté
- Préconiser les petites éoliennes et non les méga structures
- Ne pas compromettre les paysages et harmoniser les structures en fonction de ceux-ci
- Favoriser la recherche et le développement afin d'adapter le développement à notre milieu et ses particularités
- Prendre en compte les coutumes et habitudes existantes des Madelinots
- Assurer les redevances pour le milieu

En conclusion, M. Chiasson explique que le mémoire présenté se veut une réflexion pour souligner les avantages et désavantages du développement éolien et que l'organisme se dit prêt à collaborer avec la Municipalité des Îles dans ce processus de consultation.

Léonard Aucoin questionne à savoir si le Comité ZIP s'est penché sur l'impact de l'implantation sur le territoire des Îles d'une multiplication de petites éoliennes versus quelques grandes éoliennes ? M. Chiasson répond que non. Le Comité ZIP s'est plutôt penché sur les avantages et désavantages du développement ainsi que sur les critères à prioriser.

Arthur Miousse invite ensuite Michel Leblanc à prendre la parole.

 **M. Michel Leblanc (à titre personnel)**

M. Leblanc remercie la Municipalité des Îles de tenir la présente consultation sur cet important enjeu. Il précise être présent par intérêt personnel et parce qu'il se pose certaines questions par rapport au développement éolien aux Îles, surtout que ce sujet en est un très populaire. À ce titre, il informe qu'il a déjà publié une lettre dans le courrier aux lecteurs de l'hebdomadaire Le Radar.

Il défend qu'un consensus doit absolument être obtenu aux Îles car les possibilités de frictions dans le milieu sont nombreuses et explique que de moins en moins de citoyens semblent vouloir des éoliennes. En fait, c'est plutôt que personne ne la veut sur son terrain, dans son secteur, etc.

M. Leblanc demande des précisions à Hydro-Québec et à la Municipalité des Îles sur leurs intentions, sur les projets éventuels, à savoir s'il y en a actuellement à l'étude.

M. Leblanc fait part de ses attentes concernant la consultation : il souhaite, entre autres, qu'on évalue tout d'abord nos besoins et nos priorités dans ce domaine et espère qu'on ne prendra pas de décisions précipitées, même si les pressions peuvent venir rapidement de la part des promoteurs.

Léonard Aucoin intervient pour rappeler le mandat de la commission, lequel est d'entendre la population et déterminer avec elle quels sont les critères qu'elle veut se donner pour baliser le développement éolien aux Îles. Il demande à M. Leblanc quels sont, selon lui, les critères qui devraient être pris en compte pour baliser ce développement aux Îles. M. Leblanc répond qu'il faut d'abord déterminer 1) Est-ce qu'on en veut? 2) Quels sont nos besoins? 3) Est-ce que ce développement répond vraiment à nos besoins? 4) Combien peut-on avoir d'éoliennes sur notre territoire?, 5) Où devrait-on les installer? et finalement, 6) Combien cela va rapporter?

Le commissaire Louis Fournier précise que tout est question de compromis dans ce dossier.

Arthur Miousse invite M. Jacques Gaudet à prendre la parole.

 **M. Jacques Gaudet (à titre personnel)**

M. Gaudet précise que le document appuyant son intervention sera déposé mardi soir mais désire quand même adresser une question à Hydro-Québec concernant la distance à respecter lors de l'implantation d'éoliennes en territoire habité - à quelle distance des maisons? M. Chainé répond qu'Hydro-Québec ne fixe pas la distance et n'impose pas de normes à respecter en ce sens. Il appartient plutôt aux municipalités de fixer cette distance, selon leur schéma d'aménagement et l'occupation du territoire.

Intervention de Jeannot Gagnon qui précise qu'il revient à la MRC de planifier et fixer un cadre pour le développement éolien. Ce cadre sera fixé en fonction de ce que la population décidera. Le cadre se résume aux questions suivantes : où veut-on des

éoliennes et où n'en veut-on pas? M. Gagnon rappelle que nous devons naturellement tenir compte de l'importante notion d'intégration au paysage.

M. Gaudet questionne Hydro-Québec, à savoir si la société possède une expertise au plan des éoliennes «offshore». M. Chainé répond que non, Hydro-Québec n'a pas d'expertise en ce sens et n'a pas connaissance de l'existence de tels projets au Québec actuellement. Seulement, il est certain que les projets «offshore» sont beaucoup plus coûteux.

M. Gaudet questionne à savoir si l'énergie marée-motrice se retrouve dans les plans d'Hydro-Québec.

M. Gaudet demande quelle est la charge actuelle de la centrale thermique de Cap-aux-Meules?

M. Chainé répond qu'il s'agit d'une consommation de quelques tonnes de mazout à l'heure. Sur ce dernier point, M. Gaudet demande de recevoir l'information exacte lors de la consultation de mardi 20 mars.

(\* voir le tableau des réponses en annexe du présent document)

Arthur Miousse invite Guy Lapierre à prendre la parole :

#### **Guy Lapierre (à titre personnel)**

M. Lapierre précise qu'il a quelques inquiétudes en regard du développement éolien aux Îles, entre autres, au niveau de l'impact visuel et du bruit. Il convient qu'il est cependant vrai que le milieu va devoir faire des compromis quant à l'implantation des éoliennes sur le territoire.

M. Lapierre questionne Hydro-Québec quant à la notion de bruit généré par les éoliennes. M. Chainé informe que l'information quant au bruit que peuvent générer les éoliennes est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec.

Intervention de Lucien Boudreau, lequel apporte quelques précisions relatives au bruit occasionné par les éoliennes.

Arthur Miousse invite M. François Turbide à prendre la parole.

#### **Tourisme Îles de la Madeleine (M. François Turbide, président)**

M. Turbide précise d'entrée de jeu que Tourisme Îles de la Madeleine est en faveur de l'implantation d'éoliennes aux Îles, entre autres, en raison de la conséquente diminution de gaz à effet de serre, ce qui est très important pour préserver notre milieu.

Pour Tourisme Îles de la Madeleine, la notion de paysage est très importante, car cela est à la base du produit touristique madelinot. Selon lui, il serait important de se doter d'un plan directeur afin de bien baliser le développement (où? comment? combien?) et s'assurer que tous ces critères soient modulés en fonction de nos besoins. Il nous faut d'abord des réponses afin d'éviter des pièges tels ceux auxquels a du faire face la

Gaspésie. M. Turbide souligne l'importance d'impliquer la population dans ce développement et d'encadrer le développement face à l'appétit des intérêts privés (comme par exemple en Gaspésie).

Louis Fournier questionne à savoir s'il croit qu'un parc éolien peut devenir une attraction touristique. M. Turbide répond que le questionnement s'est fait au sein du conseil d'administration de Tourisme Îles de la Madeleine et que ce dernier pense que oui, mais à condition qu'il soit bien fait, bien intégré. Par exemple : la centrale thermique à Cap-aux-Meules est devenue une attraction touristique de par sa spécificité.

Comme le but n'est pas de créer un réseau d'éoliennes qui va anéantir le paysage, il faut donc faire des compromis, en cherchant à atténuer le plus possible les impacts sur les paysages et l'environnement. M. Turbide exprime qu'il faudrait voir si le «offshore» ne serait pas plus avantageux pour les Îles, vue l'étroitesse et la fragilité du territoire. Il faut se pencher sur la question car cela mérite d'être étudié sérieusement.

Léonard Aucoin intervient et précise qu'il n'y a pas actuellement de projets à l'étude et que l'on tient cette commission de façon proactive, afin de se doter de balises pour mieux connaître ce qu'il faut ou ne faut pas faire en regard du développement éolien aux Îles.

Par contre, certains intervenants expriment qu'il est difficile de faire cet exercice de consultation si on n'a pas un projet concret sur la table que l'on peut étudier et sur lequel on peut se prononcer.

Arthur Miousse invite Sandrine Paluel à prendre la parole.

### **Société de conservation des Îles (Sandrine Paluel)**

Mme Paluel soutient qu'il est difficile de se prononcer alors qu'il n'y a pas de projets concrets à l'étude actuellement. Elle demande des précisions à M. Chainé (Hydro-Québec) quant à la capacité actuelle de la centrale de Cap-aux-Meules. Ce dernier explique.

À la lumière de ces informations, Mme Paluel explique que le milieu doit être conscient que nous n'aurons pas besoin de cinquante éoliennes pour subvenir à nos besoins et qu'il n'est donc pas nécessaire de se créer des peurs inutiles face à un éventuel développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine. Il est davantage réaliste de penser à seulement quelques éoliennes qui répondront à nos besoins. Il n'y a donc pas de raisons de «partir en peur».

Louis Fournier précise de nouveau qu'il s'agit d'une consultation visant un éventuel encadrement d'une production locale, incluant la production domestique.

Mme Paluel exprime qu'il serait préférable d'avoir seulement quelques grosses éoliennes plutôt qu'une multitude de petites.

Arthur Miousse invite Natalia Porowska à prendre la parole.

## Mme Natalia Porowska

Mme Porowska indique qu'il est déplorable, selon le programme d'autoproduction de Hydro-Québec, qu'on ne puisse se regrouper, que ce programme vise l'établissement d'éoliennes domestiques sur une base strictement individuelle.

Elle précise qu'il serait intéressant que la Municipalité des Îles présente des scénarios à étudier car il est difficile de se prononcer sur quelque chose d'inexistant.

En réaction à quelques commentaires soulevés par des participants, Louis Fournier précise que les diapositives avec éoliennes virtuelles intégrées dans le paysage sont un outil pour susciter la réflexion et ne représentent en rien des sites pour lesquels des projets seraient actuellement à l'étude.

Intervention de Maxime Arseneau qui soutient que notre milieu doit envisager sérieusement cette forme d'énergie, car on constitue la plus grande clientèle des réseaux autonomes d'Hydro-Québec. Il ajoute que qu'Hydro-Québec, dans un contexte global de développement éolien, doit préciser ses besoins et non seulement procéder par appels d'offre tel que c'est le cas actuellement. Cela nous aiderait davantage à fixer les balises si nous connaissons les besoins d'Hydro-Québec.

Maxime Arseneau salue l'initiative de la Municipalité des Îles et exprime que le travail actuel est le début d'une démarche essentielle qui mènera à l'encadrement du développement éolien aux Îles. Il ajoute que la Municipalité pourrait envisager de consulter de nouveau la population dans les prochaines étapes de ce processus.

Par ailleurs, compte tenu de la configuration géographique des Îles, il est difficilement pensable d'installer les éventuelles éoliennes près des maisons. Il est donc indispensable pour la Municipalité de réglementer cet aspect. Il est d'autant plus important de s'interroger à savoir si la Municipalité peut légiférer pour les éoliennes «offshore».

Sur ce dernier point, et en réponse à l'intervention, Jeannot Gagnon présente l'exemple la MRC de Lac Saint-Jean-Est qui a légiféré quant à la distance à être respectée pour l'implantation des éoliennes en milieux habités ainsi que par rapport aux éléments à être protégés (corridors panoramiques, paysages, vues, etc.) Il rappelle que l'exercice actuel vise donc à établir les zones sensibles aux Îles où l'on ne souhaite pas d'éoliennes, fixer les conditions. Jeannot Gagnon précise que la Municipalité (par ses pouvoirs de MRC) et son schéma d'aménagement, a le pouvoir d'établir un cadre réglementaire. Elle ne peut pas interdire tout développement sur son territoire mais peut légiférer et l'encadrer. Elle doit cependant tenir compte du plan d'affectation des terres publiques (aux Îles : 35% des terres).

Actuellement, selon le règlement de contrôle intérimaire (RCI-2006-04) présentement en vigueur sur notre territoire, tout parc éolien de plus de 350 kW doit être implanté en secteur zoné industriel par l'autorité municipale. Ce règlement devra donc nécessairement être modifié en fonction des résultats du présent exercice, des balises et critères qui seront établis par le milieu et le schéma devra prévoir des dispositions conséquentes.

M. Chainé intervient et en réponse à une question quant à la durée de vie de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, précise que celle-ci a une durée de vie d'environ 15 ans (jusqu'en 2022).

Joël Arseneau intervient et précise qu'il n'est aucunement question pour l'instant de fermeture de la centrale, ni de pose de câbles électriques sous-marins. On se situe actuellement au niveau de la production à petite échelle, pour les besoins locaux. Il précise qu'il est cependant vrai qu'Hydro-Québec évalue présentement les coûts pour la mise en place d'un câble sous-marin, donc que ce scénario n'est pas encore exclu, mais qu'il s'agit seulement d'une étude et que cela ne fait pas partie des projets à court terme (d'autant plus que la centrale a encore une durée de vie de 15 ans).

Arthur Miousse invite Germain Leblanc à prendre la parole:

 **M. Germain Leblanc (à titre personnel)**

M. Leblanc exprime des craintes versus les projections sur écran (photos avec éoliennes fictives), car il était sous l'impression que des projets étaient déjà à l'étude en ce sens. Les commissaires le rassurent et lui confirment qu'il n'en est rien.

M. Leblanc exprime qu'il trouve difficile de se prononcer dans le cadre de cet exercice alors qu'il n'y a pas projets concrets de présentés, quelque chose sur quoi se baser. Il juge par ailleurs dangereux que, dans le cadre du développement éolien, le milieu se fasse imposer des projets. Il est donc essentiel que ce soit le milieu qui décide, qu'il soit parti prenante de la démarche et non que ce développement lui soit imposé.

Arthur Miousse invite M. Raymond Gauthier à prendre la parole.

 **M. Raymond Gauthier (à titre personnel)**

M. Gauthier souligne que ce n'est pas la première fois qu'il se présente en audiences pour une consultation, même s'il n'y avait de projet précis. Il salue l'initiative de la Municipalité des Îles afin d'éviter qu'«on se fasse prendre vent d'boute» quant au développement éolien. Il précise que la consultation actuelle n'est cependant que la première étape et que l'on n'a pas encore posé les questions de fond, c'est à dire le besoin essentiel de s'interroger en tant que citoyens et consommateurs d'énergie...M. Gauthier défend qu'à la base, il faut se questionner collectivement sur notre façon de faire, nos habitudes de consommation et qu'en ce sens, il y a de l'éducation à faire.

Concernant le fait que l'on apprenne que la centrale a encore une durée de vie de 15 ans, M. Gauthier soutient qu'il ne faudrait pas que ça retarde les actions qui doivent être entreprises et la réflexion que l'on doit faire collectivement, dès maintenant. Selon lui, il faut par ailleurs relativiser l'impact visuel des éoliennes.

Les poteaux électriques actuels sont tout aussi nuisibles, les tours de télécommunications, etc. et pourtant on n'a pas le choix de les tolérer, car elles sont en lien direct avec nos besoins et nos habitudes de consommation.

Arthur Miousse invite monsieur Antoine Langford à prendre la parole.

 **M. Antoine Langford (à titre personnel)**

Selon ce participant, quant on parle de développement éolien, il faut tout d'abord tenir compte de l'aspect communautaire. Il faut valider l'acceptation par le milieu avant de pousser plus loin le questionnement.

Concernant l'emplacement et le type d'éoliennes, les critères ne doivent pas tous être déterminés par la Municipalité des Îles. Il s'agit plutôt de tenir compte du taux de pénétration. Il exprime l'opinion selon laquelle il serait préférable d'avoir de plus grandes éoliennes en petite quantité plutôt qu'une multitude de petites. M. Langford soutient qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur une réglementation municipale afin de baliser l'autoproduction et le développement lié aux petites éoliennes. Tout cela sans délaissier l'esprit communautaire du développement éolien aux Îles. Par-dessus tout, le milieu doit saisir l'opportunité de devenir un laboratoire pour l'ensemble des réseaux autonomes. Selon M. Langford, il revient à la Municipalité des Îles de positionner notre milieu sur cet échiquier.

Arthur Miousse invite Pierre Solomon à prendre la parole.

 **M. Pierre Solomon (à titre personnel)**

M. Solomon demande à M. Éric Chainé s'il est vrai qu'il est très dispendieux d'entretenir les éoliennes dans un cas particulier comme celui des Îles-de-la-Madeleine, en raison de l'air salin. M. Chainé répond qu'effectivement, les pièces sont très dispendieuses et leur entretien également. En environnement salin, de plus en plus d'éoliennes «offshore» sont développées selon de nouvelles technologies pour permettre une meilleure résistance, une perméabilité face aux effets de l'air salin. Mais il est vrai que cette technologie est plus dispendieuse en «offshore», en raison également de la distance de la terre ferme.

M. Solomon se dit pleinement en accord avec le développement éolien, selon des balises strictes afin de minimiser les impacts au niveau de l'environnement, des paysages et de la faune. Il salue l'initiative de la Municipalité des Îles et se dit satisfait que la population soit consultée au premier stade de cette démarche qui doit être collective.

**5. Information sur les prochaines étapes de la consultation**

Arthur Miousse, remercie les participants et les informe des mémoires qui seront déposés lors de la deuxième séance, soit mardi le 20 mars. Il rappelle par ailleurs que les mémoires peuvent être déposés à la commission jusqu'au 23 mars et que celle-ci devrait déposer son rapport et ses recommandations à la Municipalité des Îles vers le 15 avril prochain.

**6. Clôture de la rencontre**

Clôture de la rencontre à 21h50.

## Deuxième rencontre : jeudi 20 mars 2007

### 1. Ouverture par le maire de Îles, M. Joël Arseneau

19h09, ouverture de la rencontre par Joël Arseneau qui souhaite la bienvenue aux participants. Il se dit satisfait de constater que le sujet semble susciter l'intérêt de la population car encore beaucoup de participants assistent à cette deuxième rencontre, dont beaucoup de jeunes.

Il procède à la présentation des commissaires et les remercie d'avoir accepté l'invitation de la Municipalité des Îles à jouer ce rôle.

### 2. Présentation des commissaires

Arthur Miousse informe l'assemblée qu'il agira à titre d'animateur. Il précise que les commissaires sont là pour recevoir les commentaires de la population, selon les paramètres identifiés par la Municipalité des Îles dans le document d'information acheminé dans les foyers des Îles. Il précise également que la commission est quand même ouverte à recevoir des commentaires ou informations sur des projets de plus grande envergure, mais que ceux-ci ne peuvent faire l'objet de débat dans le cadre de la présente consultation.

Arthur Miousse informe les participants que dans le cadre de la première rencontre, une quinzaine d'interventions ont été faites au micro. Il informe que la commission recevra les mémoires jusqu'au 23 mars, que celle-ci produira ensuite un rapport avec recommandations qui sera déposé à la Municipalité des Îles. Il reviendra à cette dernière de donner suite au processus dans le cadre du développement de la filière éolienne aux Îles.

Il informe également que les représentants de Hydro-Québec ne sont pas présents à cette rencontre-ci mais que le commissaire Louis Fournier fera un bref résumé de la présentation faite la veille par M. Éric Chainé. Le tout sera complété par Jeannot Gagnon, directeur «Développement local et aménagement du territoire» à la Municipalité des Îles.

Il informe l'assemblée du déroulement de la soirée et fait lecture de l'ordre du jour. Il explique le processus d'inscription pour les individus et organismes qui désirent prendre la parole et informe que six présentations du public seront entendues ce soir.

Arthur Miousse rappelle les questions posées en toile de fond de la présente consultation:

- Quelles sont les préoccupations concernant l'intégration d'éoliennes dans le paysage?
- Quels sont les critères qui doivent servir à déterminer l'emplacement et le type d'éolienne?
- Quels sont les avantages du développement éolien aux Îles?
- Quels sont les désavantages du développement éolien aux Îles?

Finalement, Arthur Miousse précise que le but de la commission est de recevoir les commentaires et opinions du milieu, lesquels serviront à aider la Municipalité des Îles à baliser le développement éolien aux Îles selon les trois secteurs visés : consommation locale, recherche et développement, éoliennes domestiques.

3. Bref résumé de la présentation de Hydro-Québec du 19 mars.

Louis Fournier informe que, la veille, les deux représentants d'Hydro-Québec, messieurs Chainé et Banville ont présenté aux participants des informations relatives aux achats des énergies éoliennes par la société d'État. Cette présentation a, entre autres, permis de mieux comprendre le rôle des différents intervenants dans la filière éolienne québécoise ainsi que les avantages et contraintes de la technologie éolienne. M. Fournier fait un bref retour sur les processus d'appels d'offre par Hydro-Québec et les conditions / critères fixés par Hydro-Québec pour le développement de l'éolien au Québec.

La présentation contenait des informations concernant le rôle des différents intervenants dans le développement éolien, soient :

- Hydro-Québec (Hydro-Québec Distribution, TransÉnergie et Production)
- Les producteurs éoliens
- Le gouvernement du Québec
- La Régie de l'énergie
- Le monde municipal (municipalités et MRC)

Il précise que la présentation de M. Chainé a permis de comprendre clairement qu'Hydro-Québec est un acheteur et non un producteur d'énergie éolienne, ce qui est très différent et surtout très important pour la compréhension du rôle de la société d'État dans le développement de la filière éolienne au Québec. Il informe par ailleurs que toute l'information diffusée par Hydro-Québec est disponible sur le site Internet de la société d'État.

Fin de la présentation de M. Louis Fournier.

Arthur Miousse informe les participants que les photos avec éoliennes qui déroulent à l'écran sont des simulations et ne représente en rien de quelconques projets réels de développement éoliens sur le territoire des Îles, que les paysages ont été choisis de façon tout à fait aléatoire. Pour la bonne compréhension de la présente démarche et de ses objectifs, il rappelle qu'il n'y a pas de projets actuellement à l'étude et que la présente consultation vise exclusivement une production à petite échelle selon trois volets : la consommation locale, la recherche et développement, les éoliennes domestiques.

**Brève présentation par Jeannot Gagnon, directeur «Développement local et Aménagement du territoire» à la Municipalité des Îles.**

M. Gagnon informe les participants sur les éléments de réponse fournis par Hydro-Québec à la suite de la première rencontre de consultation du 19 mars et qui n'avaient pu être fournis sur place. Les informations reçues sont les suivantes ;

- La consommation annuelle de mazout à la centrale thermique de Cap-aux-Meules est de 38 000 tonnes
- La capacité installée est de 75 MW
- La production en période de pointe (hivernale) est de 37 MW
- La production en période estivale est de 11,3 MW
- La production totale annuelle est de 164 GW/h (gigawatt/heure)

Jeannot Gagnon explique le but de la présente démarche et dresse le contexte ayant mené à la consultation publique. Il explique qu'en tant que MRC, il est du rôle de la Municipalité des Îles de planifier l'aménagement du territoire. C'est donc selon ce pouvoir que la MRC peut établir un cadre pour le développement éolien aux Îles.

Il présente un bref historique des démarches des dernières années sur notre territoire et initiées d'une part par la Chambre de commerce des Îles, et d'autre part par un promoteur privé qui impliquait un câble sous-marin greffé à un parc éolien. Dans ce dernier cas, il précise que la Municipalité des Îles a décidé de ne pas s'y associer, principalement en raison des conséquences sur les pertes d'emplois à la centrale de Cap-aux-Meules. Jeannot Gagnon informe que quelques projets (deux ou trois) ont été présentés à la Municipalité des Îles au cours des derniers mois, mais qu'il n'y a pas eu de suites à ceux-ci. Il a informé les participants que dans le cas du projet avorté de développement éolien à l'Île d'entrée, la Municipalité des Îles n'y était pas associée et que celui-ci ne répondait pas à ce que souhaitait le milieu et les habitants de cette localité.

Il informe qu'entre temps, Hydro-Québec a toutefois laissé savoir son intérêt pour un possible projet de couplage éolien-diésel aux Îles.

Fin de la présentation.

Arthur Miousse invite Gino Thorne à prendre la parole.

### **La Chambre de commerce des Îles (Gino Thorne, président)**

M. Thorne procède à une présentation résumée du projet qui a été déposé à la Municipalité des Îles en janvier 2006 et qui avait été préparée par le directeur général de l'organisme, M. Pierre Proulx. M. Thorne fait un survol des différents thèmes abordés dans ce projet, lesquels se résument à :

- Validation du potentiel éolien
- Établissement d'une stratégie d'intégration
- Mise en place d'un parc technologique de valorisation des énergies renouvelables
- Prospection d'entreprises
- Développement et établissement d'une entente entre Hydro-Québec et la société paramunicipale à être créée.

En général, les recommandations du rapport allaient dans le sens suivant, soit d'encourager la Municipalité des Îles à prendre le tournant des énergies renouvelables

mais en tenant compte de certains enjeux majeurs, comme le respect de l'environnement, du paysage, du cadre de vie ainsi que l'établissement d'un partenariat local.

Léonard Aucoin demande si le projet a cheminé suite au dépôt à la Municipalité des Îles en janvier 2006. Gino Thorne explique que le projet a plus ou moins évolué depuis, que l'organisme est plutôt demeuré en attente des décisions municipales et de l'ouverture d'Hydro-Québec quant à l'éolien. Il informe toutefois que des promoteurs continuent de contacter régulièrement la *Chambre de commerce de Îles* afin d'obtenir de l'information sur différents aspects locaux du développement éolien, leur évolution, l'identification des sites potentiels, etc.

Gino Thorne informe que le projet remis en 2006 aurait toutefois besoin d'être mis à jour. À une question de M. Aucoin, Gino Thorne précise que le «offshore» ainsi que d'autres possibilités, différentes technologies avaient été regardées dans le cadre de ce projet.

Il souligne que les craintes de la *Chambre de commerce des Îles* concernent surtout la perte possible d'emplois liée à la fermeture ou la réduction des opérations de la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Il soutient qu'il est primordial d'être proactif et de développer une expertise locale, d'attirer ici des cerveaux afin de créer de nouveaux emplois qui pourront compenser pour la perte éventuelle d'emplois à la centrale thermique.

Léonard Aucoin résume : selon la Chambre commerce des Îles, la Municipalité des Îles est l'entité la plus apte à baliser le développement éolien et doit le faire. Cependant, elle doit s'entourer de l'expertise et de «monde pour l'aider à ramer». En ce sens, la Chambre de commerce des Îles offre son appui et note qu'il est important de tenir compte de tous les aspects qui touchent le développement éolien (social, touristique, etc.)

Arthur Miousse invite M. Guillaume Tita à prendre la parole.

#### **CERMIM (Guillaume Tita, directeur scientifique)**

Monsieur Tita présente un bref survol de la mission du CERMIM, de sa programmation scientifique et de sa contribution au développement éolien aux Îles et précise que la Municipalité des Îles est «partenaire» du CERMIM.

Concernant la mission de l'organisme, celle-ci est de contribuer au développement durable des milieux insulaires et maritimes habités du Québec.

Guillaume Tita informe que le CERMIM déposera deux documents dans le cadre de la présente consultation. Les mémoires (et la présentation orale) contiennent des informations concernant, entre autres :

- Quelle quantité d'éoliennes est nécessaire ? Cela dépend du taux de substitution, de la puissance et de la taille de l'éolienne et de la notion de gestion du territoire (on ne peut implanter une éolienne n'importe où). Cela dépend également du facteur d'utilisation, par exemple le fait qu'on doive l'arrêter quand le vent est trop fort. Il précise que ce dernier point constitue une limite aux avantages de l'énergie éolienne.

- Où implanter des éoliennes sur le territoire? Il n'est pas évident de répondre à cette question. Il faut tenir compte des coûts de raccordement au réseau, la géotechnique (type de sol), des cartes des vents, de l'aménagement du territoire, etc.

En résumé, M. Tita précise qu'il existe beaucoup de facteurs à prendre en compte pour l'implantation d'éoliennes. C'est donc à ce niveau que se situe l'intervention du CERMIM, dont le but et la mission sont en résumé d'aider à baliser le développement éolien aux Îles. Dans cette optique, l'organisme couvre trois (3) volets que sont :

- L'évaluation territoriale du potentiel éolien
- La définition d'une stratégie énergétique globale (étudier les différentes sources énergétiques et leur intégration)
- Le transfert des connaissances

Léonard Aucoin résume que la contribution du CERMIM se situe à un niveau technique et scientifique quant au développement éolien aux Îles et que l'organisme peut fournir des outils et de la documentation en ce sens (ex : carte des vents, zones d'exclusion, évaluation des secteurs à potentiel technique).

Monsieur Aucoin questionne à savoir si des endroits potentiels ont déjà été identifiés pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Guillaume Tita réponds que non, car beaucoup de facteurs doivent être pris en compte (une soixantaine) et que certaines étapes doivent préalablement être franchies avant d'arriver à l'étude de ces facteurs.

M. Aucoin demande si ces facteurs sont disponibles pour consultation et M. Tita répond que oui, dans le rapport d'Hélimax sur le potentiel éolien.

M. Aucoin demande combien faut-il de temps pour faire l'étude de ces facteurs. M. Tita explique que cela peut se faire possiblement en 18 mois, mais ce délai est à valider. Ces études doivent se faire en partenariat avec la Municipalité des Îles et avec les autres partenaires du milieu impliqués dans ce développement. Guillaume Tita informe que l'organisme a déjà débuté des études visant la documentation.

Sur la base d'informations apportées par M. Tita, Louis Fournier demande pourquoi ne serait-il pas possible d'installer des éoliennes dans les dunes. Monsieur Tita explique que certaines contraintes, par exemple au niveau de la protection des habitats, sont beaucoup plus strictes qu'au moment où on a implanté l'éolienne sur le site de la Cormorandière. Il faut aussi tenir compte de la notion d'érosion et de la distance du réseau principal (coûts de raccordement très importants). Il s'agit donc de prendre en compte une «gestion du risque» quand on parle d'implantation d'éoliennes dans les dunes.

Arthur Miousse invite Gabrielle Leblanc.

 **Gabrielle Leblanc (à titre personnel)**

Gabrielle Leblanc explique que les Îles sont de mieux en mieux outillées quant à la connaissance de leur patrimoine et qu'il faut tenir compte de cet important aspect quand on parle de développement éolien. Le patrimoine ne tient pas seulement compte des paysages mais de la notion d'habitation, d'occupation du territoire et de son utilisation (y compris du point de vue que l'on a lorsqu'on est en mer - pêcheurs). Il s'agit donc d'une situation complexe.

Léonard Aucoin demande si Mme Leblanc aurait des critères à suggérer et dont la Municipalité des Îles devrait tenir compte dans l'encadrement du développement éolien.

Madame Leblanc explique qu'au moment de faire l'inventaire des paysages les plus appréciés des Îles dans le cadre du *Tour des cantons*, il est apparu clairement que les gens se sont approprié certains secteurs, certains paysages, et ce sur une base collective. Ils ont développé un attachement pour ces paysages. Il faudrait donc tenir compte de la possibilité de préserver ces zones et d'opter pour des zones déjà touchées, modifiées, utilisées à des fins industrielles (toujours selon les quelques soixante facteurs d'implantation amenés par M. Tita dans sa présentation).

Arthur invite M. Jacques Gaudet à prendre la parole.

 **M. Jacques Gaudet (à titre personnel)**

*M. Gaudet félicite le milieu de participer à cette consultation et de témoigner ainsi collectivement de l'importance de notre environnement. Il soulève toutefois des questionnements quant à nos habitudes de consommation, notre style de vie qui fait en sorte de susciter des besoins toujours de plus en plus grands. Il est d'avis qu'il faut maintenant se sortir du cercle vicieux «guérir plutôt que prévenir» et revoir notre façon de faire, de consommer.*

Concernant le couplage éolien-diesel, M. Gaudet pense que c'est un bon début, mais que cela est nettement insuffisant car cela ne fait que «ménager» les moteurs et prolonger leur durée de vie. On ne règle donc pas le problème à la source. Selon M. Gaudet, il est important que l'implantation potentielle d'éoliennes ne gruge pas davantage le fragile territoire des Îles. En ce sens, il faudrait tenir compte des possibilités qu'offre le «offshore». Nous devrions par ailleurs chercher d'autres alternatives et développer les technologies, comme celle relative à l'énergie solaire et le compostage.

M. Gaudet est d'avis que nous devons donc d'abord faire un auto examen de notre consommation et de nos besoins, qu'il s'agit d'une responsabilité collective. Il aurait aimé que l'on tienne davantage compte de la production éolienne pour fins domestiques.

Arthur Miousse invite M. Leclerc à prendre la parole.

### M. Daniel Leclerc (à titre personnel)

Monsieur Leclerc fait la présentation de trois hypothèses personnelles quant au nombre d'éoliennes nécessaires, la localisation de celles-ci et les objectifs d'un projet d'implantation aux Îles.

- Nombre d'éoliennes : sur la base des données de consommation locale, il nous faudrait entre une et trois éoliennes (pour répondre à 10% de notre production annuelle, selon évidemment la taille de ces éoliennes.
- Localisation des éoliennes : M. Leclerc privilégierait la zone nord de Havre-aux-Maisons (*Les Sillons*) car ce sont des terres publiques qui possèdent un grand potentiel éolien et qui ne comportent pas d'habitations.
- Les objectifs d'un projet d'implantation de la filière éolienne aux Îles : M. Leclerc se pose trois questions par rapport aux objectifs réels de la Municipalité des Îles quant au développement éolien :
  - Est-ce pour profiter de la manne des appels d'offre de Hydro-Québec? Les Îles seraient dans ce cas mal positionnées pour jouer sur cet échiquier et ne réussiraient pas à se démarquer. Les Îles de la Madeleine ne seraient ainsi pas très compétitives.
  - Est-ce que le but est d'amener des retombées économiques pour la Municipalité des Îles?
  - Est-ce pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre ? Si oui, la proposition actuelle (couplage) est un premier pas, mais cela ne nous permettra pas d'atteindre des objectifs ambitieux.

Arthur Miousse invite M. Raymond Gauthier à prendre la parole.

### Attention Frag'Îles (M. Raymond Gauthier, vice-président)

Monsieur Gauthier explique que l'organisme s'est senti «un peu coincé» dans les délais entre l'annonce de la présente consultation et la date de remise des mémoires. En ce sens, le mémoire de l'organisme sera remis ultérieurement et non ce soir. Il procède ensuite à un survol des pistes de solutions élaborées dans le mémoire à venir.

Selon M. Gauthier, il est important pour l'organisme *Attention Frag'Îles* d'être impliqué dès le départ dans le processus de consultation visant un éventuel développement de la filière éolienne aux Îles.

Les principales préoccupations de l'organisme dans la réflexion entourant ce développement se situent au niveau de la préservation et de la pérennité du patrimoine madelinot. Ainsi, il est important qu'un éventuel projet ne vise strictement que la consommation locale. Ce point est essentiel.

M. Gauthier rappelle qu'il faut cependant travailler à une plus grande responsabilisation individuelle et collective face à notre façon de consommer et à l'identification de nos besoins réels.

Il informe que l'organisme sera disposé à donner son opinion et offrir son expertise concernant les avantages et désavantages de projets éventuels à être étudiés. L'organisme se dit disposé à travailler en partenariat avec les intervenants et organismes dans le processus et qu'il est disposé à faire bénéficier de son expertise en matière de protection du territoire, de notions environnementales, etc.

En terminant, M. Gauthier souligne l'importance pour la Municipalité des Îles d'impliquer le milieu, la population dans ce processus.

Arthur Miousse invite Damien Turbide à prendre la parole.

 **Damien Turbide (à titre personnel).**

Selon M. Turbide, il ne faut pas rêver en couleur quant à l'intégration des éoliennes dans le paysage car il faut nécessairement faire face à des impondérables. On doit d'abord miser sur la notion de développement durable et non celui de consensus, car il sera pratiquement impossible de l'obtenir. Il est donc partisan de certains compromis concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

En ce sens, Damien Turbide juge qu'il vaudrait mieux concentrer les éoliennes en un seul endroit plutôt que de les voir éparpillées sur le territoire. Par exemple, la *Cormorandièr*e ou le terrain derrière la centrale thermique actuelle à Cap-aux-Meules représentent à ses yeux des sites dont il faudrait tenir compte. Dans le cas des terrains adjacents à la centrale, on pourrait ainsi économiser sur les coûts de raccordement.

M. Turbide présente ce qui, selon lui, représente des avantages et des désavantages du développement éolien :

- **Avantages** : le développement éolien permet de se doter collectivement d'une source d'approvisionnement autre que celle au mazout, donc moins polluante. Puisqu'il s'agit d'une source renouvelable, c'est gagnant. Par contre, Damien Turbide se pose quelques questions quant au couplage (principalement au moment de démarrer les moteurs de la centrale). Il espère que les avantages écologiques ne seront pas diminués par les réalités du couplage.

- **Désavantages** : le processus actuel ne semble pas faire place à priori à d'autres types d'énergies, de technologies ou de façons de faire (entre autres en rapport à nos habitudes de consommation énergétique).

Monsieur Turbide se dit en faveur de l'implantation d'éoliennes domestiques mais à condition que cela soit encadré, supervisé par une expertise reconnue et ne devienne pas un développement anarchique.

Dans le cadre de la présente consultation, M. Turbide trouve cependant que les citoyens manquaient d'informations techniques sur lesquelles se prononcer.

M. Turbide aurait aimé que l'on tienne également compte de l'option relative à la pose d'un câble électrique sous-marin et doute de la quantité exacte d'emplois qui seraient perdus à la centrale de Cap-aux-Meules advenant qu'Hydro-Québec retiendrait cette option.

Léonard Aucoin rappelle que le mandat de la commission est de recevoir les commentaires sur l'énergie éolienne et que c'est la raison pourquoi, à ce stade-ci, les autres formes d'énergies n'ont pas été abordées de façon spécifique dans le document informatif. La commission reçoit quand même les commentaires de M. Turbide en ce sens et ceux-ci seront transmis à la Municipalité des Îles.

Joël Arseneau informe que, pour l'instant, la Municipalité des Îles ne peut et ne veut pas intervenir dans un projet d'installation d'un câble électrique tant qu'Hydro-Québec n'a pas manifesté l'intention ou l'intérêt significatif à opter pour cette solution. Par ailleurs, si tel était le cas, Joël Arseneau informe qu'il serait question de la perte de soixante-dix emplois et du démantèlement complet de l'actuelle centrale de Cap-aux-Meules.

Arthur Miousse invite Sylvie Desrochers à prendre la parole.

#### **Sylvie Desrochers (à titre personnel)**

*Selon Mme Desrochers, nous devrions élargir l'analyse des possibilités au-delà de la simple énergie éolienne pour mieux définir les possibilités pour notre milieu.*

*Il faudrait par ailleurs mettre de l'avant des mesures incitatives pour les commerces et les individus afin d'inciter à la diminution de la consommation d'énergie.*

#### **Séverine Paluel (à titre personnel)**

Mme Paluel est d'avis que la Municipalité de Îles devrait étudier ce qui se fait ailleurs car en Allemagne, par exemple, il y a des Îles qui sont alimentées à 100% par l'énergie éolienne. L'option de couplage éolien-diésel ne serait ainsi peut-être pas la seule solution en regard du développement éolien aux Îles.

Mme Paluel juge que malgré les coûts importants de l'option «offshore», il faudrait regarder de très près les possibilités qu'offre cette option plutôt que celle d'implantation dans les dunes. Si on développe des technologies pour contrer les effets nocifs de l'air salin, a-t-on regardé les effets du sable? Mme Paluel pense qu'avec le «offshore», les Îles-de-la-Madeleine auraient la possibilité de développer une expertise et devenir un exemple de développement dont les Madelinots pourraient être très fiers.

Finalement, Mme Paluel est d'avis que le milieu est peut-être un peu trop négatif ou pessimiste face à l'implantation d'éoliennes : « Il est vrai qu'on ne veut pas ça dans notre cour, mais on n'échappera pas à les avoir dans nos fenêtres, qu'elles soient «offshore» ou ailleurs».

Arthur Miousse invite M. Jonas Sahlin à prendre la parole.

#### **M. Jonas Sahlin (à titre personnel)**

Selon M. Sahlin, ce développement doit s'inscrire dans une notion globale de la consommation. Le milieu devrait par ailleurs étudier la possibilité d'un couplage avec l'incinérateur pour ainsi utiliser les déchets ultimes pour la production d'énergie.

Il rappelle qu'il est très important de tenir compte de l'impact sur la faune ailée et qu'il faut considérer avec attention les zones où l'on retrouve de fortes concentrations d'oiseaux (ex : Havre-aux-Basques). Il soulève le fait qu'il faut être optimiste face au développement éolien, car la technologie actuelle évolue très rapidement et plus on attend, plus on court la chance d'avoir des types d'éoliennes et des technologies plus performantes.

Léonard Aucoin spécifie que la question de la faune ailée sera effectivement prise en considération.

Arthur Miousse invite Mme Maryse Cormier à prendre la parole.

#### **Mme Maryse Cormier (étudiante au Cégep des Îles)**

En tant qu'étudiante, Mme Cormier n'est pas contre l'implantation d'éoliennes aux Îles. Il faut seulement tenir compte des impacts.

Elle espère cependant qu'on tiendra compte de l'important aspect relatif à la formation et que cela pourra créer des emplois aux Îles, pour les Madelinots, et qui permettra à des jeunes de revenir s'établir ici.

Maryse Cormier souligne qu'il serait important d'impliquer davantage les jeunes dans de telles démarches de consultation car il s'agit de leur avenir et qu'ils sont loin d'être désintéressés par ce débat.

Arthur Miousse invite les participants non inscrits à prendre la parole s'ils le désirent.

#### Christopher Clark (maire de Grosse-Île)

M. Clark souhaite que sa municipalité soit consultée et impliquée dans le processus avant que les commissaires ne remettent le rapport. Il fait part qu'il évalue la possibilité de rencontrer sa population en avril prochain. Il désire donc que les commissaires puissent assister à cette rencontre.

Léonard Aucoin précise que compte tenu que les commissaires peuvent décider de rencontrer tout individu ou organisme susceptible de les aider à bonifier la démarche en vue du dépôt de leur rapport à la Municipalité des Îles, la commission est ouverte à cette démarche avec la communauté de Grosse-Île, selon les disponibilités. Le tout sera donc à confirmer.

Cependant, le maire Joël Arseneau rappelle que le mandat des commissaires se résumait à deux séances publiques de consultation. Il invite cependant le maire de Grosse-Île à consulter sa population et à faire connaître au Conseil d'agglomération le point de vue de celle-ci.

#### 4. Information sur les prochaines étapes de la consultation

Arthur Miousse, remercie les participants et souligne la très bonne participation de la population à cette consultation. Il rappelle que les mémoires peuvent être déposés jusqu'au 23 mars et que la commission devrait déposer son rapport à la Municipalité des Îles vers le 15 avril prochain.

Il rappelle qu'entretemps, les commissaires pourront rencontrer d'autres intervenants qui, par leur contribution, pourraient bonifier la démarche. En ce sens, une rencontre pourra se faire avec de représentants de Grosse-Île. Jeannot Gagnon informe que la Municipalité de Grosse-Île pourra déposer un mémoire et ce, même si la date butoir du 23 mars sera passée. Il en est de même pour la communauté de l'Île d'Entrée.

Joël Arseneau conclue en précisant que le rapport sera présenté au Conseil d'agglomération et qu'il sera donc rendu public.

#### 5. Clôture de la rencontre

Clôture de la rencontre à 21h46.



**Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules, G4T 1A1  
Téléphone : (418) 986-3100  
Télécopieur : (418) 986-6962

## ANNEXE III

---

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Rapport du Forum -  
Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent :  
préoccupations des communautés côtières (2011)

mai 2011



Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine

## Rapport du Forum (version allégée)

### FORUM

Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent :  
préoccupations des communautés côtières



Îles-de-la-Madeleine, les 8 et 9 avril 2011

par : Catherine Chevrier-Turbide

*avec la collaboration de Gabrielle Landry*

## AVANT-PROPOS

Les hydrocarbures - source d'énergie considérable – sont exploités à travers le monde. Gaz, huile et pétrole sont extraits des sous-sols et transformés, à des fins de consommation diverses. L'essence, un dérivé bien connu, est très en demande, car elle alimente encore la plupart de nos moteurs, produisant des quantités phénoménales d'énergie – et de pollution - par combustion.

Bien que notre mode de vie soit très lié à l'utilisation des hydrocarbures, on sait que les réserves s'amenuisent. À force d'avoir vidé les grandes réserves mondiales, il est maintenant courant de forer et d'exploiter les hydrocarbures dans des endroits de moins en moins accessibles et de plus en plus fragiles : forage en Arctique, forage en haute mer, dans les golfes et les estuaires.

Au Canada, les hydrocarbures sont extraits principalement des sables bitumineux. Toutefois, depuis plusieurs années, certains ont le regard tourné vers le golfe du Saint-Laurent, dans l'Est du pays. En effet, un prospect de grande valeur repose possiblement sous la surface du fond marin, dans le chenal Laurentien, à la limite des eaux provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. Connu sous le nom de Old Harry, le prospect est donc convoité par les deux provinces voisines qui en sont chacune partiellement propriétaires. Peu importe le gouvernement qui bénéficierait des revenus générés par l'exploitation de cette ressource, les enjeux, eux, demeurent partagés par les 5 provinces riveraines.

Aux Îles-de-la-Madeleine, il y a un certain temps qu'on entend parler de développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent, notamment du projet Old Harry, situé à 80 km des Îles-de-la-Madeleine. En 2004, la compagnie Corridor Resources qui détient des droits d'exploration sur ledit prospect, a procédé à des levés sismiques au-dessus de la portion québécoise du prospect Old Harry, provoquant un flot de questionnement au sein de la population madelinienne quant aux impacts environnementaux des ondes sonores produites lors des levés sismiques. À la suite d'audiences menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), un moratoire a été décrété jusqu'en 2012 sur toute exploration ou exploitation des hydrocarbures dans la portion québécoise du Golfe. Toutefois, après une certaine accalmie, les questions du forage dans le Golfe sont récemment revenues dans l'actualité madelinienne lorsque Corridor Resources a obtenu une licence d'exploration par forage, du côté terre-neuvien, cette fois-ci.

Créée en 2008, sous l'égide de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Table de concertation sur les hydrocarbures regroupe les acteurs locaux. La Table qui a pour mandat de favoriser les échanges de l'information ayant trait aux hydrocarbures, a lancé l'idée d'organiser un événement interprovincial pour aborder le dossier « Old Harry ». Comme les eaux du golfe du Saint-Laurent touchent 5 provinces et sont divisées en autant de territoires, il apparaissait important qu'une démarche de concertation autour du Golfe soit amorcée de manière à partager les préoccupations vis-à-vis l'installation ou l'exploitation d'une plate-forme pétrolière dans le Golfe, particulièrement à l'endroit de la dynamique du Golfe et des économies des communautés côtières.

Dans ce contexte, pour avoir voix au chapitre du développement de la filière gazière et pétrolière, il était souhaité d'initier une première forme de concertation des communautés côtières du pourtour du Golfe. Les Îles-de-la-Madeleine, situées au cœur même du Golfe et à proximité du prospect Old Harry, apparaissaient comme endroit tout désigné pour un tel Forum, où discuter des préoccupations quant à l'arrivée possible de l'industrie pétrolière dans les économies locales qui reposent majoritairement sur la pêche, sur le tourisme et sur la qualité de l'environnement.

C'est dans cette optique que le Forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » des 8 et 9 avril 2011 a été organisé. Cet événement a constitué une première occasion de réunir à un même endroit des représentants municipaux, des organismes environnementaux, des associations de pêcheurs et des associations touristiques.

# **SOMMAIRE DES TRAVAUX DU FORUM**

## PRINCIPES

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait être soumise à la même approche de précaution à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la Loi sur les Pêches et de la Loi sur les Océans.
- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution : une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.
- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.
- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre tout le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique, connue sous le nom de l'ÉES, doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.
- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin

## RECOMMANDATIONS

Des principes nommés précédemment découlent les recommandations suivantes:

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe. Cette approche doit être véhiculée auprès de nos gouvernements respectifs;
- Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe, tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et, si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;
- Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, à favoriser la transparence et éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis;
- Établir des mécanismes et se donner les moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe.
- Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres, notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et le niveau de risques encourus.

# SYNTHESE DES ATELIERS

## Thème 1

### Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis

#### Bilan des échanges

Les **enjeux** reliés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent sont nombreux. Chaque secteur semble avoir des préoccupations propres, mais en général, les enjeux majeurs sont similaires pour les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'environnement et sont associés aux éléments suivants : perte des ressources halieutiques, perte de la biodiversité et perturbations du milieu. La notion de ressource renouvelable (long terme) versus une ressource non renouvelable (court terme) suscite des questionnements. Il y a une crainte tangible qu'un secteur soit remplacé par un autre.

Peut-on concilier le développement de la pêche et du tourisme avec celui des hydrocarbures? A-t-on raison de craindre à la dégradation des secteurs économiques traditionnels et au remplacement de ceux-ci par une nouvelle industrie imposante? La cohabitation des différents usages du golfe du Saint-Laurent est-elle possible? Beaucoup de questions et de préoccupations. Le sentiment de fausse urgence véhiculé par le promoteur, et souvent les politiciens, est partagé par tous. La nécessaire approche intégrée du golfe Saint-Laurent fait l'unanimité. Le Golfe est un écosystème unique et partagé. Il faut donc se parler, se concerter, s'entendre.

D'un point de vue socioéconomique, certaines retombées ont été mentionnées, notamment les retombées indirectes provenant de l'industrie pétrolière, la réduction de la dépendance à l'importation d'hydrocarbures et la possibilité de traduire en services les revenus générés par la filière pétrolière. Beaucoup de doutes persistent cependant quant aux bénéfices réels pour les communautés côtières versus les risques encourus.

Les **défis** auxquels feront face les communautés côtières, en regard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont tout aussi multiples. Afin de répondre aux interrogations des intervenants du secteur de la pêche, le MPO devrait effectuer une revue des impacts potentiels sur les pêcheries et se prononcer en faveur ou en défaveur du développement de la filière pétrolière dans le Golfe. Le gouvernement fédéral est aussi interpellé pour la création d'une aire de protection marine. Le déclenchement d'une commission d'examen par rapport aux impacts des projets pétroliers sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent est réclamé par tous. Au plan de la législation, un travail de mise à niveau des cadres réglementaires entourant les projets pétroliers a été mentionné comme nécessaire ainsi qu'une révision des montants alloués aux fonds de compensation en cas d'accident. De tels développements doivent-ils être confiés strictement au secteur privé? On a plutôt tendance à croire que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient être plus présents tant dans la propriété (actionariat) que dans la gestion des projets. Il a été proposé de prendre exemple sur d'autres modèles, particulièrement celui de la Norvège.

Pour les communautés côtières, il semblait clair qu'une coalition devait être créée et qu'un effort de gestion intégrée du Golfe devait être mis de l'avant, entre les communautés côtières, mais aussi entre les cinq provinces riveraines (QC, TNL, NB, NÉ et IPE), afin de déterminer les orientations souhaitées, les modes de gestion et de partage d'information. Parallèlement, il semblait essentiel de faire une mise à niveau entre les cinq provinces quant à l'information nécessaire à un positionnement stratégique sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe.

## Thème 2 Préoccupations quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et ses ressources

### Bilan des échanges

Nonobstant le développement des hydrocarbures dans le Golfe, les communautés côtières ont beaucoup de préoccupations. Des efforts soutenus sont consentis pour le maintien de la qualité de vie, de la qualité des ressources halieutiques et de l'image de marque touristique. L'amélioration de l'état de santé des ressources halieutiques et maricoles, la préservation de la biodiversité, l'acquisition d'information, la coordination et la cohérence des actions entre les secteurs, et le développement des secteurs économique et social sont au cœur de ces préoccupations.

Il est clair que le projet pétrolier qui se dessine à l'horizon accentue les préoccupations. Quant à savoir de quel ordre elles sont amplifiées, il y a divergence d'opinion. Il a été soulevé que, de prime abord, il y a un urgent besoin d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe et de documenter les impacts de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries, sur le tourisme, sur l'environnement et sur la dynamique socioculturelle et économique des communautés côtières du Golfe, afin d'établir un positionnement sur l'acceptabilité sociale de tels projets. Ceci pourrait se traduire par le déclenchement d'une Commission d'examen du gouvernement fédéral à travers la Loi fédérale sur les évaluations environnementales.

Par ailleurs, il a été relevé que le développement de projets pétroliers comporte des risques à tous les niveaux de l'exploration à l'exploitation et qu'il faut éviter que leur mise en valeur ne détourne l'attention du développement d'énergies renouvelables. Il faut donc s'affranchir du faux sentiment d'urgence et demander davantage de transparence aux gouvernements et aux compagnies dans ce dossier. Il faut prendre le temps de vérifier quels sont les effets additifs, les justifications à la base des projets, et revoir les modes de redistribution des revenus, les législations entourant l'industrie pétrolière (dont les Offices) et les montants de compensation. Les communautés côtières ont démontré qu'elles souhaitent prendre davantage part aux processus et avoir un poids dans les décisions ayant trait aux « où, quand, comment, pourquoi » de l'apparition de la filière pétrolière dans le Golfe. Elles ont aussi démontré le besoin de développer une « culture Golfe » pour mieux réfléchir les enjeux et faire une analyse des bénéfices versus les risques encourus et ce, en fonction du développement durable.

Ce développement durable est, pour certains, incompatible avec les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, une ressource non-renouvelable qui s'exploite à court terme en hypothéquant l'environnement et la biodiversité. Des doutes sont aussi amenés quant au risque de nuire voire négliger les économies locales qui reposent actuellement sur des ressources renouvelables (pêche et tourisme). Certains assurent que le risque est trop important et que le jeu n'en vaut pas la chandelle, qu'il faut plutôt prévoir l'après pétrole dès maintenant en investissant dans les ressources renouvelables.

Une autre option a fait surface en regard du développement durable: poser des conditions au développement des hydrocarbures pour en faire une industrie aussi près que possible du développement durable. Entre autres, ceci passerait par l'établissement d'une législation solide avec une vision de développement à long terme qui prend en considération les générations futures. La création d'un fonds des générations, à partir duquel seraient financés des programmes sociaux, le développement des meilleures méthodes de recyclage et d'efficacité énergétique, la recherche sur les ressources renouvelables et les énergies alternatives, serait aussi intéressant et permettrait une transition acceptable à la fin de l'exploitation du gisement d'hydrocarbures.

### Thème 3

## Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

### Bilan des échanges

Lors de cet atelier, les participants se sont mis d'accords sur le besoin de revoir les structures et les fonctions des Offices. En tant que tels, les Offices sont considérés comme une force, car la mise en place d'une structure est nécessaire à la gestion des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. L'idée de l'assurance d'une compensation en cas de problèmes a aussi été perçue comme un élément positif quoique le montant obligatoire (30M\$) soit considéré comme étant beaucoup trop faible. Finalement, l'ouverture du gouvernement fédéral à déléguer aux provinces des responsabilités en matière de gestion des hydrocarbures a été soulignée comme intéressante, bien que son cadre comporte plusieurs lacunes.

Les faiblesses des Offices qui ont été identifiées sont nombreuses. Il a notamment été soulevé le manque de transparence et d'imputabilité. Un conflit d'intérêt semble apparent en ce sens qu'ils appliquent la réglementation sur la sécurité et l'environnement en même temps qu'ils délivrent les permis d'exploration et d'exploitation. Il y a donc un manque d'indépendance et le besoin d'une structure externe et impartiale pour veiller à la sécurité des travailleurs et de l'environnement, hors du champ d'influence des émetteurs de permis. Il a aussi été reproché aux Offices déjà existants de ne jamais freiner de projet, mais bien de mettre en place leurs conditions d'acceptation. On souhaite donc la présence de représentants du public ou des communautés côtières au sein des Offices. Les acteurs réunis au Forum ont aussi soulevé l'impression que les revenus générés visaient davantage à répondre aux besoins des gouvernements à travers l'Office, plutôt que de répondre aux besoins des communautés. Un manque a aussi été rapporté en terme d'expertise environnementale tant pour ce qui est du suivi environnemental à chaque étape des projets que pour ce qui est de la réalisation d'évaluations environnementales rigoureuses. De même, il semble manquer d'harmonisation entre les méthodes de consultation des différents offices.

Ces constats amènent une remise en question le modèle actuel des Offices, suggérant l'idée d'établir un seul office pour l'ensemble du Golfe. Cependant, qu'il y ait un ou plusieurs offices ne constitue pas un problème en soi. L'important c'est qu'ils se parlent entre eux et qu'ils harmonisent leurs structures dans l'intérêt public, à l'intérieur d'un cadre réglementaire et légal, où les décisions prises sont issues de la concertation des parties. Les paramètres qu'il semble essentiel d'harmoniser et de clarifier sont : la réglementation sur les permis, la sécurité de l'environnement, les mécanismes de consultation, les droits et limites territoriales. En marge de ceci, il a aussi été suggéré d'avoir un office fédéral avec certains pouvoirs (sécurité et environnement) ainsi que d'autres offices provinciaux avec juridiction pour les revenus, par exemple.

En ce qui concerne la place des communautés côtières dans la prise de décisions, il est clair qu'elle devrait se situer à plusieurs niveaux : dans les instances décisionnelles (dont les Offices), dans la définition des mécanismes de consultation et de prise de décision et finalement dans les mécanismes de concertation et de collaboration autour du Golfe. Par ailleurs, il a été entendu qu'une place pour les Premières nations devait être considérée en amont des projets et tout au long des étapes de réalisation.

Les moyens proposés pour y arriver sont divers, mais il s'est dégagé des consensus quant à l'ouverture d'un siège pour les communautés côtières au sein des Offices et quant au développement d'un mécanisme de concertation intra Golfe, afin de faire voix commune. Il a été suggéré que la représentativité des communautés côtières passe par les élus municipaux qui auraient aussi un devoir de transfert de l'information à leur population et aux secteurs concernés ainsi qu'un devoir de consultation aux moments opportuns. Les décideurs devraient tenir compte des savoirs locaux. Il a été conseillé de se baser sur des modèles de participation qui ont fait leurs preuves (ex : BAPE, ACEE).

Pour ce faire, deux conditions facilitantes seraient nécessaires : fournir aux communautés les ressources et les moyens d'intervenir dans la prise de décision et donner suffisamment de temps aux représentants pour vulgariser et

partager les informations relatives au développement des projets, et ce, dès le départ, s'assurant d'un même niveau de connaissance du dossier et des enjeux pour tous.

Enfin, lors de cet atelier, les participants pouvaient amener des suggestions quant aux changements qu'ils souhaitaient voir apparaître au sein des Offices. Entre autres, il a été suggéré que les offices considèrent le Golfe comme un seul système écologique devant être géré pour le bien de l'ensemble.

Il a été fortement recommandé de réviser la structure des Offices pour en extraire le potentiel de conflits d'intérêts : séparer les fonctions et responsabilités en matière de sécurité, d'environnement et d'émission de permis, scinder les systèmes de gestion et de communication à l'intérieur des Offices et avoir davantage de transparence. On recommande aussi d'y joindre des membres nommés en fonction des différentes préoccupations (pêche, tourisme, environnement, communautés) ce qui pourrait être intéressant dans la prise de décision.

Bien entendu, harmoniser les méthodes de consultation semblait nécessaire de même qu'éclaircir les questions des limites territoriales pour éviter la confusion.

Au plan du financement, il s'est avéré que la répartition des redevances devait se faire en fonction du risque encouru, qu'un fonds de compensation devait être créé à partir des revenus pétroliers et que la mise sur pied d'un bureau provincial des revenus pourrait voir à la bonne redistribution des capitaux.

# ORGANISATION DU FORUM

## DÉMARCHE ET COMITÉS

Le Forum réalisé à l'initiative de la Table de concertation sur les hydrocarbures et sous le leadership de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait 4 objectifs :

1. Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures
2. Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique
3. Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels
4. Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes

Un sous-comité a été formé pour encadrer l'organisation du Forum. Ce comité de pilotage était constitué de sept personnes provenant des organismes suivants :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (3)
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (1)
- Comité ZIP des Îles (1)
- Attention Fragiles (1)
- Centre d'études et de recherches sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) (1)

À l'automne 2010, Catherine Chevrier-Turbide a été engagée comme chargée de projet par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour une durée de 8 mois, avec le financement du Fonds d'aide au développement du territoire (FADT). Entrée en fonction en octobre, la chargée de projet s'est jointe au comité de pilotage. Ils ont aussitôt commencé à élaborer les composantes du Forum à travers des rencontres mensuelles, puis hebdomadaires, au fur et à mesure que la date de l'événement se rapprochait.

Peu à peu la forme et le contenu du Forum se sont précisés. Conscients que les économies des communautés côtières se ressemblent et reposent principalement sur les activités de pêche et de tourisme et sur l'environnement, les représentants invités étaient issus de ces mêmes sphères : municipal, environnemental, touristique et des pêcheries en provenance des cinq provinces cibles : Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse.

Il avait été décidé que le Forum :

- Se déroulerait les 8 et 9 avril 2011, pour faciliter le transport maritime
- Serait un événement bilingue (anglais et français), par nécessité de rejoindre les acteurs de 5 provinces. Une traduction simultanée serait donc de mise.
- Serait un événement sur deux jours où le jour 1 serait consacré à la mise à niveau des connaissances et présenterait des conférences ayant trait aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, alors que le jour 2 serait consacré au travail en ateliers et chercherait à dégager des consensus à travers les voix des communautés côtières en regard de l'implantation de l'industrie pétrolière dans le Golfe.
- Serait un Forum sur invitation
- Serait ouvert au grand public (citoyens) pendant les conférences du jour 1
- Mènerait à la production d'un document des actes du Forum, à la suite de l'événement
- Permettrait de mettre en ligne le contenu des conférences sur le site du Forum
- Permettrait de produire une courte production vidéo synthèse du Forum

Ce Forum, à travers les conférences de neuf experts du Canada et de la Norvège, permettrait notamment de :

- présenter le golfe du Saint-Laurent et ses richesses en mettant en évidence l'importance d'une gestion intégrée des ressources et de l'habitat;
- de présenter l'encadrement légal (des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral) concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- de comparer les approches légales « canadienne » et « provinciale » avec celles d'autres pays comme les États-Unis et la Norvège;
- de présenter et de vulgariser l'information technique sur les projets pétroliers;
- de documenter les retombées positives et négatives pour les communautés locales ;
- d'examiner les possibilités de coexistence avec les activités liées notamment à la pêche, au tourisme et une éventuelle aire marine.

## PROGRAMME

Dès décembre 2010, le Forum a été annoncé auprès des invités ciblés. En février 2011, les invitations formelles ont été lancées et une période d'inscription de plusieurs semaines a été ouverte. L'événement a aussi été annoncé dans les médias locaux et nationaux, de même qu'à travers les médias des provinces maritimes et atlantiques. Un site web a aussi été créé via le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Ce dernier servira de lieu d'échange d'information post-Forum.

### Programme



#### Jeudi 7 avril 2011 (Château Madelinot)

20 h 00 Cocktail d'ouverture

---

#### Ouverture du Forum

#### Vendredi 8 avril 2011 (Centre récréatif de l'Étang-du-Nord)

8 h 00 Accueil, inscription

8 h 30 Allocution d'ouverture

#### L'ÉTAT DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

8 h 45 Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, Lyne Morissette, Institut des sciences de la mer (ISMER), Québec

9 h 30 Période de questions

#### LA QUESTION LEGALE

9 h 40 La réglementation sur les hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve et au Labrador, Max Ruelokke, Office Canada-Terre-Neuve pour les hydrocarbures extracôtiers, Terre-Neuve

10 h 25 Période de questions

10 h 35 Pause café

10 h 45 Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, Gilles Côté, consultant, Québec

11 h 30 Période de questions

#### LES ASPECTS TECHNIQUES DU FORAGE EXTRACÔTIER

11 h 40 Old Harry : exploration responsable et potentiel économique pour l'Est du Canada, Dena Murphy, Corridor Resources, Nouvelle Écosse

12 h 25 Période de questions

12 h 35 Dîner sur place

13 h 30 L'expérience pétrolière norvégienne, Ole Gunnar Austvik, Lillehammer University College, Norvège

14 h 15 Période de questions

## LES RETOMBÉES ET LES RISQUES SOCIOECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- 14 h 25 Exploitation pétrolière et gazière : perspectives d'une vie communautaire durable, Peter R. Sinclair, Memorial University, Terre-Neuve
- 15 h 15 Période de questions
- 15 h 25 Pause café, réseautage
- 15 h 35 Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière extracôtière : implication pour les écosystèmes, Gail Fraser, York University, Ontario
- 16 h 20 Période de questions
- 16 h 30 Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures, Richard Desgagnés, Ogilvy Renault, Québec
- 17 h 15 Période de questions
- 17 h 30 Fin des travaux
- 18 h 00 Rencontre conviviale, formule 5 à 7  
(Galerie bar Spectacle Aux Pas Perdus)
- 19 h 00 Souper libre
- 

### Samedi 9 avril 2011 (Château Madelinot)

- 8 h 30 Café matin
- 8 h 45 Mot de bienvenue

### LE CAS D'UN MORATOIRE : LE BANC GEORGES

- 9 h 00 Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière, Denny Morrow, Nova Scotia Fish Packers Association, Nouvelle Écosse
- 9 h 45 Période de questions

### ATELIERS

- 10 h 00 – 12 h 00 Travail en ateliers \*
- 12 h 00 – 13 h 30 Dîner sur place
- 13 h 30 - 14 h 30 Travail en ateliers\*
- 14 h 30 Pause café, réseautage
- 15 h 00 Plénière
- 17 h 00 Clôture et Point de presse
- 19 h 00 Banquet de clôture (Château Madelinot)

#### \*Thèmes des ateliers :

Thème 1 : Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : enjeux et défis.

Thème 2 : Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources.

Thème 3 : Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision

# CONFÉRENCES



**Lyne Morissette**  
**Biodiversité et fonctionnement de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent**

### Présentation de la conférencière

Mme Morissette est membre de la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Après avoir complété deux post doctorats, l'un en écologie théorique (University of Guelph) et l'autre en modélisation écologique des mammifères marins (Arizona State University), elle est maintenant chercheure-stagiaire postdoctorale à l'Institut des sciences de la mer (ISMER), un centre de recherche de Pêches et Océans Canada, associé à l'UQAR.

Ses domaines de prédilection en recherche sont, entre autres, l'écologie marine et aquatique, l'océanographie biologique, les pêcheries et les mammifères marins. Elle cherche à dégager une compréhension globale de la structure, du fonctionnement et de la gestion des écosystèmes marins au moyen de la modélisation, afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Ses recherches portent également sur la réduction de la biodiversité des écosystèmes et sur les variations observées en matière d'abondance et de distribution des espèces, en raison des pressions anthropiques.

### Résumé de la présentation

La biodiversité est un terme à la mode. Tout le monde s'entend pour dire qu'elle est importante, mais pourquoi ? Que connaît-on de la biodiversité, en particulier, dans nos océans ? Dans le golfe du Saint-Laurent ? Ce domaine de la biologie qu'on appelle la biodiversité doit retenir davantage notre attention, car de plus en plus d'études montrent clairement que l'exploitation à outrance de nos ressources altère le niveau de vie et de santé de l'être humain. Il a également été montré que les «services offerts par un écosystème sain» peuvent atténuer les impacts des catastrophes naturelles, et que la biodiversité est la base fondamentale de la santé de ces services.

Sachant que les politiciens, les économistes et le public appuient souvent leurs décisions sur la «valeur» des choses, peut-on et doit-on assigner une valeur à une espèce, à un habitat ou à un écosystème pour les protéger ? Comment peut-on apprécier ou estimer la valeur de la biodiversité ? La conférence s'attardera à mieux définir la biodiversité, particulièrement dans le Golfe du Saint-Laurent, son rôle, ses impacts et à dresser un portrait du travail restant à accomplir pour mieux la préserver écologiquement.



**Sean Kelly, Responsable des relations publiques  
Régime de réglementation des hydrocarbures extracôtiers à Terre-Neuve-et-Labrador**

#### Présentation du conférencier (M. Ruelokke)

Originaire de Grand Bank, Terre-Neuve, Max Ruelokke est actuellement président et chef de la direction de l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador pour les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).

Max Ruelokke est diplômé de l'Université Memorial de Terre-Neuve et du Technical College de Nouvelle-Écosse (maintenant partie de l'Université Dalhousie) où il a complété un baccalauréat en génie (civil).

M. Ruelokke est un ingénieur professionnel avec une grande expérience dans le pétrole et le gaz extracôtiers. Il a achevé des travaux en mer en lien avec le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère du Développement et du Tourisme dans le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, et a été sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la technologie au sein du même gouvernement. Ses promotions et nominations dans le secteur privé comprennent : cofondateur et Vice-Président de Hydrospace Services maritimes, président et chef de la direction de Marystown Shipyard Limited, Bull Arm Site Corporation, et directeur général de l'AGRA-Brown & Root et AOC Brown & Root Canada Limitée.

#### Résumé de la présentation

Monsieur Ruelokke décrira les principaux éléments du régime de réglementation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador. Il abordera divers sujets touchant notamment le rôle et les responsabilités de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, les évaluations environnementales et les différentes autorisations et approbations que les exploitants doivent obtenir avant d'entreprendre des activités d'exploration et d'exploitation au large des côtes.



**Gilles Côté, consultant**

**Le processus fédéral d'évaluation environnementale et les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**

### Présentation du conférencier

Monsieur Côté possède une formation multidisciplinaire en droit, en environnement, en géographie et en développement régional. Ses projets de recherche au niveau de la maîtrise et du doctorat ont porté sur les processus décisionnels en environnement, particulièrement les dispositifs d'évaluation des impacts sur l'environnement, la participation du public et l'application d'approches multicritères d'aide à la décision pour l'évaluation des impacts.

Monsieur Côté a participé à plusieurs recherches universitaires d'envergure. La plus récente, à l'Université du Québec à Rimouski, portait sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens et a été publiée en 2009. Mentionnons également sa collaboration au projet pilote sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) du territoire Atikamekw en 2005.

Depuis 2006, Monsieur Côté travaille comme expert-conseil en environnement. À ce titre, il a contribué à la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement portant notamment sur des projets d'aménagements hydroélectriques réalisés au Québec et à l'étranger. Il a également participé à l'évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe Saint-Laurent dont les résultats ont été rendus publics l'automne dernier.

### Résumé de la présentation

Les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sont assujetties aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* L.C. 1992, ch. 37 (LCÉE). L'objectif de la présentation consiste à expliciter les principales composantes de cette loi : les conditions d'application, la portée des études à réaliser selon le type de projet, les dispositifs de participations du public.

Mais dans un premier temps certaines notions afférentes à l'évaluation environnementale seront définies : les notions d'impact sur l'environnement, d'impact cumulatif, évaluation d'impact stratégique. Également, la démarche d'évaluation environnementale sera placée dans son contexte institutionnel. Les principales étapes des procédures publiques seront présentées.



**Dena Murphy et Paul Durling**  
**Old Harry: exploration responsable et potentiel économique pour l'est du Canada**

#### Présentation de la conférencière (Mme Murphy)

Après avoir complété une maîtrise en géochimie organique à l'Université de Victoria, en 1994, et une maîtrise en gestion marine à l'Université Dalhousie en 1996, Dena Murphy a travaillé avec SNC-Lavalin à Halifax en tant que consultant en environnement pour les projets de pétrole et de gaz tels que les projets *Sable Offshore Energy* et *Maritimes & Northeast Pipeline*.

De 1998-1999, elle a travaillé avec Pêches et Océans Canada à l'Institut océanographique de Bedford à titre d'agent de la *Stratégie sur les océans*. Puis, elle a travaillé pour l'Association canadienne des producteurs de pétrole, à Halifax à titre d'analyste des politiques et a été impliqué dans la gestion d'un large éventail de questions face à l'industrie pétrolière et gazière.

De 2001-2006, elle a travaillé avec Marathon Petroleum Canada ULC à Halifax comme coordonnatrice de l'Accord Canada atlantique HSE, pour la gestion des questions de santé, de sécurité et d'environnement pour les opérations extracôtières de la côte Est. Tout en travaillant avec Marathon, Mme Murphy a également effectué un contrat à Houston, Texas, et travaillé sur des projets terrestres et extracôtiers en Afrique de l'Ouest. Elle a rejoint Corridor en juin 2006 en tant que gestionnaire de la Santé, Sécurité et de l'Environnement.

#### Résumé de la présentation

Corridor a récemment soumis une description de projet auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers dans le but d'être autorisé à forer un puits d'exploration au sein du prospect Old Harry. Ce dernier se situe à quelque 80 km ONO du Cap Anguille, Terre-Neuve et Labrador. Ce puits sera foré sous l'exigeant processus réglementaire canadien et Corridor entend procéder de manière à prioriser la protection des travailleurs et de l'environnement. Une évaluation environnementale exhaustive sera complétée afin d'identifier les impacts potentiels et de prévoir des mesures d'atténuation appropriées permettant de protéger l'environnement. Corridor propose de forer le puits d'exploration à l'intérieur des limites du PP 1105 entre le milieu de 2012 et 2014. Old Harry représente une importante structure géologique du Golfe du St-Laurent qui pourrait contenir des ressources en hydrocarbures significatives. Cela représente un important potentiel économique pour l'est du Canada et le développement du projet pourrait avoir des retombées économiques majeures au bénéfice des économies locale, régionale et nationale.



**Ole Gunnar Austvik**  
**L'expérience pétrolière norvégienne**

### Présentation du conférencier

Ole Gunnar Austvik est professeur d'économie politique à l'Université de Lillehammer, en Norvège, où il est aussi directeur de recherches. Il détient un doctorat en philosophie et une maîtrise en sciences économiques de l'Université d'Oslo. Il est également titulaire d'un MPA en économie politique de la John F. Kennedy School (Université Harvard).

M. Austvik a précédemment travaillé pour le bureau de la statistique de Norvège et l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI) et il occupe actuellement un poste de professeur adjoint en énergie pétrolière à la Norwegian School of Management (BI) à Oslo.

M. Austvik est également l'auteur de nombreux articles et livres dans les domaines de l'économie politique internationale, de l'économie du pétrole et de l'intégration européenne. Il travaille actuellement à un rapport commandé par le gouvernement norvégien pour évaluer l'impact de l'Espace économique européen (UE) sur les intérêts norvégiens en matière d'hydroélectricité et de pétrole.

### Résumé de la présentation

L'exposé décrit comment l'État norvégien a pris en charge dès les années 1970 la gestion de son industrie pétrolière, à la fois comme producteur, organisme de réglementation et législateur, en plus d'en assumer les risques politiques et économiques. En tant qu'entrepreneur et propriétaire actif des gisements, l'État définit les objectifs sociaux des activités d'exploitation conformément à ses « dix commandements ». En plus de créer sa propre société pétrolière, la Statoil, la Norvège a pris certaines mesures interventionnistes pour assurer le développement et contrôler l'évolution de son secteur pétrolier sur les plans industriel et démocratique, et maximiser les retombées grâce à la propriété directe et à un système d'imposition élevée. Tous les projets ont été menés et développés en collaboration avec le secteur pétrolier mondial et les syndicats, en tenant compte des changements au sein des partis politiques à l'échelle internationale. Aujourd'hui, le fonds souverain de la Norvège atteint 600 milliards de dollars américains, ce qui en fait l'un des États les plus riches au monde et l'industrie pétrolière extracôtière se classe parmi les plus concurrentielles sur la scène internationale. L'exposé présente la structure organisationnelle du modèle pétrolier norvégien, et décrit le jeu d'équilibre entre les enjeux économiques, industriels, environnementaux et politiques, ainsi que les défis qui pourraient se poser dans l'avenir.



**Peter R. Sinclair**  
**Exploration pétrolière et gazière : perspectives pour la viabilité des collectivités**

### Présentation du conférencier

Professeur-chercheur en sociologie à l'Université Memorial de Terre-Neuve, M. Sinclair s'intéresse particulièrement à la sociologie contemporaine, environnementale et politique. En marge de ses tâches de professeur et de superviseur d'étudiants des cycles supérieurs, il a participé à plusieurs groupes de recherche interdisciplinaires sur les enjeux sociaux et environnementaux des communautés rurales de Terre-Neuve et de l'Alabama.

Après avoir travaillé sur les impacts sociaux des catastrophes écologiques (effondrement des stocks de morue dans les années 1990), il se penche maintenant sur les questions relatives à la pêche, aux ressources forestières et au développement de l'industrie pétrolière. Il tente de comprendre comment s'organise le quotidien des communautés dans un contexte historique, physique et environnemental, et en fonction de leur environnement immédiat.

M. Sinclair est également l'auteur du livre *L'énergie au Canada*, publié en juillet 2010 par les presses de l'Université Oxford.

### Résumé de la présentation

Tout en reconnaissant les avantages potentiels de l'exploration pétrolière et gazière en matière d'emploi et de revenus versés aux autorités régionales, cet exposé propose un tour d'horizon des projets d'exploitation réalisés dans l'est et le nord du Canada. L'expérience démontre que les divers paliers de gouvernement doivent se montrer vigilants à l'égard des problèmes qui touchent les collectivités et mettent leur viabilité en danger. Nous y décrivons le long combat mené – avec un certain succès – par Terre-Neuve-et-Labrador contre le gouvernement fédéral et les grandes sociétés pétrolières afin que la province tire avantage des activités déployées sur son territoire. Nous y verrons qu'à l'échelle locale, les intérêts des pêcheurs ont été manipulés et ignorés autour du site de construction de la première plateforme de forage en mer. La situation complexe des communautés autochtones face au développement du Nord canadien et les problèmes sociaux que soulève l'exploitation des sables bitumineux y seront également abordés. À des échelles différentes, ces cas font état des difficultés auxquelles se heurtent les populations en situation de marginalité et de relative impuissance. Nous verrons enfin comment les leçons du passé peuvent être mises à profit dans l'élaboration d'un plan d'action et d'une politique pour l'exploration pétrolière et gazière aux Îles de la Madeleine.



**Gail Fraser**

**Les impacts environnementaux de l'extraction pétrolière en mer : conséquences pour les écosystèmes**

Présentation de la conférencière

Gail Fraser est professeur agrégé à la Faculté d'études environnementales de l'Université York. Elle a un baccalauréat en biologie de l'Université du Minnesota, une maîtrise en zoologie de North Dakota State University et un doctorat de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Ses recherches portent sur l'écologie des oiseaux aquatiques nicheurs, la gestion de la faune et les politiques environnementales et la gestion de l'extraction de pétrole extracôtier, dans le cadre de l'examen des impacts des activités pétrolières extracôtières sur la faune.

Spécifiquement à l'Atlantique Nord-Ouest, Mme Fraser a mené des recherches sur le guillemot de Brünnich, le puffin des Anglais et les pétrels cul-blanc; a publié plusieurs articles critiquant les évaluations environnementales faites dans le cadre de l'industrie pétrolière extracôtière, de suivi des évaluations environnementales et l'accès à l'information concernant les données sur les rejets de polluants provenant des installations pétrolières extracôtières. Mme Fraser fournit régulièrement des commentaires sur les documents d'évaluation environnementale des projets pétroliers et gaziers.

Résumé de la présentation

L'extraction pétrolière en mer comporte plusieurs étapes et, de ce fait, les impacts sur l'environnement marin peuvent revêtir de multiples formes. Certains impacts, comme la modification du comportement des organismes, sont ressentis à court terme tandis que d'autres, la réduction de la biodiversité, vont se manifester à plus long terme. J'examine les répercussions écologiques des levés sismiques, de la pollution ordinaire et des déversements accidentels sur les poissons, les mammifères marins et les oiseaux de mer. Les levés sismiques entraînent généralement quatre types de répercussions : variation dans la distribution, ralentissement de la croissance et de la reproduction, masquage de la communication et interférence dans l'interaction prédateur-proie.

Nous étudierons les trois principales sources de pollution associées à l'exploitation et à la production de pétrole : déblais et fluides de forage, eau produite et brûlage de gaz à la torche (pollution légère). Les décharges de déblais de forage à base d'eau modifient la quantité et la diversité des organismes benthiques locaux. L'eau produite a fait l'objet de recherches exhaustives et pourtant, très peu d'études parlent de ses effets même sublétaux sur les poissons et les macro-invertébrés. Parmi l'abondante documentation sur les impacts environnementaux des déversements, je me pencherai plus particulièrement sur les leçons tirées du déversement de l'Exxon Valdez en mars 1989 et la situation déficitaire des stocks de hareng. Le manque d'information sur les effets des hydrocarbures aux différentes étapes de la vie de cette espèce constitue l'un des principaux obstacles à l'établissement du lien entre la cause (le déversement de pétrole) et l'effet (le déclin de la pêche). La collecte et la gestion de données de qualité avant le début des travaux d'exploitation sont donc essentielles pour comprendre les effets potentiels des déversements sur le milieu marin.



**Richard L. Desgagnés**  
**Régimes d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures**

### Présentation du conférencier

Avocat et chef de l'équipe Transport chez Ogilvy Renault, M. Richard L. Desgagnés s'intéresse particulièrement aux litiges commerciaux en matière de transport. Il a travaillé entre autres sur des dossiers de pollution marine, de litiges liés aux sinistres maritimes et aériens, de litiges portant sur des contrats de charte-partie, de litiges en responsabilité du fabricant, d'assurance et d'insolvabilité ainsi que sur une foule d'autres cas de litiges commerciaux.

En plus de plaider régulièrement devant les tribunaux civils du Québec et les cours fédérales du Canada, M. Desgagnés est intervenu devant des tribunaux d'arbitrage et a acquis une expertise en procédures accessoires à des procédures d'arbitrage. Il se spécialise notamment dans la reconnaissance et l'exécution de sentences arbitrales rendues à l'étranger contre des parties privées et des États étrangers ainsi qu'en matière d'immunité des États.

Dans le cadre de ses fonctions, il a été appelé à plaider devant la Haute Court de Hong Kong (Court of First Instance et Court of Appeals), devant la Court of Final Appeal de Hong Kong et à la Cour royale de l'Île Jersey de même que devant la United States Court of Appeals for the Eleventh Circuit.

### Résumé de la présentation

Le forage en haute mer est encadré par un régime législatif qui peut, à première vue, paraître complexe en raison de différents paliers gouvernementaux qui sont impliqués ainsi que les différents types d'équipement qui peuvent être utilisés pour effectuer le forage et le stockage des hydrocarbures. La présentation portera sur les mécanismes prévus pour l'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les déversements d'hydrocarbures. Le type de dommages qui peuvent être réclamés, les parties qui peuvent être tenues responsables et les limites de responsabilité seront entre autres examinés.



**Denny Morrow**  
**Coalition Norigs 3 – Le moratoire du Banc Georges sur l'exploitation gazière et pétrolière**

### Présentation du conférencier

De formation universitaire en enseignement (Université de Dalhousie) et en gestion des affaires (Université Acadia), M. Morrow s'intéresse depuis longtemps au secteur des pêches. Il a notamment été coordinateur du Fisheries Regional Industrial Training Committee, en Nouvelle-Écosse. Il est, depuis 1996, directeur général de Nova Scotia Fish Packers Association. Entre 1998 et 2008, M. Morrow a coprésidé la Coalition Norigs 2, puis présidé la Coalition Norigs 3, formée d'associations de pêcheurs, de représentants de l'industrie de la pêche et de communautés autochtones. Cette coalition a joué un rôle actif dans le processus ayant mené à l'imposition d'un moratoire sur le Banc Georges, c'est-à-dire une interdiction de pratiquer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers dans cette région de l'Atlantique. Ce moratoire a été signé conjointement par la Nouvelle-Écosse et les États-Unis en 1997 et renouvelé en 2010 pour devenir permanent.

M. Morrow, qui oeuvre depuis longtemps dans le secteur des pêches de l'Atlantique, étudie actuellement l'augmentation des populations de phoques gris et son impact sur l'industrie de la pêche et les stocks de poisson de fond.

### Résumé de la présentation

Le banc Georges est un immense haut-fond qui s'étend sur plus de 40 000 km<sup>2</sup> au large du plateau continental de la côte est de l'Amérique du Nord. La partie du banc appartenant au Canada couvre environ 7 000 km<sup>2</sup>. Les 80 % restants, qui bordent au sud la péninsule du cap Cod, relèvent de la juridiction américaine. La Commission géologique du Canada estime que la partie canadienne du banc pourrait contenir quelque 60 millions de barils de pétrole et 1,3 milliard de pieds cubes de gaz naturel.

Le banc Georges est un lieu exceptionnel, certains aspects comme sa productivité, sa biodiversité et son biotope marin en font même un endroit unique au monde sur le plan biologique. Il sert toute l'année de frayère et de pouponnière pour les espèces marines. Dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la pêche est la principale source d'emploi et de revenu. La production d'espèces telles que le pétoncle, les poissons de fonds, le homard, le thon et l'espadon contribue à l'équilibre économique de la région depuis plus de 200 ans.

Sous les pressions d'une coalition réunissant des associations de pêcheurs et d'usines de traitement de fruits de mer, des groupes environnementaux et des collectivités autochtones, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une loi établissant un moratoire de 22 ans interdisant toute exploration et exploitation pétrolière et gazière dans la partie canadienne du banc Georges jusqu'en 2022. Le moratoire vise également des zones sensibles et productives sur les versants du banc ainsi que la partie du chenal nord-est situé à l'embouchure de la baie de Fundy.

# ATELIERS

## DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT

Les ateliers visaient à permettre aux représentants des différents secteurs d'activité (municipal, touristique environnemental et des pêcheries) issus des communautés côtières au pourtour du Golfe, de cibler des orientations et d'identifier des pistes de collaboration, par rapport à leurs préoccupations sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Plus spécifiquement, les objectifs des ateliers étaient de :

- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels sur les préoccupations des communautés côtières en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations communes des communautés côtières découlant de leurs préoccupations respectives ;
- Dégager les orientations prioritaires souhaitées par les communautés côtières en la matière.

Trois thèmes ont fait l'objet des ateliers:

- Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : défis et enjeux;
- Préoccupations des communautés côtières quant à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources;
- Les Offices extracôtiers et la place des communautés côtières dans la prise de décision.

En ce qui a trait au fonctionnement des ateliers, les 6 groupes ont d'abord été répartis sous les 3 thèmes (2 groupes par thème). Tous les ateliers ont fonctionné simultanément. Au bout d'une heure, les groupes restaient en place, alors que les animateurs et les secrétaires changeaient de salle pour présenter à nouveau le thème auquel ils étaient attitrés. Il en était ainsi une seconde fois, afin que chaque groupe ait abordé les 3 thèmes mentionnés ci-haut. Les animateurs et les secrétaires d'atelier ont couvert 3 fois le même thème et ils ont côtoyé 3 groupes différents.

Le temps en ateliers a été ainsi réparti :

- Présentation de chacun, tour de table (5 minutes)
- Mise en contexte (5 minutes)
- Discussion autour des questions des ateliers (35 minutes)
- Synthèse (5-7 minutes)

Afin de faciliter les interactions, les échanges s'effectuaient en groupe de 10 à 15 personnes issues des différents secteurs d'activités présents au Forum (municipalités anglophones, francophones et autochtones, environnement, tourisme et pêcheries).

Par ailleurs, étaient présents aux ateliers certains observateurs-invités (organisations, institutions, gouvernements, scientifiques), dont le rôle était circonscrit à celui d'expert/référence si le besoin s'en fait sentir. La répartition devait idéalement être le reflet de la participation au Forum. De plus, comme il s'agissait d'un événement bilingue, la plupart des groupes fonctionnaient en français et un groupe fonctionnait uniquement en anglais.

Une synthèse du contenu des ateliers a été faite sur place avec les secrétaires de chaque thème. Ces trois synthèses thématiques ont ensuite été présentées et bonifiées lors de la plénière, en fin de journée, le samedi 9 avril 2011.

# CONCLUSION

## CONCLUSION ET SUIVI

À la lumière du forum « Exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières », les objectifs de départ ont été atteints.

- Réunir les communautés limitrophes du golfe du Saint-Laurent touchées par le dossier des hydrocarbures;
- Doter ces communautés de l'information nécessaire à un positionnement stratégique;
- Favoriser les échanges interprovinciaux et intersectoriels ;
- Favoriser la concertation et l'établissement d'orientations ou de recommandations communes.

Le forum s'est clôturé sur une note très positive. L'initiative et l'organisation de cet événement ont été saluées, entre autres, pour la qualité et la variété de l'information véhiculée et pour la pertinence et la richesse des échanges que cela a suscités. Participants comme conférenciers ont dit avoir trouvé l'événement tout à fait à-propos dans le contexte actuel.

Soucieux de l'état actuel et futur de cet écosystème partagé entre cinq provinces, les congressistes sont arrivés à trouver plusieurs points de convergence, confirmant du même coup le succès de l'événement. Parmi ceux-ci on peut noter :

- La nécessité d'une approche de gestion intégrée du plan d'eau unique et riche que constitue le golfe du Saint-Laurent;
- Le dépôt d'une demande auprès du ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'entité déjà responsable de la gestion des ressources halieutiques au pays, afin qu'il établisse l'état des connaissances de l'écosystème du Golfe, qu'il réalise une revue des impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe sur les pêcheries et qu'il se prononce sur la question;
- Le dépôt d'une demande de renvoi auprès du ministère fédéral de l'Environnement et de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour la mise sur pied d'une commission d'examen, tel que le prévoit la Loi canadienne sur les évaluations environnementales.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le travail amorcé au Forum n'est en fait qu'un début. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour développer une « pensée Golfe » solide et durable afin que soient considérées les préoccupations des communautés côtières face à l'industrie pétrolière. Du travail demeure à toutes les échelles et dans chaque province autour du Golfe.

## SUIVI DU FORUM

Considérant qu'il y a un profond besoin d'acquiescer davantage d'information avant de se positionner en accord ou en désaccord quant à d'éventuels forages exploratoires de Corridor Ressources ou de tout autre projet de développement pétrolier dans le Golfe, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a acheminé, au lendemain du Forum, une demande de renvoi à une Commission d'examen aux autorités concernées et invite les autres régions et représentants d'institutions ou d'organisations à faire de même.

# REMERCIEMENTS

## REMERCIEMENTS

Le forum « Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières » est le fruit de six mois de travail d'organisation et de concertation. Comme cet événement n'aurait pu être réalisé sans la participation de plusieurs personnes et organismes du milieu des Îles-de-la-Madeleine. Nous tenons à les remercier.

### Les organismes membres de la Table de concertation sur les hydrocarbures

#### Milieu politique

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Municipalité de Grosse-Île
- Député fédéral
- Député provincial

#### Milieu socioéconomique

- Corporation Arrimage
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Association of Inshore Fishermen of Magdalen Islands
- Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- Association québécoise de l'industrie de la pêche
- Le Bon Goût frais des Îles
- La Société d'aide au développement de la collectivité
- Le Centre local de développement des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu environnemental

- Comité ZIP
- Attention Fragîles
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

#### Milieu institutionnel

- Commission scolaire des Îles-de-la-Madeleine
- Campus des îles du Centre d'études collégiales (CEGEP)
- Centre de santé et des services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CSSS)
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)
- Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire
- Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM)

#### Autres

- Un citoyen coopté par les membres de la Table

**Le comité de pilotage du Forum**, l'entité d'orientation du Forum, ayant comme membres des acteurs locaux issus de la Table de concertation sur les hydrocarbures, afin de voir à l'organisation du Forum :

Gabrielle Landry, coordonnatrice de l'équipe de développement, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Jeannot Gagnon, directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Joël Arseneau, maire, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Claude Richard, agent régional, Conférence régionale des élus  
Yves Martinet, directeur, Comité ZIP des Îles  
Danielle Giroux, présidente, Attention Fragîles  
Guglielmo Tita, directeur, CERMIM  
Catherine Chevrier-Turbide, chargée de projet, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

**Les bénévoles** qui ont prêté main forte pour la préparation des ateliers, la préparation des documents et la réalisation du Forum.

Arthur Miousse, animateur d'atelier  
Claude Richard, animateur d'atelier  
Hélène Chevrier, animatrice d'atelier  
François Turbide, animateur d'atelier  
Stéphanie A.-Bussièrès, animatrice d'atelier  
Ginette Arseneau, animatrice d'atelier  
Irene Novaczek, animatrice d'atelier  
Guglielmo Tita, animateur d'atelier  
Isabelle Cummings, secrétaire d'atelier  
Marilyn Champagne, secrétaire d'atelier  
Mélanie Poirier, secrétaire d'atelier  
Anne-Marie Boudreau, secrétaire d'atelier  
Véronique Déraspe, secrétaire d'atelier  
Marie-Ève Giroux, secrétaire d'atelier  
Karen Turriff, secrétaire d'atelier  
Josiane Doyle, à l'accueil

Elena Haratsaris, communications  
Raphaëlle Dancette, étudiante à l'UQAR  
Anne Dumont, étudiante à l'UQAR  
Valérie Desrochers, étudiante à l'UQAR  
Clément Helsly, étudiant à l'UQAR  
Frankie Jean-Gagnon, étudiant à l'UQAR  
Agnès Baran, étudiante à l'UQAR  
Nesrine Baziz, étudiante à l'UQAR  
Aurélié Sarrabezolle, étudiante à l'UQAR  
Gabrielle Oronato, étudiante à l'UQAR  
Geneviève Trudeau, étudiante à l'UQAR  
Andrée-Anne Gagnon, étudiante à l'UQAR  
Anne Fauré, étudiante à l'UQAR  
Matsanga Lévesque-Kombila, étudiante à l'UQAR

**Les partenaires financiers**, sans qui l'événement n'aurait pas eu lieu

### Partenaires majeurs



**Mme Nathalie Normandeau**,  
Vice-première ministre

Ministre responsable des Ressources naturelles et de la Faune  
Ministre responsable du Plan Nord  
Ministre responsable de la région Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine  
Ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent



### Autres partenaires

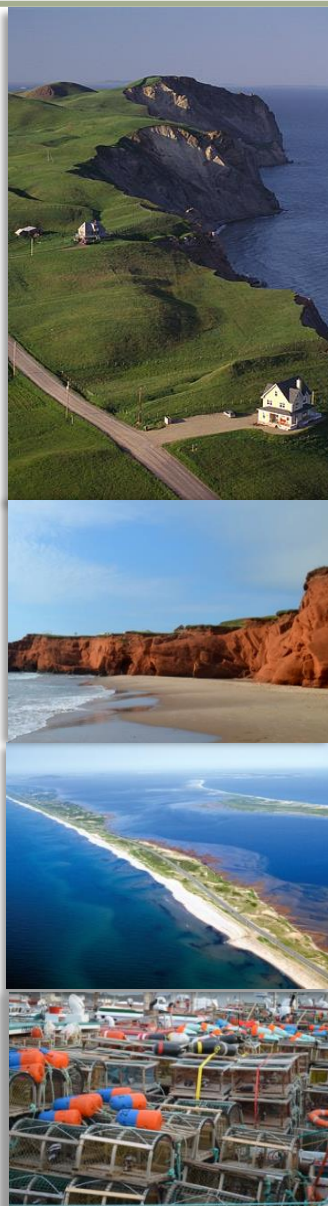


## ANNEXE IV

---

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Mémoire de l'Agglomération des  
Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques  
de la Politique énergétique du Québec 2016-2025 (2015)

# Mémoire de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine déposé aux consultations publiques de la Politique énergétique du Québec 2016-2025



 **Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine**

Adopté par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine le 10 mars 2015

**Mars 2015**

## Préambule

---

En 2013, la communauté madelinienne a participé activement aux travaux de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en déposant un mémoire et en collaborant avec le gouvernement lors d'une audience particulière tenue, chez nous, aux Îles-de-la-Madeleine. Aux dires de la Ministre de l'époque, des commissaires et des divers intervenants, cette audience, tenue sur place, s'avérait nécessaire puisqu'elle a permis d'identifier plusieurs particularités énergétiques propres à l'archipel madelinot et que le portrait national n'aurait été complet sans ces informations. Nous croyons que le gouvernement a alors reconnu ainsi le caractère singulier de la situation énergétique des Îles-de-la-Madeleine. C'est donc sous cet angle spécifique que nous aborderons les différents enjeux dans ce présent mémoire.

Depuis ces dernières consultations, des développements majeurs sont intervenus, dans l'archipel madelinot, sur le plan énergétique. La société d'État Hydro-Québec a annoncé la prolongation de la durée de vie de la centrale thermique jusqu'en 2035 et a confirmé la relance du projet de couplage éolien/diésel dont les démarches évoluent rapidement. De plus, un continuum d'enjeux et de récentes problématiques liées aux hydrocarbures soulèvent inquiétudes et réflexions dans le milieu : le bris du pipeline d'Hydro-Québec dans le port de Cap-aux-Meules en septembre dernier, la découverte d'anciens puits contaminés appartenant à la SOQUEM à l'été 2013, le développement d'un terminal pétrolier qui intensifierait le trafic maritime d'hydrocarbure au large de l'archipel, pour ne nommer que ceux-ci. D'autre part, les initiatives locales sur le plan énergétique sont vivantes, multiples et en constant développement.

En bref, ces nouvelles données auront un impact considérable sur l'avenir énergétique des Îles, et nous le croyons, sur la stratégie et le bilan énergétique national. En conséquence, **ce mémoire constitue une mise à jour de celui déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en 2013.**

1.	Introduction.....	3
2.	Portrait général de l'archipel .....	4
3.	Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique .....	6
4.	Historique des enjeux .....	7
4.1	L'approvisionnement énergétique de l'archipel.....	7
4.2	La géothermie.....	8
4.3	L'éolien .....	8
4.4	Gestion des matières résiduelles .....	10
4.5	Les hydrocarbures .....	11
5.	Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats.....	15
6.	Vers une Stratégie énergétique territoriale.....	19
6.1	Mise en contexte.....	19
6.2	Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités .....	19
6.3	Les orientations de la stratégie énergétique .....	20
7.	Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine.....	22
8.	Conclusion.....	24
	<b>Annexe 1 .....</b>	<b>25</b>
	<b>Bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine .....</b>	<b>25</b>
	<b>Annexe 2 .....</b>	<b>73</b>
	<b>Rapport sur la Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne .....</b>	<b>73</b>
	<b>Annexe 3 .....</b>	<b>134</b>
	<b>Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine - Un défi de développement durable ..</b>	<b>134</b>
	<b>Annexe 4 .....</b>	<b>208</b>
	<b>Gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine - Rapport synthèse final .....</b>	<b>208</b>
	<b>Annexe 5 .....</b>	<b>255</b>
	<b>Argumentaire pour l'implantation d'un centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures .....</b>	<b>255</b>
	<b>Annexe 6 .....</b>	<b>265</b>
	<b>Plan d'action pour la réduction des GES de l'Agglomération des Îles .....</b>	<b>265</b>



## 2. Portrait général de l'archipel



Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, à quelque 215 km de la côte gaspésienne, 90 du Cap-Breton, 160 de Terre-Neuve et 105 de l'Île-du-Prince-Édouard. Elles se révèlent ainsi plus près des provinces maritimes que des côtes québécoises. En fait, l'archipel madelinot constitue en quelque sorte une extension du territoire québécois, lui

ouvrant droit et accès aux ressources marines et sous-marines que recèle ce vaste plan d'eau qu'est le Golfe.

Pourtant, la faible superficie terrestre de l'archipel, quelques 200 km<sup>2</sup>, témoigne très mal de son importance stratégique au plan territorial, car sa localisation permet au Québec de plaider juridiction sur plus de 50 % de la superficie du golfe du Saint-Laurent.

L'archipel est composé de deux municipalités, celle des Îles-de-la-Madeleine et celle de Grosse-Île, qui comptent respectivement 96 % et 4 % de la population; celles-ci regroupées au sein de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine comptant 12 484 habitants (francophone à 95 %)<sup>1</sup>.

L'activité économique des Îles-de-la-Madeleine est essentiellement saisonnière puisqu'elle s'articule autour de deux axes majeurs tributaires des saisons : l'exploitation et la transformation des ressources halieutiques et le tourisme. De par la nature de leurs activités respectives, comportant toutes deux une part importante liée au transport, ces deux industries sont énergétiquement consommatrices et fortement dépendantes des ressources pétrolières.

Essentiellement routier, le transport intra-insulaire comporte également une desserte maritime pour L'Île-d'Entrée. Le réseau routier est composé de plus de 300 km de routes, dont 107 km sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec. Le parc automobile est très important. Selon les données 2011 de la Société d'assurance automobile du Québec, on recense quelque 10 485 véhicules immatriculés sur le territoire, dont 45 % (4 612) sont des camions légers (pick-up). La faible densification de l'habitat et l'étalement de la population sur le territoire contribuent significativement à cette situation.



<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec (données de 2014) :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/demographie/demo\\_gen/pop\\_age11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/demographie/demo_gen/pop_age11_mrc.htm)

Les Îles-de-la-Madeleine sont reliées au continent par plusieurs dessertes maritimes et aériennes. La principale liaison maritime entre l'archipel et le continent (Île-du-Prince-Édouard), opérée sur une base annuelle par le Groupe CTMA (traversier MV Madeleine), est assurée par un traversier dont la fréquence des voyages varie selon les saisons. Le transport de marchandises (en moyenne 30 000 tonnes/an) se fait de port à port à partir de Montréal, de Matane ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce type de transport est assuré à la fois par les trois navires du Groupe CTMA, soient le MV Madeleine, le MV Voyageur et le MV Vacancier. Ce dernier offre par ailleurs, depuis 2002, une croisière estivale entre Montréal, Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ce qui contribue à augmenter l'achalandage touristique par son offre variée de croisières thématiques.

En ce qui a trait au transport aérien, l'archipel est desservi par deux transporteurs. Air Canada Jazz, à raison de deux vols quotidiens (trois en été), assure une partie importante des vols commerciaux réguliers entre les Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Québec et Montréal. Le Dash-8 100 de 37 places est le plus souvent utilisé, bien que le Dash-8 300 de 50 places le soit aussi. Depuis quelques années, Pascan Aviation inc., transporteur régional, offre des vols quotidiens vers Bonaventure, Mont-Joli, Québec et Saint-Hubert avec des appareils de 4 à 46 sièges selon les saisons et l'achalandage.

De plus, depuis le printemps 2010, un service de transport interurbain par autocar est maintenant disponible à partir des Îles-de-la-Madeleine vers Québec. Il est offert, par la compagnie Autobus Les Sillons, en autocar de luxe de façon hebdomadaire, de 8 à 10 mois par année.

L'alimentation électrique est assurée sur le territoire par deux centrales thermiques au mazout. Celle de Cap-aux-Meules, d'une puissance installée de 67,2 mégawatts et dont la consommation annuelle se chiffre à tout près de 40 millions de litres de mazout lourd (bunker), alimente la presque totalité de l'archipel. La fin de la durée de vie utile de cette centrale construite en 1991, initialement prévue pour 2023, a été récemment prolongée jusqu'en 2035. La seconde centrale thermique, fonctionnant au mazout léger et dotée d'une capacité de 1,2 mégawatt, dessert L'Île-d'Entrée.

Le déficit d'opération de sa centrale thermique principale est une préoccupation pour Hydro-Québec depuis nombre d'années. Chaque kilowattheure produit creusant l'écart, la société d'État favorise depuis longtemps la réduction de la consommation électrique résidentielle. Pour ce faire, Hydro-Québec a lancé divers incitatifs afin de réduire la pression sur les moteurs de la centrale en favorisant, notamment, le chauffage au mazout. Nous détaillons ces mesures et leur importance un peu plus loin dans ce document.

Cette mise en contexte sommaire illustre donc la totale **dépendance de notre territoire à l'égard des hydrocarbures**.

### 3. Certains obstacles à une meilleure efficacité énergétique

---

L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine adhère pleinement à cette démarche consultative proposée par le gouvernement québécois. Elle salue aussi ses initiatives énergétiques et la gamme de programmes et incitatifs destinés à créer un Québec plus efficace et écoresponsable. Toutefois, le portefeuille et l'agenda énergétique québécois actuels offrent certes davantage d'options que ne peut se le permettre notre territoire. Voici quelques exemples d'obstacles à plus d'efficacité en énergie aux Îles-de-la-Madeleine :

- ▲ Le Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEE), seul programme local et permanent d'Hydro-Québec sur l'archipel, n'encourage qu'une seule énergie : le mazout.
- ▲ Les différents programmes temporaires d'Hydro-Québec sont souvent peu prévisibles, limités dans le temps et non synchronisés avec les besoins de la population madelinienne.
- ▲ Les différents programmes gouvernementaux de financement en efficacité énergétique sont standardisés partout au Québec sans bonification ni modulation pour les réseaux autonomes.
- ▲ Certains programmes de financement en efficacité énergétique impliquent le recours à des professionnels certifiés. Ces ressources sont peu ou pas présentes aux Îles.

Bref, notre différence est effectivement trop grande par rapport aux autres régions québécoises pour que nous soyons considérés au même titre que celles-ci dans l'actuelle démarche globale du gouvernement et commande une réflexion particulière et des solutions qui le sont tout autant.

Consciente de ces enjeux et forte de plusieurs initiatives au plan de son avenir énergétique qui seront détaillées dans ce mémoire, l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils afin d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Nous croyons que l'archipel madelinot peut devenir un modèle en la matière si le gouvernement et la société d'État Hydro-Québec consentent à œuvrer ensemble à atténuer les impacts négatifs liés à l'insularité et à valoriser les atouts propres au territoire madelinot afin qu'il puisse devenir une vitrine autant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique.

## 4. Historique des enjeux

---

### 4.1 L'approvisionnement énergétique de l'archipel

Les Îles-de-la-Madeleine comptent pour la moitié de la clientèle des réseaux autonomes desservis par Hydro-Québec. La desserte de cette population pose pour la société d'État un défi considérable. Au fil des ans, Hydro-Québec a implanté diverses mesures pour réduire tant les coûts d'exploitation que l'énergie consommée. Ainsi, au détour des années 1980, Hydro-Québec a lancé un vaste programme visant à améliorer l'enveloppe thermique des résidences (pose d'isolation, remplacement de portes et de fenêtres), et a incité à la conversion au chauffage à l'huile des résidences chauffées à l'électricité. La conversion lui a permis de porter à près de 50 % le parc résidentiel utilisant le mazout comme mode de chauffage. Toutefois, depuis, le bilan est demeuré à ce niveau, la plupart des nouveaux propriétaires préférant le chauffage électrique, comme ailleurs au Québec.

Autour de la centrale thermique, une chaleur considérable est dégagée et perdue puisque non récupérée. Des études et projets de récupération de l'énergie ont été menés à plusieurs reprises au cours des années pour tenter de valoriser cette chaleur. Ainsi, une étude menée dans les années 1970 sur l'implantation de serres pour la production de légumes chauffées par ces surplus de chaleur avait démontré la rentabilité du projet, mais ce dernier n'a jamais vu le jour, et ce, malgré une tentative renouvelée dans les années 2000. D'autre part, une étude a été réalisée en 1979 afin d'analyser la faisabilité d'implanter un réseau de chaleur pour alimenter l'ensemble des commerces, institutions et résidences situées dans le cœur du village de Cap-aux-Meules. Là encore, le projet n'a jamais pris son envol.

C'est au milieu des années 1980 qu'Hydro-Québec a étudié la possibilité de raccorder les Îles-de-la-Madeleine à son réseau continental par le biais d'un câble sous-marin. Devant l'ampleur des coûts, évalués alors à plus de 500 millions \$, la société d'État a choisi de procéder à la construction d'une nouvelle centrale thermique plus moderne et moins polluante. La fin de la durée de vie utile de celle-ci est fixée, à l'époque, aux alentours de 2024. Il importe ici de rappeler que, devant l'ampleur des coûts de production de l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine, le gouvernement du Québec a, au printemps 1996, adopté un décret modifiant le règlement 642 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions d'application. Cette modification consistait à offrir aux abonnés des réseaux autonomes, dont les Îles-de-la-Madeleine, l'électricité au même prix qu'à l'ensemble du Québec jusqu'à concurrence de 30 kWh par jour, ce qui couvre les besoins de base des abonnés. Pour éviter que l'électricité ne serve au chauffage de l'eau et de l'espace, un prix dissuasif aurait été appliqué si la consommation quotidienne d'un client avait dépassé ce seuil en sus des frais de branchement supplémentaires<sup>2</sup>. Devant l'opposition ferme manifestée alors par la collectivité madelinienne, le gouvernement

---

<sup>2</sup> Correspondance de M. Guy Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles à M. Benoît Arseneau, préfet de la MRC des Îles-de-la-Madeleine, mai 1996.

a choisi de retirer cette mesure et de recourir, encore une fois, à des incitatifs favorisant l'utilisation du mazout aux fins de chauffage des espaces et de l'eau.

Plus récemment, de 2007 à 2010, Hydro-Québec s'est associée à la Municipalité dans la mise en œuvre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Le programme a permis de réaliser des visites personnalisées des clients afin de leur offrir des conseils pratiques leur permettant de diminuer leur facture d'électricité, en plus de recevoir des produits écoénergétiques. Pour chaque questionnaire complété par un client, Hydro-Québec a versé 30 \$ à la Municipalité lui permettant de réaliser un projet collectif sur son territoire. Plus de 40 000 \$ ont ainsi été amassés afin de concevoir un mémorial aux marins disparus, dont l'installation a été réalisée à l'automne 2014.

Constat fait de la pétrodépendance de l'archipel et de la fragilité de son approvisionnement énergétique, la communauté a entrepris diverses démarches pour explorer des alternatives viables.

## 4.2 La géothermie

Entre 2002 et 2005, dans le cadre d'une recherche visant à approfondir les connaissances relatives aux eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine, la Municipalité a confié un mandat quant à la faisabilité de l'utilisation de la géothermie dans les édifices municipaux. Bien que révélant un certain intérêt sur le plan du potentiel énergétique, l'étude (Annexe 3 du présent document) concluait alors que l'installation de systèmes géothermiques n'était pas rentable, ou marginale, eu égard aux édifices municipaux ciblés soient, le Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert, l'aréna Wendell-Chiasson et la caserne de Cap-aux-Meules. Toutefois, le coût du carburant ayant largement fluctué depuis, il y a certes lieu de remettre à jour cette évaluation. L'implantation toute récente d'un système utilisant la géothermie répondant aux besoins énergétiques du Musée de la Mer pourrait être indicateur à cet égard.

## 4.3 L'éolien

C'est en 1977 que se manifeste pour une première fois l'intérêt d'Hydro-Québec envers le potentiel éolien des Îles-de-la-Madeleine. En effet, c'est à cette époque qu'Hydro-Québec, avec la collaboration du Conseil national de recherches Canada (CNRC) et de l'Institut de recherche électrique d'Hydro-Québec (IREQ), a procédé à l'installation d'une éolienne expérimentale à axe vertical de 230 kW sur le site de La Cormorandière. Le projet a toutefois été abandonné et cette éolienne n'est plus en fonction.

Puis, cinq ans plus tard, « (...) en réponse à l'invitation que lui faisait la Régie de l'Énergie dans une décision rendue en 2003 à l'effet de réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diésel aux Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec a exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien (production de quelque 350 kW) à L'Île-d'Entrée. Au printemps 2005, devant l'opposition ferme des résidents de l'île, Hydro-Québec a choisi d'abandonner ce

projet. C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socioéconomique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel. »<sup>3</sup>

C'est ainsi que les défis liés aux impératifs d'aménagement du territoire et à la production d'énergie ont mené à la tenue en 2007 d'une consultation publique sur le développement éolien en sol madelinot. Cette dernière se voulait l'occasion d'entendre le point de vue de la population, ses préoccupations, ses attentes et permettre ainsi, par le biais des recommandations qui en découleraient, d'établir les balises d'un éventuel développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine.

Les audiences de la Commission de consultation sur le développement éolien ont confirmé une adhésion de la population madelinienne à un éventuel projet éolien qui viendrait réduire notre consommation d'énergie fossile actuelle. Toutefois, les participants recommandaient que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine soit le maître d'œuvre du développement local de l'énergie éolienne et assume un leadership dans ce dossier. De plus, la Commission avait alors recommandé que parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, l'Agglomération se dote d'une stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix énergétiques. En 2010, à la faveur d'un appel d'offres communautaire dans le secteur éolien, l'Agglomération des Îles a joint les rangs de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le 10 mai 2013, le gouvernement du Québec procédait à l'annonce d'un nouvel appel d'offres totalisant 800 MW, desquels 300 MW sont réservés afin de permettre aux municipalités des régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de présenter des projets de nature collective. La Régie a ainsi l'opportunité de réaliser de nouveaux parcs éoliens sur le territoire et chacune des six MRC impliquées au sein de cette Régie tirera donc profit de cette nouvelle annonce, selon le principe de redistribution des richesses aux populations.

En ce début d'année 2015, Hydro-Québec et la Municipalité des Îles annoncent la relance du projet de couplage éolien/diésel de la centrale thermique. Le chantier a dépassé la phase expérimentale et consiste en la mise en place de 3 éoliennes d'une puissance de 9 MW dans la lagune à l'est des Îles. La Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est sollicitée techniquement et financièrement dans ce projet d'envergure. Une partie des frais négociés pourrait être assumée par Hydro-Québec qui bénéficie de ce chantier pour augmenter la durée de vie de sa centrale de 2 à 3 ans.

---

<sup>3</sup> Rapport sur la consultation publique sur le développement éolienne aux Îles-de-la-Madeleine (2007) : [http://www.muniles.ca/images/Upload/3\\_services\\_municipaux/7\\_developpement\\_milieu\\_et\\_amenagement\\_territoire/6\\_publications/rapport\\_final\\_commissaires\\_\(eolienne\).pdf](http://www.muniles.ca/images/Upload/3_services_municipaux/7_developpement_milieu_et_amenagement_territoire/6_publications/rapport_final_commissaires_(eolienne).pdf)

**Considérant les retombées intéressantes du potentiel éolien pour notre région, nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement du Québec à poursuivre dans cette voie.**

#### **4.4 Gestion des matières résiduelles**

La problématique de la gestion et de l'élimination des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine n'est pas sans lien avec la question énergétique et pose un problème complexe en milieux insulaires. Pour l'archipel madelinot, cadre réglementaire de plus en plus exigeant, faible superficie terrestre et vulnérabilité de la nappe phréatique écartant le recours à l'enfouissement sanitaire, fluctuation des volumes due à la présence touristique estivale, absence de masse critique en regard du coût des infrastructures de traitement et de conditionnement, éloignement des marchés de récupération et de recyclage et enfin coûts de transport élevés, tous ces facteurs contribuent à la complexité de cette gestion. La présence d'un incinérateur dans l'archipel du début des années 1990 jusqu'en 2008 constituait un poste de consommation d'électricité et de mazout important pour l'Agglomération tout en étant aussi une source supplémentaire d'émission de gaz à effet de serre dans l'archipel.

Les bris successifs de l'incinérateur et la nécessité d'un réinvestissement massif dans sa réfection ont motivé le conseil d'agglomération à le démanteler en 2008 pour se tourner vers l'exportation des matières résiduelles. Cette mesure, destinée à stabiliser les coûts de gestion des déchets à court et moyen terme, était accompagnée d'une démarche de recherche et de développement visant la mise en place éventuelle d'un système de traitement des déchets ultimes dans l'archipel. C'est ainsi que l'Agglomération a confié un mandat de recherche technologique au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), un projet qui comporte un volet d'innovation sociale en matière de réduction, réutilisation, recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles.

Le rapport du CERMIM sur un nouveau procédé d'élimination des matières résiduelles reposant sur le couplage d'un système de biométhanisation à un système de gazéification et de vitrification au plasma a été déposé en juillet 2013. Les conclusions de l'étude (voir annexe 4) permettent d'estimer la puissance nominale de production électrique des matières résiduelles à 300 kW, laquelle production d'énergie verte permettrait de générer des crédits de carbone en diminuant la consommation de la centrale thermique d'Hydro-Québec, pourvu que la société d'État accepte d'en acheter la production. La revente d'électricité à Hydro-Québec par l'Agglomération de même que le tarif négocié sont des facteurs clés pour garantir la faisabilité du projet.

Mentionnons par ailleurs que le CERMIM travaille à l'élaboration d'un projet de valorisation énergétique du bois de construction, de rénovation et de démolition pour la valorisation des déchets organiques des usines de transformation des produits de la mer. Le Centre de recherche coordonne également une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur à biomasse (bois de construction, rénovation et démolition) pour des bâtiments institutionnels situés à Havre-aux-Maisons. À la fin de l'année 2014, l'Agglomération a fait

l'acquisition d'un broyeur à bois. Livrée aux Îles dans les prochaines semaines, cette machine permettra le broyage du bois et des matériaux secs entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR). Le bois ainsi broyé en copeaux pourra être inséré au compost afin d'en améliorer la qualité.

**Force est de constater que les pistes de valorisation énergétique des matières résiduelles sont bien réelles, avantageuses sur le plan environnemental et bien documentées, mais nécessiteront un engagement et une collaboration étroite d'Hydro-Québec pour leur mise en œuvre.**

## 4.5 Les hydrocarbures

En parallèle, il est évident que les projets d'exploration gazière dans le sous-sol madelinot et d'exploration pétrolière sur le site Old Harry confirment l'importance d'accélérer notre réflexion quant à l'obligation de réduire notre consommation et de définir la stratégie à adopter pour encadrer et veiller sur ces développements.

Les premiers travaux remontent aux années 1960, menés par la Société acadienne de recherche pétrolière, consortium formé de Texaco et de SOQUIP (Société québécoise d'initiative pétrolière). En 1999, Corridor Ressources relance les recherches avec un puits exploratoire sur la Dune-du-Nord, mais en vain.

Rappelons qu'en « novembre 2002, le *Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec* était rendu public. L'exploration sismique et le forage du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent avaient alors soulevé beaucoup d'inquiétudes chez les groupes environnementaux, la communauté scientifique, et les industries de la pêche et du tourisme. Le gouvernement du Québec avait alors accepté de tenir des audiences publiques en 2004, mais seulement sur la première phase d'un tel développement, soit les levés sismiques. En 2004, le BAPE concluait que ces levés sismiques pouvaient avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, de même que sur les pêches et le tourisme. Il recommandait entre autres que soient identifiées les aires à protéger pour préserver les habitats essentiels des espèces d'intérêt, zones qui pourraient comprendre tout l'estuaire et de grandes parties du Golfe. Le rapport soulignait aussi l'importance de débattre de l'ensemble des enjeux du développement des hydrocarbures du Saint-Laurent, en incluant les communautés insulaires et côtières. »<sup>4</sup> Les recommandations du BAPE ont donc mené à un moratoire sur l'exploration sur la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. La question a toutefois refait surface dans l'actualité en 2008 en raison de l'octroi à l'entreprise Gastem d'un permis d'exploration gazière en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine, suivi de la décision du gouvernement du Québec d'entreprendre une étude environnementale stratégique (ÉES) sur la mise en valeur des hydrocarbures. À cela s'est ajouté le projet de

---

<sup>4</sup> Source : [meteopolitique.com](http://meteopolitique.com)

forage exploratoire de la firme Corridor Ressources sur le site Old Harry, dans la portion terre-neuvienne du Golfe, à 80 km des côtes des Îles. Ainsi, depuis quelques années, un large débat sur les hydrocarbures résonne sur l'archipel et suscite maintes préoccupations chez les citoyens. En effet, l'économie locale repose en majeure partie sur des secteurs pouvant être affectés par le développement de ce type de projet. Puisque l'industrie de la pêche, le tourisme et l'environnement forment les assises de notre communauté au point de vue socioéconomique, cette inquiétude est compréhensible.

En 2011, à l'issue d'un Forum interprovincial sur les hydrocarbures organisé par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les participants ont défini plusieurs principes directeurs à prendre en considération concernant le développement des hydrocarbures en milieu marin :

- ✓ la reconnaissance des industries de la pêche et du tourisme comme porteurs de notre économie
- ✓ la nécessaire approche de précaution
- ✓ l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent
- ✓ l'obligation d'opter pour une approche intégrée, la non-urgence d'agir
- ✓ la présence de l'État, en termes de réglementation et comme garant du patrimoine
- ✓ la nécessité de définir les mécanismes de consultations des collectivités concernées

Quant à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre, la position du conseil d'agglomération a été exprimée lors des audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement au cours de son passage dans notre archipel en juin 2013. Le mandat du BAPE portait sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière. La tenue d'un BAPE avait d'ailleurs été réclamée par l'Agglomération des Îles pendant plus de deux ans. Au premier chef, la protection des nappes d'eau souterraine de l'archipel; à ce titre, aucun compromis n'est possible. Le conseil d'agglomération propose une révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités d'un milieu comme le nôtre et en y associant la collectivité. Il faudra définir un modèle qui prenne en compte la question de la pertinence de l'exploitation gazière et des conditions préalables à celle-ci, dont les effets sur l'environnement, l'acceptabilité sociale, un rythme d'exploitation qui tienne compte des besoins des générations futures, le versement de redevances locales et leur utilisation à des fins collectives pour favoriser une transition vers des énergies vertes.

Par ailleurs, ces préoccupations reviennent dans les propos tenus au cours des différentes consultations qui se sont déroulées par la suite sur notre territoire, et plusieurs de ces éléments sont évoqués dans les différentes études menées sur la question. Tant le rapport de *l'Étude environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, Madeleine et de la baie des Chaleurs* (ÉES<sup>2</sup>) réalisée par la firme Génivar que celui déposé par la firme AMEC sur la mise à jour de *l'Étude environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador*, font état des plusieurs conditions à rencontrer avant d'aller de l'avant avec des projets d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Parmi les conditions préalables qui reviennent : acceptabilité sociale, globalité du golfe du Saint-Laurent,

connaissance adéquate du milieu récepteur, capacité d'intervention adéquate en cas d'évènement accidentel, etc. En ce sens, nous souhaitons également rappeler ici la résolution prise par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine le 8 juin 2010, résolution toujours en vigueur.

« [...] que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent et que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- a. Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux;
- b. Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;
- c. Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;
- d. Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;
- e. Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »

Dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec paru en 2014, les commissaires reconnaissent la fragilité du golfe du Saint-Laurent et recommandent une concertation des cinq provinces côtières et du gouvernement fédéral pour établir, entre autres, un cadre intégré d'évaluation environnementale et de consultation en ce qui a trait à la filière pétrolière en mer.

En mai 2014, le gouvernement du Québec dévoile son plan d'action à l'égard du développement de la filière des hydrocarbures. Il prévoit poursuivre les démarches visant à ouvrir le golfe du Saint-Laurent à l'exploration pétrolière, notamment par le dépôt d'un projet de loi miroir. L'Agglomération se déclare surprise et inquiète de constater que le gouvernement fédéral et celui de Québec franchissent une étape de plus vers l'ouverture du golfe du Saint-Laurent à l'exploitation du pétrole avant même que le processus d'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière des hydrocarbures au Québec ne soit terminé. Par ailleurs, le fait que nous ayons un réseau autonome d'approvisionnement électrique impose certes un cadre différent, une consommation de carburant supérieure. **Cette situation ne doit cependant pas être interprétée comme un prétexte que l'on pourrait être tenté d'utiliser afin de justifier l'exploitation inconditionnelle d'hydrocarbures terrestres ou extracôtiers.**

Une suite d'évènements récents a démontré l'évidence réelle de l'enjeu pour le milieu, la fragilité de l'archipel, mais, surtout, la faible capacité d'agir des différentes autorités en cas de déversements d'hydrocarbure ou de contamination de sites :

- ▲ À l'été 2013, un citoyen découvre plusieurs sites contaminés aux lieux où la SOQUEM a déjà injecté une dizaine de milliers de litres de pétrole dans le sol afin de valider le potentiel d'exploiter des carrières de sel. Depuis, la société a effectué deux reports consécutifs des travaux de décontamination ce qui porte le début des travaux à l'aube de la saison touristique de 2015.

- ▲ À l'été 2014, l'épave du Corfu Island, située sur la Dune de l'Ouest, subit des fuites récurrentes de mazout. Malgré la pression de l'Agglomération et l'appui du MERN dans ce dossier, le plan d'action et les échéanciers finaux de la Garde côtière canadienne sont toujours en attente.
- ▲ Encore plus près de nous, en septembre 2014, un bris du pipeline d'Hydro-Québec occasionne un déversement de 100 000 litres de diésel dans le port de Cap-aux-Meules. Hydro-Québec attend les autorisations gouvernementales d'ici le printemps, tout juste avant le début de la saison de la pêche aux homards pour procéder à la réhabilitation du site.

À eux seuls, ces événements récents mettent en lumière les lacunes actuelles<sup>5</sup> en matière de sécurité, d'expertise, d'intervention, et témoignent de la lourdeur administrative des procédés des différents paliers gouvernementaux en situation de problèmes liés aux hydrocarbures. L'éminence et la proximité de ces enjeux pressent la communauté à intervenir et à se doter des moyens nécessaires pour agir. Dans ce contexte, l'Agglomération travaille activement à l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure sur l'archipel<sup>6</sup>. Ce projet trouve également fondement en raison du projet de l'Oléoduc TransCanada Énergie-Est qui prévoit la mise en place de terminal pétrolier aux abords du Saint-Laurent ou dans les maritimes. Ces visées impliquent vraisemblablement l'augmentation du trafic maritime d'hydrocarbures au large des Îles-de-la-Madeleine. À l'heure actuelle, ces routes maritimes ne disposent peu ou pas de centre d'intervention à proximité. Les Îles-de-la-Madeleine, point québécois le plus près des provinces maritimes, constituent un pôle central géostratégique d'exception pour implanter une telle expertise en matière de prévention, de coordination, de transport en cas de déversement potentiel d'hydrocarbures.

**L'Agglomération sollicite le soutien du ministère dans la poursuite de l'excellence et de la précaution dans le domaine des hydrocarbures et son appui dans ce chantier à venir que constitue l'implantation d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement sur son territoire.**

---

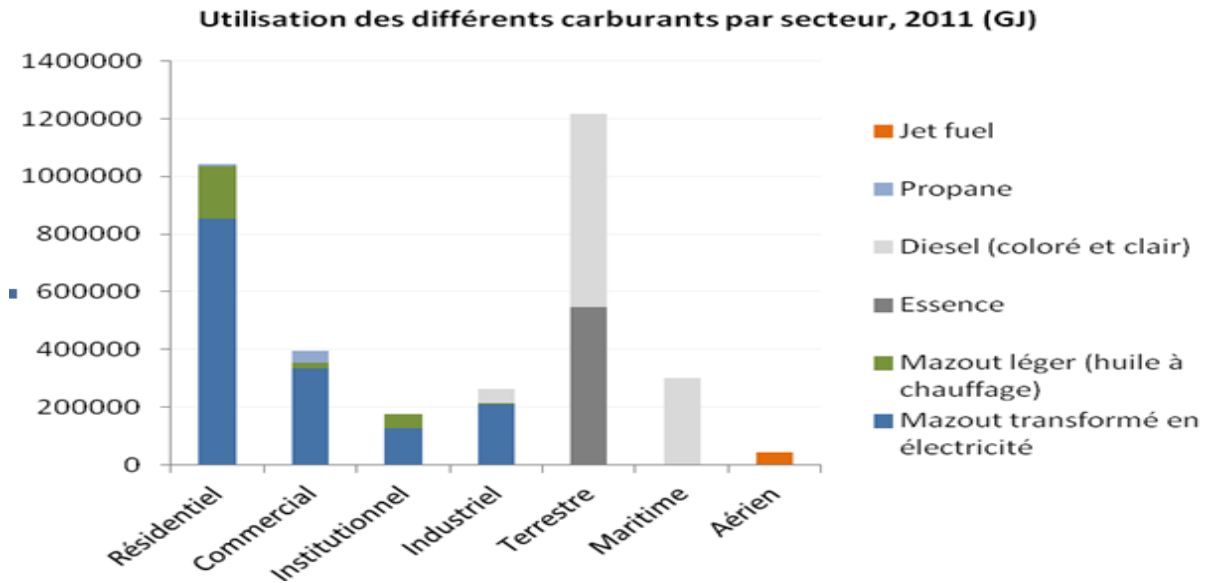
<sup>5</sup> Différentes études font état la faible capacité d'agir en cas de déversement. Voir notamment : BOURGÉAULT, Daniel et al, Numerical simulations of the spread of floating passive tracer released at the Old Harry prospect, <http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/5/054001/article> (mai 2014); DAVID SUZUKI, Le Saint-Laurent, artère pétrolifère?, [www.davidsuzuki.org/fr](http://www.davidsuzuki.org/fr) (février 2015).

<sup>6</sup> Voir l'argumentaire du Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en annexe 5.

## 5. Le bilan énergétique des Madelinots : quelques constats

Comme nous le verrons au chapitre 6, l'Agglomération a entrepris l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale. Or, préalablement à l'élaboration d'une telle stratégie, il était nécessaire de procéder à une cueillette d'informations qui servira à alimenter la réflexion sur les enjeux énergétiques. Nous avons donc documenté la consommation actuelle d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine sous les différentes formes utilisées sur le territoire (électricité, mazout, carburant) et selon les secteurs et les usages (résidentiel, commercial et institutionnel, industriel et transport) afin de procéder à la réalisation d'un bilan énergétique pour le territoire (Annexe 1 du présent document), mandat confié en mai 2012 à la firme *Dunsky, expertise en énergie*. Le bilan a certes permis d'identifier les secteurs les plus énergivores et de dessiner les tendances futures. Toutefois, le constat de notre pétrodépendance est apparu plus clair que jamais, tel que le démontrent les tableaux suivants :

15



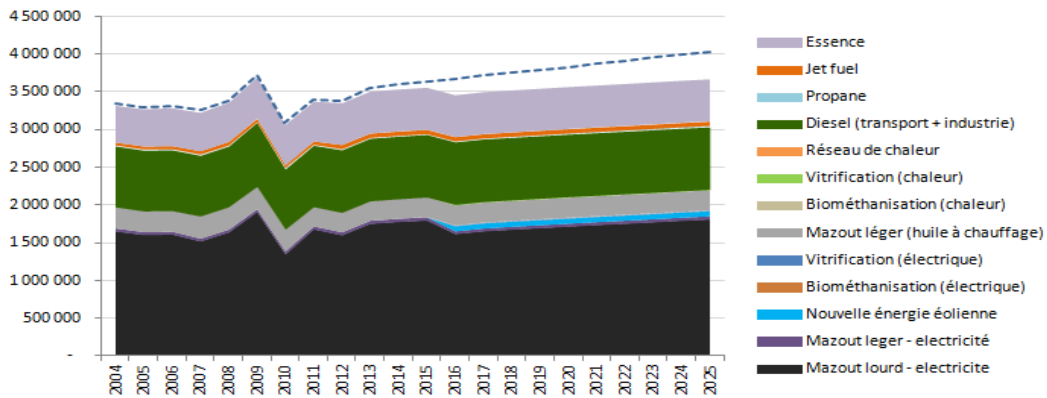
**Tableau 1** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

La production de l'électricité sur le territoire des Îles fait face à diverses contraintes. Malgré l'annonce de la prolongation de la durée de vie utile de la centrale thermique jusqu'en 2035, les groupes électrogènes devront être moins sollicités et, éventuellement, remplacés. Le bilan révèle que la conversion au mazout s'avère difficile chez la clientèle électrique malgré les incitatifs mis de l'avant par Hydro-Québec et que l'augmentation de la demande électrique occasionnera un dépassement de puissance au cours des prochaines années, rendant nécessaire une combinaison de diverses interventions. Parmi les interventions envisageables :

- ✓ **L'augmentation de la puissance des groupes électrogènes**

- ✓ **Le couplage éolien-diésel** : tel que mentionné précédemment, le projet est actuellement au stade d'analyse détaillée. L'implantation prévue pourrait être réalisée à l'horizon 2016-2017. L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est associée depuis le départ à ce projet initié par la société d'État. L'introduction d'énergie renouvelable permettrait de réduire la consommation d'hydrocarbures par les centrales thermiques du territoire madelinot et à ce titre, l'énergie éolienne représente la forme d'énergie renouvelable possédant le potentiel le plus significatif.

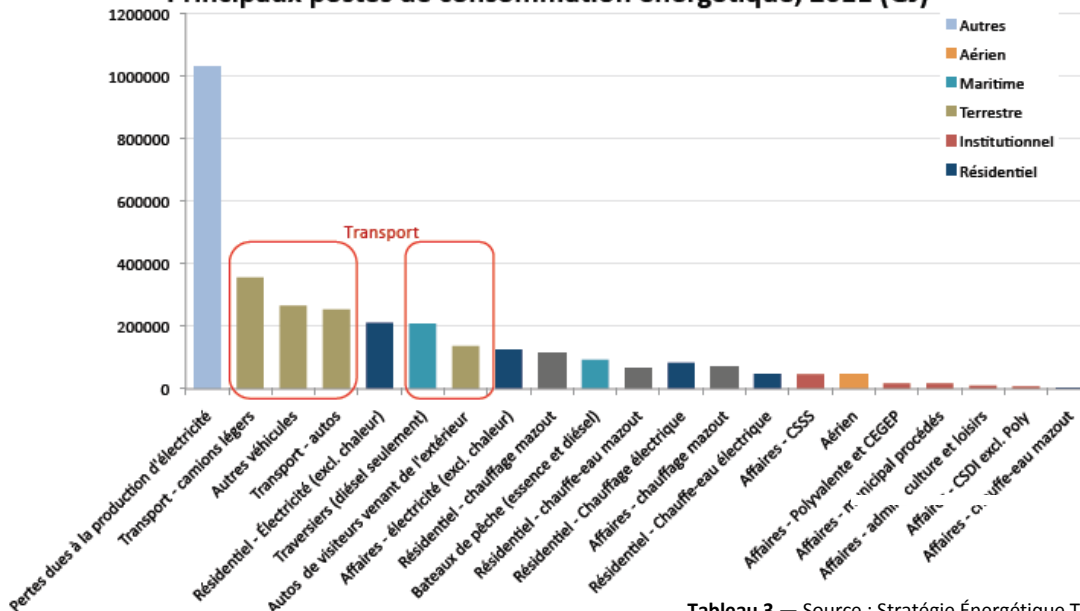
**Évolution de la demande énergétique 2004-2025  
par carburant  
selon un scénario de jumelage éolien-diésel et l'introduction  
de bioénergie (GJ)**



**Tableau 2** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

- ✓ **La valorisation de la chaleur excédentaire libérée par la production d'énergie à la centrale** : ce qui représente le principal poste de consommation énergétique selon le récent bilan énergétique (voir le tableau 4 ci-après). Dans le cadre de cette opportunité inexploitée, Hydro-Québec affiche une ouverture à participer à un projet de valorisation de sa chaleur perdue.

**Principaux postes de consommation énergétique, 2011 (GJ)**



**Tableau 3** — Source : Stratégie Énergétique Territoriale des Îles-de-la-Madeleine, Bilan énergétique et projections (2013)

- ✓ **Le raccordement éventuel au réseau intégré** : ce scénario permettrait de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre et permettrait aux Îles-de-la-Madeleine de se positionner en deçà de la moyenne québécoise 2009 pour les émissions de GES. Toutefois, avec la prolongation de la durée de vie de la centrale, ce raccordement n'apparaît toutefois pas prioritaire, voir mis sur la glace, selon le plan d'approvisionnement actuel de la société d'État.

En interprétant les données fournies dans le bilan énergétique de Dunsky, l'Agglomération des Îles a mandaté le Centre de recherche en milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour réaliser un inventaire des émissions de GES et pour élaborer un plan d'action pour la réduction de ces émissions dans le cadre du programme Climat municipalités. L'inventaire corporatif et collectif des GES 2012<sup>7</sup> mène aux constats suivants :

- ✓ **L'inventaire corporatif** regroupe les émissions de GES de l'Agglomération qui sont réparties comme suit : bâtiments 72 %, véhicules municipaux 17 %, traitement des eaux usées 11 %.
- ✓ L'importance du secteur des bâtiments est attribuable à la source de production électrique des Îles-de-la-Madeleine, laquelle est une centrale thermique au mazout. À production d'électricité équivalente, elle émet 336 fois plus de GES que l'hydroélectricité. Autrement dit, allumer une ampoule aux Îles équivaut, en terme de GES, à en allumer 336 en Gaspésie.

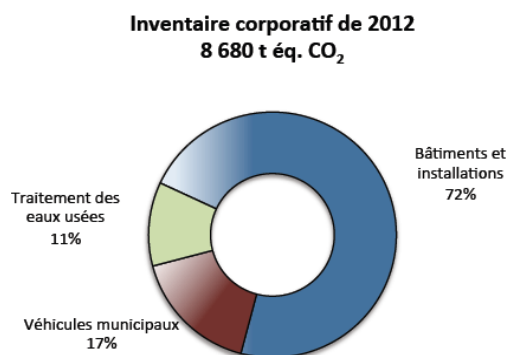


Figure 1 : Inventaire corporatif 2012 des émissions de GES de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

- ✓ **L'inventaire de la collectivité** regroupe deux principales sources d'émissions de GES, à savoir le transport routier et hors route de toute la population et la gestion des matières résiduelles.
- ✓ Le transport représente la majeure partie des émissions soit 95 % du total des émissions collectives. Le tiers des GES ont été émis par des camions légers (pick-up), environ 27 % par des automobiles et 15 % par les véhicules hors routes et le reste par les camions lourds et les autobus (environ 25 %).

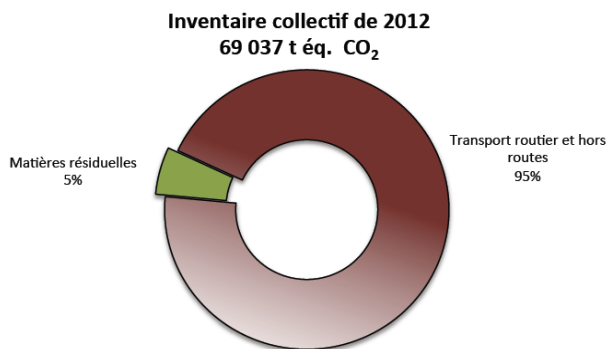


Figure 6 : Inventaire collectif 2012 des émissions de GES du territoire des Îles-de-la-Madeleine

<sup>7</sup> CERMIM (2013). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*. Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, version modifiée le 8 avril 2014. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). iv, 36 p. + annexes.

Le bilan énergétique de Dunsky et l'inventaire des émissions de GES mettent en évidence non seulement la pétrodépendance des Madelinots, mais également notre contribution significative à la production de gaz à effet de serre.

Ces constats constituent néanmoins des outils forts pertinents pour orienter des actions précises en vue de définir une Politique énergétique nationale et une stratégie énergétique territoriale toutes deux cohérentes et répondant aux besoins de l'ensemble des populations concernées.

## 6. Vers une Stratégie énergétique territoriale

### 6.1 Mise en contexte

La commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE), constituée par résolution du conseil d'agglomération le 8 novembre 2011, a pour mandat de piloter une démarche devant mener à l'élaboration d'une première stratégie énergétique territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine. L'Agglomération a ainsi voulu réunir les représentants de divers secteurs d'activités de l'archipel et ainsi se doter d'un lieu d'échange et de réflexion quant à l'avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine et éventuellement proposer à la population un plan d'action permettant de réduire notre empreinte énergétique. En 2012, un mandat a été confié voulant que soit réalisé un bilan de consommation énergétique, dont nous vous avons présenté les grandes lignes. Ce bilan se veut l'étape préalable qui devrait permettre à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine de procéder dans un proche avenir à l'élaboration et la mise en œuvre d'une première stratégie énergétique. Le développement d'une stratégie énergétique territoriale fait effectivement partie des priorités de l'Agglomération depuis quelques années. Alors que plusieurs projets liés à la mise en valeur des ressources naturelles du territoire et à l'alimentation en énergie se confondent et se confrontent dans la communauté insulaire, l'Agglomération veut, tout comme le Québec, réfléchir à une vision d'avenir en matière énergétique. Le processus initié en 2011 vise donc à développer un consensus et une vision d'avenir en matière énergétique. Cette vision devra garantir l'approvisionnement à moyen et long terme du territoire, une plus grande autonomie, une réduction de notre empreinte écologique et des conditions de développement socioéconomiques favorables pour notre communauté. Par cette initiative, l'Agglomération réaffirme sa volonté de mener un débat profond et respectueux sur l'avenir énergétique de son territoire menant à des décisions éclairées par les autorités compétentes. Le « Rapport sur la consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine » (Annexe 2 du présent document) déposé en juin 2007 avait d'ailleurs recommandé que l'Agglomération se dote d'une telle stratégie énergétique visant à mieux orienter ses choix en la matière. Dans cette foulée, l'Agglomération a donc confié à sa commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) le mandat d'enclencher la démarche devant mener à l'élaboration de notre future stratégie énergétique.

### 6.2 Donner l'exemple : plan d'action Climat municipalités

Parallèlement à ses travaux, désirent emboîter le pas et donner l'exemple, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action détaillé<sup>8</sup> (réalisé par le CERMIM) en vue de réduire ses émissions de GES dans le cadre du programme Climat municipalités. En résumé, quelque 34 actions envisagées sur 5 ans permettraient la réduction des émissions de 12,6 % par rapport aux émissions de 2012. Parmi les actions ciblées :

---

<sup>8</sup> CERMIM (2014). *Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*. Réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec). v, 48 p. + annexes.

- ✓ réduction de fréquence de collectes des matières résiduelles
- ✓ regroupement des services municipaux
- ✓ conversion de tout l'éclairage public aux DEL
- ✓ réalisation d'audits énergétiques
- ✓ installation de coupe-moteur
- ✓ révision de la réglementation
- ✓ potentiel d'économies de près de 190 000 \$ sur la facture énergétique annuelle

Au niveau collectif, l'Agglomération entend réaliser 17 actions supplémentaires. Certaines d'entre elles permettront de poursuivre les efforts dans le domaine du transport actif tandis que d'autres cibleront le domaine de l'énergie tels le jumelage éolien-diésel et l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale.

### 6.3 Les orientations de la stratégie énergétique

Dans le cadre de la démarche Horizon 2025 (planification stratégique territoriale d'envergure<sup>9</sup>), le dossier de la stratégie énergétique est inscrit au nombre des priorités auxquelles il est convenu de travailler :

#### **ACTION 46**

##### **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour les Îles**

« Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures et qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui devront guider notre réflexion. La stratégie qui en découlera comprendra des pistes d'actions, qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération, telles que l'analyse des différents scénarios d'utilisation des énergies (énergie renouvelable, gaz naturel ou autres), la réalisation du projet de couplage éolien-diésel, la sensibilisation à l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique, l'incitation au recours au transport collectif ou au covoiturage et, dans les cas spécifiques de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île, la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre générés dans le cadre de leurs activités (programme « Climat municipalités »). »

Par ailleurs, notre commission consultative sur les enjeux énergétiques a identifié 3 objectifs devant guider l'élaboration de cette stratégie énergétique territoriale. Ces objectifs ont été entérinés en septembre 2014 par voie de résolution par le conseil d'agglomération :

#### **1. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie**

- ✓ Développer une plus grande autosuffisance par le développement de sources d'énergie alternative;
- ✓ Assurer un approvisionnement en énergie stable et suffisant au développement socioéconomique des Îles.

#### **2. Réduire notre empreinte énergétique**

- ✓ Modifier nos habitudes de consommation actuelles afin de diminuer non seulement la quantité de gaz à effet de serre que nous générons, mais aussi les coûts financiers associés à nos pratiques actuelles;
- ✓ Privilégier les énergies renouvelables et la diversification des sources d'énergie.

#### **3. Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables**

- ✓ Tenir compte de nos particularités et des options énergétiques plus limitées qu'ailleurs;

<sup>9</sup> MUNICIPALITÉ DES ÎLES, Horizon 2025, Bâtir ensemble l'avenir, Un projet de territoire pour les Îles-de-la-Madeleine : [http://www.muniles.ca/projet\\_territoire\\_definition.html](http://www.muniles.ca/projet_territoire_definition.html).

- ✓ Miser sur certaines de nos particularités, dont celle de notre réseau autonome en contexte insulaire, afin de positionner les Îles-de-la-Madeleine comme une vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que de l'innovation sociale en matière de production et de consommation énergétique;
- ✓ Identifier des scénarios innovants, en tenant compte des opportunités de développement économique;
- ✓ Éviter que la situation actuelle ne freine le développement économique.

Pour que la stratégie énergétique atteigne ses objectifs, il est essentiel que les Madelinots souscrivent à la démarche. La stratégie pourrait comprendre, sans s'y limiter, quelques objectifs qui s'adresseront tant aux citoyens, aux entreprises, qu'à l'Agglomération telles : la mise en place d'objectifs communs avec Hydro-Québec, l'implantation de démonstrateurs d'énergies alternatives, l'évolution du Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ). Également, certaines initiatives permettront d'outiller le milieu en matière d'efficacité énergétique et de sensibiliser la population aux économies d'énergies.

Tout comme la démarche nationale actuelle, la stratégie territoriale devrait aboutir à la fin de l'année 2015. Toutefois, le temps venu, il nous apparaît **important de pouvoir compter sur l'accompagnement du gouvernement pour la complémentarité et la mise en œuvre de cette future stratégie, et cela, dans une approche de décentralisation**. Le « mur-à-mur » ne pouvant s'appliquer considérant le contexte madelinot.

## 7. *Recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine*

---

À l'heure actuelle, forte d'un bilan énergétique complet réalisé par la firme Dunsky, d'une commission consultative sur les enjeux énergétiques et d'un accompagnement technique du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine possède plusieurs outils lui permettant d'aller de l'avant avec la mise en place d'une première stratégie énergétique pour son territoire. Cependant, pour se faire, elle doit impérativement l'inscrire en cohérence avec la démarche nationale.

Lors d'une rencontre avec la société d'État Hydro-Québec en juillet 2014, l'Agglomération a soumis une liste de questions à la société afin de travailler sur les mêmes bases au sujet de l'avenir énergétique des Îles. Depuis, la société d'État a confirmé, nous le rappelons :

- ✓ Le prolongement de la durée de vie de la centrale thermique des Îles jusqu'à 2035.
- ✓ La suspension de ses recherches sur le raccordement au réseau provincial par câble.
- ✓ La relance du projet de couplage éolien/diésel en partenariat avec l'Agglomération.

L'Agglomération demeure en attente de plusieurs réponses d'Hydro-Québec sans lesquelles une stratégie énergétique territoriale serait incomplète, telles : son intention de poursuivre la collaboration dans le cadre des projets de valorisation énergétique des matières résiduelles en cours et à venir aux Îles-de-la-Madeleine, son ouverture à améliorer ses incitatifs pour l'utilisation de types de chauffage moins polluants et que ceux-ci soient étendus au secteur des affaires, sa position sur un éventuel scénario (gaz naturel, biomasse) comme source d'énergie, son point de vue sur l'installation de bornes électriques (en raison de la demande).

**En complément à ces demandes spécifiques destinées à Hydro-Québec, nous croyons que le gouvernement, dans le cadre de sa politique énergétique, doit :**

- ✓ Faire des Îles-de-la-Madeleine un laboratoire, une vitrine tant sur le plan de l'innovation technologique que sociale en matière de production et de consommation énergétique, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables : éoliens, géothermie, hydroliennes, biomasse, solaire;
- ✓ Accorder un statut particulier aux réseaux autonomes pour les programmes de financement en efficacité énergétique. S'assurer qu'ils soient bonifiés et synchronisés avec les besoins du milieu;
- ✓ Appuyer le développement et la consolidation du réseau de transport collectif implanté depuis trois ans dans la région et piloté par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Les Îles;
- ✓ Soutenir les initiatives de recherche et développement dans le domaine des pêches, notamment quant à l'utilisation d'engins de pêche plus performants, le recours à la traction éolienne des bateaux ou à la mise au point de bateaux et de système de propulsion moins énergivores;
- ✓ Soutenir la conversion des navires de la CTMA à des systèmes de propulsion moins énergivores ou leur remplacement par des navires plus performants, selon les orientations de l'entreprise;
- ✓ Permettre l'analyse des impacts d'une électrification des transports dans le contexte du réseau autonome de l'archipel et encourager le déploiement de bornes d'alimentation et de recharge;
- ✓ Retenir les recommandations de l'Agglomération quant à l'exploration des hydrocarbures :
  - i. Milieu terrestre :

- Aucun compromis possible quant à la protection des nappes d'eau souterraine;
  - Révision du modèle actuel d'exploitation en tenant compte des particularités du milieu;
  - Prise en compte des conditions préalables à celle-ci (effets sur l'environnement, acceptabilité sociale, besoins des générations futures, redevances à des fins de transition énergétique).
- ii. Zones extracôtières
- *Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures* : prise en compte de l'écosystème unique que constitue le golfe du Saint-Laurent et l'obligation d'opter pour une approche intégrée
  - *Réexamen des cadres législatifs fédéraux et provinciaux* : non-urgence d'agir et présence de l'État, non seulement en termes de réglementation, mais aussi comme garant du patrimoine, responsable de la communauté et de définir les mécanismes de consultations des collectivités;
  - *Révision des mesures de contingence advenant un déversement* : approche de précaution;
  - *Mécanismes appropriés de consultation des populations côtières* : acceptabilité sociale;
  - *Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent* : reconnaissance de l'industrie de la pêche et du tourisme comme secteurs porteurs de l'économie.
- 
- ✓ Appuyer l'Agglomération pour la mise en place d'un Centre d'expertise et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Répondre à un besoin réel engendré par un niveau de risque de plus en plus élevé, par une grande vulnérabilité du milieu et par une faible capacité d'intervention, et ce, en considérant la position géostratégique d'exception des Îles-de-la-Madeleine.
- 

En terminant, nous recommandons que le gouvernement du Québec tienne compte de nos particularités dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique énergétique. La vulnérabilité de notre approvisionnement énergétique, les options énergétiques plus limitées qu'ailleurs sur le territoire québécois commandent une attention particulière puisqu'il s'agit d'un contexte tout aussi singulier. D'autant plus que la vitalité de nos secteurs économiques moteurs repose sur la stabilité des ressources halieutiques et la qualité de l'environnement. **À ce titre, l'Agglomération réfère à la démarche en cours concernant la reconnaissance de l'insularité dans l'approche gouvernementale globale.**

En ce sens, nous réitérons qu'il serait important qu'une attention particulière soit apportée aux réseaux autonomes et plus précisément au contexte insulaire madelinot dans l'élaboration de la Politique énergétique du Québec **et qu'une consultation spécifique soit tenue sur l'archipel pour discuter de ces enjeux.**

## 8. Conclusion

---

Nous réitérons ici que l'Agglomération adhère pleinement à l'objectif de cette consultation qui consiste à développer une compréhension commune des défis et des opportunités en matière énergétique.

Depuis les dernières années, l'Agglomération des Îles est à pied d'œuvre et travaille avec les partenaires de développement et les citoyens, à la mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025, une planification stratégique visant à baliser le développement de notre communauté pour les dix prochaines années. Ensemble, nous avons imaginé les Îles-de-Madeleine de demain, ciblé les avenues souhaitables de leur développement



tant au plan économique, social et culturel, qu'environnemental. S'il est un constat qui se dégage de ce vaste chantier, c'est que nous faisons face au défi de la réduction de notre empreinte écologique dans un contexte de forte dépendance aux hydrocarbures. Cette question sera donc au cœur des priorités auxquelles nous entendons travailler au cours des prochaines années.

Alors que l'archipel fait face à une possible exploitation des hydrocarbures, à une éventuelle augmentation du trafic maritime et pétrolier, qu'Hydro-Québec est à bâtir des scénarios quant à l'avenir de la centrale thermique, le développement d'une vision d'avenir concertée en matière énergétique est essentiel. Garantir notre approvisionnement à moyen et long terme, atteindre une plus grande autonomie, réduire notre empreinte énergétique et assurer des conditions de développement socioéconomique favorables, voilà les grands principes qui guident notre réflexion territoriale et qui devront s'arrimer dans l'approche provinciale.

Pour que nos efforts vers la prise en charge du milieu de son avenir énergétique portent ses fruits, et puisque nous ne contrôlons pas tous les outils et leviers qui nous permettront d'y arriver, nous devons donc pouvoir compter sur des partenaires et des autorités gouvernementales travaillant de concert avec notre communauté à la recherche de solutions durables pour que nous puissions, ensemble, continuer de bâtir l'avenir.

## ANNEXE V

---

Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1009-173 (2010)



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 14 septembre 2010, à la mairie.

**A1009-173**

## **Exploration et exploitation du gaz naturel en milieu terrestre aux Îles-de-la-Madeleine**

---

- CONSIDÉRANT les droits d'exploration gazière accordés par le gouvernement du Québec à l'entreprise Gastem pour une période de 10 ans sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;
- CONSIDÉRANT les intentions de Gastem de procéder à des forages exploratoires aux Îles-de-la-Madeleine dès cet automne;
- CONSIDÉRANT l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes de la population de l'archipel face aux enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation des ressources gazières en milieu terrestre et d'impliquer la communauté dans le processus décisionnel;
- CONSIDÉRANT le besoin d'information des citoyens sur les technologies de forage et les impacts d'éventuelles opérations de forage sur l'environnement, en particulier sur la nappe phréatique;
- CONSIDÉRANT le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le gouvernement du Québec sur le cadre de développement de l'industrie des gaz de schistes dans les basses-terres du Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT les similitudes entre les techniques de forage, les impacts possibles et les inquiétudes citoyennes face l'exploration des gaz de schistes et le forage pour le gaz naturel conventionnel;
- CONSIDÉRANT QUE le principe de l'acceptabilité sociale doit être au cœur des décisions de développement de la filière énergétique gazière dans l'archipel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE portant sur les gaz de schistes au projet de forages gazières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

que conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des Ressources naturelles et de la Faune d'inclure les représentants des Îles-de-la-Madeleine au sein des instances de concertation qu'ils pilotent sur la question des gaz de schistes;

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur le forage gazier en milieu terrestre dans l'archipel jusqu'à ce que la population ait été dûment informée et consultée.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 20 septembre 2010

Jean-Yves Lebreux, greffier

## ANNEXE VI

---

Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, résolution A1402-030 (2014)



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 février 2014, à la mairie.

**A1402-030**

**Exploration et exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent –  
Renouvellement de la position du conseil d'agglomération**

---

- CONSIDÉRANT Les démarches menées au cours des dernières années par le conseil d'agglomération avec les partenaires du milieu rassemblés au sein de la table de concertation sur les hydrocarbures;
- CONSIDÉRANT les positions exprimées par le conseil concernant le projet d'exploration et d'exploitation sur le site Old Harry, soit par les résolutions, du 8 juin 2010 (A1006-112), du 12 avril 2011 (A1104-074), du 16 août 2011 (A1108-139) et du 24 janvier 2012 (A1201-007);
- CONSIDÉRANT QUE deux manifestes et une déclaration syndicale ont été publiés récemment à l'égard des exploitations des hydrocarbures sur le territoire québécois, soit le « *Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole* », le « *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole* » et une déclaration intersyndicale « *Exploration et exploitation des hydrocarbures en sol québécois* »;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la population locale à connaître la position du nouveau conseil d'agglomération à l'égard de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT la nécessité de rappeler les préoccupations du milieu quant à ce projet, nommément :
- l'importance des enjeux environnementaux et socio-économiques liés à toute éventuelle exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pour les communautés maritimes et insulaires;
  - l'importance de tenir compte des préoccupations légitimes des populations côtières et d'impliquer les communautés locales dans les décisions qui s'imposeront quant aux enjeux environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières en milieu marin;

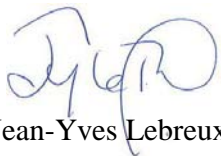
- la fragilité du territoire des Îles-de-la-Madeleine et de son économie basée sur l'exploitation des ressources marines et le tourisme;
- l'absence d'un cadre légal permettant de régir l'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- les lacunes documentaires dans l'état des connaissances mises en évidence par l'étude environnementale stratégique (EES2) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs, en ce qui a trait à la capacité d'intervention en cas de déversement accidentel, à l'encadrement réglementaire en termes d'enjeux environnementaux et aux connaissances biologiques du milieu;
- l'absence d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent et l'incertitude sur les retombées économiques possibles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine réaffirme l'exigence que ces préoccupations légitimes trouvent réponse avant la levée du moratoire existant sur le développement d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en milieu marin.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 17 février 2014



Jean-Yves Lebreux, greffier

## ANNEXE VII

---

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Document de consultation –  
Une stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine,  
Commission consultative sur les enjeux énergétiques (2016)



# UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Document de consultation

Commission consultative sur les enjeux  
énergétiques

Adopté par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine  
en séance ordinaire le 9 février 2016

# Une stratégie énergétique territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine – Document de consultation

## Commissaires

---

Louis Fournier  
Marc-Olivier Massé

## Personnes ressources

---

Thibaud Durbecq, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes  
Jean-Michel Leblanc, professeur de physique au Campus des Îles

## Les personnes suivantes ont participé, à différentes étapes, aux travaux de la commission

---

Ghislain Boudreau  
Isabelle Cummings  
Jeannot Gagnon  
Yves Martinet  
Guglielmo Tita  
Jean-Pierre Turbide

## Équipe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

---

Nathalie Chiasson, secrétaire de direction adjointe  
Jean A. Hubert, ingénieur, directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments  
Gabrielle Landry, directrice générale adjointe et directrice du développement du milieu  
Jean-Étienne Solomon, agent de développement



**Photographies de la page couverture :** Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

**La version intégrale de ce document est accessible sur le site Internet**

<http://www.muniles.ca/developpement/publications-documentation/etudes-recherches-et-memoires/>

---

## MOT DES COMMISSAIRES

En tant que membres de la commission consultative sur les enjeux énergétiques, c'est avec fierté que nous vous présentons ce document de consultation comme la première étape du projet de stratégie énergétique pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine. L'occasion est donc offerte à chacun de faire valoir son point de vue, d'émettre ses commentaires et de proposer ses pistes de solution.

L'échéancier pour trouver des solutions aux problématiques mondiales semble plus court pour l'archipel, alors que nous subissons habituellement plus rapidement que la portion continentale de notre province les conséquences de problématiques globales telles que la dépendance des économies aux énergies fossiles et les impacts grandissants des changements climatiques.

Notre entière dépendance aux hydrocarbures importés pour la satisfaction de nos besoins énergétiques combinée à notre éloignement de la « grande terre » accentue la vulnérabilité de la communauté des Îles aux différentes fluctuations mondiales sur lesquelles elle n'a aucune influence. Notre communauté subit donc ces fluctuations avec peu de moyens pour s'adapter, ce qui affecte notre sécurité énergétique et par conséquent, le développement économique de la communauté. L'absence de production locale d'énergie renouvelable ou d'autres sources d'énergie conforte le maintien du statu quo. L'alimentation électrique du territoire est entièrement assurée par les centrales thermiques : mazout-diesel à Cap-aux-Meules et la centrale fonctionnant au diesel à L'Île-d'Entrée. Le chauffage des immeubles et les activités de transport reposent aussi entièrement sur l'approvisionnement en hydrocarbures. Pour compléter le portrait de notre « insécurité » énergétique, la totalité des hydrocarbures est débarquée au port de Cap-aux-Meules dont les incidents des derniers mois ont démontré la fragilité des infrastructures.

La communauté madelinienne participe d'une façon non négligeable à la production de gaz à effet de serre (GES), alors qu'il ne fait nul doute que les changements climatiques sont dus à l'activité humaine et à l'utilisation massive des hydrocarbures fossiles comme sources d'énergie. L'archipel affiche aujourd'hui un niveau d'urgence et de perception des impacts des changements climatiques plus marqué qu'ailleurs au Québec (érosion, submersion, élévation du niveau de la mer, etc.). Le désir de faire de la lutte aux changements climatiques un levier de développement économique qui transformera notre communauté en une société plus riche et plus verte amène l'Agglomération des Îles à vouloir opter pour des stratégies originales et innovantes.

Récemment, le gouvernement du Québec s'est fixé d'ambitieuses cibles de réduction de ses GES, en plus d'avoir déposé son plan d'électrification des transports. Il adoptera en 2016 une nouvelle politique énergétique et une loi québécoise sur les hydrocarbures. Hydro-Québec, quant à elle, se dotera d'une nouvelle planification stratégique en cours d'année.

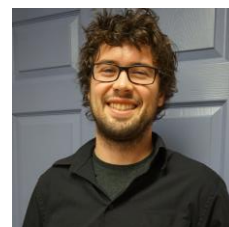
L'année 2016 est donc propice à une grande réflexion à notre échelle dans le but de parvenir à une planification qui soit audacieuse et réaliste, afin d'alimenter la fierté de ce que nous léguerons aux prochaines générations de Madelinots.

Nous sommes donc heureux de vous présenter ce document de consultation visant à présenter le portrait énergétique des Îles-de-la-Madeleine et de proposer des pistes de réflexion pour engager la consultation publique sur le projet de stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine.



Louis Fournier,  
commissaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Fournier'.



Marc-Olivier Massé,  
commissaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc-Olivier Massé'.

## TABLE DES MATIÈRES

### MOT DES COMMISSAIRES

1. Pourquoi se doter d'une stratégie énergétique territoriale? .....	5
1.1 La commission publique sur le développement éolien.....	5
1.2 Le développement de la filière des hydrocarbures.....	6
1.3 L'impact grandissant des changements climatiques.....	6
1.4 L'annonce de la fin de la durée de vie utile de la centrale thermique .....	7
2. Commission consultative sur les enjeux énergétiques .....	7
2.1 La composition .....	8
2.2 Le mandat.....	8
2.3 La démarche.....	9
3. Portrait énergétique des Îles-de-la-Madeleine .....	10
3.1 Les particularités de notre milieu .....	10
3.2 L'approvisionnement d'énergie .....	10
3.3 La consommation d'énergie.....	15
4. Défis, balises et pistes de réflexion .....	23
4.1 Les objectifs préliminaires.....	23
4.2 Quelques pistes de réflexion.....	24
5. Processus de consultation .....	28
CONCLUSION .....	29

ANNEXE 1 : Résolution de constitution de la commission consultative sur les enjeux énergétiques.....	30
ANNEXE 2 : Représentation schématique des filières d'alimentation en hydrocarbures de l'archipel.....	33
ANNEXE 3 : Documents de référence – gaz naturel.....	35
ANNEXE 4 : Facteurs d'émissions de GES selon le mode de production de l'électricité ..	47

# 1. POURQUOI SE DOTER D'UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE?

---

La situation géographique particulière des Îles-de-la-Madeleine façonne le mode de vie des habitants, conditionne la structure de l'économie et influence l'offre de services tant publics que privés. L'archipel madelinot se distingue du Québec continental notamment par sa situation énergétique distincte. En effet, les Îles-de-la-Madeleine sont dissociées du réseau électrique principal du Québec et fonctionnent via un réseau autonome alimenté par deux centrales au mazout, l'une à Cap-aux-Meules et l'autre à L'Île-d'Entrée. Dotée d'une puissance de 67,2 MW, la centrale de Cap-aux-Meules, à elle seule, occupe près de 45 % de toute la puissance distribuée dans les 22 réseaux autonomes du territoire québécois.

**Les Îles-de-la-Madeleine constituent le plus important réseau autonome du Québec**

Au cœur de ce contexte énergétique particulier, quatre grands enjeux récents ont été les éléments déclencheurs de la volonté du conseil d'agglomération de doter les Îles-de-la-Madeleine d'une première stratégie énergétique :

- ↗ La commission publique sur le développement éolien
- ↗ Le développement de la filière des hydrocarbures
- ↗ L'impact grandissant des changements climatiques
- ↗ L'annonce de la fin de la durée de vie utile de la centrale thermique

## 1.1 La commission publique sur le développement éolien

En 2005, la Régie de l'énergie invitait la société d'État Hydro-Québec à réaliser un projet pilote de jumelage éolien-diesel aux Îles-de-la-Madeleine. Pour ce faire, Hydro-Québec a donc exploré la possibilité d'implanter un petit parc éolien à L'Île-d'Entrée. Au printemps 2005, devant la ferme opposition des résidents de l'île, Hydro-Québec a choisi d'abandonner ce projet. C'est sur cette toile de fond et conscients de la fragilité du milieu, tant sur le plan environnemental que sur le plan socioéconomique, que les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre de développement de l'éolien sur le territoire madelinot. C'est ainsi que les défis liés à l'aménagement du territoire et à la production d'énergie ont mené à la tenue en 2007 d'une consultation publique sur le développement éolien en sol madelinot. Cette consultation a abouti à plusieurs constats et recommandations, à savoir :

- ✓ l'adhésion de la population à un développement local de l'énergie éolienne
- ✓ la nécessité que l'Agglomération assume un leadership dans ce dossier
- ✓ l'importance de doter le territoire d'une stratégie énergétique globale

**Pour consulter le rapport de la consultation publique sur le développement éolien :**  
[http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/rapport\\_final\\_commissaires-eoliens.pdf](http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/rapport_final_commissaires-eoliens.pdf)

## 1.2 Le développement de la filière des hydrocarbures

Parallèlement à ces réflexions sur le développement éolien, l'octroi à l'entreprise Gastem en 2008 d'un permis d'exploration gazière en milieu terrestre suivi du projet de forage exploratoire de la firme Corridor Resources sur le site Old Harry à 80 km des côtes des Îles ont suscité un large débat sur les hydrocarbures dans l'archipel. Ces deux événements ont mené, en 2011, à la tenue d'un Forum interprovincial sur les hydrocarbures organisé par l'Agglomération des Îles. Les projets d'exploration gazière dans le sous-sol madelinot et d'exploration pétrolière sur le site Old Harry ont soulevé des préoccupations au sein de la population et entraîné une réflexion sur le développement énergétique du territoire.

Pour consulter le rapport du Forum les hydrocarbures :

<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Rapport-Forum-hydrocarbures-avril-2011-Version-courte.pdf>

## 1.3 L'impact grandissant des changements climatiques

D'envergure mondiale, la réalité des changements climatiques occupe une place de plus en plus cruciale dans le débat public – l'ampleur et les résultats de la récente Conférence de Paris de 2015 sur le climat en sont un exemple. L'Accord sur le climat qui a été conclu à Paris, auquel un nombre historique de pays a adhéré, interpelle les communautés locales en les invitant « à amplifier leurs efforts et à appuyer des mesures destinées à réduire les émissions et (ou) renforcer la résilience et diminuer la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques »<sup>1</sup>.

L'échéancier pour s'adapter à ces changements semble plus court pour les milieux insulaires comme celui des Îles-de-la-Madeleine. De façon sommaire, l'on peut résumer que l'archipel est touché, de façon plus particulière, à deux niveaux par les changements climatiques. D'abord, les Îles-de-la-Madeleine subissent, de façon plus immédiate que la plupart des portions continentales, les conséquences liées aux changements climatiques. Parmi ces changements réels et documentés figurent l'érosion accélérée des berges, la hausse généralisée du niveau de la mer, le réchauffement des eaux ainsi que l'acidification des océans et ses conséquences sur la biodiversité et sur l'industrie de la pêche. D'autre part, l'archipel contribue, per capita, de façon appréciable à la production de gaz à effet de serre (GES) du Québec et, par conséquent, aux changements climatiques. En effet, la réalité insulaire, la nature de l'économie et l'aménagement du territoire influencent le bilan énergétique de l'archipel. La grande dépendance des Îles envers le transport maritime et aérien, les



Localisation des émissions de gaz à effet de serre des usines québécoises

<sup>1</sup> Nations Unies (2015) L'Accord de Paris, [En ligne] [http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09r01f.pdf] (Consulté le 11 janvier 2016)

industries que constituent le tourisme et la pêche, l'importance du parc automobile et la présence de la plus grande centrale thermique en activité d'Hydro-Québec sont autant d'éléments qui affectent le bilan du territoire en matière de production de GES.

## **1.4 L'annonce de la fin de la durée de vie utile de la centrale thermique**

En 2014, Hydro-Québec annonçait le prolongement de la durée de vie de la centrale thermique des Îles jusqu'à 2035. Sachant que la fin de la vie utile de la centrale thermique des Îles est attendue à moyen terme, il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur l'avenir de la production électrique et celle de la situation énergétique globale du territoire.

## 2. COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

---

Suivant les recommandations de la vaste consultation sur le développement éolien tenue en 2007, notamment celle de doter le territoire d'une stratégie énergétique, l'Agglomération des Îles a souhaité, en novembre 2011, élargir le mandat du comité consultatif sur le développement éolien et, ainsi, constituer la commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)<sup>2</sup>.

### 2.1 La composition

La commission est composée de représentants citoyens. Nommées par le conseil d'agglomération, ces personnes sont choisies pour leur expertise et ne représentent aucune organisation.

### 2.2 Le mandat

La commission a le mandat de piloter une démarche devant mener à l'élaboration d'une première stratégie énergétique territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine. Plus spécifiquement, le conseil d'agglomération a convenu de lui confier les tâches suivantes :

- ↳ Agir à titre d'instance consultative du conseil d'agglomération en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi au conseil d'agglomération d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;
- ↳ Piloter l'élaboration d'une stratégie énergétique adaptée au territoire des Îles-de-la-Madeleine, incluant un processus de consultation publique, dans le respect des principes du développement durable;
- ↳ Poursuivre la démarche initiée avec Hydro-Québec quant au projet de couplage éolien-diesel et à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire;
- ↳ Faire toute recommandation au conseil d'agglomération relativement à toute question ou tout projet de recherche ou de développement à caractère énergétique sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

---

<sup>2</sup> Voir, en ANNEXE 1, la résolution confirmant la création, la composition et le mandat de la CCEE.

**Plus particulièrement, cette stratégie énergétique devrait comprendre :**

- un état de situation
- une estimation de nos besoins énergétiques à moyen et long terme
- une identification des moyens à prendre pour réduire la consommation d'énergie
- une exploration de toutes les sources d'énergie potentiellement utilisables pour le milieu
- des recommandations pour garantir l'approvisionnement énergétique rencontrant les plus hauts standards en matière de sécurité d'approvisionnement et d'exigences environnementales en regard des coûts de production

## **2.3 La démarche**

Afin de répondre à son mandat, la démarche des commissaires est la suivante :

1. Rassembler toute l'information disponible afin de faire le portrait de la situation énergétique du territoire. Le conseil d'agglomération a mandaté la firme Dunskey Expertise en énergie pour dresser le bilan énergétique du territoire [automne 2012]
2. Présenter le portrait énergétique au conseil d'agglomération [été 2013]
3. Obtenir l'adhésion du conseil d'agglomération aux objectifs identifiés par la commission [automne 2014]
4. Identifier les moyens disponibles et pertinents qui permettent de réduire la consommation énergétique de la communauté et d'accroître la part des énergies renouvelables. Le conseil d'agglomération a mandaté le CERMIM pour travailler étroitement avec la commission sur ces questions [hiver 2015]
5. Élaborer un document de consultation afin d'obtenir le mandat du conseil d'agglomération de mener des consultations [automne 2015]
6. Mener des consultations auprès de groupes ciblés et auprès de la population madelinienne [printemps 2016]
7. Présenter un rapport final de consultation incluant des recommandations pour une stratégie énergétique territoriale [automne 2016]

## 3. PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

### 3.1 Les particularités de notre milieu

Concernant son approvisionnement en énergie, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est soumis à quelques particularités essentielles :

- ↪ En l'absence de lien permanent avec le continent, toute énergie qui est importée ou exportée doit être transportable et accumulable<sup>3</sup>
- ↪ Conséquemment, l'électricité doit être produite sur place
- ↪ Les personnes et une majorité de biens doivent être importés, ce qui accroît le besoin en transport
- ↪ L'Agglomération n'a aucune autorité sur la production d'électricité d'Hydro-Québec et possède peu d'outils réglementaires pour contrôler la consommation énergétique des autres secteurs

### 3.2 L'approvisionnement d'énergie

#### 3.2.1 Quels sont nos besoins énergétiques?

Les Îles-de-la-Madeleine consomment annuellement **81 000 tonnes équivalent pétrole (tep)** (figure 1)<sup>4</sup>. L'intégralité de cette énergie primaire<sup>5</sup> est constituée d'hydrocarbures importés, soit des énergies non renouvelables et émettrices de GES. Outre quelques systèmes résidentiels marginaux, il n'y a aucune production locale d'énergie, ce qui implique que l'archipel est totalement dépendant de sources d'approvisionnement externes qui sont débarquées au port de Cap-aux-Meules.

Ces importations comprennent :

- ↪ Du mazout lourd (45 %)
- ↪ Du diesel (30 %) et de l'essence (15 %)
- ↪ Du mazout léger (8 %) et quelques autres carburants.
- ↪ Une quantité minime de biomasse

Une **tonne équivalent pétrole** est une mesure qui correspond au contenu énergétique d'une tonne de pétrole, soit 42 GJ, 11 630 kWh ou 39,68 MBtu. C'est un volume de 1,2 m<sup>3</sup> de pétrole, soient 1100 L d'essence.

Pour consulter le bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine réalisé par Dunsky Expertise en énergie :  
<http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/IDLMBilan-energetique-Final-Dunsky.pdf>

<sup>3</sup> Par exemple, les technologies actuelles ne permettent pas encore d'accumuler l'électricité en très grande quantité à un coût abordable. Seul le raccordement physique permet la distribution d'électricité en grande quantité.

<sup>4</sup> Dunsky (2013) Stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine – Étape 1 : bilan énergétique et projections. 48 pages.

<sup>5</sup> Une source d'énergie primaire est une forme d'énergie disponible avant toute transformation. On distingue l'énergie primaire de l'énergie finale, qui est l'énergie utilisée par le consommateur final, après les éventuelles transformations (exemple : une centrale électrique transforme le mazout lourd (énergie primaire) en de l'électricité (énergie finale)).

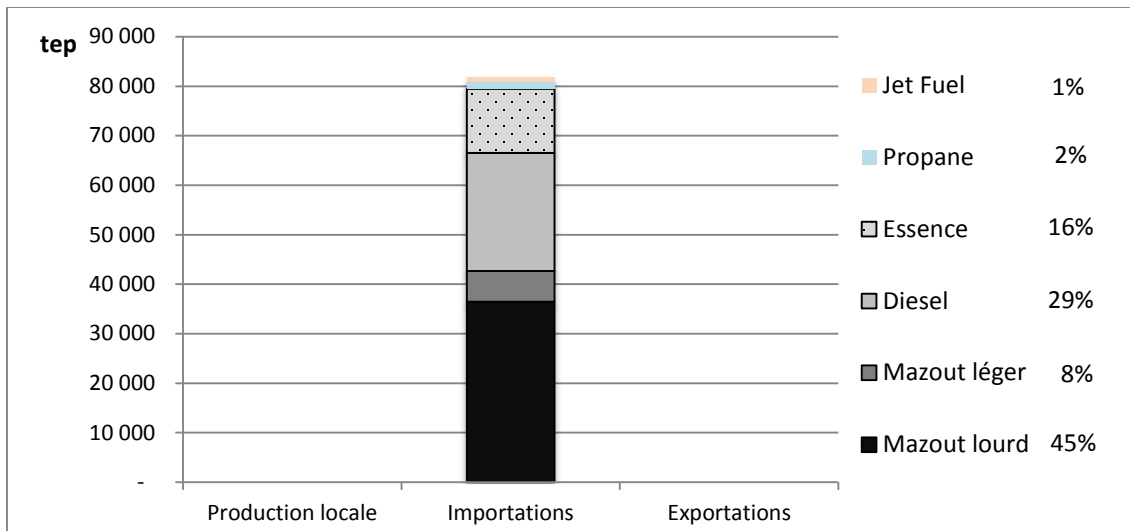


Figure 1 : Approvisionnement du territoire des Îles-de-la-Madeleine en énergie primaire en 2011

### 3.2.2 Avons-nous des besoins importants en énergie?

Rapporté à la population, le besoin annuel en énergie primaire aux Îles est de 6,5 tep/habitant, ce qui est supérieur au besoin moyen d'un Québécois ou d'un Suédois (5 tep/hab.) mais inférieur à celui d'un Canadien (7,6 tep/hab.) ou d'un Américain moyen (7 tep/hab.) (figure 2).

Puisque le territoire consomme proportionnellement plus d'énergie et qu'il s'alimente exclusivement d'énergies non renouvelables, les émissions annuelles de GES per capita (20 t-ék. CO<sub>2</sub>/hab.) sont nettement supérieures à celles d'un Québécois, d'un Suédois (5 t-ék. CO<sub>2</sub>/hab.), d'un Canadien ou d'un Américain moyen (~16 t-ék. CO<sub>2</sub>/hab.).

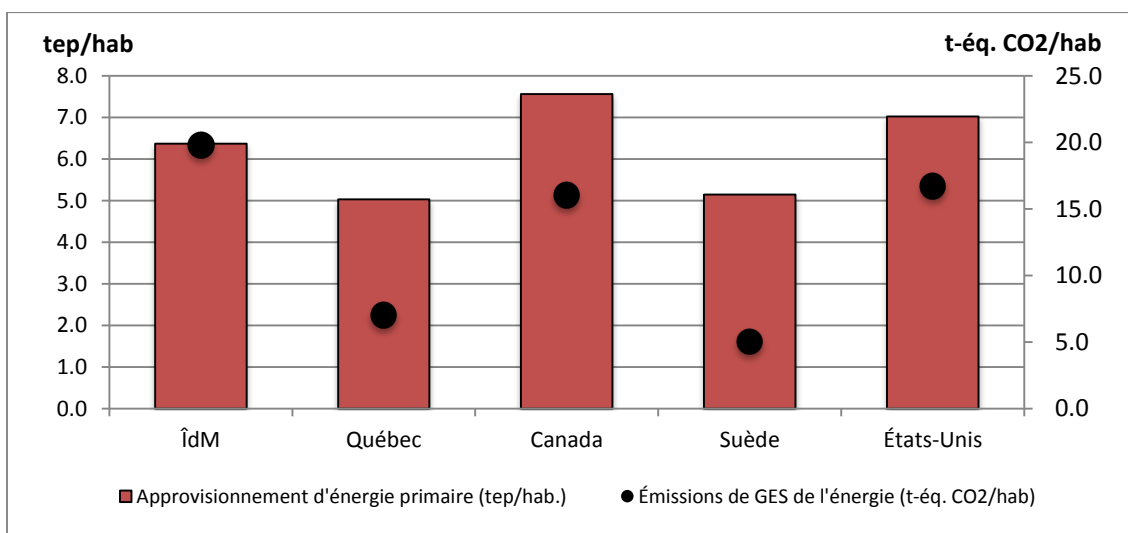


Figure 2 : Besoins annuels per capita en énergie aux Îles-de-la-Madeleine, au Québec au Canada et en Suède (2011)<sup>67</sup>

<sup>6</sup> Ministère des Ressources naturelles (2011) Statistiques énergétiques [En ligne] [http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-energie.jsp] (Consulté le 16 décembre 2015).

### 3.2.3 Comment est produite l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine?

Les Îles-de-la-Madeleine sont constituées de deux réseaux autonomes, le réseau de L'Île-d'Entrée et le réseau des Îles-de-la-Madeleine. Un réseau autonome est un réseau électrique qui n'est pas raccordé au réseau intégré d'Hydro-Québec, c'est-à-dire au réseau alimenté par l'hydroélectricité.

Près de la moitié de l'énergie importée aux Îles est constituée de mazout utilisé pour produire de l'électricité. Lors de ce processus normal de transformation, environ 60 % du contenu énergétique est dissipé dans l'air sous forme de chaleur. Autrement dit, environ le quart de toute l'énergie importée aux Îles-de-la-Madeleine est perdu lors de la production d'électricité.

Le réseau des Îles-de-la-Madeleine peut ainsi être décrit en quelques chiffres :

- Il consomme 45 % de toute l'énergie importée aux Îles (mazout lourd);
- Pour 1 tep d'électricité produite, 2,5 tep de mazout lourd sont consommés (60 % de pertes);
- Le coût de revient de l'électricité est annoncé à 34 ¢/kWh en 2012 (tableau 1). Les revenus sont évalués à 20 % de ce que coûte un réseau autonome<sup>8</sup>;
- L'électricité produite aux Îles est 336 fois plus émettrice de GES que celle du Québec<sup>9</sup>. Allumer une ampoule aux Îles-de-la-Madeleine équivaut, en terme d'émissions, à en allumer 336 à Montréal;
- 28<sup>e</sup> installation industrielle la plus émettrice de GES au Québec<sup>10</sup> (37 % des émissions d'Hydro-Québec)<sup>11</sup>.

**Réseau des Îles-de-la-Madeleine :**  
6 moteurs pour 67 MW (mazout lourd)  
**Réseau de L'Île-d'Entrée :**  
4 moteurs pour 1,2 MW (mazout léger)

#### La chaleur de la centrale, une énergie perdue ou une opportunité?

La centrale de Cap-aux-Meules génère et dissipe une quantité importante de chaleur. Toute cette chaleur est équivalente à 3 fois notre consommation annuelle de mazout. Si Hydro-Québec en utilise une partie pour chauffer ses locaux, il est évident qu'il est possible de faire plus. Des projets de valorisation de cette énergie pourraient être développés en collaboration avec Hydro-Québec.

<sup>7</sup> Agence internationale de l'énergie (2011) indicateurs for 2011 – Sweden, Canada United States [En ligne] [<http://www.iea.org/statistics/statisticssearch/report/?country=SWEDEN&product=indicators&year=2011>] (Consulté le 16 décembre 2015)

<sup>8</sup> En 2010 et pour l'ensemble des réseaux autonomes. Selon la documentation disponible d'Hydro-Québec (page 10 à 12) Hydro-Québec (2011). Réseaux autonomes – Portrait d'ensemble et perspectives d'avenir [En ligne] [[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/40/DocPrj/R-3776-2011-B-0058-DEMANDE-PIECE-2011\\_08\\_01.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/40/DocPrj/R-3776-2011-B-0058-DEMANDE-PIECE-2011_08_01.pdf)] (Consulté le 15 décembre 2015).

<sup>9</sup> Selon l'inventaire des émissions de GES des Îles, la production d'électricité émet 685 g éq. CO<sub>2</sub>/kWh, comparativement à 2,03 g éq. CO<sub>2</sub>/kWh au Québec. Voir l'annexe 4 pour connaître les facteurs d'émissions selon le mode de production d'électricité.

CERMIM (2013) Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Réalisé dans le cadre du programme Climat Municipalités, version modifiée le 8 avril 2014. Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, Îles-de-la-Madeleine (Québec) Canada. iv, 36 pages + annexes.

<sup>10</sup> MDDELCC (2015) Émissions de gaz à effet de serre déclarées et vérifiées des établissements visés par le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPÉDE). [En ligne] [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/liste-etablissements-visesRSPÉDE.pdf>] (Consulté le 15 janvier 2016).

<sup>11</sup> Sur la base du rapport sur le développement durable d'Hydro-Québec (2014) évaluant les émissions corporatives directes de GES à 346,7 kt éq CO<sub>2</sub>, dont 228,3 provenant des centrales thermiques, ainsi que du rapport sur les émissions de la centrale de Cap-aux-Meules qui sont enregistrées à 128,5 kt éq CO<sub>2</sub>. La centrale de Cap-aux-Meules émet donc 56 % des émissions des centrales thermiques (128,3/228,3) et 37 % des émissions directes de GES corporatives d'Hydro-Québec (128,5/346,7).

Hydro-Québec (2015) Rapport sur le développement durable 2014. [En ligne] [[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-developpement-durable/rdd\\_2014.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-developpement-durable/rdd_2014.pdf)] (Consulté le 15 décembre 2015).

Environnement Canada (2013). Information sur les installations et les GES [En ligne] [[http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/donnees-data/index.cfm?do=facility\\_info&lang=fr&ghg\\_id=G10061&year=2013](http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/donnees-data/index.cfm?do=facility_info&lang=fr&ghg_id=G10061&year=2013)] (Consulté le 15 décembre 2015).

### 3.2.4 Comment fonctionnent les autres réseaux autonomes?

La production de l'électricité aux Îles-de-la-Madeleine n'est pas une exception. En effet, il existe 22 réseaux autonomes au Québec qui regroupent près de 35 000 habitants (tableau 1).

À l'exception de Lac-Robertson (Basse Côte-Nord) et de Schefferville, ils sont tous alimentés par des centrales aux hydrocarbures et présentent tous un coût de revient<sup>12</sup> nettement plus important que celui du réseau intégré du Québec (2 ¢/kWh). Il varie de 34 ¢/kWh aux Îles-de-la-Madeleine, à 80 ¢/kWh au Nunavik. Considérant la grille de tarification en vigueur dans les réseaux autonomes, Hydro-Québec est grandement déficitaire pour chaque kilowattheure vendu dans ses réseaux autonomes.

#### Composantes des coûts des réseaux autonomes :

- ↪ Carburants 35 %
- ↪ Exploitation 24 %
- ↪ Amortissements/intérêts 28 %
- ↪ Autres 13%

Tableau 1 : Caractéristiques des réseaux autonomes et du réseau intégré du Québec (2011)<sup>13</sup>

	Nombre de réseau	Population	Puissance installée (MW)	Conso (GWh)	Coût de revient (¢/kWh)	Émissions de GES (t éq. CO <sub>2</sub> )	Conso/hab. (kWh/hab.)
<b>Réseaux autonomes</b>	22	35 000	164	413	45,5	209 229	11 800
<i>Îles-de-la-Madeleine</i>	2	13 300	68 (diesel)	190	33,7	132 553	14 278
<i>Nunavik</i>	14	13 500	31 (diesel)	80	81,2	55 571	5 896
<i>Basse Côte-Nord</i>	3	5 000	42 (50 % Hydro)	88	43,1	12 290	17 560
<i>Schefferville</i>	1	1 300	17 (Hydro)	43	35,1	88	33 231
<i>Haute Mauricie</i>	2	1 900	5 (diesel)	13	50,5	8 727	6 579
<b>Réseau intégré</b>	1	7 972 656	46 143	214 351	2,0	137 515	26 628

Parmi les réseaux autonomes du Québec, celui des Îles-de-la-Madeleine est donc :

- ↪ Le plus important en terme de population<sup>14</sup>
- ↪ Le plus important en terme de puissance et de consommation
- ↪ Le plus important en terme d'émissions de GES
- ↪ Celui pour lequel le coût de revient par kilowattheure est le plus bas
- ↪ Le second plus important réseau d'Hydro-Québec après le réseau intégré

<sup>12</sup> Le coût de revient, disponible en ligne, est estimé par Hydro-Québec et comprend les coûts de production (carburant, frais d'exploitation et d'entretien, distribution, services à la clientèle, administration, programmes commerciaux, amortissements et intérêts). Pour le calcul global, une moyenne pondérée à la puissance installée est utilisée.

<sup>13</sup> Données issues et adaptées de sources d'informations provenant d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec (2013) Plan d'approvisionnement 2014-2023 des réseaux autonomes. Annexes. [En ligne] [[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-B-0010-Demande-Piece-2013\\_11\\_01.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-B-0010-Demande-Piece-2013_11_01.pdf)] (Consulté le 15 décembre 2015).

Hydro-Québec (2015) Rapport sur le développement durable 2014. [En ligne] [[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-developpement-durable/rdd\\_2014.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-developpement-durable/rdd_2014.pdf)] (Consulté le 15 décembre 2015).

Hydro-Québec (2015). Rapport annuel 2014 [En ligne] [<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-annuel/rapport-annuel-2014.pdf>] (Consulté le 15 décembre 2015).

<sup>14</sup> La population du Nunavik est plus importante que celle des Îles-de-la-Madeleine, mais compte plusieurs réseaux autonomes.

## Les constats des commissaires concernant l'approvisionnement

1. La dépendance totale aux hydrocarbures importés soumet la structure économique des Îles à des variables sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir. De par nos deux piliers économiques dépendants des hydrocarbures, la pêche et le tourisme, notre économie accentue sa vulnérabilité et offre peu de leviers pour s'adapter aux changements et aux bouleversements.
2. Le facteur limitant que pose l'approvisionnement énergétique des Îles dans l'implantation de nouvelles entreprises énergivores est peu documenté.
3. Malgré qu'elles soient peu chiffrées, on soupçonne que la présence de la centrale thermique d'Hydro-Québec aux Îles engendre des retombées économiques directes et indirectes considérables.
4. L'efficacité énergétique, le recours aux énergies alternatives et l'autoproduction sont des options à envisager.
5. La production électrique représente 45 % de nos besoins en approvisionnement pour une efficacité de 40 %. Il y a ici une opportunité :
  - ↳ D'étudier le développement de la filière des énergies renouvelables sur l'archipel;
  - ↳ De documenter davantage la filière du gaz naturel terrestre en suivant les recommandations du BAPE et de l'évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures afin de prendre une décision éclairée sur ces types de développement;
  - ↳ De se doter d'une planification avant la fin de vie utile de la centrale prévue en 2035;
  - ↳ De faire de la chaleur perdue à la centrale une avenue de développement économique.
6. Le peu de leviers réglementaires dont dispose l'Agglomération en matière d'approvisionnement ne veut pas dire que le milieu n'a ni le pouvoir ni l'influence nécessaire pour modifier le portrait.

### 3.3 La consommation d'énergie

Aux Îles-de-la-Madeleine, 100 % des carburants sont importés. 45 % le sont pour le transport, 45 % pour la production électrique et 10 % pour les installations de combustion fixes (chauffage au mazout léger, propane...) (figure 3).

On sait déjà que 27 % de cette énergie primaire importée est « perdue » sous forme de chaleur lors du processus de production d'électricité à la centrale de Cap-aux-Meules. Cette perte n'est pas le résultat des usages quotidiens des utilisateurs qui ne consomment pas directement cette énergie. C'est avant tout le résultat d'un choix industriel d'Hydro-Québec. Autrement dit, les utilisateurs consomment 73 % de toute l'énergie primaire débarquée aux Îles-de-la-Madeleine, dont 40 % pour faire fonctionner leurs bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels et 60 % dans toutes les formes de transports disponibles.

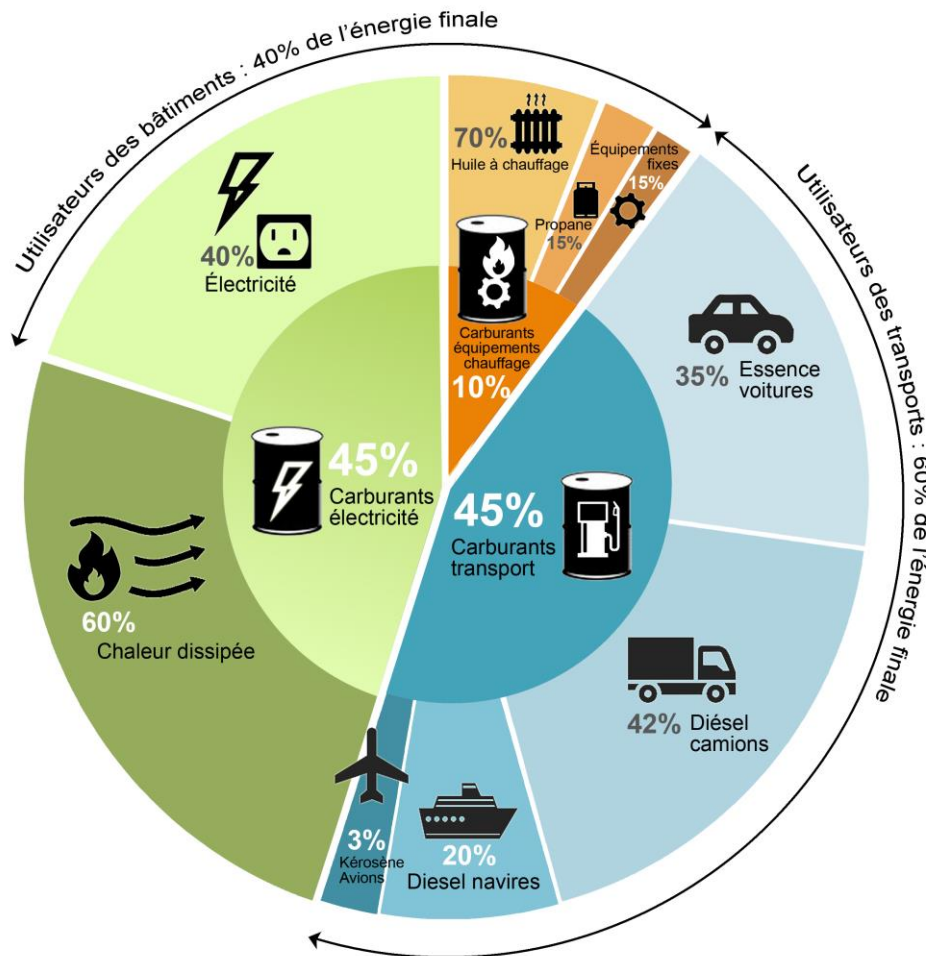


Figure 3 : Consommation annuelle d'énergie primaire (81 200 tep) et finale (59 300 tep) selon les sources d'énergie et les usages (2011)

### Approvisionnement et consommation, quelle différence?

L'approvisionnement (énergie primaire) comprend toute l'énergie dont a besoin le territoire pour fonctionner (importations). C'est notre impact global sur la planète, et ça représente 6,5 tep/hab./an.

La consommation (énergie finale) comprend tout ce que les utilisateurs finaux consomment dans leurs occupations quotidiennes. Ça exclut donc les pertes de transformation d'électricité. C'est l'impact de nos choix quotidiens, c'est ce sur quoi nous avons un impact direct, et ça représente 4,7 tep/hab./an.

### 3.3.1 Est-ce que notre façon de consommer l'énergie est différente d'ailleurs?

Il est possible de faire trois constats lorsque l'on compare la façon dont les Îles-de-la-Madeleine et le Québec consomment leur énergie finale :

- la consommation d'énergie finale par habitant est assez similaire (~ 5 tep/hab./an);
- la consommation des secteurs résidentiel et institutionnel et commercial est comparable;
- la consommation du secteur industriel est très faible aux Îles-de-la-Madeleine, mais est compensée par une très importante consommation du secteur du transport.

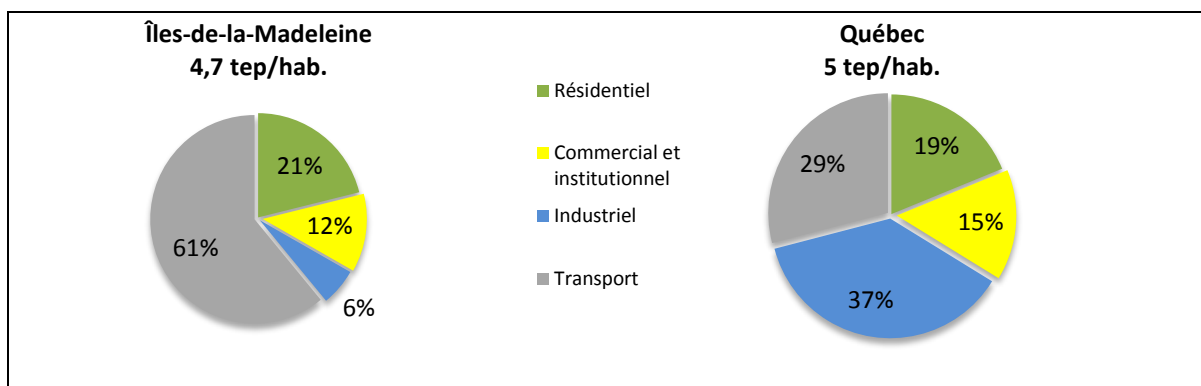


Figure 4 : Consommation d'énergie, au Québec et aux Îles-de-la-Madeleine, selon les secteurs (2011)

Cette situation reflète la dépendance de notre économie au transport. Notre principale industrie, la pêche, est basée sur le transport (bateaux, camionnage, exportation). Il en est de même pour le tourisme. Finalement, notre éloignement engendre un besoin d'importation sur de longues distances de la part des commerces. Tout ceci génère une situation où l'énergie utilisée par les utilisateurs finaux pour le transport est deux fois plus importante qu'ailleurs.

### 3.3.2 Quelle est la consommation du transport?

Le transport terrestre, c'est-à-dire les voitures et les camions, consomme plus de 75 % de tout le diesel et de l'essence débarqués aux Îles-de-la-Madeleine. Les activités maritimes en consomment 20 % et le transport aérien est minime (figure 3).

Cette importance du transport terrestre s'explique sans doute par divers facteurs, dont :

- Le transport de personnes et de marchandises est important du fait de notre éloignement;
- Le mode d'occupation du territoire (étalement) nous impose de nous déplacer davantage et rend difficile le transport collectif ou actif;
- Les immatriculations aux Îles-de-la-Madeleine se sont accrues de 11 % depuis 2007 pour atteindre 1 véhicule/habitant contre 0,75 véhicule/habitant au Québec (tableau 2);
- Les immatriculations de camions légers et camions lourds ont augmenté de 17 % et représentent 43 % du parc automobile contre 33 % au Québec.

Tableau 2 : Immatriculations aux Îles-de-la-Madeleine (2007-2014)<sup>15</sup>

Immatriculations - îdM	2007	2011	2014
Automobile	4 771	5 008	4 790
Camion léger	4 120	4 612	4 872
Camions, tracteurs et autobus	382	401	395
Véhicules hors route	1 317	1 608	1 832
Deux roues	472	390	453
Total	11 062	12 019	12 342
Véhicule/habitants	0,84	0,93	0,99

### 3.3.3 Quels sont les facteurs qui influencent à la hausse le transport terrestre?

Parmi tous les facteurs qui ont une influence sur le transport, quelques-uns méritent des explications : la consommation des véhicules, l'urbanisme et le transport de marchandises. La consommation de nos véhicules pourrait diminuer si l'on utilisait des motorisations plus économes (figure 5). Ainsi, les véhicules hybrides, hybrides rechargeables ou électriques consomment (environ, en moyenne) 33 %, moins d'énergie, et ce, même en considérant l'efficacité de notre centrale thermique. Choisir un véhicule écoénergétique, quel qu'il soit, a donc un réel impact.

#### Hybride, hybride rechargeable, électrique... Qu'est-ce que c'est?

Un **véhicule classique** utilise un moteur à combustion interne ayant une efficacité de l'ordre de 30 %. Un **véhicule hybride** est équipé d'un moteur électrique alimenté par une batterie et d'un moteur à combustion interne classique. À l'arrêt ou lors du freinage, la batterie peut être rechargée pour réduire la consommation d'essence lors des accélérations.

Un **véhicule hybride rechargeable** est un véhicule hybride qui est muni d'une prise de courant et d'une batterie de plus grande capacité. On peut ainsi recharger la batterie sur le secteur pour accroître l'autonomie électrique.

Finalement, un **véhicule électrique** est doté d'une batterie et d'un moteur électrique. On le recharge par une prise électrique. Il ne consomme pas d'essence et n'émet pas directement de GES.

<sup>15</sup> SAAQ (2008). Dossier statistique. Bilan 2007 - Accidents, parc automobile et permis de conduire [En ligne] [http://archives.enap.ca/bibliotheques/POQ/030054703/2007.pdf] (Consulté le 15 décembre 2015).

SAAQ (2012) Dossier statistique. Bilan 2011 - Accidents, parc automobile et permis de conduire [En ligne] [http://www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12012003.pdf] (Consulté le 15 décembre 2015).

SAAQ (2015) Dossier statistique. Bilan 2014 - Accidents, parc automobile et permis de conduire [En ligne] [http://www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12015001\_0.pdf] (Consulté le 15 décembre 2015).

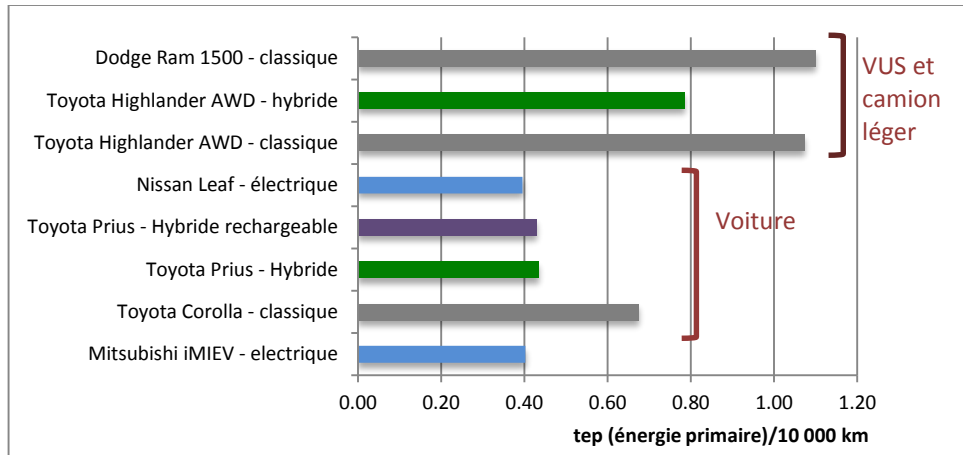


Figure 5 : Consommation énergétique (tep/10 000 km) de différents modes de transport<sup>16</sup> dans le contexte des Îles-de-la-Madeleine

L'urbanisme et l'occupation du territoire ont bien entendu un impact important sur notre besoin de transport. Une ville consomme d'autant plus d'énergie pour son transport lorsqu'elle est étalée.

**La mobilité électrique aux Îles :**

- ↪ 5 voitures électriques
- ↪ 1 borne publique et plusieurs en projet

Les Îles-de-la-Madeleine ne font pas exception à la règle : l'étalement urbain influe sur nos déplacements quotidiens (figure 6) ainsi que sur les services offerts (distribution de l'eau potable par aqueduc, déneigement, etc.).

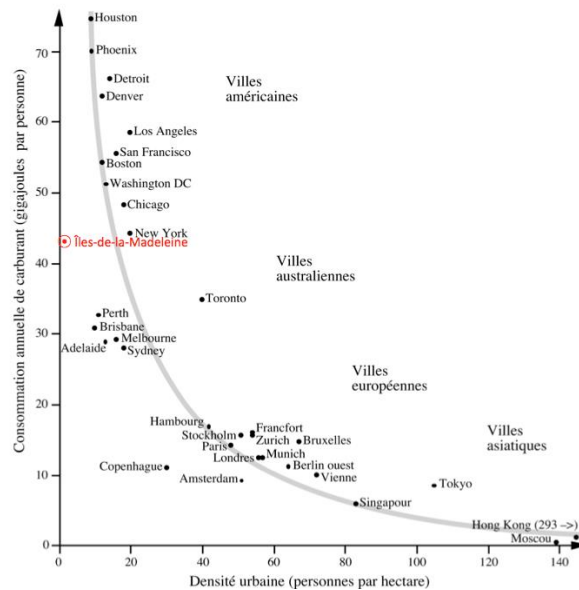


Figure 6 : Consommation de carburant et densité urbaine<sup>17</sup>  
Adapté pour les Îles-de-la-Madeleine (seule la consommation d'essence est considérée)

<sup>16</sup> OEE (2015) Guide de consommation des carburants 2015 [En ligne] [http://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/oeefuelratings/Tableaux%20des%20v%C3%A9hicules%20de%20l'ann%C3%A9e%20mod%C3%A8le%202015.pdf] (Consulté le 15 décembre 2015).

Finalement, le transport de marchandises est évidemment influencé par notre positionnement géographique puisque nous sommes dépendants d'un transport par bateau ou par camions pour transporter nos biens au départ ou en direction des grands centres urbains.

### 3.3.4 Quelle est la consommation des résidences?

C'est en raison de l'importance du chauffage dans la consommation d'une résidence qu'Hydro-Québec favorise depuis longtemps l'utilisation du mazout et maintenant du propane.

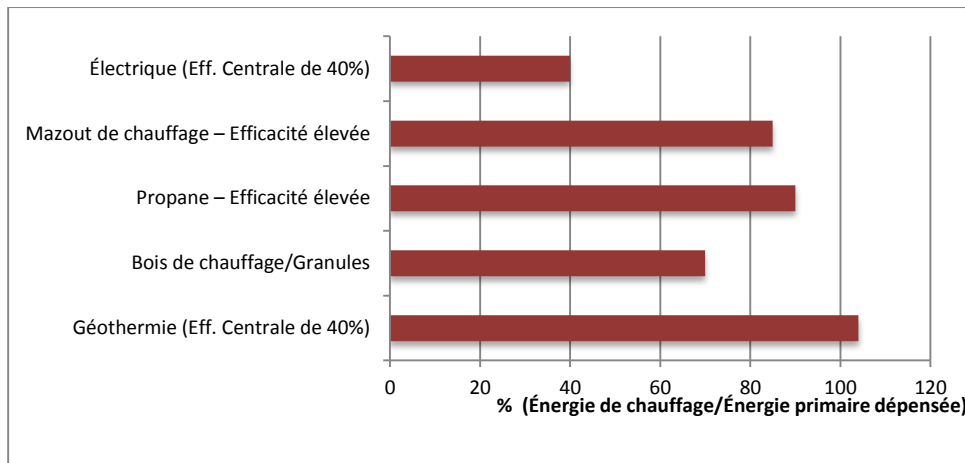


Figure 7 : Efficacité des équipements de chauffage dans le contexte des Îles-de-la-Madeleine (Adapté de OEE)<sup>18 19</sup>

D'ailleurs, si l'on compare l'efficacité globale des systèmes de chauffage dans le contexte madelinot, le chauffage au mazout ou au propane se classe très honorablement (figure 7).

**Selon l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) les résidences consomment, en moyenne :**

- ↻ 60 % de leur énergie pour le chauffage
- ↻ 15 % pour l'eau chaude
- ↻ 15 % pour les équipements électriques
- ↻ Le reste pour l'éclairage et la climatisation

<sup>17</sup> Cybergéo (2011) Pour l'atténuation du changement climatique, quelle est la contribution possible de l'aménagement du territoire? [En ligne] [<https://cybergegeo.revues.org/23531>] (Consulté le 15 décembre 2015).

Adapté de Newman et Kenworthy, Sustainability and cities : over-coming automobile dependence, 1999

<sup>18</sup> Ressources naturelles Canada (2012) Le chauffage au mazout [En ligne] [[http://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/energy/pdf/energystar/Heating-with-Oil\\_FR.pdf](http://www.rncan.gc.ca/sites/www.rncan.gc.ca/files/energy/pdf/energystar/Heating-with-Oil_FR.pdf)] (Consulté le 15 décembre 2015).

OEE Canada (2012) base de données complète sur la consommation énergétique – secteur résidentiel [En ligne] [<http://oeecan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=res&juris=qc&rn=26&page=0>] (Consulté le 15 décembre 2015).

<sup>19</sup> Ressources naturelles Canada (2012) Pompes géothermiques (système à énergie du sol) [En ligne] [<http://www.rncan.gc.ca/energie/publications/efficacite/chauffage-thermopompe/6834>] (Consulté le 15 décembre 2015).

### **Un désintérêt qui semble s'amplifier!**

Malgré les programmes d'Hydro-Québec, il semble que la majorité des nouvelles constructions résidentielles aux Îles-de-la-Madeleine optent pour le chauffage électrique plutôt que le chauffage au mazout. Ce désintérêt engendre une surconsommation territoriale puisque, globalement, le chauffage électrique est deux fois moins efficace que le chauffage au mazout compte tenu de l'efficacité actuelle de la centrale. La venue d'un programme similaire au propane pourra être indicatrice à cet égard.

Il serait intéressant de connaître les raisons de ce choix collectif, mais on imagine que des facteurs comme le confort ou la simplicité d'utilisation doivent jouer un rôle important. Dans tous les cas, il paraît essentiel de faire une réévaluation de ces programmes pour les rendre plus attrayants, plus efficaces et y intégrer des énergies alternatives.

La situation particulière des Îles nous porte logiquement à penser que la communauté est activement sensibilisée aux mesures d'efficacité énergétique et à l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

Pourtant, bien qu'Hydro-Québec offre ici des programmes uniques au Québec, dont le soutien permanent du chauffage au mazout ou au propane ainsi que des programmes temporaires d'efficacité énergétique, la situation ne semble pas préoccuper la population qui délaisse d'ailleurs de plus en plus ces services. Le consommateur madelinot semble ironiquement moins encouragé qu'au Québec à investir dans l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables alors que le mazout est subventionné. De plus, les programmes de financement d'efficacité énergétique semblent parfois mal adaptés pour notre territoire.

De même et à l'instar de l'ensemble du Québec<sup>20</sup>, la faible pénétration des nouvelles technologies de production s'explique de plusieurs façons aux Îles-de-la-Madeleine. Leurs coûts de production sont élevés par rapport à celui de l'électricité, le financement n'y est pas supérieur, les normes de construction ne sont pas suffisamment exigeantes et la formation des ouvriers de la construction et de la rénovation dans ce domaine est déficiente. Il est donc encore plus difficile pour les consommateurs madelinots de choisir ces nouvelles filières énergétiques.

Pour conclure, le modèle d'aide paraît peu adapté et l'intérêt financier est moindre qu'ailleurs. Une révision des programmes provinciaux et locaux serait peut-être une avenue afin de favoriser la participation des citoyens et des entreprises aux efforts visant à l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

---

<sup>20</sup>Gouvernement du Québec (2013) Commission sur les enjeux énergétiques du Québec – De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec [En ligne] [<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf>] p.35.

### 3.3.5 Qu'est-ce qui est fait ailleurs ?

Si la maîtrise de l'énergie est un enjeu dans toutes les communautés du monde, certains milieux insulaires ont pris des initiatives inspirantes comme El Hierro<sup>21</sup>, Tokelau<sup>22</sup>, Tuvalu<sup>23</sup> ou Orkney<sup>24</sup>. Plus similaires à nos réalités, les expériences des îles d'Europe du Nord ont fait l'objet d'une étude identifiant les facteurs de succès applicables à la situation énergétique des Îles<sup>25</sup>.

#### RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE « VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DURABLE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE : ANALYSE DES CAS DE SAMSØ, GOTLAND ET BORNHOLM »

- 1- Tirer profit des sources énergétiques renouvelables locales
- 2- Savoir gérer la nature fluctuante des énergies renouvelables
- 3- Créer des synergies entre les diverses sphères énergétiques
- 4- Éviter l'utilisation d'électricité à des fins de chauffage
- 5- Miser sur la mixité des modes de propriété
- 6- Positionner la communauté au centre de la transition énergétique
- 7- Promouvoir les bénéfices de l'efficacité énergétique
- 8- Effectuer un suivi régulier de l'évolution du bilan énergétique
- 9- Attribuer des ressources suffisantes à la coordination
- 10- Définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes
- 11- Communiquer les résultats anticipés et réels
- 12- Développer la recherche et l'innovation
- 13- Favoriser l'établissement de partenariats
- 14- Développer un créneau touristique autour des énergies vertes

Ces 3 milieux insulaires ont suivi une stratégie similaire : prioriser les secteurs de la production électrique et des bâtiments. Concernant l'électricité, l'énergie éolienne a été choisie. Pour compenser sa nature fluctuante et vendre les excédents, les connexions sous-marines ont été priorisées. Dans le secteur des bâtiments, ces communautés ont choisi d'investir dans l'efficacité énergétique et dans le chauffage à la biomasse ou au solaire. Le financement a été adapté, des services-conseils ont été offerts et des réseaux de chaleur ont été construits.

#### Transports à l'échelle des Îles...

Pickups des Îles	8 500 tep
Autos des Îles	6 000 tep
Autos des visiteurs	3 500 tep
Autres transports	6 500 tep
Traversiers	5 000 tep
Flotte de pêche	2 500 tep

#### ... et pour un citoyen

13 000 km en voiture	1 tep
----------------------	-------

#### Bâtiments à l'échelle des Îles

Électricité résidentielle	8 500 tep
<i>Chauffage</i>	2 000 tep
<i>Chauffe-eau</i>	1 000 tep
Mazout résidentiel	4 500 tep
<i>Chauffage</i>	3 000 tep
<i>Chauffe-eau</i>	1 500 tep
Municipalité	1 000 tep
<i>Éclairage</i>	40 tep
<i>Eau potable</i>	150 tep
CiSSS des Îles	1 200 tep
Polyvalente, CEGEP, CSÎ	600 tep

#### ... à l'échelle du Québec

Résidence unifamiliale	2 tep
<i>Chauffage biomasse</i>	-0,8 tep
<i>Toiture solaire</i>	-0,3 tep
<i>Chauffe-eau solaire</i>	-0,2 tep

#### Enjeux territoriaux

3 éoliennes	- 2 500 tep
Valorisation déchets	- 500 tep
Raccordement	- 22 000 tep
Valorisation gaz naturel	- 13 000 tep
3 000 toitures solaires	- 1 500 tep

<sup>21</sup> IHA (2015) Case Study : El Hierro – renewable energy for remote island systems (En ligne) [<https://www.hydropower.org/blog/case-study-el-hierro-%E2%80%93-renewable-energy-for-remote-island-systems>] (consulté le 19 janvier 2016)

<sup>22</sup> Government of Tokelau (2016) Solar project – The world's first truly renewable energy nation (En ligne) [<http://www.tokelau.org.nz/Solar+Project.html>] (consulté le 19 janvier 2016)

<sup>23</sup> Worldbank (2015) Tuvalu set for more efficient and renewable energy (En ligne) [<http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/01/26/tuvalu-efficient-renewable-energy>] (consulté le 19 janvier 2016)

<sup>24</sup> Orkney renewable energy forum (2016) Orkney – wide energy audit 2014. (En ligne) [<http://www.oref.co.uk/>] (consulté le 19 janvier 2016)

<sup>25</sup> Pagé Laurence (2012) Vers un système énergétique durable aux Îles-de-la-Madeleine : Analyse des cas de SAMSØ, GOTLAND et BORNHOLM. Montréal (Québec) Université de Sherbrooke 88p + annexes.

## Les constats des commissaires concernant la consommation énergétique

1. Le secteur des transports occupe une grande part de notre consommation énergétique en raison de notre mode de vie insulaire et d'une économie axée sur la pêche et le tourisme. Ces industries sont particulièrement dépendantes du transport.
2. Le mode de production d'électricité par la centrale thermique n'est pas un facteur limitant au gain environnemental que procure l'utilisation de la voiture électrique. La voiture hybride rechargeable apparaît comme une option adaptée au mode de vie de notre territoire et la voiture électrique idéale pour la flotte circulant aux îles.
3. L'urbanisme et l'occupation du territoire caractéristique des îles ont un impact important sur notre consommation énergétique notamment au niveau des déplacements et des services offerts à la population.
4. Actuellement, la baisse de la consommation électrique a le plus d'impacts sur la consommation d'énergie totale importée.
5. L'efficacité énergétique devrait être l'une des principales interventions du territoire concernant son avenir énergétique.
6. La prédominance de l'électricité pour le chauffage résidentiel, malgré les mesures incitatives pour les chauffages à l'huile et au propane, démontre une mauvaise adaptation des programmes aux exigences des consommateurs.
7. Comme ailleurs au Québec, la faible pénétration des nouvelles technologies de production s'explique de plusieurs façons. Leurs coûts de production sont élevés par rapport à celui de l'électricité, les normes de construction ne sont pas suffisamment exigeantes et la formation des ouvriers de la construction et de la rénovation dans ce domaine est déficiente. Il est donc encore plus difficile pour les consommateurs madelinots que l'ensemble des Québécois de choisir ces nouvelles filières énergétiques, alors que les avantages économiques et environnementaux semblent supérieurs.

## 4. DÉFIS, BALISES ET PISTES DE RÉFLEXION



Maintenant outillée d'un portrait global de la situation énergétique du territoire, la communauté est appelée à contribuer au processus devant conduire à l'adoption d'une première stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine. Cette stratégie énergétique sera élaborée sur la base des propos et des réflexions qui seront partagés lors de consultations à venir auprès de différents groupes et de la population madelinienne. Afin de préparer ces discussions, il importe d'indiquer les objectifs préliminaires qui appuient le projet de stratégie énergétique et de mettre sur la table quelques pistes de réflexion qui permettront d'alimenter les échanges.

### 4.1 Les objectifs préliminaires

Suite à une lecture du bilan énergétique du territoire des Îles-de-la-Madeleine, la commission sur les enjeux énergétiques a identifié trois objectifs préliminaires sur lesquels pourrait s'appuyer la future stratégie énergétique. Voici ces objectifs auxquels a adhéré le conseil d'agglomération :

#### **Réduire notre empreinte énergétique**

Puisque la production d'électricité au mazout fait de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au Québec et que l'activité socioéconomique de l'archipel est liée à des secteurs particulièrement dépendants des hydrocarbures tels le tourisme, la pêche, et un mode de vie tributaire du transport, la stratégie doit permettre à la communauté des Îles de joindre l'effort global en vue de la réduction des GES et d'assumer ses responsabilités afin de réduire l'empreinte énergétique de son territoire.

#### **Garantir notre approvisionnement énergétique à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie**

Puisque le territoire est totalement dépendant aux énergies non renouvelables qui engendrent des enjeux de vulnérabilité, la stratégie doit permettre d'avoir un territoire plus autonome et dont la capacité à s'adapter aux changements est renforcée.

#### **Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables**

Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la communauté, le gouvernement et Hydro-Québec, la stratégie doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures.

## 4.2 Quelques pistes de réflexion

Afin de stimuler la réflexion sur ce que pourrait contenir la stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine, voici quelques défis auxquels fait face le territoire ainsi que certaines pistes de réflexion permettant d'éclairer ces questions.

### Le défi de la gouvernance

- L'Agglomération possède peu d'outils lui permettant d'avoir un impact majeur sur la structure de la production et de la consommation d'énergie sur le territoire.  
*Comment et sur quoi doit-elle concentrer ses interventions?*
- L'adoption d'une stratégie énergétique doit susciter la participation et l'engouement réel des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises afin de prendre en main l'avenir énergétique du territoire.  
*Comment les organismes, les institutions et les entreprises du territoire peuvent-ils concrètement contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie énergétique territoriale?*  
*Quel est le rôle du gouvernement?*  
*Quel est le rôle d'Hydro-Québec?*  
*Quel rôle le citoyen peut-il jouer?*
- Les efforts déployés aux Îles-de-la-Madeleine pour limiter la consommation électrique ont largement plus d'impacts sur la quantité de GES et engendrent plus d'économies sur les coûts de production d'Hydro-Québec qu'ailleurs au Québec.  
*Comment faire valoir la spécificité du réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine?*

### Le défi des GES et du réchauffement climatique

- L'archipel madelinot contribue de façon significative au bilan québécois d'émission de GES et subit de façon immédiate les effets des changements climatiques.  
*Quelles sont les meilleures solutions afin de réduire nos émissions locales de GES à court, moyen et long terme?*



## Le défi de l'électricité et de l'efficacité énergétique

- Hydro-Québec a annoncé que la centrale thermique de Cap-aux-Meules atteindrait sa fin de durée de vie utile en 2035.  
*Comment collaborer à planifier l'approvisionnement en électricité du territoire à moyen et à long terme?*
- L'efficacité énergétique consiste à faire la meilleure utilisation possible de l'énergie pour obtenir un meilleur rendement énergétique. Malgré l'existence de plusieurs programmes en efficacité énergétique offerts par Hydro-Québec, on remarque une faible participation des citoyens à ces mesures.  
*Quels sont les obstacles à une meilleure efficacité énergétique aux Îles-de-la-Madeleine et comment les surmonter?*
- On remarque un plafonnement de la participation locale aux programmes mis en place par Hydro-Québec pour réduire la consommation électrique de la centrale thermique.  
*Compte tenu des coûts importants de ces mesures pour Hydro-Québec aux Îles, y a-t-il de la place pour adapter, améliorer et diversifier les incitatifs à une meilleure efficacité énergétique?*

## Le défi du développement économique

- L'évolution de la situation énergétique aux Îles-de-la-Madeleine devra permettre de maintenir la vigueur de l'activité économique déjà en place et susciter de nouvelles opportunités de développements.  
*Comment s'assurer qu'une éventuelle transition énergétique permette de conserver des emplois de qualité sur le territoire?*  
*Notre situation énergétique constitue-t-elle une opportunité d'ouvrir de nouveaux créneaux économiques dans certains secteurs tels que le service, la recherche et le développement, la construction et la rénovation?*  
*Comment s'assurer que le territoire offre suffisamment d'énergie pour permettre un plein potentiel de développement économique?*



## Le défi des énergies renouvelables

- Les Îles-de-la-Madeleine possèdent un réseau électrique autonome et un territoire fermé propice à réaliser des projets pilotes en énergie.

*Est-il envisageable de faire du territoire un laboratoire en matière d'innovations technologiques et d'énergies renouvelables?*

- Les filières des énergies renouvelables sont responsables de milliers d'emplois directs et indirects au Québec et constituent un créneau d'avenir.

*Est-ce que le développement des énergies renouvelables constitue une opportunité de développement économique pour les Îles-de-la-Madeleine? Si oui, comment?*

- Hydro-Québec offre certains programmes aux autoproducteurs en électricité.

*Est-ce pertinent d'explorer la possibilité qu'Hydro-Québec offre un tarif de rachat ou un crédit pour l'autoproduction de l'électricité et de l'énergie aux îles-de-la-Madeleine en fonction des coûts de production élevés à la centrale?*

## Le défi des autres ressources inexploitées du territoire

- Les Îles-de-la-Madeleine détiennent plusieurs ressources énergétiques peu ou pas exploitées. Ces ressources pourraient participer à une diversification de l'énergie aux îles-de-la-Madeleine, mais aussi à un développement économique local.

*Est-ce qu'il y a lieu de valoriser les pertes énergétiques, comme celles de la centrale?*

*Est-ce qu'il y a lieu de tenter de valoriser les matières résiduelles du territoire?*

*Est-ce que l'exploitation locale du gaz naturel en milieu terrestre aux Îles constitue une avenue de développement économique à explorer?*



## Le défi de la sécurité d'approvisionnement

- La dépendance actuelle de l'archipel aux hydrocarbures et la nature des activités de transbordement constituent un risque élevé.

*Comment s'assurer de la bonne prévention, préparation, intervention en cas d'accident ou de déversement?*

## Le défi du transport

- Le transport constitue un double défi puisqu'il constitue le poste de consommation énergétique le plus important et qu'il fait partie intégrante du mode de vie de la population et de l'économie insulaire.

*Existe-t-il des solutions innovantes pour le transport collectif?*

*Est-ce qu'il y a lieu d'accorder des incitatifs aux véhicules écoénergétiques (stationnement privilégié, installation de bornes de recharge...)*

*Existe-t-il des solutions pour utiliser plus efficacement les véhicules?*

## Le défi de l'aménagement du territoire

- L'urbanisme et l'occupation du territoire ont un impact important sur nos besoins énergétiques. L'étalement urbain influe sur nos déplacements ainsi que sur les services offerts (ex. : distribution de l'eau potable par aqueduc, déneigement, etc.).

*Est-ce qu'il y a lieu de revoir certains éléments de la planification territoriale notamment en matière d'urbanisme, de réglementation, d'intégration des éoliennes dans le paysage, etc.?*



## 5. PROCESSUS DE CONSULTATION

---

Afin de poursuivre ses travaux visant l'élaboration d'une stratégie territoriale pour les Îles-de-la-Madeleine, la commission tiendra des consultations publiques sur le territoire.

Ces consultations auront pour objectifs de partager une lecture commune du portrait énergétique des Îles-de-la-Madeleine et de prendre connaissance des points de vue, des commentaires et des idées de la population concernant l'avenir énergétique de l'archipel.

Ce document de consultation sera rendu disponible afin de permettre aux participants de bien préparer leur participation à ces rencontres. Ce document comprend une mise en contexte du projet de stratégie énergétique, une présentation de la commission consultative sur les enjeux énergétiques, un portrait énergétique de l'archipel et une liste des défis, de balises et de pistes de réflexion visant à alimenter les échanges.

Les consultations se dérouleront en deux volets :

PRINTEMPS 2016

D'abord, une consultation se fera auprès de groupes ciblés visant à bonifier certains éléments spécifiques de la stratégie et à répondre à certaines questions identifiées par la commission. Pour ce faire, la commission prévoit travailler par « focus group » et rassembler différents acteurs clés autour de sujets spécifiques. Pourront notamment être approchés les acteurs en transports, les intervenants du secteur de la construction, les organismes environnementaux, les grands consommateurs d'énergie, etc.

PRINTEMPS 2016

Ensuite se tiendra une consultation publique à laquelle sera convié l'ensemble de la population madelinienne. Après une présentation de la démarche de la commission et du document de présentation, les participants seront invités à partager leurs points de vue et leurs idées sur place ou en déposant un mémoire à cet effet. Les commissaires seront disponibles pour recueillir les commentaires et pour répondre aux questions.

Grâce aux résultats découlant de ces occasions de réflexion et d'échanges, la commission pourra, finalement, présenter un rapport de consultation et fournir des recommandations pour un projet de stratégie énergétique au conseil d'agglomération à l'automne 2016.



## CONCLUSION

Au cours des dernières années, la communauté des Îles-de-la-Madeleine a eu à réfléchir sur de nombreux enjeux énergétiques et environnementaux. Des sujets ont particulièrement mobilisé les réflexions. Quelle stratégie doit-on adopter pour lutter contre les changements climatiques? Quelle approche privilégier au sujet de l'exploitation du gaz naturel sur le territoire? Comment s'assurer que les plans d'Hydro-Québec en ce qui concerne l'approvisionnement des Îles-de-la-Madeleine en électricité, que ce soit au sujet du couplage éolien-diesel ou de l'avenir de la centrale thermique, correspondent aux besoins futurs de la communauté?

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, particulièrement interpellé sur ces questions, a pris la décision d'élaborer une stratégie énergétique afin d'offrir à ces questions des réponses cohérentes. Cette stratégie permettra d'identifier les objectifs qui guideront les actions futures du conseil d'agglomération.

Dans ce document, nous avons tenté de faire le tour des enjeux auxquels est soumise notre communauté en les mettant en contexte grâce à un portrait de la situation énergétique aux Îles-de-la-Madeleine. Ces enjeux font ressortir des interrogations pour lesquels nous tentons d'identifier des pistes de solutions.

Il ressort de notre analyse que les Îles-de-la-Madeleine sont entièrement dépendantes des hydrocarbures, et ce, pour tous les secteurs d'activités. Nous constatons également que cette énergie n'est pas consommée le plus efficacement possible. Cependant, il existe un énorme potentiel pour améliorer la situation et créer des opportunités qui bénéficieront à l'ensemble des citoyens. C'est donc avec optimisme que nous abordons le futur énergétique des Îles-de-la-Madeleine en étant assurés qu'il existe des solutions aux enjeux qui nous font face.

Nous espérons que ces informations vous auront permis de formuler une opinion sur l'avenir énergétique aux Îles-de-la-Madeleine. Il est essentiel que la population des Îles-de-la-Madeleine puisse se prononcer sur les enjeux énergétiques et sur la stratégie qui définira notre futur. Cette consultation permettra d'enrichir les réflexions préliminaires qui la précèdent.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer en grand nombre et de recevoir vos opinions et pistes de solutions sur l'avenir énergétique de notre archipel.

**ANNEXE 1 : RÉOLUTION DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES**



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 novembre 2011, à la mairie.

**A1111-182**

**Modification du nom et du mandat du comité consultatif en développement éolien**

---

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux énergétiques pour un archipel isolé et éloigné comme celui des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'actuel débat suscité par les projets d'exploration gazière et pétrolière tant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine qu'au large de celles-ci;

CONSIDÉRANT le projet de couplage éolien-diesel à la centrale thermique de Cap-aux-Meules, actuellement à l'étude par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'étude menée par Hydro-Québec sur l'opportunité de relier les Îles à la Gaspésie par un câble sous-marin;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 12 apparaissant au rapport de la commission de consultation sur le développement éolien aux Îles-de-la-Madeleine laquelle suggérait en 2007 au conseil d'agglomération, parallèlement à ses démarches exploratoires dans le domaine du développement de l'énergie éolienne, de se doter d'une stratégie de développement énergétique visant à mieux orienter ses choix en la matière;

CONSIDÉRANT QU' en suivi aux diverses recommandations de ce rapport, le conseil d'agglomération a mis sur pied un comité consultatif en développement éolien visant à accompagner la réalisation par Hydro-Québec de son projet;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun, tout en maintenant ce mandat initial, de profiter de l'intérêt et de l'expertise des membres de ce comité tout en évitant de dédoubler les efforts et les mandats;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération élargisse le mandat de l'actuel comité consultatif en développement éolien pour lui confier les tâches suivantes :

- agir à titre d'instance consultative du conseil d'agglomération en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi au conseil d'agglomération d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;
- piloter l'élaboration d'une stratégie énergétique adaptée au territoire des Îles-de-la-Madeleine, incluant un processus de consultation publique, dans le respect des principes du développement durable;
- poursuivre la démarche initiée avec Hydro-Québec quant au projet de couplage éolien-diesel et à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire;
- faire toute recommandation au conseil d'agglomération relativement à toute question ou tout projet de recherche ou de développement à caractère énergétique sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

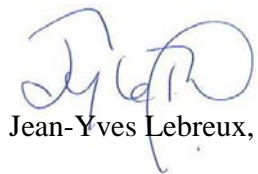
Cette stratégie énergétique devrait comprendre un état de situation (besoins actuels et réponses à y apporter), une estimation des besoins énergétiques à moyen et long terme, une identification des moyens à prendre pour réduire la consommation d'énergie, une exploration de toutes les sources d'énergie potentiellement utilisables pour le milieu et, enfin, des recommandations pour un développement énergétique respectant prioritairement les aspects que sont la sécurité d'approvisionnement et les exigences environnementales en regard des coûts de production.

que le nom de ce comité soit modifié pour celui de « Commission consultative sur les enjeux énergétiques ».

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Aux Îles-de-la-Madeleine

Ce 14 novembre 2011



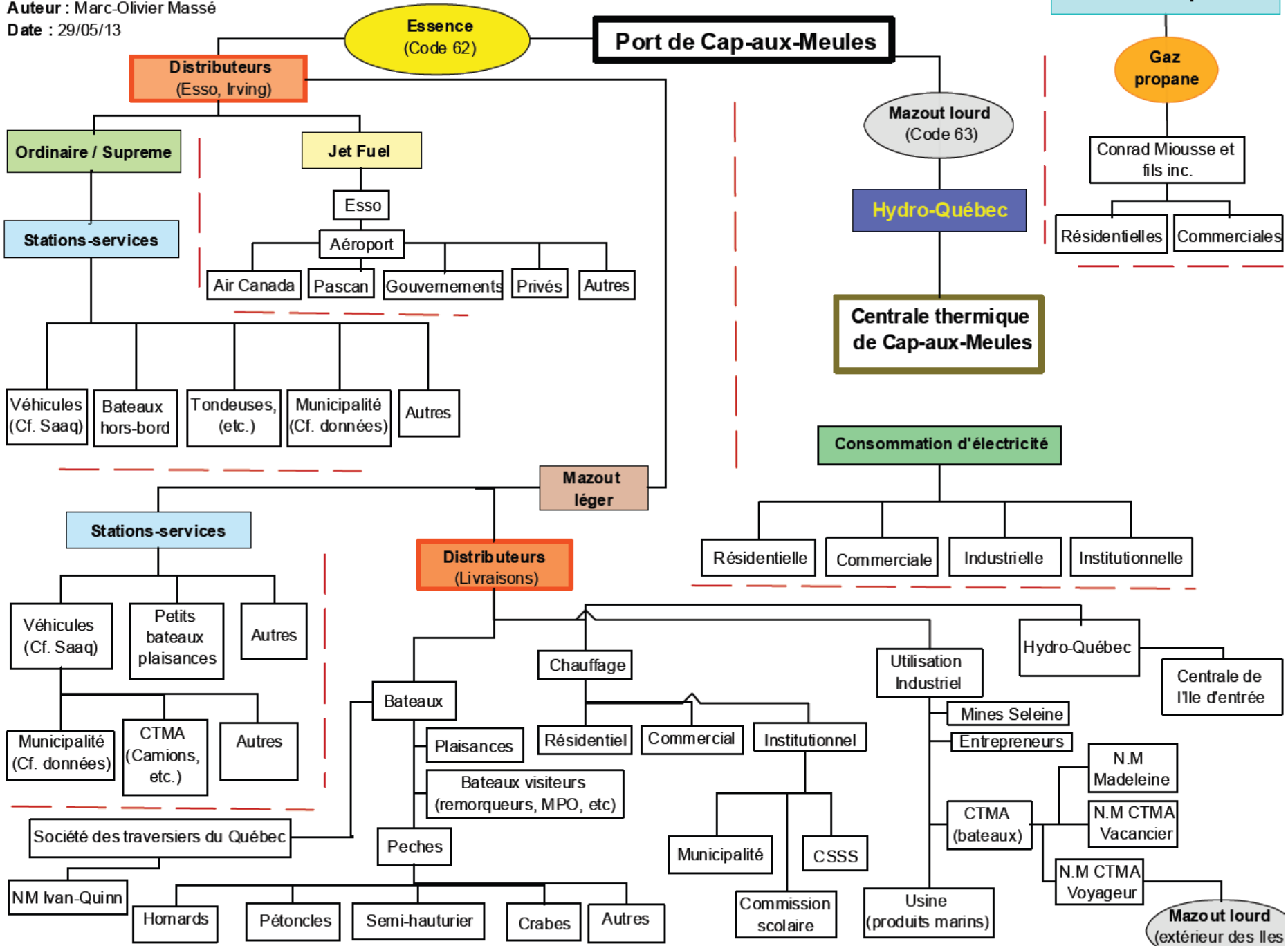
Jean-Yves Lebreux, greffier

**ANNEXE 2 : REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES FILIÈRES D'ALIMENTATION EN  
HYDROCARBURES DE L'ARCHIPEL**

# Répartition du carburant débarqué aux Iles-de-la-Madeleine par type et par secteur d'activité :

Auteur : Marc-Olivier Massé

Date : 29/05/13



## **ANNEXE 3 : DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – GAZ NATUREL**

# DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE – GAZ NATUREL

## DOCUMENT DE TRAVAIL

### POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

Décembre 2015

<b>1. BAPE sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine (2013)</b>	
1.1 Certaines études à réaliser selon le BAPE (2013) .....	2
1.2 Avis du BAPE et commentaires de l'Agglomération des Îles.....	3
<b>2. Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (en cours)</b>	
2.1 Études pertinentes réalisées.....	12

# 1. BAPE sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine (2013)

---

## 1.1 Certaines études à réaliser selon le BAPE

- ↗ Cartographie de la vulnérabilité de l'ensemble des aquifères présentant un potentiel pour l'alimentation en eau potable (p.62)
- ↗ Méthode d'évaluation de la vulnérabilité des aquifères adaptée au contexte géologique des îles de la Madeleine (MDDELCC) (p.62)
- ↗ Évaluation du risque du potentiel de migration de gaz ou de fluides vers la nappe phréatique (p.105)
- ↗ Étude sur la stimulation de puits d'hydrocarbures pratiqués aux îles de la Madeleine (MDDELCC) (p.107)
- ↗ Étude et consultation publique sur la protection des aquifères des îles de la Madeleine dans l'évaluation des scénarios d'alimentation future en électricité (Hydro-Québec) (p.116)
- ↗ Réévaluation de la possibilité de recourir à la géothermie pour le chauffage des bâtiments aux îles de la Madeleine
- ↗ Évaluation du potentiel des technologies émergentes permettant de stocker de l'énergie à des fins de production d'électricité qui sont respectueuses des aquifères (Hydro-Québec) (p.119)
- ↗ Actualisation des aspects de responsabilité au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (MERN) (p.135)
- ↗ Réévaluation de la garantie financière pour les travaux de fermeture et de restauration d'un lieu de forage (p.135)
- ↗ Amendement à la Loi sur les mines sur la responsabilité des entreprises (p.136)
- ↗ Consultation publique des collectivités locales
- ↗ Préparation d'un plan directeur de l'eau pour l'archipel selon le modèle prévu pour les bassins versants (MDDELCC, TCR)
- ↗ Poursuite du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
- ↗ Levés multifaisceaux réalisés sur le fond marin

## 1.2 Les avis du BAPE (2013) et les recommandations de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

No.	Avis de la commission d'enquête	Recommandations de l'Agglomération
1	Compte tenu de la capacité filtrante et de pouvoirs de rétention des milieux humides, la commission d'enquête est d'avis que, dans le contexte de tout projet d'exploration ou d'exploitation minière ou gazière, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait accorder une protection particulière au lien existant entre un milieu humide et la nappe phréatique sous-jacente. (p.57)	L'Agglomération souscrit à cette recommandation. Elle souhaite que le MDDEFP, soucieux de la fragilité du territoire et de la vulnérabilité de la nappe phréatique, soit associé au MRN dans le processus d'analyse et d'acceptation de tout projet d'exploration ou d'exploitation minière ou gazière.
2	Considérant que les milieux naturels aux îles de la Madeleine couvrent près de 63 % du territoire et que leur rôle est essentiel au maintien d'une eau souterraine en quantité et de qualité, la commission d'enquête est d'avis que tout initiateur d'un projet d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles devrait prendre en considération les milieux naturels présents sur le territoire afin d'en assurer la protection. (p.58)	Pour les mêmes raisons que celles évoquées quant aux liens entre milieux humides et nappe phréatique, l'Agglomération est également d'avis que la présence et le rôle des milieux naturels soient pris en compte par tout initiateur d'un projet d'exploration ou d'exploitation de ressources naturelles, considérant l'importance à accorder à la protection de la nappe phréatique. Là aussi, le MDDEFP devrait être associé au MRN afin d'encadrer le promoteur de tels projets.
3	Dans une optique de préservation intégrée et à long terme de la ressource en eau souterraine aux îles de la Madeleine, la commission d'enquête est d'avis qu'une <b><u>cartographie de la vulnérabilité de l'ensemble des aquifères présentant un potentiel pour l'alimentation en eau potable devrait être réalisée.</u></b> (p.62)	Une partie de cette cartographie a été réalisée, notamment autour des puits actuels et de certains secteurs pouvant être exploités éventuellement. Cependant, la vulnérabilité de l'ensemble des aquifères pouvant présenter un potentiel à long terme n'est pas connue et mériterait d'être cartographiée. À cet effet, compte tenu des coûts que cette démarche peut représenter, l'Agglomération ne peut que souhaiter de la part du MDDEFP une aide financière pour ce faire.
4	La commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait procéder à une <b><u>recherche pour déterminer une méthode d'évaluation de la vulnérabilité des aquifères adaptée au contexte géologique des îles de la Madeleine</u></b> et qui tienne compte des sources potentielles de contamination pouvant provenir du sous-sol et de la surface. (p.62)	Dans les secteurs présentement desservis par l'aqueduc, et particulièrement à l'intérieur des aires d'alimentation, les connaissances nous apparaissent suffisantes, à l'exception toutefois des puits municipaux de L'Île-du-Havre-Aubert. Par contre, les secteurs non desservis mériteraient une attention particulière. En ce sens, la proposition quant à une telle recherche soutenue par le MDDEFP est accueillie favorablement par la Municipalité.

9	En considérant le système de classification du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur les conséquences d'une contamination des nappes phréatiques, la commission d'enquête est d'avis que le Ministère, au nom du principe de prévention, devrait reconnaître le caractère irremplaçable des nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine. (p.84)	Cette préoccupation quant au caractère irremplaçable des nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine devrait, selon l'Agglomération être reconnue par le gouvernement du Québec et prise en compte tant au plan d'une réglementation gouvernementale assurant sa protection que sur le plan de l'encadrement de tout projet d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles.
10	La commission d'enquête est d'avis qu'afin d'assurer la pérennité de la ressource en eau aux îles de la Madeleine, les promoteurs de projets d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles qui pourraient se développer au pourtour ou sous des aquifères devraient avoir l'obligation de démontrer des effets environnementaux nuls sur ces derniers. (p.84)	L'Agglomération appuie fortement cette recommandation, laquelle doit être traduite dans le cadre d'une réglementation spécifique s'appliquant à tout projet d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles sur le territoire des Îles.
11	La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Ressources naturelles devrait faire les correctifs requis sur les anciens puits qui font saillie aux îles de la Madeleine afin de sécuriser les lieux. (p.88)	L'Agglomération demande à ce que ces correctifs soient apportés, de sorte à s'assurer que ces anciens puits n'entraînent aucun risque quant à la qualité de nappe phréatique et à la sécurité et à la santé des personnes.
14	La commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait participer, conjointement avec le ministère des Ressources naturelles, au processus d'octroi des permis de forage et de complétion des puits gaziers et pétroliers aux îles de la Madeleine, compte tenu de la fragilité de l'approvisionnement en eau potable de l'archipel. (p.97)	L'Agglomération est pleinement en accord avec cette recommandation, telle qu'évoquer aux avis n <sup>os</sup> 1 et 2.
15	La commission d'enquête est d'avis que les activités de forage de puits gazier et pétrolier aux îles de la Madeleine devraient faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accru sur le terrain par un professionnel externe à l'entreprise apte à attester de la qualité des travaux réalisés au moment de la construction. (p.102)	L'Agglomération estime qu'une réglementation spécifique devrait s'appliquer à cet égard et que son application devrait relever du MDDEFP, en collaboration avec le MRN.
16	Indépendamment du projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la commission d'enquête est d'avis qu'avant d'autoriser un forage aux îles de la Madeleine, la qualité de l'eau souterraine, y compris la concentration de méthane, devrait être établie afin de pouvoir détecter toute contamination qui résulterait de la réalisation de ce forage. (p.103)	L'Agglomération est d'avis que, compte tenu du caractère irremplaçable de la nappe phréatique et du risque de contamination de l'eau souterraine associé à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, un cadre réglementaire devrait inclure cette obligation à l'égard de tout forage.

17	La commission d'enquête est d'avis qu'avant d'autoriser un forage gazier aux îles de la Madeleine une <b><u>évaluation du risque devrait être faite par le promoteur pour évaluer le potentiel de migration de gaz ou de fluides vers la nappe phréatique</u></b> le long des fractures naturelles. (p.105)	Vu le manque de connaissance sur les fractures naturelles et la migration préférentielle du gaz et des fluides et le risque qu'il représente pour les nappes phréatiques, l'Agglomération estime qu'un cadre réglementaire devrait exiger une évaluation de ce risque en amont de tout projet de forage.
18	La commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait <b><u>s'assurer que les traitements de stimulation de puits d'hydrocarbures pratiqués aux îles de la Madeleine ne présentent pas de risque pour la qualité de l'eau souterraine.</u></b> (p.107)	Le principe de précaution devrait être appliqué à l'égard de ces traitements de stimulation et, à moins de les interdire, il faut s'assurer de leur innocuité, compte tenu du caractère irremplaçable de la nappe phréatique.
19	La commission d'enquête est d'avis qu'Hydro-Québec devrait <b><u>tenir compte de l'importance de protéger les aquifères des îles de la Madeleine dans son évaluation des scénarios d'alimentation future en électricité.</u></b> Ces scénarios devraient être soumis à une <b><u>consultation publique</u></b> et être évalués selon les principes du développement durable. (p.116)	Compte tenu de l'empreinte écologique très importante que représente le mode de production d'électricité aux Îles-de-la-Madeleine, l'Agglomération se réjouit de cette recommandation et en souhaite la mise en œuvre
21	La commission d'enquête est d'avis qu'Hydro-Québec devrait <b><u>évaluer le potentiel des technologies émergentes permettant de stocker de l'énergie à des fins de production d'électricité qui sont respectueuses des aquifères, telle la production d'hydrogène, établir une veille technologique et envisager la réalisation de projets pilotes adaptés aux îles de la Madeleine.</u></b> (p.119)	Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie énergétique présentement en cours, l'Agglomération entend identifier diverses pistes à explorer visant la réduction des gaz à effets de serre résultants des activités anthropiques menées sur son territoire. Vu la présence de sa centrale thermique, la participation d'Hydro-Québec à cette démarche est nécessaire et l'Agglomération espère que le gouvernement du Québec verra à assurer cette participation.
22	La commission d'enquête est d'avis que l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et Hydro-Québec, devrait prendre contact avec l'initiative Cradle to Cradle Islands pour établir un partenariat qui pourrait mener à des solutions novatrices basées sur l'expérience et l'expertise des îles participant à cette initiative. Le Fonds vert, administré par le Ministère, pourrait financer un programme pour étudier l'introduction de solutions énergétiques de remplacement. (p.125)	L'Agglomération est vivement intéressée par cette initiative et les perspectives qu'elle pourrait ouvrir. Toutefois, ses capacités financières limitées ne lui permettent pas d'envisager un partenariat semblable, à moins de disposer d'une aide financière et technique substantielle lui permettant de tirer profit efficacement d'un tel partenariat.

23	La commission d'enquête est d'avis que toute entreprise utilisant ou transportant des produits chimiques à des fins industrielles devrait communiquer à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine la liste détaillée et à jour de ces produits chimiques, y compris leur quantité, et indiquer les mesures prises pour réduire la probabilité ou les conséquences d'une émission de polluants vers la nappe phréatique. (p.134)	L'Agglomération souscrit à cette recommandation; toutefois, elle ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire à cet effet. Elle demande au MDDEFP d'imposer cette mesure aux fins de protection de la nappe phréatique.
24	La commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait transmettre à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine un exemplaire des plans de mesures d'urgence que lui ont fourni les personnes pour qui un certificat d'autorisation a été délivré. (p.134)	En complément à la recommandation précédente, l'Agglomération appuie cet avis et souhaite sa mise en œuvre par le MDDEFP.
25	La commission d'enquête est d'avis que toute demande de permis de forage d'exploration ou d'exploitation pétrolière, gazière et minière aux îles de la Madeleine soumise au ministère des Ressources naturelles devrait être accompagnée d'un plan de mesures d'urgence qui prendrait en compte la gestion des matières dangereuses. L'activité devrait être évaluée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au regard de l'application du Règlement sur les matières dangereuses. (p.134)	L'Agglomération demande à ce que cela soit prévu dans un cadre réglementaire s'appliquant spécifiquement aux activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière, gazière et minière sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, vu le caractère de vulnérabilité de la nappe phréatique.
26	La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Ressources naturelles devrait <b><u>actualiser les aspects de responsabilité civile actuellement stipulés au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains</u></b> afin qu'une entreprise d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière ait les moyens financiers pour pallier un déversement de matières dangereuses susceptibles de contaminer un aquifère. La réglementation sur les mines devrait prévoir la même chose en cas de contamination. (p.135)	L'Agglomération demande à ce que la réglementation existante, tant à l'égard du pétrole, du gaz naturel et des réservoirs souterrains que des mines, soit modifiée en conséquence.
27	La commission d'enquête estime que la <b><u>garantie financière pour les travaux de fermeture et de restauration d'un lieu de forage pétrolier ou gazier devrait être revue</u></b> de façon à couvrir tous les coûts prévisibles de fermeture et de restauration, sans fixer un plafond. (p.135)	L'Agglomération appuie cette recommandation.

28	La commission d'enquête est d'avis que la <b><u>Loi sur les mines devrait être amendée de façon à ce qu'une entreprise demeure responsable à perpétuité pour toute contamination du sol et de l'eau souterraine.</u></b> (p.136)	L'Agglomération appuie également cette recommandation.
29	La commission d'enquête est d'avis que la <b><u>création d'un fonds financé par l'industrie</u></b> est pertinente selon les principes de développement durable, équité et solidarité sociales, et pollueur payeur. Ce fonds couvrirait les coûts de restauration de lieux touchés par les travaux d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles réalisés par un propriétaire insolvable ou qui n'est plus en activité et faisant face à long terme à des problèmes de contamination des terrains ou de l'eau. (p.136)	Même point de vue que celui exprimé précédemment.
30	La commission d'enquête considère que la <b><u>consultation publique des collectivités locales</u></b> , en lien avec l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, est essentielle en vertu du principe de développement durable participation et engagement et qu'elle devrait intervenir dès les premières phases d'activité. (p.137)	L'Agglomération endosse totalement cette recommandation.
31	La commission d'enquête est d'avis, considérant le caractère vulnérable du territoire des îles de la Madeleine et de sa ressource en eau, que des <b><u>dispositions légales propres à ce territoire devraient être adoptées, en concertation avec les intervenants des îles</u></b> , pour assurer une protection de ce milieu dans un contexte de développement durable. (p.145)	Cet avis va totalement dans le sens d'une réglementation propre aux Îles-de-la-Madeleine, tel que formulé dans divers commentaires énoncés dans le présent document. En avril 2013, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface, du type de ceux adoptés par d'autres municipalités au Québec. Un règlement semblable ayant été récemment invalidé par le Tribunal, l'Agglomération estime qu'il revient au MDDEFP d'adopter une réglementation spécifique à la vulnérabilité de la nappe phréatique des Îles, compte tenu de son caractère irremplaçable. Elle presse donc le gouvernement d'agir en ce sens en adoptant une réglementation spécifique adaptée au contexte de l'hydrogéologie des Îles-de-la-Madeleine et tenant compte du caractère irremplaçable des nappes phréatiques de l'Archipel, mettant ainsi la Municipalité à l'abri de tout recours qui viendrait invalider les dispositions réglementaires locales à cet égard.

32	<p>En vertu du principe de subsidiarité, la commission d'enquête est d'avis que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs devrait donner à la future table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent des Îles-de-la-Madeleine le mandat de <b><u>préparer un plan directeur de l'eau pour l'archipel selon le modèle prévu pour les bassins versants.</u></b> L'organisme pourrait également se voir confier le mandat de surveiller l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles ainsi que toute autre activité susceptible de toucher la qualité des eaux de surface ou souterraines que le ministre considérerait comme pertinente. (p.148)</p>	<p>Bien qu'en accord avec la mise sur pied d'une TCR pour voir à l'élaboration d'un PGIR touchant les eaux de surface entourant le territoire des Îles-de-la-Madeleine, l'Agglomération ne croit pas pertinent qu'un tel mandat soit confié à cette TCR, du moins quant aux eaux souterraines. En effet, l'administration municipale a su, au cours des années, assurer une gestion précautionneuse de la ressource eau souterraine et entend continuer à le faire.</p>
33	<p>La commission d'enquête, au nom des principes de protection de l'environnement et de prévention, est d'avis que, pour les îles de la Madeleine, le MDDEFP devrait <b><u>développer une réglementation particulière visant à protéger et à préserver l'ensemble des ressources aquifères, tant celles exploitées que celles exploitables et non encore exploitées, pour les générations futures.</u></b> Un tel règlement devrait considérer la possibilité d'étendre à l'ensemble des ressources en eau souterraine les mesures pour protéger les sources d'alimentation en eau potable. (p.149)</p>	<p>Étant donné le caractère vulnérable des ressources aquifères et la nécessité d'en assurer une protection pour les générations futures, l'Agglomération est totalement en accord avec la mise en place d'une réglementation particulière pour les Îles-de-la-Madeleine.</p>
34	<p>La commission d'enquête est d'avis que les activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles aux îles de la Madeleine devraient être évaluées, notamment celles liées aux hydrocarbures, par le MDDEFP de manière à considérer l'ensemble des enjeux environnementaux à l'intérieur d'une même demande de certificat d'autorisation. (p.149)</p>	<p>L'Agglomération souscrit pleinement à cette recommandation, telle qu'exprimée précédemment, entres autres aux avis nos 1 et 2.</p>
36	<p>La commission d'enquête est d'avis que, dans le contexte insulaire particulier des Îles-de-la-Madeleine, il y a lieu de <b><u>dissocier la phase d'exploration de la phase d'exploitation.</u></b> Dès une découverte significative d'hydrocarbures aux îles de la Madeleine, une phase de <b><u>consultation publique</u></b> devrait être entreprise avant la poursuite de l'exploration ainsi qu'avant d'accorder un bail d'exploitation en vertu du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains. La stratégie de développement du gisement pourrait servir de base de départ à cette consultation. (p.151)</p>	<p>Cette recommandation reprend intégralement une demande formulée dans son mémoire par l'Agglomération. Cette dernière souhaite que cette recommandation soit mise en œuvre.</p>

37	La commission d'enquête est d'avis que le <b><u>Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines devrait être prolongé</u></b> de façon à permettre la réalisation d'un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines aux îles de la Madeleine. (p.153)	L'Agglomération souscrit à cette recommandation et offre sa pleine collaboration à la réalisation de ce projet d'acquisition de connaissances, comme elle l'a fait jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, elle estime ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour ce faire.
38	La commission d'enquête est d'avis qu'un projet issu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines aux îles de la Madeleine viendrait bonifier l'acquisition des connaissances utiles à la gestion de la ressource en eau souterraine, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des ressources en eaux souterraines et à la préservation de leur qualité. Les résultats de ce projet devraient être rendus publics. (p.153)	L'Agglomération souscrit à cette recommandation, telle que mentionnée ci-dessus.
39	La commission d'enquête estime pertinente la <b><u>réalisation de levés multifaisceaux réalisés sur le fond marin</u></b> , au pourtour des îles de la Madeleine, pour évaluer la présence ou non de venues de gaz naturel dans les formations géologiques. (p.153)	L'Agglomération appuie également cet avis.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2. Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (en cours)

---

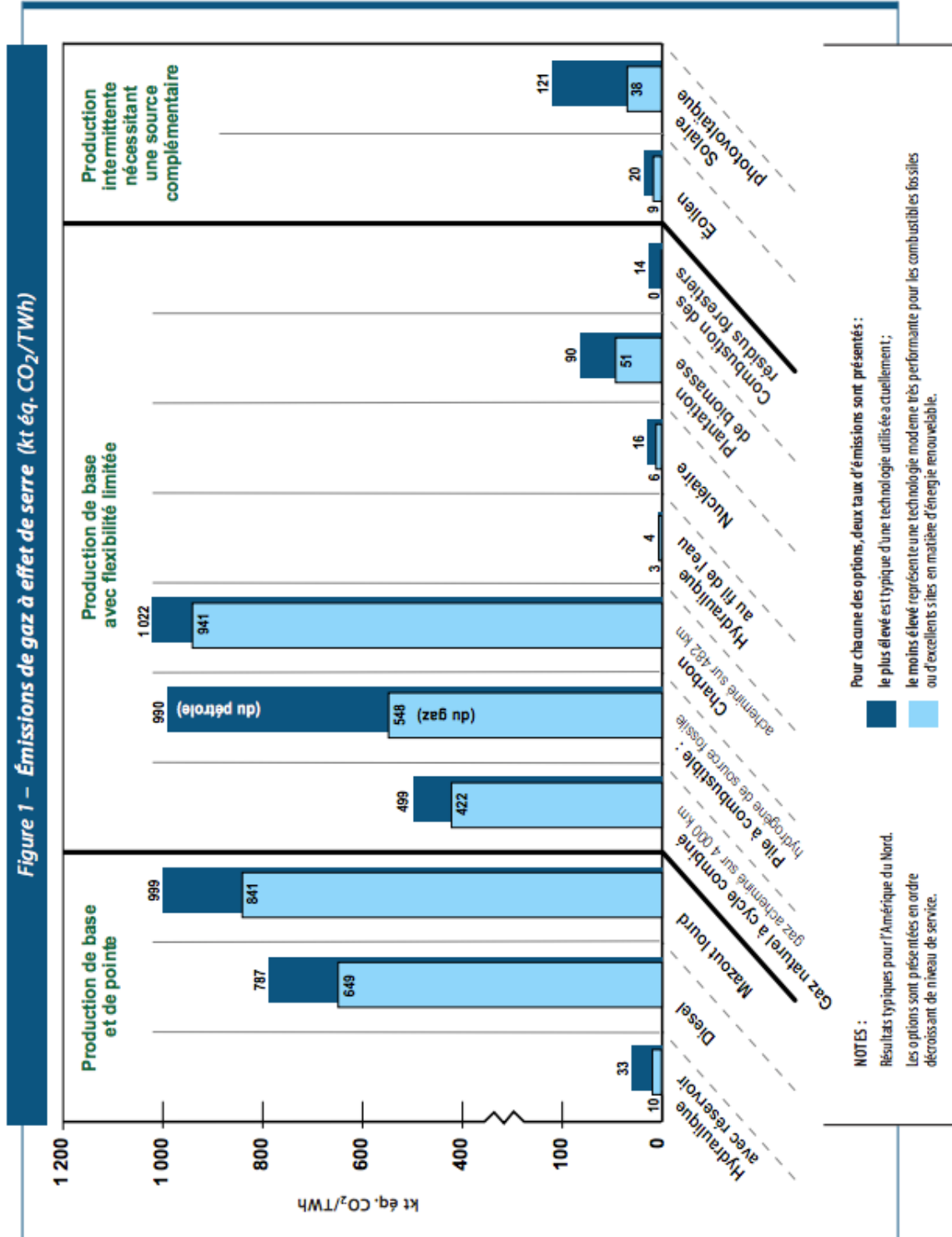
### 2.2 Études pertinentes réalisées

- ↪ **Évaluation des risques géologiques associés à certaines structures géologiques (GTEC02)** - Contrairement aux structures du Bas-St-Laurent et en Gaspésie, il y a absence d'informations sur les risques géologiques du secteur Old Harry et sur le plan terrestre aux Îles-de-la-Madeleine.
- ↪ **Besoins de main-d'œuvre liés au développement d'une industrie d'exploitation des hydrocarbures au Québec (GECN02)** - Contrairement à Anticosti et en Gaspésie, il n'y a pas d'estimation relative à la création d'emplois aux Îles-de-la-Madeleine et pour le secteur d'Old Harry.
- ↪ **Partage des revenus et des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (GECN03)** - L'étude suggère de trouver une solution adaptée à la réalité québécoise qui tient compte du régime fiscal, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs accordés au milieu municipal et des moyens dont disposent les Municipalités.
- ↪ **Inventaire des usages territoriaux, des caractéristiques et des zones potentiellement sensibles dans les territoires visés (GSOC01)** Les Îles-de-la-Madeleine constituent une aire extrêmement sensible en raison du nombre de zones d'importance pour les ressources biologiques. Ce résultat est d'autant plus important que les îles comportent une grande diversité des composantes malgré une superficie restreinte. La répartition des aires de sensibilité diffère grandement de celle du territoire global à l'étude. C'est la MRC qui présente les plus grands écarts par rapport à l'ensemble du territoire.
- ↪ **Analyse approfondie des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) (GENV33)** – Il n'a pas été prolongé dans le temps et les Îles n'ont pas été caractérisées (malgré recommandation du BAPE à cet effet)
- ↪ **Analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et propositions relatives au mode de gouvernance territoriale (GSOC03)**. Pistes d'amélioration : Le développement collectif de la ressource : par et pour le Québec, Une évaluation économique des projets énergétiques, Une évaluation des alternatives, Les pistes d'amélioration des modes de gouvernance : vision, planification et évaluation des filières d'hydrocarbures, Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (étude d'impact et BAPE), Une planification des projets de concert avec les communautés, Dispositifs de concertation afin d'établir les conditions d'acceptabilité et d'insertion des projets dans les communautés, Mécanismes de suivi, Rôle de l'État : encadrement des hydrocarbures et accompagnement des communautés, Rôles des municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) : planification, sécurité publique et concertation.

- ↵ **Examen des mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'accident majeur – milieu terrestre (GTVS01)** – Formule plusieurs avis dont les suivants : éliminer/substituer/utiliser des substances moins dangereuses, lorsque possible, mettre en place des contrôles à la source, mettre en place des contrôles administratifs, dont les procédures de travail, les plans de mesures d'urgence, les plans de prévention des incendies et explosions, associer les entreprises à des organismes spécialisés dans les opérations d'hydrocarbures, développer un centre de recherches et de diffusion de la connaissance applicable, faire une étude dangers/de risques des opérations et mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation, appliquer les recommandations du BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent (Rapport 309) (BAPE 2013) soient appliqués en les adaptant à l'industrie des hydrocarbures.
- ↵ **Établissement des bassins géologiques analogues aux structures géologiques en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et dans le golfe du Saint-Laurent (GTEC01)** - Traite des bassins géologiques attachés aux Îles-de-la-Madeleine, milieu terrestre et maritime (bassin des Maritimes. Certaines parties du bassin se trouvent en milieu terrestre (*onshore*) (ex. : les Îles-de-la-Madeleine).
- ↵ **Meilleures pratiques – Travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures – Forage en milieu terrestre (GTEC03)** - L'INRS formule des avis sur les meilleures pratiques, ne demande pas d'études supplémentaires.
- ↵ **Meilleures pratiques – Gestion des équipements de surface, gestion des rejets de forage, réutilisation et élimination des eaux (GTEC04)** – L'INRS formule des avis sur les meilleures pratiques, ne demande pas d'études supplémentaires.
- ↵ **Meilleures pratiques – Travaux de recherche d'hydrocarbures – levés sismiques (GTEC05)** - L'étude formule des avis sur les meilleures pratiques et conclut qu'avec une bonne préparation et avec l'information pertinente pour le milieu où les travaux auront lieu, il est possible de faire des levés sismiques qui respectent l'environnement.
- ↵ **État de situation des mesures d'urgence environnementales au Québec : le cas du milieu terrestre (AENV15)** **Courte étude qui indique les aspects que l'éventuel encadrement légal et réglementaire devra prévoir tel que** les normes à atteindre pour les entreprises, le plan d'urgence et de formation, la présence d'équipement d'intervention, plan d'urgence municipal, démonstration de la capacité d'agir en cas de déversement, etc.

**ANNEXE 4 : FACTEURS D'ÉMISSIONS DE GES SELON LE MODE DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ**

Source : Hydro-Québec (2003) Comparaison des options de production d'électricité (En ligne)  
 [http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/pdf/pop\_01\_06.pdf]  
 (Consulté le 15 janvier 2016).



## ANNEXE VIII

---

Fédération québécoise des municipalités, Mémoire de la FQM  
sur le projet de Loi n° 106 – Loi concernant la mise en œuvre de la Politique  
énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives (2016)

# On voit loin pour notre monde



Mémoire de la FQM sur le projet de Loi n° 106  
**Loi concernant la mise en œuvre de la Politique  
énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions  
législatives**

17 août 2016



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

## **LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses cinq commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

### **MISSION**

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

### **VISION**

- La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

### **VALEURS**

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
1 Édiction de la Loi sur Transition Énergétique Québec.....	4
1.1 Localisation du siège de Transition Énergétique Québec.....	4
1.2 Transition vers les énergies renouvelables.....	5
1.2.1 La petite hydraulique.....	5
1.2.2 L'énergie éolienne .....	6
1.2.3 Biomasse forestière .....	8
1.3 Nomination des membres du conseil d'administration de Transition Énergétique Québec.....	9
2 Édiction de la Loi sur les hydrocarbures .....	10
2.1 Contexte.....	10
2.2 Les pouvoirs des MRC et les municipalités locales en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme .....	11
2.2.1 Abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme .....	11
2.2.2 Soustraction des territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures .....	12
2.3 Enjeux de la filière hydrocarbure .....	14
2.3.1 Protection des sources d'eau potable .....	14
2.3.2 Transport des hydrocarbures.....	16
2.3.3 Sécurité publique et mesures d'urgence .....	16
2.3.4 Restauration des sites et Fonds de garantie .....	17

<b>2.4</b>	<b>Comité de suivi pour favoriser l'acceptabilité sociale au sein des communautés d'accueil .....</b>	<b>18</b>
<b>2.5</b>	<b>Partage des redevances sur les ressources naturelles .....</b>	<b>18</b>
<b>2.6</b>	<b>Fonds communautaire de développement de l'énergie renouvelable .....</b>	<b>19</b>
	<b>Conclusion .....</b>	<b>20</b>
	<b>Résumé des recommandations .....</b>	<b>21</b>

## INTRODUCTION

Le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) remercie la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'occasion qui lui est offerte de présenter ses commentaires et suggestions quant aux orientations que devrait prendre ce projet de Loi n° 106.

Depuis plusieurs années déjà, la FQM est interpellée par ses membres sur la problématique soulevée par le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.), notamment au regard des responsabilités municipales en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable.

La Fédération avait d'ailleurs interpellé dès 2009 les différents ministères du gouvernement du Québec concernant ce dossier, en réitérant l'importance de ne pas commettre les mêmes erreurs que dans le dossier de l'énergie éolienne, où l'élaboration du cadre d'implantation de la filière s'est faite alors que les compagnies étaient déjà à pied d'œuvre sur le territoire.

Les activités énergétiques occupent une place très importante dans l'économie des régions. C'est la raison pour laquelle, entre autres, la FQM place le dossier énergétique parmi ses priorités. Pour cela, les membres de la FQM dans le dossier énergétique sont toujours mus par une même vision : laisser aux instances politiques locales, incidemment les MRC, décider de l'aménagement de leur territoire, notamment de l'avenir de leurs ressources énergétiques.

Pour la FQM, les municipalités locales et régionales doivent avoir la latitude de déterminer le type de développement et de milieu de vie qui leur conviennent. Les MRC doivent donc disposer des pouvoirs nécessaires pour rendre effectifs ces choix par le biais des schémas d'aménagement. Elles doivent pouvoir incidemment choisir, selon les secteurs de leur territoire, le modèle de production d'énergie qu'elles souhaitent voir se développer.

La FQM souhaite que le Québec profite du développement de ses ressources énergétiques tout en minimisant les impacts environnementaux et en favorisant leur acceptabilité sociale. C'est d'ailleurs pour ces raisons que notre Fédération a participé le 24 mars dernier à la commission parlementaire sur le Livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*.

Le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal. Pour la FQM, la *Loi sur les mines* implique activement la MRC pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités ce qui n'est pas le cas du

projet de *Loi sur les hydrocarbures*. C'est un recul inacceptable en matière d'aménagement du territoire pour le milieu municipal.

Les MRC et les municipalités locales n'ont aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire. Aussi, bien que les compagnies pétrolières et gazières soient soumises à la Loi sur la qualité de l'environnement dans leurs opérations, elles ne sont pas tenues de respecter les dispositions réglementaires municipales relatives à l'aménagement du territoire et l'environnement. Cette situation inquiète au plus point les administrateurs de la FQM.

C'est dans ce contexte que notre Fédération souhaite intervenir pour rappeler au gouvernement et aux différents intervenants les principes et les avenues que doit emprunter la mise en œuvre de la politique énergétique 2030, notamment la Loi sur les hydrocarbures, afin qu'elles puissent constituer un moteur de développement et d'enrichissement pour le Québec et ses régions dans une perspective de développement durable.

La FQM offre sa collaboration au gouvernement pour participer aux travaux visant la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique et de la Loi sur les hydrocarbures.

## **1 Édiction de la *Loi sur Transition Énergétique Québec***

### **1.1 Localisation du siège de Transition Énergétique Québec**

L'un des apports importants du projet de Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, est la création d'un organisme de Transition Énergétique Québec (TEQ). Cet organisme sera responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes en matière de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Pour la FQM, l'idée de l'implantation de l'organisme TEQ est intéressante et s'inscrit en cohérence avec les fondements de la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. La FQM adhère à la création d'un tel guichet unique pour proposer une offre énergétique renouvelée à tous les types de consommateurs. Toutefois, notre Fédération souhaite que le siège social de TEQ soit situé en région afin d'envoyer un signal fort que le milieu municipal et les régions du Québec ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables.

## Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec situe en région le siège de l'organisme de Transition Énergétique Québec (TEQ) afin d'envoyer un signal fort que le milieu municipal et les régions du Québec ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables.

### 1.2 Transition vers les énergies renouvelables

L'importance du secteur énergétique pour les communautés rurales et le développement du Québec et de ses régions n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, il est considéré par les élus municipaux comme un service essentiel indissociable du développement social et économique pour les régions du Québec quand ils songent à son climat rigoureux et à son vaste territoire.

Comme le document de consultation sur les enjeux énergétiques du Québec le mentionne, le secteur énergétique est en mutation depuis une dizaine d'années au Québec, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Près de 50 % des besoins énergétiques du Québec sont satisfaits par des sources d'énergie renouvelable, une situation qu'on ne rencontre nulle part ailleurs en Amérique du Nord<sup>1</sup>.

La FQM croit que le présent projet de Loi offre une opportunité au gouvernement de traduire en action concrète sa volonté d'accroître la production et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment la biomasse forestière, la filière éolienne et l'hydroélectricité.

À cet égard, notre Fédération réitère certains enjeux de ses membres sur les énergies renouvelables qu'elle a présentés dans son mémoire déposé lors de la consultation sur les enjeux énergétiques du Québec : de la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec.

#### 1.2.1 La petite hydraulique

La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, rendue publique le 4 mai 2006, stipulait que « Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer [des projets de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins] dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont sous contrôle de la communauté ».

Depuis, la FQM n'a cessé de faire-valoir à plusieurs reprises que les minicentrales hydroélectriques constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique, tout en produisant une énergie verte qui respecte les principes du développement durable.

---

<sup>1</sup> Commission sur les enjeux énergétiques du Québec : de la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec.

Devant la pluralité des enjeux ayant trait à l'occupation dynamique et la vitalité des territoires, le gouvernement doit adresser un signal fort aux partenaires municipaux qui militent en faveur du développement énergétique renouvelable comme moteur de croissance économique pour les MRC et les municipalités locales. De plus, qu'il s'agit de la filière la plus écologique, environnementale et économique si l'on tient compte du fait :

- qu'elle requiert le moins d'investissements d'entretien pendant la vie utile des installations;
- que les actifs sont remis à l'État après une période maximale de location des forces hydrauliques;
- que ces actifs vont s'ajouter au bloc patrimonial et contribuer à la stabilisation des coûts d'énergie aux citoyens.

À cet égard, la FQM souhaite que la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 soit l'occasion pour le gouvernement de favoriser les MRC et les municipalités locales qui misent sur une ressource propre et renouvelable, notamment l'hydroélectricité présente sur leur territoire pour prendre en charge leur développement.

### **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Québec favorise les MRC et les municipalités locales qui misent sur une ressource propre et renouvelable, notamment l'hydroélectricité présente sur leur territoire pour prendre en charge leur développement.**

Considérant que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et à la revitalisation du territoire, il importe aussi que le projet n° 106 inclue la création de richesses collectives, notamment par le soutien des MRC et des municipalités locales. À cet égard, la FQM demande au gouvernement de réserver le créneau de 50 MW et moins, uniquement aux MRC et municipalités locales, pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales. De cette façon, les MRC et les municipalités locales bénéficieront des nouvelles sommes d'argent et seront à même de profiter de la richesse de leurs ressources énergétiques.

### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Québec réserve le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales.**

#### *1.2.2 L'énergie éolienne*

Le développement d'une filière éolienne au Québec a permis la création de plusieurs

entreprises dans le secteur de la fabrication, particulièrement dans la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, ou dans le secteur des services, soit la recherche et le développement, la conception, la maintenance, etc<sup>2</sup>.

De nombreux projets en éolien ont fait appel au leadership des élus et des intervenants locaux. Ils ont permis notamment, de stimuler et de soutenir le développement et la prospérité des collectivités, d'assurer la qualité de vie des citoyens et de renforcer le pouvoir d'attraction des régions. La filière éolienne est donc une des pierres d'assise du développement des territoires ruraux, notamment pour la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent.

La FQM est donc favorable au développement de l'énergie éolienne, tant dans une perspective économique qu'écologique. Deux conditions ont cependant été précisées pour l'appui à des initiatives de développement de cette filière par la FQM :

- maximiser dans toute la mesure du possible les retombées économiques communautaires et régionales; et;
- respecter l'environnement et les communautés à proximité desquels les parcs éoliens seront installés.

À cet effet, la FQM est d'avis que le gouvernement doit assurer un rythme d'implantation des nouvelles capacités de production de même qu'un niveau total de production qui permettront, non seulement le développement à long terme de toute la filière industrielle éolienne au Québec, mais aussi la possibilité pour celle-ci de se tailler une place plus importante sur les marchés d'exportation.

#### **Recommandation 4**

**La FQM recommande au gouvernement de se doter d'objectifs clairs et précis prévoyant l'installation de nouveaux projets éoliens dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 afin d'assurer le développement à long terme de toute cette filière industrielle et manufacturière au Québec.**

De plus, il doit reprendre les règles de contenu régional<sup>3</sup> dans le projet loi n° 106 afin de maintenir la concurrence entre les firmes pour s'assurer de maximiser les retombées économiques régionales.

<sup>2</sup> Commission sur les énergies renouvelables du Québec : de la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec.

<sup>3</sup> La Gazette officielle du Québec du 11 décembre 2004 stipule que la maximisation des retombées économiques dans la MRC de Matane et dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en termes d'emplois et d'investissements doit se traduire par l'implantation d'installations de fabrication et d'assemblage d'éoliennes et de leurs composantes.

## Recommandation 5

**Que le gouvernement du Québec maintienne les règles de contenu régional dans le projet de Loi n° 106 afin de maintenir la concurrence entre les firmes pour s'assurer de maximiser les retombées économiques régionales.**

### 1.2.3 Biomasse forestière

La filière biomasse forestière s'est développée, au cours des dernières années, pour prendre aujourd'hui un créneau intéressant et important au niveau des énergies propres et renouvelables, et ce, sur l'ensemble du Québec.

La FQM a sensibilisé depuis quelques années le gouvernement à l'importance de maximiser les retombées locales de la valorisation de la biomasse forestière en faisant notamment, la promotion de la filière énergétique du chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels avec cette ressource renouvelable.

Le chauffage à la biomasse permettrait de diminuer en partie les besoins de consommation d'électricité pendant la période critique de pointes hivernales et ainsi de diminuer les pointes de puissance. En effet, certains bâtiments pourraient être dorénavant chauffés à la biomasse forestière plutôt qu'à l'électricité, autant pour le chauffage principal que pour celui d'appoint. De plus, l'exploitation du pétrole et des gaz de schiste entraîne une augmentation des émissions de GES et aura des conséquences sur les efforts de réduction au Québec.

De nouveaux créneaux municipaux ayant trait à l'utilisation de la biomasse forestière sont en train de se réaliser et représentent une belle occasion à saisir<sup>4</sup>. À cet égard, la FQM souhaite que les MRC et les municipalités locales utilisent cette filière de la biomasse pour diversifier leur économie et tirer parti des nouvelles tendances sur le plan énergétique.

Pour notre Fédération, il est important que le gouvernement du Québec prévoit dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 les conditions nécessaires afin que la filière de la biomasse forestière se traduise en réels leviers de développement pour les MRC et les municipalités locales et aussi qu'elle contribue au contrôle et à la réduction des GES.

La FQM croit que le développement de la filière de production de chaleur à partir de la biomasse forestière constitue une alternative prometteuse, créatrice d'emplois et adaptée aux besoins réels des régions. De l'avis de la FQM, la promotion de cette filière permettra au gouvernement, notamment de :

- substituer les énergies fossiles, notamment les centrales à charbon, le diesel, etc.;

---

<sup>4</sup> Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie : l'énergie renouvelable, Source naturelle de succès pour le développement rural.

- réduire nos émissions de GES en favorisant les équipements de combustion du bois écoénergétique;
- améliorer l'autonomie et la sécurité énergétique des régions et des milieux ruraux;
- favoriser la création d'emplois et l'activité économique des régions du Québec;
- diminuer la vulnérabilité économique des communautés, commerces et industries face aux soubresauts des prix des énergies fossiles.

### **Recommandation 6**

**Que le gouvernement du Québec relance le programme de la biomasse forestière résiduelle suspendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 en faisant notamment, la promotion de la filière énergétique du chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels avec cette ressource renouvelable.**

Étant donné que de nouveaux créneaux municipaux ayant trait à l'utilisation de la biomasse forestière sont en train de se réaliser et représentent une belle occasion à saisir, la FQM souhaite que le gouvernement du Québec mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.

### **Recommandation 7**

**Que le gouvernement du Québec mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.**

## **1.3 Nomination des membres du conseil d'administration de Transition Énergétique Québec**

L'énergie, principale assise socio-économique dans plusieurs territoires ruraux, occupe une place stratégique dans les préoccupations quotidiennes des élus municipaux et des régions.

Selon l'article 23 du projet de Loi n<sup>o</sup> 6, le gouvernement de Québec nomme les membres du conseil d'administration de Transition Énergétique Québec en tenant compte des profils de compétences et d'expériences établis par le conseil pour un mandat d'au plus quatre ans.

La FQM est d'accord de limiter le mandat des administrateurs de TEQ à quatre ans. Toutefois, il est impératif pour la FQM que le conseil d'administration inclue des élus municipaux représentant les petites communautés rurales, compte tenu des enjeux que comporte la

transition énergétique sur le milieu municipal, et surtout sur le milieu rural puisque cette transition énergétique aura moins d'impacts en milieu urbain qu'en milieu rural.

### **Recommandation 8**

**Que le gouvernement du Québec nomme des élus municipaux représentant les petites communautés rurales au conseil d'administration de Transition Énergétique Québec.**

## 1.4 Nomination des membres de la Table des parties prenantes

La FQM accueille favorablement l'institution d'une table des parties prenantes pour assister TEQ dans l'élaboration et la révision du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique. De l'avis de la FQM, le gouvernement devrait tout mettre en oeuvre pour regrouper les compétences humaines au sein de cette table.

Comme Vision Biomasse Québec est un acteur incontournable de la bioénergie au Québec et que cette filière sera appelée à prendre considérablement de l'ampleur afin de participer à la réalisation de la transition énergétique du Québec (cible d'augmentation de 50 % de la production de bioénergie dans la Politique énergétique 2013), notre Fédération souhaite qu'un représentant de ce regroupement siège sur la Table des parties prenantes.

### **Recommandation 9**

**Que le gouvernement du Québec invite un représentant de Vision Biomasse Québec à siéger à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec.**

## 2 Édiction de la Loi sur les Hydrocarbures

### 2.1 Contexte

L'État est dans un processus d'élaboration d'une Loi sur les hydrocarbures et de la façon de la mettre en oeuvre. Les MRC et les municipalités locales se positionnent aussi pour leur développement selon leurs propres circonstances et contextes.

Malgré les dispositions apportées par la Loi sur les hydrocarbures dans le cadre du projet de Loi n° 106, le secteur des hydrocarbures échappe complètement à la planification territoriale des municipalités locales et des MRC exercée par l'entremise du zonage et des schémas d'aménagement.

Les préoccupations les plus souvent soulevées par les différentes MRC et les municipalités locales au cours des dernières années sont souvent basées sur des inquiétudes relatives aux activités pétrolières et gazières qui priment sur les autres usages du territoire.

Aussi, bien que les compagnies pétrolières et gazières soient soumises à la Loi sur la qualité de l'environnement dans leurs opérations, elles ne sont pas tenues de respecter les dispositions réglementaires municipales relatives à l'environnement.

L'exploration et l'exploitation des gaz de schistes suscitent de l'inquiétude populaire, comme en témoignent les manchettes des médias régionaux et nationaux à l'égard des travaux de fracturation sur le territoire québécois.

## 2.2 Les pouvoirs des MRC et les municipalités locales en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) adoptée en 1979 permet aux instances municipales (MRC et municipalités locales) de réglementer ou de prohiber des usages, des constructions ou des ouvrages situés à proximité des zones de contraintes de façon à atténuer les nuisances, réduire les risques et éviter les conflits d'usages sur le territoire.

Les MRC et les municipalités locales prennent en compte les contraintes de nature anthropique dans le schéma d'aménagement et de développement et le plan d'urbanisme, afin d'atténuer les effets négatifs de certaines activités, notamment énergétiques ou minières sur les personnes, les biens et l'environnement tout en maintenant la volonté de favoriser le plein fonctionnement et même l'expansion des entreprises.

D'ailleurs, le législateur a confié à la MRC un rôle stratégique lui permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse de certaines activités, notamment minière avec les autres utilisations du territoire.

### 2.2.1 Abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La question de l'aménagement du territoire reste toujours au centre des préoccupations de la FQM en matière de développement et de régulation de l'activité pétrolière et gazière, car cette dernière échappe encore aux prérogatives municipales en matière d'aménagement du territoire.

Le rapport sur la filière des hydrocarbures<sup>5</sup> mentionne qu'au chapitre de la planification, la Loi sur les mines a préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce qui a pour effet de rendre les outils de zonage, dont disposent les instances locales, inutiles face à cette industrie. Les dispositions modificatives présentées dans le projet loi n° 106 maintiennent l'article 246 dans la LAU et confirment ainsi que les municipalités locales et les MRC ne disposent que d'un pouvoir minimal en ce qui a trait au secteur des hydrocarbures :

« Aucune disposition de la présente loi, d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un règlement ou d'une résolution de contrôle intérimaire ou d'un règlement de zonage, de

<sup>5</sup> Rapport sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures : évaluation environnementale stratégique, mai 2016.

lotissement ou de construction ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement ou la désignation sur carte d'un claim, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales faite conformément à la Loi sur les mines (chapitre M-13.1), ainsi que l'exploration, la production et le stockage d'hydrocarbures faits conformément à la Loi sur les hydrocarbures. »

De plus, le rapport souligne que pour prendre en considération les facteurs d'acceptabilité sociale à l'égard des activités de mise en valeur des hydrocarbures, il y aurait lieu d'apporter d'importantes améliorations à la gouvernance territoriale ainsi que la conciliation des usages et aux retombées et aux bénéfices pour les comités et pour le territoire. Pour cela, les auteurs du rapport suggèrent un nouveau modèle de gouvernance territoriale qui devrait être développé avec les instances locales et régionales, en concertation avec les acteurs de la société civile, et répondre le mieux possible aux attentes des communautés et des diverses instances.

À cet égard, notre Fédération souhaite que le gouvernement profite de l'occasion qui lui est offerte dans ce projet de Loi sur les hydrocarbures pour apporter une correction visant à arrimer ces deux lois et à garantir que le développement des hydrocarbures se fasse en conformité avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC.

### **Recommandation 10**

**Que le gouvernement du Québec abroge l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'éliminer la présence de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC.**

#### *2.2.2 Soustraction des territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures*

Le rapport sur les hydrocarbures souligne qu'au Québec, le modèle de gouvernance pour réglementer l'industrie des hydrocarbures se résume comme suit : une gouvernance centralisée où les acteurs territoriaux participent très peu au processus de planification, d'élaboration, de décision et de suivi de projets.

Les auteurs de ce rapport mettent en lumière un certain nombre de lacunes sur l'actuel modèle de gouvernance. Ainsi, ils mentionnent notamment, que les MRC et les municipalités locales sont absentes de la planification et des décisions, malgré l'intérêt et les positions de plus affirmées de la société civile à l'égard des projets de mise en valeur des hydrocarbures<sup>6</sup>.

En vertu de ce projet de Loi sur les hydrocarbures, le gouvernement reproduit le même modèle de gouvernance pour encadrer la filière hydrocarbure. La MRC n'a désormais pas la possibilité de délimiter dans son schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures. Ainsi, elle n'a aucun pouvoir lui permettant de

<sup>6</sup> Rapport sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures : évaluation environnementale stratégique, mai 2016.

soustraire certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures afin de concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

De plus, bien que les industries pétrolières et gazières soient soumises à la Loi sur la qualité de l'environnement dans leurs opérations, elles ne sont pas tenues de respecter les dispositions réglementaires municipales relatives à l'aménagement du territoire et l'environnement.

Pour la FQM, c'est un recul majeur en matière d'aménagement du territoire et aux modifications qui ont été apportées à la Loi sur les mines le 10 décembre 2013, notamment le rôle confié à la MRC pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

Aussi, notre Fédération est d'avis que ce projet de Loi sur les hydrocarbures va à l'encontre de la consultation parlementaire découlant du dépôt du Livre vert sur l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques ou minérales sur le territoire québécois organisé le 24 mars dernier par le MERN.

Dans un contexte où le gouvernement veut favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques ou minérales sur le territoire québécois, la FQM est d'avis que le gouvernement doit amender le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.

### **Recommandation 11**

**Que le gouvernement du Québec amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.**

#### *2.2.3 Divulcation d'informations par le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage*

Les dispositions des articles 26, 27 et 55 de ce projet de loi obligent le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'aviser le propriétaire ainsi que la municipalité locale de l'obtention de sa licence ou de l'exécution de travaux au moins 30 jours suivant son inscription au registre public des droits réels et immobiliers relatifs aux hydrocarbures ou avant le début des travaux.

La FQM croit que ces dispositions représentent un pas dans la bonne direction pour assurer l'information aux municipalités locales quant aux droits gaziers ou pétroliers sur leurs territoires. Toutefois, notre Fédération croit que cette information devrait être aussi transmise

à la MRC pour assurer un suivi adéquat des planifications du territoire sur lequel seront réalisés les travaux d'exploration, de production ou de stockage.

### **Recommandation 12**

**Que le gouvernement du Québec oblige le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'aviser la MRC de l'obtention de sa licence ou de l'exécution de travaux au moins 30 jours suivant son inscription au registre public des droits réels et immobiliers relatifs aux hydrocarbures ou avant le début des travaux.**

## 2.3 Enjeux de la filière hydrocarbure

L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soulèvent de nombreuses préoccupations et comportent plusieurs défis en matière de développement durable pour les élus municipaux.

Les MRC et les municipalités locales sont des intervenantes de première ligne en environnement et en développement durable au Québec. Elles sont responsables de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, des cours d'eau municipaux, de la gestion des matières résiduelles et de la sécurité publique.

Pour la FQM, le cadre législatif et réglementaire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures devrait favoriser l'acceptabilité sociale des projets en s'assurant de concilier les différents usages et visions du développement du territoire.

### *2.3.1 Protection des sources d'eau potable*

Les MRC et les municipalités locales sont très inquiètes des impacts potentiels que pourraient avoir les activités de la filière hydrocarbure sur les différentes sources d'eau potable. Durant ses dernières années, elles ont investi plusieurs centaines de millions de dollars pour mettre à niveau et rénover leurs infrastructures d'eau potable, pour en construire de nouvelles et pour effectuer des recherches afin de trouver de nouvelles sources d'eau. À cet effet, il est normal que les élus municipaux s'inquiètent et exigent l'assurance que ces efforts n'ont pas été effectués en vain.

Selon la littérature, la technique de fracturation hydraulique injecte sous haute pression un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques dans les formations rocheuses denses afin de faire éclater la roche et de libérer du pétrole ou du gaz. Cette technique et les produits chimiques utilisés, en comparaison avec les méthodes de forage conventionnel des hydrocarbures, requièrent des sources d'énergie importantes et sont plus risqués et dangereux.

De plus, il faut souligner que le puits doit être facturé plusieurs fois pour maintenir la production désirée, ce qui signifie que le risque de contamination ou d'accident augmente avec le temps.

Pour notre Fédération, l'impact d'une contamination possible des sources d'eau potable à la suite d'une fracturation hydraulique est réel. Dans ce contexte, il est impératif pour la FQM que le gouvernement applique un encadrement pour la filière hydrocarbure, notamment par le procédé de fracturation hydraulique, des plus stricts, qui permettra de protéger particulièrement la qualité des eaux de surface et souterraines. Considérant que plusieurs interrogations demeurent quant aux impacts de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur les différentes sources d'eau potable et que les auteurs du rapport<sup>7</sup> formulent l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin. Aussi, une étude hydrogéologique sérieuse et approfondie pour caractériser les différentes sources d'eau potable, doit normalement s'étendre sur une période relativement longue (soit de 3 à 5 ans).

Dans ce contexte, la FQM demande au gouvernement de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique.

### **Recommandation 13**

**Que le gouvernement du Québec décrète un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique afin de permettre l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin.**

Pour ce qui concerne la gestion des eaux usées, la FQM considère qu'il incombe en premier lieu aux entreprises effectuant des activités de forage combinées à la fracturation hydraulique, de traiter les eaux utilisées sur des sites autorisés par le MDDECC et selon les hauts standards de protection environnementale.

Toutefois, il est possible que les municipalités locales soient sollicitées pour traiter les eaux usées issues de forage combinées à la fracturation hydraulique.

Pour se faire, la FQM est d'avis que le gouvernement doit exiger aux industries de la filière hydrocarbure :

- de fournir une analyse des eaux usées utilisées lors d'un forage combiné à la fracturation hydraulique;
- de dévoiler la liste complète des produits chimiques utilisés, leur concentration ainsi que le volume des eaux usées devant être utilisés.

<sup>7</sup> Rapport sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures : évaluation environnementale stratégique, mai 2016.

## **Recommandation 14**

**Que le gouvernement du Québec :**

- **responsabilise en premier lieu les industries de la filière hydrocarbure pour traiter les eaux usées issues d'un forage combiné à la fracturation hydraulique;**
- **autorise les municipalités sollicitées à traiter ses eaux usées, à déterminer les conditions de leur acceptation.**

### *2.3.2 Transport des hydrocarbures*

De toutes les infrastructures municipales, le réseau routier est sûrement celui qui sera le plus durement mis à l'épreuve par la mise en valeur de la filière hydrocarbure.

L'acheminement des hydrocarbures des sites d'exploration ou de production jusqu'aux lieux de transformation inquiète les élus municipaux. Des préoccupations en tous genres sont exprimées par les élus municipaux pour diverses raisons et plus particulièrement, la détérioration des routes.

Le projet de Loi sur les hydrocarbures ne spécifie nulle part que l'industrie de la filière hydrocarbure est responsable de payer les travaux d'entretien ou de réfection qui seraient requis en raison d'une détérioration des routes qui leur sont imputables.

À cet égard, la FQM demande au gouvernement d'exiger l'adoption d'une entente préalable entre les municipalités et/ou le ministère des Transports et les entreprises de la filière hydrocarbure, pour déterminer les conditions d'utilisation des routes municipales ainsi que les compensations requises pour le maintien ou la remise en état du réseau routier.

## **Recommandation 15**

**Que le gouvernement du Québec exige l'adoption d'une entente préalable entre les municipalités et/ou le ministère des Transports et les entreprises de la filière hydrocarbure, pour déterminer les conditions d'utilisation des routes municipales ainsi que les compensations requises pour le maintien ou la remise en état du réseau routier.**

### *2.3.3 Sécurité publique et mesure d'urgence*

La Loi sur la sécurité civile (chap. S-2.3) a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2001. Elle avait pour but d'encadrer l'organisation de la sécurité civile et attribuait aux municipalités le titre d'autorités responsables. Cette loi prévoyait divers mécanismes d'identification du risque et de planification de mesures d'urgence dont plusieurs orientations devaient être établies par une réglementation, notamment celles associées à la réalisation d'un schéma de sécurité civile, et à l'identification des installations ou activités jugées génératrices de risques de sinistre majeur.

En vertu de cette loi, le milieu municipal est un intervenant de première ligne en matière de sécurité publique. À ce titre, les municipalités doivent identifier les risques anthropiques sur leur territoire et élaborer des schémas de sécurité incendie. Des efforts humains et financiers importants sont consentis afin de prévenir ou d'éviter les sinistres.

Les événements tragiques survenus au Lac-Mégantic justifient les préoccupations des élus municipaux quant aux risques que pourrait occasionner la mise en valeur de la filière hydrocarbure. De plus, les accidents survenus récemment dans le golfe du Mexique avec une plateforme pétrolière de la compagnie BP et une plateforme d'exploitation gazière située au Venezuela mettent en lumière la nécessité de la mise en place de sérieuses mesures de prévention et d'intervention d'urgence.

Rappelant que la majorité des services de sécurité incendie des municipalités est constituée de pompiers volontaires. À cet égard, notre Fédération demande au gouvernement, que dans l'éventualité où des formations de perfectionnement sont requises pour les pompiers ou que les municipalités doivent se doter d'équipement qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle, de soutenir financièrement les municipalités locales.

#### **Recommandation 16**

**Que le gouvernement du Québec soutienne financièrement la formation des pompiers des municipalités locales et les équipements spécialisés pour les interventions d'urgences.**

Il en va de même pour les coûts liés à d'éventuelles interventions de la part des pompiers municipaux. Le gouvernement du Québec doit prévoir un mécanisme de compensation pour assurer que les industriels de la filière hydrocarbure aient à supporter les coûts d'interventions des municipalités locales.

#### **Recommandation 17**

**Que le gouvernement du Québec prévoit un mécanisme de compensation pour assurer que les industriels de la filière hydrocarbure aient à supporter les coûts d'interventions des municipalités locales.**

#### *2.3.4 Restauration des sites et Fonds de garantie*

La FQM est satisfaite de la bonification supplémentaire de la garantie devant couvrir la fermeture et la restauration des sites d'exploration et de production prévues au plan et le resserrement du calendrier des versements de la garantie.

Toutefois, les dispositions de ce projet de Loi en matière de restauration des sites pétroliers et gaziers ne semblent s'appliquer qu'aux nouveaux projets alors que l'une des problématiques dans ce domaine reste l'existence d'anciens sites qui ont un besoin pressant de réhabilitation.

Pour la FQM, les Fonds de garantie de restauration pourraient être sollicités pour une restauration plus urgente des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

### **Recommandation 18**

**Que le gouvernement du Québec inclue dans le Fonds de garantie la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.**

## **2.4 Comité de suivi pour favoriser l'acceptabilité sociale au sein des communautés d'accueil**

L'acceptabilité sociale est devenue un élément incontournable pour la réalisation de projets de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles. Elle constitue bien souvent le cœur des préoccupations du milieu municipal et de nombreux autres intervenants.

Les articles 25 et 52 du projet de Loi sur les hydrocarbures prévoient que le titulaire d'une licence d'exploration ou de production constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet.

Pour la FQM, cette disposition ne garantit pas l'indépendance et l'autonomie de ce comité de suivi. À cet égard, notre Fédération souhaite que les membres de ce comité de suivi soient nommés par la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit.

### **Recommandation 19**

**Que le gouvernement du Québec désigne la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit pour nommer les représentants du comité de suivi.**

## **2.5 Partage des redevances sur les ressources naturelles**

La proximité d'une ressource naturelle génératrice de richesses représente un des avantages dont les régions concernées doivent pouvoir légitimement tirer profit. Toutefois, force est de constater que, dans plusieurs secteurs, celles-ci sont limitées à un rôle de pourvoyeur alors que les populations locales ne retirent pas les justes bénéfices qu'elles sont en droit d'espérer.

Présentement, la mécanique de partage des redevances pour les projets d'hydrocarbures n'est pas encore définie. À cet égard, il est difficile d'établir, de façon claire et objective, si les municipalités locales membres de la FQM retirent une compensation suffisante en contrepartie de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur leur territoire.

Bien que la FQM se soit réjouie du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN qui retourne jusqu'à 10 M\$ dans les municipalités d'accueil afin de les

compenser pour les nuisances qu'elles subissent, notre Fédération est d'avis que de telles retombées sont un strict minimum.

Au regard des inconvénients avec lesquels les municipalités locales devront composer au quotidien avec la présence de cette industrie dans leur territoire, la FQM est d'avis que le gouvernement, en incluant une certaine acceptabilité sociale pour l'exploitation des hydrocarbures, devrait bonifier cette redevance pour les communautés d'accueil.

### **Recommandation 20**

**Que le gouvernement du Québec bonifie la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec.**

## **2.6 Fonds communautaire de développement de l'énergie renouvelable**

La Loi sur les compétences municipales consacre la compétence des municipalités locales dans différents domaines, notamment en matière d'énergie renouvelable.

Comme vous le savez, les filières d'énergie renouvelable constituent une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés. D'ailleurs, depuis plusieurs années, la FQM milite en faveur du développement énergétique comme moteur de croissance économique pour les communautés locales afin qu'elles puissent prendre en charge leur propre développement et en tirer le maximum de bénéfices.

À cet égard, la FQM propose qu'un fonds communautaire de développement de l'énergie renouvelable soit créé par le gouvernement à même une partie des revenus des redevances des projets d'énergie renouvelable. Ce fonds serait destiné à appuyer les municipalités et les MRC pour le développement de projets. Ce fonds pourrait aussi permettre le développement d'une expertise régionale en énergie renouvelable et permettre ainsi la création de richesses au niveau local.

### **Recommandation 21**

**La FQM recommande au gouvernement de mettre en place un fonds de développement d'énergie renouvelable communautaire afin d'aider les municipalités et les MRC dans la réalisation de leurs projets et aussi pour la consolidation de l'expertise régionale en énergie renouvelable.**

## CONCLUSION

L'énergie, principale assise socioéconomique dans plusieurs MRC et municipalités locales, occupe une place stratégique dans les préoccupations quotidiennes des élus municipaux et des régions. L'importance du secteur énergétique pour les communautés rurales et le développement du Québec et de ses régions n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, il est considéré par les élus municipaux comme un service essentiel indissociable du développement social et économique pour les régions du Québec, quand ils songent à son climat rigoureux et à son vaste territoire.

Pour la FQM, les enjeux relatifs au secteur énergétique sont extrêmement complexes à plusieurs égards. Elle croit que la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 passe avant tout par l'acceptation sociale, le respect de l'environnement et l'importance des retombées économiques dans les milieux d'accueil.

Fortes de l'expérience acquise dans l'aménagement du territoire depuis plus de 35 ans, les MRC et les municipalités locales ont démontré qu'elles sont en mesure de planifier leur territoire dans une optique de développement durable.

La FQM est déçue de constater que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal. À cet égard, notre Fédération explique mal l'absence des MRC et des municipalités locales dans l'encadrement du développement de la filière hydrocarbure. Les MRC et les municipalités locales n'ont aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire.

Le projet de loi centralise la mise en valeur et le développement des ressources naturelles énergétiques, notamment les hydrocarbures. Pour la FQM, c'est un recul majeur dans l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et aux modifications qui ont été apportées à la Loi sur les mines le 10 décembre 2013, notamment le rôle confié à la MRC pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.

La FQM croit que le présent projet de loi offre une opportunité au gouvernement de décentraliser la mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie au niveau des régions et d'élaborer des programmations énergétiques régionales en fonction des spécificités et des caractéristiques de chaque région. De l'avis de la FQM, le partage des responsabilités entre le gouvernement et les autorités municipales constitue un des éléments centraux de cette politique énergétique 2030. Essentiellement, il s'agit de développer un véritable partenariat avec le milieu municipal. En leur confiant des responsabilités importantes dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur du territoire et des ressources énergétiques, le gouvernement assurera le succès de la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030.

En terminant, la FQM croit que la prise en main de leviers décisionnels sur l'utilisation des ressources énergétiques et sur l'usage prioritaire de ses richesses collectives par les MRC et les municipalités locales est essentielle pour concrétiser la décentralisation de certains pouvoirs et amoindrir leur vulnérabilité aux conjonctures économiques défavorables.

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec situe en région le siège de l'organisme de Transition Énergétique Québec (TEQ) afin d'envoyer un signal fort que le milieu municipal et les régions du Québec ont un rôle majeur à jouer dans le développement des énergies renouvelables.

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement du Québec favorise les MRC et les municipalités locales qui misent sur une ressource propre et renouvelable, notamment l'hydroélectricité présente sur leur territoire pour prendre en charge leur développement.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec réserve le créneau de 50 MW et moins en hydroélectricité uniquement aux MRC et municipalités locales pour stimuler et soutenir le développement et la prospérité des collectivités rurales.

### **Recommandation 4**

La FQM recommande au gouvernement de se doter d'objectifs clairs et précis prévoyant l'installation de nouveaux projets éoliens dans la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 afin d'assurer le développement à long terme de toute cette filière industrielle et manufacturière au Québec.

### **Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec maintienne les règles de contenu régional dans le projet de Loi n° 106 afin de maintenir la concurrence entre les firmes pour s'assurer de maximiser les retombées économiques régionales.

### **Recommandation 6**

Que le gouvernement du Québec relance le programme de la biomasse forestière résiduelle suspendu depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 en faisant notamment, la promotion de la filière énergétique du chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels avec cette ressource renouvelable.

### **Recommandation 7**

Que le gouvernement du Québec mette en place et finance des projets-pilotes en production de chaleur à partir de la biomasse forestière à l'échelle d'une MRC ou d'une municipalité locale afin de réduire leurs besoins énergétiques ainsi que leur dépendance aux énergies fossiles.

### **Recommandation 8**

Que le gouvernement du Québec nomme des élus municipaux représentant les petites communautés rurales au conseil d'administration de Transition Énergétique Québec.

### **Recommandation 9**

Que le gouvernement du Québec invite un représentant de Vision Biomasse Québec à siéger à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec.

### **Recommandation 10**

Que le gouvernement du Québec abroge l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'éliminer la présence de la planification de l'industrie des hydrocarbures sur celle du schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC.

### **Recommandation 11**

Que le gouvernement du Québec amende le projet de Loi sur les hydrocarbures afin de partager certaines de ses responsabilités avec ses partenaires municipaux, notamment la soustraction par la MRC de certains territoires incompatibles avec l'activité des hydrocarbures.

### **Recommandation 12**

Que le gouvernement du Québec oblige le titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'aviser la MRC de l'obtention de sa licence ou de l'exécution de travaux au moins 30 jours suivant son inscription au registre public des droits réels et immobiliers relatifs aux hydrocarbures ou avant le début des travaux.

### **Recommandation 13**

Que le gouvernement du Québec décrète un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique afin de permettre l'acquisition de connaissances additionnelles, notamment pour la réalisation de travaux de forage et de fracturation hydraulique en milieux terrestre et marin.

### **Recommandation 14**

Que le gouvernement du Québec :

- responsabilise en premier lieu les industries de la filière hydrocarbure pour traiter les eaux usées issues d'un forage combiné à la fracturation hydraulique;
- autorise les municipalités sollicitées à traiter ses eaux usées, à déterminer les conditions de leur acceptation.

### **Recommandation 15**

Que le gouvernement du Québec exige l'adoption d'une entente préalable entre les municipalités et/ou le ministère des Transports et les entreprises de la filière hydrocarbure, pour déterminer les conditions d'utilisation des routes municipales ainsi que les compensations requises pour le maintien ou la remise en état du réseau routier.

### **Recommandation 16**

Que le gouvernement du Québec soutienne financièrement la formation des pompiers des municipalités locales et les équipements spécialisés pour les interventions d'urgences.

### **Recommandation 17**

Que le gouvernement du Québec prévoit un mécanisme de compensation pour assurer que les industriels de la filière hydrocarbure aient à supporter les coûts d'interventions des municipalités locales.

### **Recommandation 18**

Que le gouvernement du Québec inclue dans le Fonds de garantie la restauration des anciens sites d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

### **Recommandation 19**

Que le gouvernement du Québec désigne la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit pour nommer les représentants du comité de suivi.

### **Recommandation 20**

Que le gouvernement du Québec bonifie la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec.

### **Recommandation 21**

La FQM recommande au gouvernement de mettre en place un fonds de développement d'énergie renouvelable communautaire afin d'aider les municipalités et les MRC dans la réalisation de leurs projets et aussi pour la consolidation de l'expertise régionale en énergie renouvelable.

## ANNEXE XI

---

Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, règlement no° 2013-13 (2013)



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 mars 2013, à la mairie.

---

## RÈGLEMENT N° 2013-13

### **déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité dispose, comme l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), de pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens résidant sur son territoire;
- ATTENDU QUE ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, octroie à la Municipalité des compétences en matière d'environnement;
- ATTENDU QUE ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, octroie à la Municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;
- ATTENDU QUE ladite loi, au cinquième paragraphe du premier alinéa de l'article 6, octroie à la Municipalité la compétence pour obliger toute personne à fournir une sûreté pour assurer la remise des lieux en état lorsqu'une personne exerce une activité sur le domaine public;
- ATTENDU QUE ladite loi, aux articles 55 et 59, octroie à la Municipalité des compétences en matière de salubrité et de nuisances;
- ATTENDU QUE ladite loi, à l'article 85, octroie à la Municipalité le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;
- ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition visant le bien-être général s'ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales;
- ATTENDU QU' en adoptant en 2009 la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (L.R.Q., c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels;
- ATTENDU QUE ladite loi, à l'article 3, prévoit que la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable;
- ATTENDU QUE ladite loi, à l'article 5, impose à toute personne le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection;
- ATTENDU QUE l'article 92 de la *Loi sur la santé publique* (L.R.Q., c. S-2.2) impose aux municipalités locales l'obligation de collaborer avec les autorités compétentes afin de contrer toute menace à la santé de la population de son territoire;
- ATTENDU QU' un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;
- ATTENDU QU' une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

ATTENDU QUE les sources d'eau de la municipalité doivent être protégées et que les puits artésiens et de surface des citoyens constituent une source d'eau secondaire, mais essentielle pour un grand nombre de citoyens de la municipalité;

ATTENDU la nécessité d'appliquer le principe de précaution en matière de protection des sources d'eau;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 février 2013;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu

d'adopter le règlement n° 2013-13 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Article 1** **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** **Titre**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ».

**Article 3** **Territoire visé**

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

**Article 4** **Validité du règlement**

Le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine décrète ce règlement dans son ensemble et également article par article, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si une de ses composantes était ou devait être déclarée nulle par un tribunal, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

**Article 5** **Terminologie**

Dans le présent règlement, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- Municipalité : La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Substance : Une matière solide, liquide ou gazeuse, ou un microorganisme, ou une combinaison de l'un ou de l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'eau souterraine
- Procédé : Un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation, une pression, ou tout autre moyen ou combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'eau souterraine

**Article 6**                    **Dispositions interprétatives**

Le présent règlement ne doit pas être interprété comme interdisant dans les espaces définis par l'article 8 ou par l'article 9 toute activité agricole, telle que définie à l'alinéa 0.1 du premier article de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

**Article 7**                    **Application du règlement**

Les fonctionnaires désignés pour l'application du présent règlement sont les inspecteurs municipaux en bâtiment.

**Article 8**                    **Interdictions**

Il est interdit à quiconque d'introduire ou de permettre, que ce soit introduit dans le sol par forage ou par tout autre procédé physique, mécanique, chimique, biologique ou autre, toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine ou de surface servant à la consommation humaine ou animale, et ce, dans un rayon de :

- Six kilomètres (6 km) de tout puits artésien ou de surface desservant plus de vingt (20) personnes;
- Deux kilomètres (2 km) de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins;

L'étendue de ces rayons s'applique tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol.

**Article 9**                    **Nécessité d'un permis de forage**

Toute personne désirant introduire dans le sol, par forage ou par tout autre procédé physique, mécanique, chimique, biologique ou autre, toute substance susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine et de surface à l'extérieur des rayons établis à l'article 8 du présent règlement, doit préalablement obtenir un permis municipal à cette fin.

**Article 10**                   **Forme et contenu de la demande de permis de forage**

La demande pour un permis de forage est adressée au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et doit être accompagnée des documents et effets suivants :

- Un plan montrant l'emplacement de tout puits de forage ou de toute installation servant à introduire dans le sol une substance ou un procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau par rapport à un lieu de puisement de l'eau de surface, de six kilomètres (6 km) s'il s'agit d'un puits desservant plus de vingt (20) personnes et de deux kilomètres (2 km), s'il s'agit de tout autre puits autour dudit puits de forage ou de l'installation qui serait utilisé;
- Un exposé détaillé de la nature, de la composition et de la quantité des substances qui seront introduites dans le sol sur le territoire de la municipalité;
- Un exposé détaillé de tout procédé chimique, organique, mécanique ou autre qui peut être utilisé dans le cadre des activités de forage, d'exploration, de transport ou d'exploitation;
- Une étude réalisée par un hydrogéologue et attestant que l'activité projetée ne présente aucun risque pour les sources d'eau de la municipalité et aquifères alimentant les puits artésiens ou de surface des résidents de la municipalité;

- Un exposé détaillé des moyens mis en œuvre pour assurer la protection de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du bien-être général des personnes résidentes sur le territoire de la municipalité ainsi que pour la qualité de l'eau;
- Un exposé détaillé des moyens mis en œuvre afin de réduire ou atténuer toute conséquence négative pouvant résulter d'un accident ou incident lors des activités de forage, d'exploration ou d'exploitation, de même que lors de l'usage ou du transport de toute substance ou procédé susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine;
- Un chèque certifié au montant de mille dollars (1 000,00 \$) et libellé au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine aux fins d'analyse de la demande et de délivrance du permis;
- Une sûreté d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 000 000, 00 \$) pour assurer la remise des lieux en état, eu égard au fait que le demandeur du permis compte exercer une activité susceptible de compromettre la qualité de l'eau ou de porter atteinte à l'intégrité du domaine public, dont la voirie locale fait partie.

Les informations et renseignements fournis doivent être fondés sur les meilleures données et la meilleure information dont le demandeur du permis dispose à propos des travaux qui seront entrepris.

La demande doit être accompagnée d'une déclaration du demandeur attestant que les informations et renseignements qui y sont contenus sont complets et qu'ils ont été établis en conformité avec les règles de l'art applicables. Les renseignements de nature technique ou scientifique doivent, le cas échéant, être attestés par une personne ou une entreprise compétente et accréditée en la matière par l'autorité compétente.

Les renseignements fournis doivent être conservés par le demandeur durant une période minimale de dix (10) ans, même si les travaux ont cessé ou ont été suspendus.

Si la demande est faite par une personne morale ou une société, elle est soumise, selon le cas, par un administrateur ou par un associé dûment mandaté.

#### **Article 11**                    **Conditions d'émission du permis de forage**

Le Service d'urbanisme et d'environnement délivre le permis si le demandeur remplit les conditions prescrites par le présent règlement et verse les sommes qui y sont déterminées.

#### **Article 12**                    **Étude relative à la qualité de l'eau**

Lorsque l'inspecteur accorde le permis prévu par le présent règlement, le titulaire du permis doit, préalablement au début de tout travail ou de toute activité, faire réaliser une étude de la qualité de l'eau dans le territoire de la municipalité, et ce, par un professionnel compétent accepté par la Municipalité, et en fonction des critères déterminés par ce professionnel.

De telles études devront être périodiquement réalisées par la suite par ce même professionnel dans un intervalle dont la durée ne doit pas excéder cent vingt (120) jours.

Les frais de ces études sont à la charge du titulaire du permis.

**Article 13**      **Validité d'un permis de forage**

La période de validité du permis est de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date de délivrance.

Le permis peut être renouvelé aux conditions prescrites pour l'obtention du permis initial.

Un permis délivré en vertu du présent règlement est incessible.

**Article 14**      **Suspension, révocation ou non-renouvellement du permis**

L'inspecteur municipal peut suspendre, annuler ou refuser de renouveler un permis délivré en vertu du présent règlement dans les cas suivants :

- Le titulaire du permis ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions prévues par le présent règlement ou ses modifications subséquentes pour l'obtention ou le renouvellement du permis, selon le cas;
- Il ne respecte pas les conditions, restrictions ou interdictions prévues au présent règlement ou à ses modifications subséquentes et inscrites au permis;
- Il a contrevenu aux prescriptions du présent règlement ou à ses modifications subséquentes, tel qu'en fait foi le constat établi par l'inspecteur municipal.

La décision de l'inspecteur municipal de refuser de renouveler, d'annuler ou de suspendre un permis doit être motivée. La personne visée par cette décision en est informée par écrit.

La révocation ou la suspension d'un permis est effective à compter de la date de sa réception par le titulaire.

Le requérant qui a vu son permis refusé ou le titulaire d'un permis qui voit son permis suspendu ou non renouvelé peut recouvrer son droit à la délivrance d'un permis ou à la levée de la suspension s'il démontre qu'il se conforme aux prescriptions du présent règlement.

**Article 15**      **Sanctions et recours en cas de contravention**

Toute personne qui contrevient ou permet qu'on contrevienne aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de mille dollars (1 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique et de deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale. En cas de récidive, le montant des amendes est doublé.

Toute personne qui contrevient ou permet qu'on contrevienne au présent règlement se verra aussi notifier de cesser immédiatement les travaux visés par le présent règlement et s'expose à tout recours judiciaire pour la forcer à respecter ses dispositions, en sus des poursuites judiciaires qui pourraient être intentées contre elle.

**Article 16**      **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Donné aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 18 mars 2013

Jean-Yves Lebreux, greffier



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 septembre 2016, à la mairie.

CM1609-721

## Dépôt et adoption du mémoire – Projet de loi 106

---

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu public le projet de loi 106 : *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la Loi sur les hydrocarbures;
- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 106 constitue un recul sur la question du rôle et des compétences des municipalités et des MRC sur l'aménagement de leur territoire en ce qui concerne le développement de la filière des hydrocarbures;
- CONSIDÉRANT la tenue de consultations particulières sur ce projet de loi;
- CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signifié sa volonté d'être entendue, mais n'a pas été invitée à participer à ces consultations;
- CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime tient à exprimer ses inquiétudes et son opinion sur ce projet de loi;

### EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte le mémoire concernant le projet de loi 106 – *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* du gouvernement du Québec tel qu'il a été déposé séance tenante; que ce mémoire soit transmis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 20 septembre 2016

Jean-Yves Lebreux, greffier